

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session  
Forty-first Parliament, 2011-12-13

Première session de la  
quarante et unième législature, 2011-2012-2013

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent de la*

NATIONAL SECURITY  
AND DEFENCE

SÉCURITÉ NATIONALE  
ET DE LA DÉFENSE

*Chair:*

The Honourable DANIEL LANG

*Président :*

L'honorable DANIEL LANG

Monday, April 15, 2013  
Monday, April 22, 2013  
Monday, April 29, 2013

Le lundi 15 avril 2013  
Le lundi 22 avril 2013  
Le lundi 29 avril 2013

Issue No. 14

Fascicule n° 14

*Twenty-third meeting on:*

Canada's national security and defence policies,  
practices, circumstances and capabilities

*First and second meetings on:*

Bill C-42, An Act to amend the Royal Canadian Mounted Police  
Act and to make related and consequential amendments  
to other Acts

*Vingt-troisième réunion concernant :*

Les politiques, les pratiques, les circonstances et les capacités  
du Canada en matière de sécurité nationale et de défense

*Première et deuxième réunions concernant :*

Le projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie  
royale du Canada et apportant des modifications connexes  
et corrélative à d'autres lois

INCLUDING:

THE TENTH REPORT OF THE COMMITTEE  
(Budget 2013-14 — Special study on Canada's defence and  
security relationships with the United States)

THE ELEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE  
(Budget 2013-14 — Special study on Canadian Forces  
bases and their importance to the defence  
of Canada)

THE TWELFTH REPORT OF THE COMMITTEE  
(Budget 2013-14 — Special study on services and benefits  
provided to veterans and their families)

Y COMPRIS :

LE DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
(Budget 2013-2014 — Étude spéciale sur l'état des relations en  
matière de défense et de sécurité entre le Canada et les États-Unis)

LE ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
(Budget 2013-2014 — Étude spéciale des bases des Forces  
canadiennes et l'importance de ces bases pour la défense  
des intérêts du Canada)

LE DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
(Budget 2013-2014 — Étude spéciale  
des anciens combattants)

APPEARING:

The Honourable Vic Toews, P.C., M.P.,  
Minister of Public Safety

COMPARAÎT :

L'honorable Vic Toews, C.P., député,  
ministre de la Sécurité publique

WITNESSES:

*(See back cover)*

TÉMOINS :

*(Voir à l'endos)*

STANDING SENATE COMMITTEE ON  
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

The Honourable Daniel Lang, *Chair*

The Honourable Roméo Antonius Dallaire, *Deputy Chair*  
and

The Honourable Senators:

Campbell	Manning
*Cowan	Mitchell
(or Tardif)	Nolin
Day	Patterson
*LeBreton, P.C.	Plett
(or Carignan)	

\* Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Duffy (*April 23, 2013*).

The Honourable Senator Duffy replaced the Honourable Senator Manning (*April 22, 2013*).

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Buth (*April 17, 2013*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE  
LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

*Président* : L'honorable Daniel Lang

*Vice-président* : L'honorable Roméo Antonius Dallaire  
et

Les honorables sénateurs :

Campbell	Manning
*Cowan	Mitchell
(ou Tardif)	Nolin
Day	Patterson
*LeBreton, C.P.	Plett
(ou Carignan)	

\* Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénateur Duffy (*le 23 avril 2013*).

L'honorable sénateur Duffy a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 22 avril 2013*).

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénatrice Buth (*le 17 avril 2013*).

**ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, April 18, 2013:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Lang, seconded by the Honourable Senator Smith (*Saurel*), for the second reading of Bill C-42, An Act to amend the Royal Canadian Mounted Police Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Lang moved, seconded by the Honourable Senator Johnson, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

The question being put on the motion, it was adopted.

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 18 avril 2013 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Lang, appuyée par l'honorable sénateur Smith (*Saurel*), tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénatrice Johnson, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Gary W. O'Brien

*Clerk of the Senate*

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Monday, April 15, 2013  
(28)

[English]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 4 p.m. in room 2, Victoria Building.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators, Buth, Campbell, Dallaire, Day, Lang, Manning, Mitchell, Nolin and Patterson (9).

*In attendance:* Holly Porteous and Martin Auger, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

The clerk of the committee informed the committee of a vacancy in the chair of the committee and presided over the election of the new chair.

The Honourable Senator Dallaire moved that the Honourable Senator Lang do take the chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The clerk invited Senator Lang to take the chair.

The Honourable Senator Nolin moved that the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair, and the Honourable Senator Plett.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Dallaire moved that the Honourable Senator Lang be a member of the Subcommittee on Veterans Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, June 22, 2011, the committee continued its study of Canada's national security and defence policies, practices, circumstances and capabilities. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

**WITNESSES:**

*RAND Corporation:*

Stuart E. Johnson, Senior Policy Analyst (by video conference);

John Gordon IV, Senior Policy Analyst (by video conference).

The chair made an opening statement.

Mr. Johnson and Mr. Gordon each made a statement and together, the witnesses answered questions.

At 5:15 p.m., the committee suspended.

At 5:20 p.m., the committee resumed.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le lundi 15 avril 2013  
(28)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 16 heures, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria.

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Buth, Campbell, Dallaire, Day, Lang, Manning, Mitchell, Nolin et Patterson (9).

*Également présents :* Holly Porteous et Martin Auger, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

La greffière du comité informe les membres du poste vacant de président du comité et préside à l'élection d'un nouveau président.

L'honorable sénateur Dallaire propose que l'honorable sénateur Lang assume la présidence du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La greffière invite le sénateur Lang à occuper le fauteuil.

L'honorable sénateur Nolin propose que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose du président, du vice-président et de l'honorable sénateur Plett.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Dallaire propose que l'honorable sénateur Lang soit membre du Sous-comité des anciens combattants.

La question faisant l'objet d'une motion est adoptée.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 22 juin 2011, le comité poursuit son étude des pratiques, des circonstances et des capacités du Canada en matière de sécurité nationale et de défense. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :**

*RAND Corporation :*

Stuart E. Johnson, analyste principal des politiques (par vidéoconférence);

John Gordon IV, analyste principal des politiques (par vidéoconférence).

Le président ouvre la séance.

M. Johnson et M. Gordon font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 17 h 15, la séance est suspendue.

À 17 h 20, la séance reprend.

At 5:44 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room for today's meeting.

At 5:48 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Monday, April 22, 2013  
(29)

[English]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 4:05 p.m. in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators, Campbell, Dallaire, Day, Duffy, Lang, Mitchell, Nolin, Patterson and Plett (9).

*In attendance:* Holly Porteous and Dominique Valiquet, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 18, 2013, the committee began its study on Bill C-42, An Act to amend the Royal Canadian Mounted Police Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

*APPEARING:*

The Honourable Vic Toews, P.C., M.P., Minister of Public Safety.

*WITNESSES:*

*Public Safety Canada:*

François Guimont, Deputy Minister;

Mark Potter, Director General, Policing Policy Directorate.

*Royal Canadian Mounted Police:*

Bob Paulson, Commissioner;

Superintendent Michael O'Rielly, Director, Legislative Reform Initiative.

The chair made a statement.

The Honourable Vic Toews made a statement and, together with Commissioner Paulson and Mr. Guimont, answered questions.

At 5 p.m., Minister Toews was excused and Mr. Potter was invited to join the panel.

At 5:20 p.m., the committee suspended and Commissioner Paulson and Mr. Guimont were excused.

À 17 h 44, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance reprend à huis clos pour étudier un projet d'ordre du jour.

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la pièce durant la séance.

À 17 h 48, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le lundi 22 avril 2013  
(29)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 16 h 5, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Daniel Lang (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Campbell, Dallaire, Day, Duffy, Lang, Mitchell, Nolin, Patterson et Plett (9).

*Également présents :* Holly Porteous et Dominique Valiquet, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 18 avril 2013, le comité entreprend l'étude du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

*COMPARAÎT :*

L'honorable Vic Toews, C.P., député, ministre de la Sécurité publique.

*TÉMOINS :*

*Sécurité publique Canada :*

François Guimont, sous-ministre;

Mark Potter, directeur général, Direction générale des politiques en matière de police.

*Gendarmerie royale du Canada :*

Bob Paulson, commissaire;

Surintendant Michael O'Rielly, directeur, Initiative de réforme législative.

Le président fait une déclaration.

L'honorable Vic Toews fait une déclaration et, avec le commissaire Paulson et M. Guimont, répond aux questions.

À 17 heures, le ministre Toews doit partir et M. Potter est invité à se joindre aux témoins.

À 17 h 20, le comité suspend ses travaux, et le commissaire Paulson et M. Guimont partent.

At 5:35 p.m., the committee resumed and Superintendent O'Rielly was invited to join Mr. Potter, and, together, they answered questions.

At 6:40 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, April 29, 2013  
(30)

[English]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 3:58 p.m. in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators, Campbell, Dallaire, Day, Lang, Manning, Mitchell, Nolin, Patterson and Plett (9).

*In attendance:* Holly Porteous, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 18, 2013, the committee continued its study on Bill C-42, An Act to amend the Royal Canadian Mounted Police Act and to make related and consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

WITNESSES:

*Commission for the Public Complaints Against the RCMP:*

Ian McPhail, Interim Chair;  
Richard Evans, Senior Director, Operations;  
Lesley McCoy, Legal Counsel

*RCMP External Review Committee:*

Catherine Ebbs, Chair;  
David Paradiso, Executive Director and Senior Counsel.

*Canadian Police Association:*

Tom Stamatakis, President (by video conference).  
The chair made a statement.

Ms. Ebbs and Mr. McPhail each made a statement and, together with Ms. McCoy and Mssrs. Evans and Paradiso, answered questions.

At 5:28 p.m., the committee suspended.

At 5:34 p.m., the committee resumed.

Mr. Stamatakis made a statement and answered questions.

À 17 h 35, la séance reprend et le surintendant O'Rielly est invité à se joindre à M. Potter, avec qui il répond aux questions.

À 18 h 40, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 29 avril 2013  
(30)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 15 h 58, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Daniel Lang (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Campbell, Dallaire, Day, Lang, Manning, Mitchell, Nolin, Patterson et Plett (9).

*Également présente :* Holly Porteous, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 18 avril 2013, le comité poursuit son étude du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

*Commission des plaintes du public contre la GRC :*

Ian McPhail, président intérimaire;  
Richard Evans, directeur, Opérations;  
Lesley McCoy, conseillère juridique.

*Comité externe d'examen de la GRC :*

Catherine Ebbs, présidente;  
David Paradiso, directeur exécutif et avocat principal.

*Association canadienne des policiers :*

Tom Stamatakis, président (par vidéoconférence).  
Le président fait une déclaration.

Mme Ebbs et M. McPhail font chacun une déclaration et, avec Mme McCoy et MM. Evans et Paradiso, répondent aux questions.

À 17 h 28, la séance reprend.

À 17 h 34, la séance reprend.

M. Stamatakis fait une déclaration et répond aux questions.

At 6:22 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 18 h 22, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTEST:*

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Joseé Thérien

*Clerk of the Committee*

**REPORTS OF THE COMMITTEE**

Thursday, April 18, 2013

The Standing Senate Committee on National Security and Defence has the honour to present its

**TENTH REPORT**

Your committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, March 7, 2012, to examine and report the state of Canada's defence and security relations with the United States, requests funds for the fiscal year ending March 31, 2014.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

**RAPPORTS DU COMITÉ**

Le jeudi 18 avril 2013

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a l'honneur de présenter son

**DIXIÈME RAPPORT**

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le mercredi 7 mars 2012 à examiner, en vue d'en faire rapport, l'état des relations en matière de défense et de sécurité entre le Canada et les États-Unis, demande respectueusement des fonds pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014.

Conformément au Chapitre 3:06, section 2(1)(c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

*Le président,*

DANIEL LANG

*Chair*

**STANDING COMMITTEE ON  
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE**

**SPECIAL STUDY ON CANADA'S DEFENCE AND  
SECURITY RELATIONSHIPS WITH THE UNITED STATES  
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION  
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2014**

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, March 7, 2012:

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Wallin, seconded by the Honourable Senator Martin:

That the Standing Senate Committee on National Security and Defence be authorized to examine and report on the state of Canada's defence and security relationships with the United States; and

That the Committee present its final report to the Senate no later than December 31, 2013 and that the Committee retain, until March 31, 2014, all powers necessary to publicize its findings.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET  
DE LA DÉFENSE**

**LES RELATIONS EN MATIÈRE DE DÉFENSE ET DE  
SÉCURITÉ ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS  
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR  
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT  
LE 31 MARS 2014**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 7 mars 2012:

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Wallin, appuyée par l'honorable sénateur Martin,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, l'état des relations en matière de défense et de sécurité entre le Canada et les États-Unis;

Que le comité présente son rapport final au Sénat d'ici le 31 décembre 2013 et que le comité conserve, jusqu'au 31 mars 2014, tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée, avec dissidence.

*Le greffier du Sénat,*

Gary W. O'Brien

*Clerk of the Senate*

**SUMMARY OF EXPENDITURES**

GENERAL EXPENSES	\$ 0
ACTIVITY 1: Washington, D.C.	\$38,020
<b>TOTAL</b>	<b>\$38,020</b>

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on National Security and Defence on Monday, March 4, 2013.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Pamela Wallin  
Chair, Standing Committee on National Security and Defence

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
David Tkachuk  
Chair, Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

**SOMMAIRE DES DÉPENSES**

DÉPENSES GÉNÉRALES	\$ 0
ACTIVITÉ 1 : Washington, D.C.	\$38,020
<b>TOTAL</b>	<b>\$38,020</b>

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale et de la défense le lundi 4 mars 2013.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Pamela Wallin  
Présidente du Comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale et de la défense

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
David Tkachuk  
Président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

**HISTORICAL INFORMATION**

For information only

**Budget approved  
Expenditures**

<sup>(1)</sup> For another order of reference, including a trip to Washington

**GENERAL ESTIMATE OF THE  
TOTAL COST OF THE SPECIAL STUDY**

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(2) of the *Senate Administrative Rules*.

The total estimated cost of this study is approximately \$ 80,000. The committee expects to request funds for another fact-finding mission to Washington, D.C. in the 2014-2015 fiscal year.

**DONNÉES ANTÉRIEURES**

À titre informatif seulement

	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
	<b>41-1</b>	<b>41-1</b>
<b>Budget approuvé</b>	137,318 <sup>(1)</sup>	37,017
<b>Dépenses</b>	5,733	24,275

<sup>(1)</sup> Pour un autre ordre de renvoi qui incluait un voyage à Washington

**ÉTAT ESTIMATIF GÉNÉRAL DU  
COÛT TOTAL DE L'ÉTUDE SPÉCIALE**

Conformément au chapitre 3:06, article 2(2) du *Règlement administratif du Sénat*.

Le coût total estimé de cette étude est d'environ 80 000 \$. Le comité prévoit demander des fonds pour entreprendre une autre mission d'information à Washington, D.C. pour l'exercice financier 2014-2015.

**STANDING COMMITTEE ON  
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE  
SPECIAL STUDY ON CANADA'S DEFENCE AND SECURITY RELATIONSHIPS WITH THE UNITED STATES  
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION  
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2014**

**ACTIVITY 1: Washington, D.C.****FACT-FINDING**

**14 participants: 9 Senators, 5 staff** (1 committee clerk, 1 analyst, 3 interpreters)

**PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES****HOSPITALITY**

1. Hospitality - meals (0410)	1,000	
2. Hospitality -room rental (0410)	500	
Sub-total		\$1,500

**TRANSPORTATION, ACCOMMODATION AND LIVING EXPENSES**

1. Transportation - air	18,000	
<i>9 senators x \$1,500 (0224)</i>		
<i>5 staff x \$900 (0227)</i>		
2. Hotel accommodation	10,500	
<i>9 senators, \$250/night, 3 nights (0222)</i>		
<i>5 staff, \$250/night, 3 nights (0226)</i>		
3. Per diem	3,780	
<i>9 senators, \$90/day, 3 days (0221)</i>		
<i>5 staff, \$90/day, 3 days (0225)</i>		
4. Working meals (travel) (0231)	1,000	
5. Taxis	840	
<i>9 senators x \$60 (0223)</i>		
<i>5 staff x \$60 (0232)</i>		
6. Charter bus (0228)	1,400	
<i>(2 days, \$700/day)</i>		
Sub-total		\$35,520

**ALL OTHER EXPENDITURES****OTHER**

1. Miscellaneous costs associated with travel (0229)	500	
--	-----	--

**RENTALS**

2. Rental - interpretation equipment (0504)	500	
<i>(2 days, \$250/day)</i>		
Sub-total		\$1,000

**Total of Activity 1** **\$38,020**

**Grand Total** **\$ 38,020**

The Senate administration has reviewed this budget application.

\_\_\_\_\_  
Heather Lank, Principal Clerk,  
Committees Directorate

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nicole Proulx, Director of Finance and Procurement

\_\_\_\_\_  
Date

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE**

**LES RELATIONS EN MATIÈRE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR  
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2014**

**ACTIVITÉ 1 : Washington D.C.****MISSION D'ÉTUDE**

**14 participants: 9 sénateurs, 5 employés** (1 greffier de comité, 1 analyste, 3 interprètes)

**SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES****FRAIS D'ACCUEIL**

1. Frais d'accueil - repas (0410)	1 000	
2. Frais d'accueil - location d'espace (0410)	500	
Sous-total		1 500 \$

**TRANSPORTS, HÉBERGEMENT ET FRAIS DE SÉJOUR**

1. Transport — aérien	18 000	
<i>9 sénateurs x 1 500 \$ (0224)</i>		
<i>5 employés x 900 \$ (0227)</i>		
2. Hébergement	10 500	
<i>9 sénateurs, 250 \$/nuit, 3 nuits (0222)</i>		
<i>5 employés, 250 \$/nuit, 3 nuits (0226)</i>		
3. Indemnité journalière	3 780	
<i>9 sénateurs, 90 \$/jour, 3 jours (0221)</i>		
<i>5 employés, 90 \$/jour, 3 jours (0225)</i>		
4. Repas de travail (voyage) (0231)	1 000	
5. Taxis	840	
<i>9 sénateurs x 60 \$ (0223)</i>		
<i>5 employés x 60 \$ (0232)</i>		
6. Affréter - autobus (0228)	1 400	
<i>(2 jours, 700 \$/jour)</i>		
Sous-total		35 520 \$

**AUTRES DÉPENSES****AUTRES**

1. Divers coûts liés aux déplacements (0229)	500	
--	-----	--

**LOCATIONS**

2. Location - équipement d'interprétation (0504)	500	
<i>(2 jours, 250 \$/jour)</i>		
Sous-total		1 000 \$

**Total de l'Activité 1****38 020 \$****Grand Total****38 020 \$**

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

\_\_\_\_\_  
Heather Lank, greffière principale,  
Direction des comités

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nicole Proulx, directrice des Finances et de  
l'approvisionnement

\_\_\_\_\_  
Date

## APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, April 18, 2013

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on National Security and Defence for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2014 for the purpose of its special study on Canada's defence and security relationships with the United States, as authorized by the Senate on Wednesday, March 7, 2012. The approved budget is as follows:

Activity 1: Washington, D.C.	\$ 38,020
TOTAL	\$ 38,020

(includes funds for a fact-finding mission)

Respectfully submitted,

*Le président,*

DAVID TKACHUK

*Chair*

## ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 18 avril 2013

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 aux fins de leur étude spéciale sur les relations en matière de défense et de sécurité entre le Canada et les États-Unis, tel qu'autorisé par le Sénat le mercredi 7 mars 2012. Le budget approuvé se lit comme suit:

Activité 1 : Washington, D.C.	38 020 \$
TOTAL	38 020 \$

(y compris des fonds pour une mission d'étude)

Respectueusement soumis,

Thursday, April 18, 2013

The Standing Senate Committee on National Security and Defence has the honour to present its

**ELEVENTH REPORT**

Your committee, which was authorized by the Senate on Thursday, March 21, 2013, to examine and report on the state of operational readiness of Canadian Forces bases and their importance to the defence of Canada and Canadian interests, and more specifically on the capacity of their infrastructure, personnel, and equipment, requests funds for the fiscal year ending March 31, 2014, and requests, for the purpose of such study, that it be empowered to travel inside Canada.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

*Le président,*

DANIEL LANG

*Chair*

Le jeudi 18 avril 2013

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a l'honneur de présenter son

**ONZIÈME RAPPORT**

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le jeudi 21 mars 2013 à étudier, pour en faire rapport, l'état de préparation opérationnelle des bases des Forces canadiennes et l'importance de ces bases pour la défense des intérêts du Canada et des Canadiens, en particulier la capacité de leur infrastructure, de leur personnel et de leur équipement, demande respectueusement des fonds pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014 et demande qu'il soit, aux fins de ses travaux, autorisé à voyager à l'intérieur du Canada.

Conformément au Chapitre 3:06, section 2(1)(c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

**STANDING COMMITTEE ON  
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE**

**SPECIAL STUDY ON CANADIAN FORCES BASES  
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION  
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2014**

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, March 21, 2013:

The Honourable Senator Dallaire moved, seconded by the Honourable Senator Callbeck:

That the Standing Senate Committee on National Security and Defence be authorized to examine and report on the state of operational readiness of Canadian Forces bases and their importance to the defence of Canada and Canadian interests, and more specifically on the capacity of their infrastructure, personnel, and equipment; and

That the Committee present its final report to the Senate no later than December 31, 2014 and that the Committee retain, until March 31, 2015, all powers necessary to publicize its findings.

The question being put on the motion, it was adopted.

*Le greffier du Sénat,*

Gary W. O'Brien

*Clerk of the Senate*

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET  
DE LA DÉFENSE**

**BASES DES FORCES CANADIENNES  
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR  
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT  
LE 31 MARS 2014**

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 21 mars 2013 :

L'honorable sénateur Dallaire propose, appuyé par l'honorable sénateur Callbeck,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à étudier, pour en faire rapport, l'état de préparation opérationnelle des bases des Forces canadiennes et l'importance de ces bases pour la défense des intérêts du Canada et des Canadiens, en particulier la capacité de leur infrastructure, de leur personnel et de leur équipement;

Que le comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 31 décembre 2014 et qu'il conserve jusqu'au 31 mars 2015 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

**SUMMARY OF EXPENDITURES**

GENERAL EXPENSES	\$ 0
ACTIVITY 1: Canadian Forces Base - Kingston	\$10,830
ACTIVITY 2: Canadian Forces Base - Trenton	\$10,830
<b>TOTAL</b>	<b>\$21,660</b>

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on National Security and Defence on Monday, March 25, 2013.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

Date	Pamela Wallin Chair, Standing Senate Committee on National Security and Defence
------	--

Date	David Tkachuk Chair, Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration
------	--

**HISTORICAL INFORMATION**

For information only

This is the first budgetary request under this order of reference.

**Budget approved Expenditures**

<sup>(1)</sup> For another order of reference, trips to Naval and Air Force Bases on East and West Coast

**GENERAL ESTIMATE OF THE TOTAL COST OF THE SPECIAL STUDY**

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(2) of the *Senate Administrative Rules*.

The total estimated cost of this study is approximately \$ 22,000. The committee does not expect to request additional funds for this study.

**SOMMAIRE DES DÉPENSES**

DÉPENSES GÉNÉRALES	\$ 0
ACTIVITÉ 1 : Base militaire des Forces armées canadiennes - Kingston	\$10,830
ACTIVITÉ 2 : Base militaire des Forces armées canadiennes - Trenton	\$10,830
<b>TOTAL</b>	<b>\$21,660</b>

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale et de la défense le lundi 25 mars 2014.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date	Pamela Wallin Président du Comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale et de la défense
------	---

Date	David Tkachuk Président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration
------	--

**DONNÉES ANTÉRIEURES**

À titre informative seulement

Cette demande budgétaire est la première sous cet ordre de renvoi.

	2011-2012	2012-2013
	41-1	41-1
<b>Budget approuvé</b>	101,318 <sup>(1)</sup>	113,532 <sup>(1)</sup>
<b>Dépenses</b>	4,751	54,369

<sup>(1)</sup> Sous un autre ordre de renvoi: missions d'information sur des Bases navales et d'aviation des côtes est et ouest.

**ÉTAT ESTIMATIF GÉNÉRAL DU COÛT TOTAL DE L'ÉTUDE SPÉCIALE**

Conformément au chapitre 3:06, article 2(2) du *Règlement administratif du Sénat*.

Le coût total estimé de cette étude est approximativement 22 000 \$. Le comité ne prévoit pas faire de demande budgétaire additionnelle pour cette étude.

**STANDING COMMITTEE ON  
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE  
SPECIAL STUDY ON CANADIAN FORCES BASES  
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION  
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2014**

**ACTIVITY 1: Canadian Forces Base - Kingston**

**FACT-FINDING**

**14 participants: 9 Senators, 5 staff** (1 committee clerk, 1 analyst, 3 interpreters)

**PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES**

**HOSPITALITY**

1. Hospitality - meals (0410)	600	
Sub-total		\$600

**TRANSPORTATION, ACCOMMODATION AND LIVING EXPENSES**

1. Transportation - train <i>9 senators x \$0 (0224)</i> <i>5 staff x \$270 (0227)</i>	1,350	
2. Hotel accommodation <i>9 senators, \$200/night, 1 night (0222)</i> <i>5 staff, \$200/night, 1 night (0226)</i>	2,800	
3. Per diem <i>9 senators, \$89/day, 2 days (0221)</i> <i>5 staff, \$89/day, 2 days (0225)</i>	2,490	
4. Working meals (travel) (0231)	500	
5. Taxis <i>9 senators x \$60 (0223)</i> <i>5 staff x \$60 (0232)</i>	840	
6. Charter bus (0228) <i>(2 days, \$1,000/day)</i>	2,000	
Sub-total		\$9,980

**ALL OTHER EXPENDITURES**

**RENTALS**

1. Rental - interpretation equipment (0504) <i>(1 day, \$250/day)</i>	250	
Sub-total		\$250

**Total of Activity 1** **\$10,830**

**ACTIVITY 2: Canadian Forces Base - Trenton****FACT-FINDING****14 participants: 9 Senators, 5 staff** (1 committee clerk, 1 analyst, 3 interpreters)**PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES****HOSPITALITY**

1. Hospitality - meals (0410)	600	
Sub-total		\$600

**TRANSPORTATION, ACCOMMODATION AND LIVING EXPENSES**

1. Transportation - train	1,350	
<i>9 senators x \$0 (0224)</i>		
<i>5 staff x \$270 (0227)</i>		
2. Hotel accommodation	2,800	
<i>9 senators, \$200/night, 1 night (0222)</i>		
<i>5 staff, \$200/night, 1 night (0226)</i>		
3. Per diem	2,490	
<i>9 senators, \$89/day, 2 days (0221)</i>		
<i>5 staff, \$89/day, 2 days (0225)</i>		
4. Working meals (travel) (0231)	500	
5. Taxis	840	
<i>9 senators x \$60 (0223)</i>		
<i>5 staff x \$60 (0232)</i>		
6. Charter bus (0228)	2,000	
<i>(2 days, \$1,000/day)</i>		
Sub-total		\$9,980

**ALL OTHER EXPENDITURES****RENTALS**

1. Rental - interpretation equipment (0504)	250	
<i>(1 day, \$250/day)</i>		
Sub-total		\$250

**Total of Activity 2** **\$10,830****Grand Total** **\$ 21,660**

The Senate administration has reviewed this budget application.

---

 Heather Lank, Principal Clerk,  
 Committees Directorate

---

 Date

---

 Nicole Proulx, Director of Finance and Procurement

---

 Date

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE  
BASES DES FORCES CANADIENNES  
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR  
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2014**

**ACTIVITÉ 1 : Base militaire des Forces armées canadiennes - Kingston**

**MISSION D'ÉTUDE**

**14 participants: 9 sénateurs, 5 employés** (1 greffier de comité, 1 analyste, 3 interprètes)

**SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES**

**FRAIS D'ACCUEIL**

1. Frais d'accueil - repas (0410)	600	
Sous-total		600 \$

**TRANSPORTS, HÉBERGEMENT ET FRAIS DE SÉJOUR**

1. Transport - train	1 350	
<i>9 sénateurs x 0 \$ (0224)</i>		
<i>5 employés x 270 \$ (0227)</i>		
2. Hébergement	2 800	
<i>9 sénateurs, 200 \$/nuît, 1 nuît (0222)</i>		
<i>5 employés, 200 \$/nuît, 1 nuît (0226)</i>		
3. Indemnité journalière	2 490	
<i>9 sénateurs, 89 \$/jour, 2 jours (0221)</i>		
<i>5 employés, 89 \$/jour, 2 jours (0225)</i>		
4. Repas de travail (voyage) (0231)	500	
5. Taxis	840	
<i>9 sénateurs x 60 \$ (0223)</i>		
<i>5 employés x 60 \$ (0232)</i>		
6. Affréter - autobus (0228)	2 000	
<i>(2 jours, 1 000 \$/jour)</i>		
Sous-total		9 980 \$

**AUTRES DÉPENSES**

**LOCATIONS**

1. Location - équipement d'interprétation (0504)	250	
<i>(1 jour, 250 \$/jour)</i>		
Sous-total		250 \$

**Total de l'Activité 1**

**10 830 \$**

**ACTIVITÉ 2 : Base militaire des Forces armées canadiennes - Trenton****MISSION D'ÉTUDE****14 participants: 9 sénateurs, 5 employés** (1 greffier de comité, 1 analyste, 3 interprètes)**SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES****FRAIS D'ACCUEIL**

1. Frais d'accueil - repas (0410)	600	
Sous-total		600 \$

**TRANSPORTS, HÉBERGEMENT ET FRAIS DE SÉJOUR**

1. Transport - train	1 350	
<i>9 sénateurs x 0 \$ (0224)</i>		
<i>5 employés x 270 \$ (0227)</i>		
2. Hébergement	2 800	
<i>9 sénateurs, 200 \$/nuit, 1 nuit (0222)</i>		
<i>5 employés, 200 \$/nuit, 1 nuit (0226)</i>		
3. Indemnité journalière	2 490	
<i>9 sénateurs, 89 \$/jour, 2 jours (0221)</i>		
<i>5 employés, 89 \$/jour, 2 jours (0225)</i>		
4. Repas de travail (voyage) (0231)	500	
5. Taxis	840	
<i>9 sénateurs x 60 \$ (0223)</i>		
<i>5 employés x 60 \$ (0232)</i>		
6. Affréter - autobus (0228)	2 000	
<i>(2 jours, 1 000 \$/jour)</i>		
Sous-total		9 980 \$

**AUTRES DÉPENSES****LOCATIONS**

1. Location - équipement d'interprétation (0504)	250	
<i>(1 jour, 250 \$/jour)</i>		
Sous-total		250 \$

**Total de l'Activité 2** **10 830 \$****Grand Total** **21 660 \$**

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

---

 Heather Lank, greffière principale,  
 Direction des comités

---

 Date

---

 Nicole Proulx, directrice des Finances et de  
 l'approvisionnement

---

 Date

## APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, April 18, 2013

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on National Security and Defence for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2014 for the purpose of its special study on Canadian Forces Bases, as authorized by the Senate on Wednesday, March 21, 2013. The approved budget is as follows:

Activity 1: Kingston, ON	\$ 10,830
Activity 2: Trenton, ON	\$ <u>10,830</u>
TOTAL	\$ 21,660

(includes funds for fact-finding missions)

Respectfully submitted,

*Le président,*

DAVID TKACHUK

*Chair*

## ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 18 avril 2013

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 aux fins de leur étude spéciale sur les bases des Forces canadiennes, tel qu'autorisé par le Sénat le mercredi 21 mars 2013. Le budget approuvé se lit comme suit:

Activité 1 : Kingston, ON	10 830 \$
Activité 2 : Trenton, ON	<u>10 830 \$</u>
TOTAL	21 660 \$

(y compris des fonds pour des missions d'étude)

Respectueusement soumis,

Tuesday, April 23, 2013

The Standing Senate Committee on National Security and Defence has the honour to present its

**TWELFTH REPORT**

Your committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, June 22, 2011, and extended on Thursday, June 14, 2012, to study issues concerning veterans' affairs, requests funds for the fiscal year ending March 31, 2014.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

*Le vice-président,*  
**ROMÉO DALLAIRE**  
*Deputy Chair*

Le mardi 23 avril 2013

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a l'honneur de présenter son

**DOUZIÈME RAPPORT**

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le mercredi 22 juin 2011 et ensuite reportée le jeudi 14 juin 2012, à étudier les questions concernant les anciens combattants, demande respectueusement des fonds pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014.

Conformément au Chapitre 3:06, section 2(1)(c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

**SUBCOMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS OF THE  
STANDING SENATE COMMITTEE ON  
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE**

**SPECIAL STUDY ON VETERANS AFFAIRS**

**APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION  
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2014**

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, June 22, 2011:

The Honourable Senator Wallin moved, seconded by the Honourable Senator Martin:

That the Standing Senate Committee on National Security and Defence be authorized to study:

- (a) services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to veterans who have served honourably in Her Majesty's Canadian Armed Forces in the past; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and its antecedents; and all of their families;
- (b) commemorative activities undertaken by the Department of Veterans' Affairs Canada, to keep alive for all Canadians the memory of Canadian veterans' achievements and sacrifices; and
- (c) continuing implementation of the New Veterans' Charter;

That the papers and evidence received and taken and the work accomplished by the Committee on this subject during the Fortieth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee report to the Senate no later than June 17, 2012, and that the Committee retain all powers necessary to publicize its findings until 90 days after the tabling of the final report.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

**SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS  
DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE**

**ÉTUDE SPÉCIALE SUR LES ANCIENS COMBATTANTS**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR  
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT  
LE 31 MARS 2014**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 22 juin 2011 :

L'honorable sénateur Wallin propose, appuyée par l'honorable sénateur Martin,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à étudier :

- a) les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes; aux anciens combattants qui ont servi honorablement dans les Forces canadiennes par le passé; aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et des organismes qui l'ont précédée; et à toutes leurs familles;
- b) les activités commémoratives tenues par le ministère des Anciens combattants du Canada afin de garder vivant pour tous les Canadiens le souvenir des réalisations et des sacrifices des anciens combattants du Canada;
- c) la poursuite de la mise en œuvre de la Nouvelle Charte des anciens combattants;

Que les documents reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet au cours de la quarantième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 17 juin 2012 et que le comité conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions pendant 90 jours après le dépôt de son rapport final.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, June 14, 2012:

The Honourable Senator Plett moved, seconded by the Honourable Senator Patterson:

That, notwithstanding the order of the Senate adopted on Wednesday, June 22, 2011, the date for the final report of the Standing Senate Committee on National Security and Defence in relation to its study on the services and benefits provided to members of the Canadian Forces, to veterans, and to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families be extended from June 17, 2012 to June 28, 2013.

The question being put on the motion, it was adopted.

*Le greffier du Sénat,*

Gary W. O'Brien

*Clerk of the Senate*

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 14 juin 2012 :

L'honorable sénateur Plett propose, appuyé par l'honorable sénateur Patterson,

Que, nonobstant l'ordre du Sénat adopté le mercredi 22 juin 2011, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense relativement à son étude sur les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, et aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et leurs familles soit reportée du 17 juin 2012 au 28 juin 2013.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

**SUMMARY OF EXPENDITURES**

GENERAL EXPENSES	\$700
ACTIVITY 1: Sainte-Anne-de-Bellevue (Qc)	\$3,990
ACTIVITY 2: Charlottetown (Veterans Affairs Canada HQ)	\$19,780
<b>TOTAL</b>	<b>\$24,470</b>

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on National Security and Defence on Monday, March 4, 2013.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

Date \_\_\_\_\_  
Pamela Wallin  
Chair, Standing Senate Committee on  
National Security and Defence

Date \_\_\_\_\_  
David Tkachuk  
Chair, Standing Committee on Internal  
Economy, Budgets and Administration

**SOMMAIRE DES DÉPENSES**

DÉPENSES GÉNÉRALES	700 \$
ACTIVITÉ 1: Sainte-Anne de Bellevue (Qc)	3 990 \$
ACTIVITÉ 2 : Charlottetown (Anciens combattants Canada)	19 780 \$
<b>TOTAL</b>	<b>24 470 \$</b>

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale et de la défense le lundi 4 mars 2013.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date \_\_\_\_\_  
Pamela Wallin  
Présidente du Comité sénatorial permanent  
de la Sécurité nationale et de la défense

Date \_\_\_\_\_  
David Tkachuk  
Président du Comité permanent de la régie  
interne, des budgets et de l'administration

**HISTORICAL INFORMATION**

For information only

	2010-2011		2011-2012	2012-2013
	40-2	40-3	41-1	41-1
<b>Budget approved</b>	No request	No request	40 654	\$ 23,365
<b>Expenditures</b>	Nil	Nil	\$ 8,697	(*)

(\*) The subcommittee is traveling to Quebec City and Valcartier in March 2013.

**GENERAL ESTIMATE OF THE TOTAL COST OF THE SPECIAL STUDY**

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(2) of the *Senate Administrative Rules*.

The subcommittee estimates the cost of the study to be approximately \$43,000 until the end of this fiscal year (including the expenses of the previous years)

**DONNÉES ANTÉRIEURES**

À titre informatif seulement

	2010-2011		2011-2012	2012-2013
	40-2	40-3	41-1	41-1
<b>Budget approuvé</b>	Pas de demande	Pas de demande	40 654 \$	23 365 \$
<b>Dépenses</b>	Nil	Nil	8 697 \$	(*)

(\*) Le sous-comité voyagera à Québec et Valcartier en mars 2013.

**ÉTAT ESTIMATIF GÉNÉRAL DU COÛT TOTAL DE L'ÉTUDE SPÉCIALE**

Conformément au chapitre 3:06, article 2(2) du *Règlement administratif du Sénat*.

Le sous-comité estime le coût de l'étude à approximativement 43 000 \$ jusqu'à la fin de la présente année financière (incluant les dépenses des années précédentes).

**SUBCOMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS OF THE  
STANDING SENATE COMMITTEE ON  
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE  
SPECIAL STUDY ON VETERANS AFFAIRS  
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION  
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2014**

**GENERAL EXPENSES****PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES****HOSPITALITY**

1. Hospitality - meals (0410)	500	
Sub-total		\$500

**ALL OTHER EXPENDITURES****OTHER**

1. Miscellaneous expenses (0798)	200	
Sub-total		\$200

**Total of General Expenses** **\$700**

**ACTIVITY 1: Sainte-Anne-de-Bellevue (Qc)****FACT-FINDING****10 participants: 5 Senators, 5 staff**

(1 committee clerk, 1 analyst, 3 interpreters)

**PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES****HOSPITALITY**

1. Hospitality - meals (0410)	600	
Sub-total		\$600

**TRANSPORTATION, ACCOMMODATION AND LIVING EXPENSES**

1. Per diem	890	
<i>5 senators, \$89/day, 1 day (0221)</i>		
<i>5 staff, \$89/day, 1 day (0225)</i>		
2. Taxis	600	
<i>5 senators x \$60 (0223)</i>		
<i>5 staff x \$60 (0232)</i>		
3. Charter bus (0228)	1,500	
<i>(1 day, \$1,500/day)</i>		
Sub-total		\$2,990

**ALL OTHER EXPENDITURES****OTHER**

1. Miscellaneous costs associated with travel (0229)	150	
--	-----	--

**RENTALS**

2. Rental - interpretation equipment (0504)	250	
<i>(1 day, \$250/day)</i>		
Sub-total		\$400

**Total of Activity 1** **\$3,990**

**ACTIVITY 2: Charlottetown (Veterans Affairs Canada HQ)****FACT-FINDING****10 participants: 5 Senators, 5 staff**

(1 committee clerk, 1 analyst, 3 interpreters)

**PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES****HOSPITALITY**

1. Hospitality - meals (0410)	600	
Sub-total		\$600

**TRANSPORTATION, ACCOMMODATION AND LIVING EXPENSES**

1. Transportation - air <i>5 senators x \$1,500 (0224)</i> <i>5 staff x \$800 (0227)</i>	11,500	
2. Hotel accommodation <i>5 senators, \$200/night, 2 nights (0222)</i> <i>5 staff, \$200/night, 2 nights (0226)</i>	4,000	
3. Per diem <i>5 senators, \$89/day, 2 days (0221)</i> <i>5 staff, \$89/day, 2 days (0225)</i>	1,780	
4. Working meals (travel) (0231)	300	
5. Taxis <i>5 senators x \$60 (0223)</i> <i>5 staff x \$60 (0232)</i>	600	
Sub-total		\$18,180

**ALL OTHER EXPENDITURES****OTHER**

1. Miscellaneous costs associated with travel (0229)	500	
--	-----	--

**RENTALS**

2. Rental - interpretation equipment (0504) <i>(2 days, \$250/day)</i>	500	
Sub-total		\$1,000

**Total of Activity 2** **\$19,780****Grand Total** **\$ 24,470**

The Senate administration has reviewed this budget application.

---

 Heather Lank, Principal Clerk,  
 Committees Directorate

---

 Date

---

 Nicole Proulx, Director of Finance and Procurement

---

 Date

**SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS DU  
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE  
ÉTUDE SPÉCIALE SUR LES ANCIENS COMBATTANTS  
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR  
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2014**

**DÉPENSES GÉNÉRALES****SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES****FRAIS D'ACCUEIL**

1. Frais d'accueil - repas (0410)	500	
Sous-total		500 \$

**AUTRES DÉPENSES****AUTRES**

1. Frais divers (0798)	200	
Sous-total		200 \$

**Total des dépenses générales****700 \$****ACTIVITÉ 1: Sainte-Anne de Bellevue (Qc)****MISSION D'ÉTUDE****10 participants: 5 sénateurs, 5 employés**

(1 greffier de comité, 1 analyste, 3 interprètes)

**SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES****FRAIS D'ACCUEIL**

1. Frais d'accueil - repas (0410)	600	
Sous-total		600 \$

**TRANSPORTS, HÉBERGEMENT ET FRAIS DE SÉJOUR**

1. Indemnité journalière	890	
<i>5 sénateurs, 89 \$/jour, 1 jour (0221)</i>		
<i>5 employés, 89 \$/jour, 1 jour (0225)</i>		
2. Taxis	600	
<i>5 sénateurs x 60 \$ (0223)</i>		
<i>5 employés x 60 \$ (0232)</i>		
3. Affréter - autobus (0228)	1 500	
<i>(1 jour, 1 500 \$/jour)</i>		
Sous-total		2 990 \$

**AUTRES DÉPENSES****AUTRES**

1. Divers coûts liés aux déplacements (0229)	150	
--	-----	--

**LOCATIONS**

2. Location - équipement d'interprétation (0504)	250	
<i>(1 jour, 250 \$/jour)</i>		
Sous-total		400 \$

**Total de l'Activité 1****3 990 \$**

**ACTIVITÉ 2 : Charlottetown (Anciens combattants Canada)****MISSION D'ÉTUDE****10 participants: 5 sénateurs, 5 employés****SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES****FRAIS D'ACCUEIL**

1. Frais d'accueil - repas (0410)	600	
Sous-total		600 \$

**TRANSPORTS, HÉBERGEMENT ET FRAIS DE SÉJOUR**

1. Transport - aérien	11 500	
<i>5 sénateurs x 1 500 \$ (0224)</i>		
<i>5 employés x 800 \$ (0227)</i>		
2. Hébergement	4 000	
<i>5 sénateurs, 200 \$/nuit, 2 nuits (0222)</i>		
<i>5 employés, 200 \$/nuit, 2 nuits (0226)</i>		
3. Indemnité journalière	1 780	
<i>5 sénateurs, 89 \$/jour, 2 jours (0221)</i>		
<i>5 employés, 89 \$/jour, 2 jours (0225)</i>		
4. Repas de travail (voyage) (0231)	300	
5. Taxis	600	
<i>5 sénateurs x 60 \$ (0223)</i>		
<i>5 employés x 60 \$ (0232)</i>		
Sous-total		18 180 \$

**AUTRES DÉPENSES****AUTRES**

1. Divers coûts liés aux déplacements (0229)	500	
--	-----	--

**LOCATIONS**

2. Location - équipement d'interprétation (0504)	500	
<i>(2 jours, 250 \$/jour)</i>		
Sous-total		1 000 \$

**Total de l'Activité 2** **19 780 \$****Grand Total** **24 470 \$**

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

---

 Heather Lank, greffière principale,  
 Direction des comités

---

 Date

---

 Nicole Proulx, directrice des Finances et de  
 l'approvisionnement

---

 Date

## APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, April 18, 2013

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on National Security and Defence for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2014 for the purpose of its special study on Veterans Affairs, as authorized by the Senate on Wednesday, June 22, 2011. The approved budget is as follows:

General Expenses	\$	700
Activity 1: Sainte-Anne-de-Bellevue, QC		3,990
Activity 2: Charlottetown, P.E.I.		<u>19,780</u>
<b>TOTAL</b>	<b>\$</b>	<b>24,470</b>

(includes funds for fact-finding missions)

Respectfully submitted,

*Le président,*

DAVID TKACHUK

*Chair*

## ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 18 avril 2013

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 aux fins de leur étude spéciale sur les anciens combattants, tel qu'autorisé par le Sénat le mercredi 22 juin 2011. Le budget approuvé se lit comme suit:

Dépenses générales		700 \$
Activité 1 : Sainte-Anne-de-Bellevue, QC		3 990
Activité 2 : Charlottetown, Î.-P.-É		<u>19 780</u>
<b>TOTAL</b>		<b>24 470 \$</b>

(y compris des fonds pour des missions d'étude)

Respectueusement soumis,

**EVIDENCE**

OTTAWA, Monday, April 15, 2013

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 4 p.m. for the election of the chair; and to examine and report on Canada's national security and defence policies, practices, circumstances and capabilities.

[*English*]

**Josée Thérien, Clerk of the Committee:** Honourable senators, there is a vacancy in the chair of the committee. As clerk of your committee, it is my duty to preside over the election of the new chair, and I am ready to receive a motion to that effect.

**Senator Dallaire:** I propose that the Honourable Senator Lang do take the chair of this committee.

**Senator Mitchell:** I second that motion.

**Ms. Thérien:** It is moved by the Honourable Senator Dallaire that the Honourable Senator Lang do take the chair of this committee. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

**Hon. Senators:** Agreed.

**Ms. Thérien:** Carried.

I invite the Honourable Senator Lang to take the chair.

**Senator Daniel Lang (Chair)** in the chair.

**The Chair:** Thank you very much. In order to reconstitute the committee, I would ask that there be a nomination for a third member to be represented on the steering committee.

**Senator Nolin:** I propose that the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair and the Honourable Senator Plett. Do you agree?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

There is another requirement today, and that is the nomination of a new member of the Subcommittee on Veterans Affairs. Is there a motion?

**Senator Dallaire:** I propose that the Honourable Senator Lang be a member of the Subcommittee on Veterans Affairs.

**The Chair:** Questions? Is it agreed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

**Senator Dallaire:** Welcome to the subcommittee.

**The Chair:** Thank you.

Before we hear from witnesses, I would like to express my appreciation to the members of the committee for your confidence in me. I am honoured to be the first member from Canada's northern territories to be elected to serve as chair of this historically important standing committee.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le lundi 15 avril 2013

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 16 heures, pour l'élection de la présidence, puis pour l'étude, en vue d'en faire rapport, des politiques, des pratiques, des circonstances et des capacités du Canada en matière de sécurité nationale et de défense.

[*Traduction*]

**Josée Thérien, greffière du comité :** Honorables sénateurs, le poste de président du comité est vacant. À titre de greffière du comité, j'ai le devoir de présider à l'élection de la nouvelle présidence, et je suis prête à recevoir une motion en ce sens.

**Le sénateur Dallaire :** Je propose que l'honorable sénateur Lang assume la présidence du comité.

**Le sénateur Mitchell :** J'appuie cette motion.

**Mme Thérien :** Il est proposé par l'honorable sénateur Dallaire que l'honorable sénateur Lang assume la présidence du comité. Vous plaît-il, mesdames et messieurs les sénateurs, d'adopter cette motion?

**Des voix :** D'accord.

**Mme Thérien :** Adopté.

J'invite l'honorable sénateur Lang à prendre place au fauteuil.

**Le sénateur Daniel Lang (président)** occupe le fauteuil.

**Le président :** Je vous remercie infiniment. Pour reconstituer le comité, je demanderais la nomination d'un troisième membre au comité de direction.

**Le sénateur Nolin :** Je propose que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose du président, de la vice-présidente et de l'honorable sénateur Plett. Êtes-vous d'accord?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Adopté.

Il y a une autre chose que nous devons faire aujourd'hui, c'est-à-dire nommer un nouveau membre au Sous-comité des anciens combattants. Quelqu'un a-t-il une motion à proposer en ce sens?

**Le sénateur Dallaire :** Je propose que l'honorable sénateur Lang soit membre du Sous-comité des anciens combattants.

**Le président :** Des questions? Êtes-vous d'accord?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Adopté.

**Le sénateur Dallaire :** Bienvenue au sous-comité.

**Le président :** Merci.

Avant d'écouter les témoins, j'aimerais exprimer ma reconnaissance aux membres du comité pour la confiance qu'ils m'accordent. C'est un honneur pour moi d'être le premier membre des territoires nordiques du Canada à être élu président de ce comité permanent, qui a toujours été important.

I look forward to continuing the legacy of previous chairs as a strong champion of our military, our veterans, our women and men who wear the Canadian uniform and their families who contribute so much at times of war and peace. I also know that committee members will agree that national security will continue to be a top priority for this committee.

I would like to recognize the Honourable Senator Dennis Patterson from Nunavut as a new member for our committee.

**Senator Patterson:** I am happy to be back. I look forward to working with you.

**The Chair:** Welcome, Senator Patterson.

Finally, on behalf of the committee I would like to express our thanks to Senator Wallin, the former chair, for her commitment, contribution and leadership.

Ladies and gentlemen, today we will continue to examine and report on Canada's national security and defence policies. Earlier today as part of Operation INGITION, a task force of 160 Canadian Armed Forces personnel from across Canada, with six CF-18 Hornets from Bagotville, Quebec, and supported by a CC-150 Polaris tanker from Trenton, Ontario, completed their mission to Keflavik, Iceland. This deployment to patrol Iceland's airspace was the second under a Canadian Armed Forces periodic initiative and it supports the North Atlantic Treaty Organization mission. On behalf of our committee, I would like to extend our congratulations and special thanks to the members of the task force and to Lieutenant-Colonel Darcy Molstad, task force commander for Operation IGNITION 2013.

Canada's commitment to NATO remains strong. However, NATO is facing a future in which many of its members are planning to or have already made significant cuts to their military spending. In some cases, these cuts are not unlike what Canada experienced in the mid-1990s. At a time when the world is becoming a more dangerous place and NATO is being called upon to do more and more, many worry that the planned cuts will limit NATO's ability to assume responsibilities in Europe, North Africa and elsewhere.

With us to discuss NATO and the challenge of austerity, as their report is called, are Stuart E. Johnson, Senior Policy Analyst, and John Gordon IV, Senior Policy Analyst, at the RAND Corporation. I assume that Mr. Johnson and Mr. Gordon can hear us.

Je compte bien poursuivre l'héritage des présidents précédents pour défendre avec vigueur notre armée, nos anciens combattants, nos femmes et nos hommes qui portent l'uniforme canadien ainsi que leurs familles, dont la contribution est inestimable en temps de guerre comme en temps de paix. Je sais également que les membres du comité vont être d'accord avec moi pour que la sécurité nationale demeure la priorité ultime de ce comité.

J'aimerais également souligner la nomination récente de l'honorable sénateur Dennis Patterson, du Nunavut, à notre comité.

**Le sénateur Patterson :** Je suis content d'être de retour parmi vous. J'ai hâte de travailler avec vous.

**Le président :** Bienvenue, sénateur Patterson.

Enfin, au nom du comité, j'aimerais présenter nos remerciements à la sénatrice Wallin, ancienne présidente, pour son engagement, sa contribution et son leadership.

Mesdames et messieurs, nous allons continuer aujourd'hui notre étude, afin d'en faire rapport, sur les politiques du Canada en matière de sécurité nationale et de défense. Aujourd'hui, une force opérationnelle des Forces armées canadiennes composée de 160 militaires de partout au Canada a terminé sa mission à Keflavik, en Islande, dans le cadre de l'opération Ignition, qui a été menée à l'aide de six CF-18 Hornet de Bagotville, au Québec, et d'un avion ravitailleur CC-150 Polaris de Trenton, en Ontario. Ce déploiement visant à patrouiller l'espace aérien de l'Islande était le deuxième déploiement d'une initiative périodique des Forces armées canadiennes en appui de la mission de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Au nom du comité, j'aimerais féliciter et remercier tout spécialement les membres de cette force opérationnelle, ainsi que le lieutenant-colonel Darcy Molstad, commandant de la force opérationnelle pour l'opération Ignition 2013.

L'engagement du Canada envers l'OTAN demeure fort. Cependant, l'OTAN devra composer avec le fait que bon nombre de ses membres prévoient de réduire considérablement leurs dépenses militaires, si ce n'est déjà fait. Dans certains cas, les compressions ne sont pas sans rappeler l'expérience du Canada vers la moitié des années 1990. À une époque où le monde devient de plus en plus dangereux et où l'OTAN est appelée à jouer un rôle de plus en plus important, beaucoup craignent que les compressions prévues ne limitent l'aptitude de l'OTAN à assumer ses responsabilités en Europe, en Afrique du Nord et ailleurs dans le monde.

Nous recevons aujourd'hui Stuart E. Johnson, analyste principal des politiques, et John Gordon IV, analyste principal des politiques à la RAND Corporation, qui sont ici pour nous entretenir de l'OTAN et du défi de l'austérité, pour reprendre le titre de leur rapport. Je présume que M. Johnson et M. Gordon nous entendent.

Welcome, gentlemen. We are pleased to have you here via video conference. I understand Mr. Gordon has some opening remarks. Please proceed.

**John Gordon IV, Senior Policy Analyst, RAND Corporation:** I will defer to my colleague and I will follow him, if I may.

**The Chair:** Proceed.

**Stuart E. Johnson, Senior Policy Analyst, RAND Corporation:** My colleague John Gordon and I are very pleased to have the opportunity to engage in a dialogue with you about the future of NATO forces, their capabilities, and how to sustain those capabilities going forward. I thought your introductory remarks framed the issue perfectly, Mr. Chair.

Of course, the context of our conversation is the pattern of reductions in defence spending, primarily and most recently among our European NATO allies. Let me start by saying that we are at an inflection point in our transatlantic alliance. If we are going to make sacrifices, if we are asking our publics to make sacrifices, we have to make these alliance strategies clear to our publics and must assure them that the burden is being shared appropriately.

NATO has a very powerful and successful record that we feel is very important to build on. It was instrumental in halting the spread of Moscow-dominated communism in Europe in the post-war period. At the end of the Cold War, it served as the key institution to begin integrating the central European states away from Moscow's sphere and into our Euro-Atlantic community. It also provided the appropriate structure for accommodating a reunified Germany into our security system without fear of aggression on their part.

When it came to reflective action in the Balkans or a coordinated effort in Afghanistan, NATO largely delivered. However, all trouble is not behind us, as the chair carefully pointed out. There is still work to be done to provide a secure institution for several Balkan nations with unresolved disputes, and to settle those disputes. There is a need to engage with the caucuses in Central Asian states to ensure that they look to our Euro-Atlantic community as they develop their future security strategy. Aside from those countries being in key geographic regions, a number of those states are significant energy producers, which makes stability there all the more desirable.

In short, when collective action has been needed, NATO has been and will be the prominent organization of like-minded democratic nations to bring collective action to bear.

The way forward is not simple. As the chair mentioned, fiscal pressures, particularly among our European allies, has caused an across-the-board drop in defence spending for all but two of our

Je vous souhaite la bienvenue, messieurs. Nous sommes heureux de pouvoir vous entendre aujourd'hui par vidéoconférence. Je crois que M. Gordon a préparé une déclaration préliminaire. La parole est à vous.

**John Gordon IV, analyste principal des politiques, RAND Corporation :** Je vais laisser mon collègue briser la glace, après quoi je vais prendre la parole à mon tour, si vous me le permettez.

**Le président :** Allez-y.

**Stuart E. Johnson, analyste principal des politiques, RAND Corporation :** Mon collègue John Gordon et moi sommes très heureux d'avoir l'occasion de tisser le dialogue avec vous sur l'avenir des forces de l'OTAN, leurs capacités et la façon de les conserver à long terme. Je crois que votre introduction met parfaitement la question en contexte, monsieur le président.

Bien sûr, notre conversation se place dans le contexte de la vague de réductions récentes des dépenses en matière de défense, principalement chez nos alliés européens de l'OTAN. J'aimerais dire d'emblée que nous en sommes à un point d'inflexion dans notre alliance transatlantique. Si nous acceptons de faire des sacrifices, si nous demandons à nos populations de faire des sacrifices, nous devons rendre les stratégies d'alliance bien claires pour le public et lui donner l'assurance que le fardeau est partagé adéquatement.

L'OTAN est très puissante et efficace, il nous semble donc très important de tabler là-dessus. Elle a joué un rôle clé pour mettre un terme à la propagation du communisme dominé par Moscou en Europe après la guerre. À la fin de la guerre froide, elle a joué un rôle névralgique pour intégrer les États européens centraux dans le giron euro-atlantique, loin de la sphère de dominance de Moscou. Elle présentait également la structure indiquée pour permettre à l'Allemagne réunifiée d'intégrer notre système de sécurité sans crainte d'agression de sa part.

Lorsqu'il a fallu prendre des mesures réfléchies pour intervenir dans les Balkans ou coordonner les efforts déployés en Afghanistan, l'OTAN a été nettement à la hauteur. Cependant, nous ne sommes pas au bout de nos peines, comme le président l'a souligné à juste titre. Il reste du pain sur la planche pour assurer la mise en place d'une institution sécuritaire dans plusieurs États des Balkans où des conflits persistent, et il faudra les régler. Il faut tisser des liens avec les organisations des États d'Asie centrale pour qu'ils tiennent compte des travaux des États euro-atlantiques pour élaborer leur propre stratégie de sécurité. Outre le fait que ces pays se trouvent dans des régions géographiques sensibles, bon nombre de ces États sont de grands producteurs d'énergie, ce qui rend la stabilité là-bas d'autant plus souhaitable.

Bref, quand il faut prendre des mesures collectives, l'OTAN est l'organisation par excellence des États démocratiques qui partagent la même vision pour que l'action collective porte fruit.

Les nouveaux défis qui se pointent à l'horizon sont de taille. Comme le président l'a mentionné, les contraintes financières, surtout chez nos alliés européens, les ont poussés à sabrer

transatlantic allies. This is already affecting the capability that such spending buys. Over time, that is projected to be more serious.

As someone who served for some years at NATO headquarters doing force planning, I have noticed an even more serious trend: These cuts have not been carefully coordinated with an eye to minimizing their impact on alliance capabilities as a whole. I will cite two examples that we mentioned in our report that we find particularly troublesome.

The United Kingdom, in accommodating reductions in their defence budget, has cut the number of ground forces that it can deploy and sustain outside its borders. It has typically been able to deploy and sustain two brigades of army forces outside its border. It will now be able to sustain only one brigade outside its border. That is a serious cut into a very important capability that the alliance has depended on since the end of the Cold War.

While it is a smaller country, the Netherlands is another example of the lack of coordination alliance-wide. When the Netherlands had to take cuts, it let those cuts fall heavily on their ability to mount shallow-water operations and maritime surveillance. These are key capabilities going forward, and they are in short supply in the alliance. There is growing activity around and attention to confined waters and shallow waters, such as the Mediterranean, to be sure; the Gulf of Aden, where piracy has proven to be a very difficult challenge; and there is a possibility of instability in the Baltic as well. Therefore, we need to put the brakes on the Netherlands' loss of capability for shallow-water operations and maritime surveillance.

The NATO solution, at least the declared policy of solution, is smart defence to encourage greater cooperation and coordination among NATO countries in procuring and training military forces. That is very admirable, but it is only as good as the resources that the alliance countries have to work with.

I will finish by saying that we need a two-pronged change in direction. First, put the brakes on these cuts in defence resources. Second, we require more careful coordination across the alliance on future challenges that the alliance will face.

With that, I would like to pass things to my colleague John Gordon, who has some supplementary remarks to make.

**Mr. Gordon:** My remarks will be brief.

First off, I would like to say that I was in southern Afghanistan in early 2007. I was very fortunate to be stationed there with the Canadian Forces in Kandahar. Being a former U.S. Army officer, I can honestly say to you that I was very impressed with the

massivement dans les dépenses militaires partout, sauf dans deux pays parmi nos alliés transatlantiques. Cela a déjà des conséquences sur la capacité que ces dépenses permettent. Avec le temps, les difficultés ne risquent que de prendre de l'ampleur.

J'ai moi-même passé quelques années au quartier général de l'OTAN à planifier les déploiements, et j'ai remarqué une tendance encore plus grave : ces compressions ne sont pas coordonnées avec soin dans le but de réduire leur incidence sur les capacités de l'alliance dans son ensemble. Je vais vous citer deux exemples que nous mentionnons dans notre rapport et que nous trouvons particulièrement troublants.

Le Royaume-Uni, qui a réduit son budget de la défense, a réduit le nombre de ses forces terrestres pouvant être déployées et rester pendant de longues durées à l'extérieur de ses frontières. Jusque-là, le pays avait toujours été en mesure de déployer et de maintenir en place deux brigades des forces armées à l'extérieur de ses frontières. Il ne pourra plus qu'en maintenir une. Il s'agit là d'une compression grave d'une ressource très importante dont l'alliance dépend depuis la fin de la guerre froide.

À plus petite échelle, les Pays-Bas nous fournissent un autre exemple du manque de coordination avec les pays de l'alliance. Quand les Pays-Bas ont dû réduire leurs dépenses, ils ont laissé leurs compressions compromettre gravement leur capacité de surveillance maritime et d'intervention en eaux peu profondes. Ce sont là des capacités fondamentales pour les années futures, et elles sont déjà trop faibles au sein de l'alliance. Il y a de plus en plus d'activité dans les zones d'eaux confinées et peu profondes auxquelles il faut porter attention, notamment dans la Méditerranée; dans le golfe d'Aden, où la piraterie pose tout un défi; et il y a également un risque d'instabilité dans la mer Baltique. Il faut donc empêcher les Pays-Bas de perdre toute leur capacité d'intervention en eaux peu profondes et de surveillance maritime.

La solution de l'OTAN, à tout le moins selon sa politique déclarée, c'est la défense intelligente, afin de favoriser la coopération et la coordination entre les pays de l'OTAN pour déployer et entraîner des forces militaires. C'est là un effort très admirable, mais il dépend totalement des ressources dont les pays de l'alliance vont disposer.

Je vais conclure en disant qu'il faut favoriser un changement en deux volets. Premièrement, il faut freiner les réductions des ressources consacrées à la défense. Deuxièmement, il faut favoriser une coordination plus attentive entre les pays de l'alliance, en fonction des défis auxquels l'alliance risque d'être confrontée à l'avenir.

Sur ce, j'aimerais céder la parole à mon collègue, John Gordon, qui a quelques autres observations à faire.

**M. Gordon :** Je vais être bref.

Pour commencer, j'aimerais dire que je suis allé dans le Sud de l'Afghanistan au début de 2007. J'ai eu l'énorme chance d'être cantonné parmi les Forces canadiennes à Kandahar. En tant qu'ancien membre de l'armée américaine, je peux vous dire en

Canadian Armed Forces that I was hosted by for several weeks in southern Afghanistan. The Canadian Forces had just come off a very difficult year in 2006. I was very much impressed with their professionalism and their military capability in one of the most difficult parts of that country.

I have some remarks to supplement and echo what my friend and colleague said. Since the late 1940s, NATO has been a key contributor to European and Atlantic security and unity. The Cold War was in no small part won by the alliance framework that NATO created. For over 60 years, the ability of the militaries of many European nations, Canada and the United States to interact and operate together has been facilitated and enhanced by NATO. NATO has been and is still important.

However, cuts being made by NATO European nations are significant; there is no getting around that. When it takes the combined efforts of several European NATO nations to be able to deploy and sustain a single division outside of Europe, that is telling, and that will be the unfortunate reality in the near future, by roughly the middle of this decade.

It is important to note that many in the U.S. government and military will — indeed, some already have — start to think differently about militaries of the European members of NATO. For example, at mid-decade, the Royal Navy, the Royal Air Force and the British Army all combined will be smaller than the United States Marine Corps. That is something that does not go unnoticed by the senior members of the American military and other parts of the American government.

The challenge for NATO's European members is how to stave off further cuts, serious as those are; to better coordinate their actions by coordinating their planning efforts better; and understanding how to better utilize and reduce the forces that they will have by mid-decade.

**The Chair:** Thank you very much, gentlemen. I would like to lead off with one question, and then we will put it to the floor here.

I would like to first refer to the paper that you provided to us earlier: *NATO and the Challenges of Austerity*. In that paper, you noted:

. . . the air, land, and sea forces of key U.S. European allies are rapidly reaching the point where they can only perform one moderate-sized operation at a time and will be hard-pressed to meet the rotation requirements of a protracted, small-scale irregular warfare mission.

Post-Afghanistan, post-Libya and taking into account the situation in Mali, are you optimistic about the future of NATO in view of the comments that we have just heard?

toute honnêteté que j'ai été très impressionné des Forces armées canadiennes qui m'ont accueilli pendant plusieurs semaines dans le Sud de l'Afghanistan. Les Forces canadiennes sortaient tout juste d'une année très difficile, 2006. J'ai été très impressionné de leur professionnalisme et de leur capacité militaire dans l'une des régions les plus difficiles de ce pays.

J'ai quelques observations à ajouter pour renforcer ce que mon ami et collègue a dit. Depuis la fin des années 1940, l'OTAN est un joueur de premier plan pour assurer la sécurité et l'unité de l'Europe et de l'Atlantique. Le cadre de l'alliance créé par l'OTAN a été déterminant pour gagner la guerre froide. Pendant plus de 60 ans, c'est en grande partie grâce à l'OTAN que les armées de beaucoup de pays européens, du Canada et des États-Unis ont réussi à interagir et à intervenir côte à côte. L'OTAN joue un rôle important depuis longtemps et le joue toujours.

Cependant, les réductions observables dans les pays européens membres de l'OTAN sont considérables, on ne peut pas le nier. Lorsque plusieurs pays européens de l'OTAN doivent unir leurs forces pour pouvoir se déployer et rester en poste dans une même division à l'extérieur de l'Europe, c'est révélateur, et ce sera la triste réalité à l'avenir, d'ici à peu près 2015.

Il importe de souligner que beaucoup de gens, au sein du gouvernement et de l'armée des États-Unis, vont changer leur façon de voir les armées des membres européens de l'OTAN; certains ne les voient déjà plus de la même façon. Par exemple, vers 2015, la Royal Navy, la Royal Air Force et la British Army compteront ensemble moins de membres que la Marine américaine. Cette réalité ne passe pas inaperçue chez les hauts dirigeants de l'armée américaine ou du gouvernement américain.

Les pays européens membres de l'OTAN devront se demander comment éviter d'autres compressions, compte tenu de la gravité de celles-ci, et mieux coordonner leurs interventions dès le stade de la planification et comprendre comment mieux utiliser et réduire les forces dont ils disposeront d'ici 2015.

**Le président :** Je vous remercie beaucoup, messieurs. J'aimerais commencer par vous poser une question avant de donner la parole à mes collègues.

J'aimerais d'abord citer l'article que vous nous avez remis : *NATO and the Challenges of Austerity*. Vous y faites remarquer que :

Les forces aériennes, terrestres et maritimes des principaux alliés européens des États-Unis s'approchent rapidement du point où ils ne pourront plus mener qu'une opération de taille moyenne à la fois et subiront beaucoup de pression pour répondre aux critères de rotation de toute mission de combat spéciale de longue durée et à petite échelle. [traduction]

Après le retrait de l'OTAN de l'Afghanistan et de Libye et compte tenu de la situation au Mali, voyez-vous avec optimisme l'avenir de l'OTAN à la lumière de toutes les observations que vous venez de faire?

**Mr. Gordon:** As we both said, NATO is and will continue to be important. NATO has done a tremendous service, not only for European and Atlantic stability, but it has done very tremendous service for global stability in the last 60-some years that NATO has been in existence.

Since the end of the Cold War, real threats to the interests of most European countries have come largely from outside of Europe, with the problems in the Balkans being a notable exception. Therefore, more so than in NATO's past history, the ability to deploy and sustain forces outside Europe, possibly for protracted periods of time, is very important, as Iraq and Afghanistan have shown. Future crises, at least in Africa or wherever else they may be, are showing that those challenges remain.

The question now is: Will NATO have the capacity to undertake operations like that, realizing that some of these go on for protracted periods of time? If they do last for protracted periods of time, you need a sufficient rotation base to support brigade or multi-brigade operations. With the size of these militaries being reduced and with the levels we can support, it is without question difficult for them to do that.

**Mr. Johnson:** I feel, as Mr. Gordon does, that the intention is not on the horizon for the United States or a cluster of NATO allies to engage in an operation of the scale of Iraq or Afghanistan in the short term. The idea that we can avoid stabilization operations altogether is also unreasonable because these things happen. Often the only response is to be able to deploy quickly, stabilize a situation, and then and only then remove. If we are right on the edge of our allies' capability to do so, it limits our policy options greatly.

**Senator Dallaire:** Gentlemen, we are allowed two questions, and I hope we will have time for a second round.

My first question comes from the argument of NATO as the security instrument that you speak of where conflicts are imploding nations and failing states that are out-of-area. As an example, south of the Sahara is an area of concern. If the UN is giving mandates that NATO fulfills by providing the security forces that the UN does not have — and many nations prefer going into a mission with a UN mandate versus simply a NATO mandate — why does NATO not look at its role as being first in and first out, as was coined for a period of time? They go in with significant capabilities — command and control and logistics, as well as the kinetic capability — and then stabilize the scenario for a follow-on force by the UN that nations could help to build and train, thereby giving the Security Council much more command

**M. Gordon :** Comme nous l'avons dit tous les deux, l'OTAN joue un rôle important et va continuer de le jouer. L'OTAN nous a rendu de formidables services, pour assurer la stabilité non seulement de l'Europe et de l'Atlantique, mais aussi du monde entier depuis environ 60 ans, soit depuis sa création.

Depuis la fin de la guerre froide, les plus grandes menaces concrètes qui ont pesé sur les pays européens venaient pour la plupart de l'extérieur de l'Europe, à l'exception notable de l'épisode des Balkans. Ainsi, la capacité de l'OTAN de déployer et de maintenir en place des forces à l'extérieur de l'Europe, peut-être même pendant des périodes prolongées, demeure très importante aujourd'hui, comme nous le montrent les exemples de l'Irak et de l'Afghanistan, peut-être même plus que par le passé. Les crises futures, à tout le moins en Afrique ou n'importe où ailleurs, nous montrent que les défis restent entiers.

Il faut donc nous demander si l'OTAN pourra toujours mener des opérations de cette envergure, étant donné que certaines peuvent durer longtemps. Quand une mission s'étend sur une longue période, il faut une base de rotation suffisante pour appuyer les opérations de la brigade ou des brigades déployées. Comme les forces de ces armées sont réduites et qu'elles ne peuvent plus en faire autant, le travail est très difficile, sans aucun doute.

**M. Johnson :** À l'instar de M. Gordon, j'ai l'impression que les États-Unis ou la plupart des alliés de l'OTAN n'ont pas l'intention de s'engager à court terme dans une opération de l'envergure de celles menées en Irak ou en Afghanistan. Il n'est cependant pas raisonnable de penser que nous pouvons éviter toute mission de stabilisation, parce qu'il y a toujours des crises. Souvent, la seule réaction possible est un déploiement rapide pour stabiliser la situation, puis un retrait du pays seulement une fois que la situation est stabilisée. Si la capacité d'intervention de nos alliés est effectivement compromise, nos options politiques s'en trouvent grandement limitées.

**Le sénateur Dallaire :** Messieurs, nous pouvons vous poser deux questions, et j'espère qu'il nous restera du temps pour une deuxième série de questions.

Ma première question porte sur l'argument selon lequel l'OTAN serait bel et bien l'outil de sécurité dont vous parlez lorsque des conflits implosent et créent le chaos dans un pays hors de la zone. Par exemple, la situation dans le sud du Sahara est inquiétante. Si l'ONU donne à l'OTAN des mandats qu'elle exécute en déployant des forces de sécurité que l'ONU n'a pas (et beaucoup de pays préfèrent participer à une mission découlant d'un mandat de l'ONU plutôt que d'un simple mandat de l'OTAN), pourquoi l'OTAN ne verrait-elle pas son rôle comme celui de premier intervenant seulement, comme c'était le cas pendant longtemps? L'OTAN a beaucoup de puissance, sur les plans du commandement, du contrôle, de la logistique et de la capacité cinétique. Elle pourrait stabiliser la situation, puis passer

and control and strategic planning capabilities to run these things. Why not take a specific dimension of the problem versus looking at the protracted employment of NATO?

**Mr. Johnson:** I largely agree with what you said. I feel that as we go forward we will increasingly see ourselves in operations to stabilize out-of-area operations. Invariably, a UN mandate will be very helpful and significant but it takes the UN a long time to implement, if it can. I share your view that NATO is the obvious group to implement.

Let me give a slightly different perspective on what is likely. It is likely that fast-breaking operations, as we saw in Mali, require a lead nation to take action quickly, as France did. NATO must then be ready to support the lead nation. You put your finger on a number of capabilities that are important. My argument to the NATO leadership is that of course the number of troops is important but for an operation like Mali, which may be repeated in other places, the key enabling capabilities for NATO or African Union forces certainly would be transport, surveillance, precision strike and deployable logistics to support the indigenous forces that we hope will very quickly take the lead from France, in the case of Mali.

Security would be very well served with NATO focusing on the ability to enable local forces, which was the implication of your statement.

**Senator Dallaire:** Let us take another angle. The UN has been arguing for some time that it wants regional capabilities to be built up — the African Union as an example — to have rapid reaction capabilities so that an African standby force can be initially deployed. We are not seeing a lot of support for that. The European Union has 1 (German/Netherlands) Corps, which is nothing more than a paper tiger. Whether the European Union could actually put a force together without the Americans is still very questionable.

If NATO is looking at its employment in the future, why is it not encouraging other capabilities to be built up to have that initial strike and strategic planning deployment capability and to be replaced in these protracted operations that will continue to be protracted? We are going into those places for 5, 10 or 15 years. We have been in Cyprus for 50 years. Why not assist in building regional capabilities as part of the mandate?

**Mr. Johnson:** I agree with you. I did not mean to contradict that in what I said. Capacity building is an imperfect science. The NATO alliance and individual countries are well served in continuing to invest capability in that area — to build the capacity of indigenous local forces. I would say that the strategic concept for NATO could be an initial deployment, because there may have to be forces that are capable of staunching a bleeding situation and then heading over expeditiously to indigenous

le flambeau à une force de l'ONU, que les États pourraient aider à construire et à former, ce qui augmenterait de beaucoup le pouvoir du Conseil de sécurité de gérer le commandement, le contrôle et la planification stratégique. Pourquoi ne pas nous concentrer sur une dimension particulière de l'équation plutôt que d'envisager d'utiliser l'OTAN pour des déploiements prolongés?

**M. Johnson :** Je suis essentiellement d'accord avec ce que vous dites. Je pense que nous serons de plus en plus appelés à prendre part à des opérations de stabilisation hors zone. Il sera toujours bon et utile d'avoir un mandat de l'ONU, mais il lui faut beaucoup de temps pour le mettre en œuvre, lorsqu'elle le peut. Je suis d'accord avec vous que l'OTAN est l'instrument tout indiqué dans ce cas.

Je vais présenter la situation potentielle un peu différemment. Dans les opérations qui évoluent rapidement, comme au Mali, il faudra probablement qu'un pays prenne les devants pour intervenir sans délai, comme la France l'a fait. L'OTAN doit ensuite être prête à lui prêter main-forte. Vous avez mentionné diverses capacités qui sont importantes. Mon argument en faveur d'un rôle de premier plan de l'OTAN est bien sûr que le nombre de soldats est important, mais dans une opération comme celle au Mali, qui pourrait se répéter ailleurs, les capacités clés pour l'OTAN ou les forces de l'Union africaine sont assurément le transport, la surveillance, les frappes de précision et la capacité logistique que l'on peut déployer pour soutenir les forces indigènes qui, nous l'espérons, prendront rapidement le relais de la France dans le cas du Mali.

La sécurité serait très bien servie si l'OTAN s'employait à renforcer les capacités des forces locales, comme vous l'avez laissé entendre.

**Le sénateur Dallaire :** Abordons la question sous un autre angle. L'ONU préconise depuis un certain temps le renforcement des capacités régionales — celles de l'Union africaine, par exemple — afin qu'une force soit prête à être déployée rapidement au besoin. L'idée ne reçoit pas beaucoup d'appui. L'Union européenne dispose du corps allemand et néerlandais, mais ce n'est rien d'autre qu'un colosse aux pieds d'argile. On peut même se demander si l'Union européenne pourrait mettre sur pied une force sans l'appui des Américains.

Si l'OTAN se cherche une vocation, pourquoi n'encourage-t-elle pas les autres à renforcer leurs capacités afin de pouvoir procéder à un déploiement stratégique et aux frappes initiales et prendre le relais dans ces opérations qui perdurent et qui vont continuer de le faire? Nos missions durent cinq, 10 ou 15 ans. Celle de Chypre dure depuis 50 ans. Pourquoi le renforcement des capacités régionales ne ferait-il pas partie de son mandat?

**M. Johnson :** Je suis d'accord avec vous. Mes propos ne visaient pas à vous contredire. Le renforcement des capacités est une science inexacte. En continuant d'investir dans le renforcement des capacités des forces indigènes, l'OTAN et les pays y trouvent leur compte. Je pense que l'OTAN pourrait avoir un rôle stratégique à jouer dans le déploiement initial, car il faut parfois des forces capables de mettre un terme à un bain de sang, avant de pouvoir passer rapidement le flambeau aux forces

forces. It takes the African Union and the Economic Community of West African States, ECOWAS, time to get the political structure in place and then to get the forces on the ground.

In Mali we have seen an uneven response on the part of African forces, with Chad being the exception as they were rather prompt in getting capable forces there. The initial deployment may still have to have a substantial NATO element to it, certainly in transporting indigenous forces. I would agree with you that indigenous regional forces ought to be put quickly in the forefront; and NATO should deliberately plan on enabling capabilities to allow them to perform well. Again, the two key enablers are surveillance and reconnaissance, and logistical transport support.

**Senator Nolin:** Thank you very much, Mr. Gordon and Mr. Johnson, for accepting our invitation. We had the privilege of reading Mr. Larrabee's abstract. His first recommendation dealing with the European allies is that they should pool and share resources to help mitigate the impact of defence budget cuts.

That echoes the Obama administration recommendation. It also echoes the interesting speech that Ambassador Vershbow made in Oslo in February, where he went a little bit further. You were probably there when he delivered his speech. I have been around NATO circles — and I am not alone — for almost 20 years. Let me first read something to my colleagues so that they at least have the flavour of Ambassador Vershbow's speech:

I would suggest promoting efforts — in both NATO and the European Union — to work towards a collective European full spectrum military capability to balance that of the United States.

On paper it looks very good, and I want to hear your comments. For the last 20 years, NATO has been trying to sit down with the EU to come up with a common understanding to try to do things better. How can we seriously look into the ambassador's proposal and see the future as bright? I would love to see the future as bright, but I cannot see that. What is your opinion?

**Mr. Johnson:** I share your skepticism about the idea that pooling and sharing resources and effort will allow us to substantially stretch the resources available to NATO. Let me first be pessimistic and then a bit more optimistic.

My pessimism grows from looking at the attempts that our continental European allies, in particular, have made to pool their resources and share the cost of a program, particularly the European fighter program.

The problem that this program has run into is that the administrative structure has become so burdensome. The need to negotiate where parts are going to be built, where they are going

locales. Il faut un certain temps à l'Union africaine et à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, pour mettre la structure politique en place, puis pour déployer des forces sur le terrain.

Au Mali, la réaction des forces africaines a été très inégale, sauf pour ce qui est du Tchad qui a déployé des forces très promptement. L'OTAN aura sans doute encore un rôle important à jouer dans le déploiement initial, pour ce qui est du transport des forces indigènes assurément. Je crois comme vous que les forces indigènes régionales doivent prendre les commandes rapidement, et l'OTAN devrait s'employer à les doter des capacités nécessaires pour bien s'en tirer. Je le répète encore une fois, les deux éléments clés sont la surveillance et la reconnaissance, et le soutien au transport logistique.

**Le sénateur Nolin :** Merci beaucoup à vous, monsieur Gordon, et à vous, monsieur Johnson, d'avoir accepté notre invitation. Nous avons eu le privilège de lire le résumé de M. Larrabee. Sa première recommandation aux alliés européens est de mettre en commun leurs ressources pour diminuer les répercussions des compressions dans les budgets de défense.

Cela va dans le même sens que ce que recommandait l'administration Obama. L'ambassadeur Vershbow a livré un discours fort intéressant à Oslo en février dernier qui abondait aussi dans ce même sens et qui allait même un peu plus loin. Vous étiez probablement dans la salle à ce moment. Je fréquente les cercles de l'OTAN — et je ne suis pas le seul — depuis près de 20 ans. Je vais tout d'abord lire un extrait du discours de l'ambassadeur Vershbow afin de donner un peu de contexte à mes collègues :

Je propose donc de promouvoir les efforts — tant au sein de l'OTAN que de l'Union européenne — en vue de mettre en place une capacité militaire intégrale et collective européenne qui ferait pendant à celle des États-Unis.

En théorie, cela semble une très bonne idée, mais j'aimerais savoir ce que vous en pensez. L'OTAN tente depuis 20 ans d'entamer un dialogue avec l'UE pour trouver une meilleure façon de fonctionner. Ce que propose l'ambassadeur a-t-il vraiment des chances de se concrétiser? J'aimerais bien qu'il en soit ainsi, mais j'ai de sérieux doutes. Qu'en pensez-vous?

**M. Johnson :** Je doute, comme vous, que la mise en commun des ressources et des efforts permette de bonifier considérablement les ressources mises à la disposition de l'OTAN. Je commence sur une note pessimiste, avant d'être un peu plus optimiste.

Lorsque je pense aux tentatives de nos alliés européens continentaux, en particulier, pour mettre en commun leurs ressources et partager les coûts d'un programme, notamment celui des avions de combat, mon pessimisme s'accroît.

Si ce programme a éprouvé des difficultés, c'est parce que sa structure administrative est devenue trop lourde. L'idée est excellente, mais elle se heurte au fait qu'il faut négocier où les

to be assembled and who is going to make what contribution and the inability of the countries to maintain their financial commitment as governments change makes this ideal very nice, but I think it will not lead to a strategic leap forward.

Where does pooling and sharing work? Pooling and sharing works when it is bottom-up instead of top-down. When Belgium and the Netherlands got together to work on naval, submarine warfare and countermine systems, this worked very well. They quietly extended cooperation to that portion of the German Navy that works in shallow water operations and, eventually, to the Danish Navy. When it is bottom-up, I think it can be very helpful, and there is a track record of success there. I have yet to see a top-down consortium of our European allies, particularly our continental European allies, that has not been bogged down by the administrative burden and the expense that goes with that.

Pooling and sharing sounds good. Ambassador Vershbow is very intelligent, very capable and a thoughtful policy-maker. I am reserving my judgment on how much we can expect from this. I think less than the rhetoric would imply.

**Mr. Gordon:** I have two quick comments to supplement what Mr. Johnson said. You will recall that, in his opening remarks, he mentioned that, in this current round of cuts announced by Britain and European countries, unfortunately there was little attempt to integrate those. You had strictly national decisions: We are doing away with tanks. We are doing away with minesweepers. We are doing away with maritime patrol aircraft. Pooling and sharing is not a new idea. NATO has tried things like this for many, many years. Given the magnitude of the cuts being made today, there is some more urgency to this concept. However, I think, as Mr. Johnson mentioned, that this current round of cuts was unfortunately done in a rather unilateral matter by most of these countries. For pooling and sharing to work, that must be fixed. You have to have a more coordinated, integrated international approach as to who will maintain what force structure or capability.

An additional cautionary note is that if you are going to rely on one or two countries to provide all of a certain type of capability, of course, when a crisis actually occurs, there will still be national decisions on whether we will participate or not. This is the problem that a lot of the European countries had when the Germans did not want to participate in the operations in Libya. Basically, two major European air forces in NATO had the suppression of air defence capability — the German Luftwaffe and the Italian Air Force. When the Luftwaffe did not come to participate in the Libyan operation, it put a disproportionate burden on the Italians. Had the Americans not been available, it would have been a problem.

Again, those are just a couple of cautionary examples. Essentially, pooling and sharing are good things, but, as both of us have said, it is not a panacea.

pièces seront construites, où elles seront assemblées, quelle sera la contribution de chacun, et tout cela dans un contexte où les pays ne peuvent pas toujours respecter leur engagement financier parce que les administrations changent. C'est pourquoi je ne pense pas qu'on réussira à faire ce bond stratégique.

Quand la mise en commun fonctionne-t-elle? Elle fonctionne lorsque l'initiative part de la base et non du sommet. Lorsque la Belgique et les Pays-Bas ont uni leurs efforts pour mettre au point des systèmes pour le contreminage, la guerre sous-marine, et cetera, cela a très bien fonctionné. Par la suite, ils ont élargi tranquillement leur collaboration à la section de la marine allemande qui s'occupe des opérations en eau peu profonde, puis à la marine danoise. Lorsque l'initiative part de la base, je crois que cela peut être très utile, et les exemples de réussite ne manquent pas. Toutefois, je n'ai pas encore vu nos alliés européens, en particulier continentaux, mettre en place une initiative partant du sommet qui ne se soit pas embourbée dans les lourdeurs administratives et les coûts que cela engendre.

La mise en commun est logique. L'ambassadeur Vershbow est un décideur très intelligent, très compétent et averti. Je réserve mon jugement sur ce qu'on peut attendre de tout cela. Je pense que les résultats ne seront pas à la hauteur de la rhétorique.

**M. Gordon :** J'ajouterais deux petits commentaires à ce que M. Johnson vient de dire. Vous vous souviendrez qu'il a mentionné dans son exposé que la Grande-Bretagne et les pays européens ont annoncé des compressions sans vraiment se consulter. Les décisions ont été prises au niveau national uniquement : on abandonne les chars d'assaut, on abandonne les dragueurs de mines, on abandonne les avions de patrouille maritime. La mise en commun n'est pas une idée nouvelle. L'OTAN déploie des efforts en ce sens depuis de très nombreuses années. Aujourd'hui, l'ampleur des compressions rend l'idée plus urgente. Toutefois, comme l'a mentionné M. Johnson, la plupart des pays ont procédé à ces compressions de manière plutôt unilatérale. Si on veut que la mise en commun fonctionne, il faudra régler ce problème. Il faut que la démarche soit mieux coordonnée entre les pays pour déterminer qui maintiendra telle ou telle capacité ou structure.

Il ne faut pas oublier non plus qu'on s'en remettra à un ou deux pays pour fournir tel type de capacité et que, bien sûr, lorsqu'un conflit éclatera, il y aura encore des décisions au niveau national pour savoir si on intervient ou non. C'est le problème auquel un grand nombre de pays européens se sont heurtés lorsque l'Allemagne a décidé de ne pas participer aux opérations en Libye. Au sein de l'OTAN, il y avait essentiellement deux grandes forces aériennes en Europe qui étaient en mesure de supprimer les capacités de défense aérienne du pays, soit la Luftwaffe allemande et la Force aérienne italienne. Lorsque la Luftwaffe a décidé de ne pas participer à l'opération en Libye, le fardeau est devenu trop lourd pour les Italiens. Si les Américains n'avaient pas été là, cela aurait posé problème.

Encore une fois, ce ne sont là que quelques exemples de réserve que nous avons à ce sujet. La mise en commun est une bonne chose, essentiellement, mais comme nous l'avons mentionné tous les deux, ce n'est pas la panacée.

**Senator Nolin:** I totally agree with you. When I was reading, there were two key phrases from the ambassador: “specialization by default,” which you just explained, and “specialization by design,” which is preferable. I, too, had in mind the German withdrawal at the last minute. The minister is no longer there to explain the decision he took at that time, so that is for another day.

Let us be positive, as you said, Mr. Johnson. In his remarks, the ambassador is referring to 24 projects that have been accepted by the NAC and, I presume, labelled as smart defence. Can you expand a bit more? I think you have already mentioned a few, but can you explain, for the benefit, of my colleagues those famous European projects labeled as smart defence?

**Mr. Johnson:** There are a number that have been repackaged and presented as part of those initial projects, and there are others that are in development. Many of them are in the aviation or the maritime field.

I will give you the classes. The classes that I think will be most successful are those that have a lead nation with a consortium cooperating. The example of the German development of the Leopard 2 tank was a good one. They began the program, and then, from the ground up, other countries joined, contributed to production costs and brought the Leopard 1 and, later, the Leopard 2 into their force structure.

As for the U.S. F-16 program, the value of that program was that the United States said, “We are going to lead a consortium building the F-16,” then later the F-18, which was a smaller consortium, but it was also successful. We focused on current, proven technology. Those programs that focus on current, proven technology tend to be very successful because proven technology is accessible to a broad spectrum of our NATO allies.

We should be careful, if we are going into a multinational program, that there is not high technology risk with what we are doing.

There does not have to be. Extant military technology resides almost entirely amongst us and our allies. Moscow has really slowed down its ability to fill up modern systems. With those programs that meet the criterion of proven technology, preferably a lead nation that has already done a great deal of technology and a bottom-up organization as opposed to starting with a top-down structure and trying to manage a program from the top down. Those are the ingredients for success.

**Senator Mitchell:** I am quite interested in NATO, the challenges of austerity to which you have referred — and it is from RAND — and the recommendations, in particular the one about Germany being encouraged to take on greater responsibility for ensuring security and stability in Eastern Europe. First, can you give us a quick rundown of what you

**Le sénateur Nolin :** Je suis tout à fait d'accord avec vous. En lisant, j'ai noté deux expressions utilisées par l'ambassadeur : la « spécialisation par défaut », que vous venez d'expliquer, et la « spécialisation par dessein », qui est préférable. J'ai pensé aussi au retrait allemand à la dernière minute. Le ministre n'est plus là pour expliquer sa décision à l'époque, alors ce sera pour une autre fois.

Comme vous l'avez dit, monsieur Johnson, soyons optimistes. Dans son discours, l'ambassadeur parle de 24 projets qui ont été acceptés par le CAN et qui font partie, je présume, de la défense intelligente. Pourriez-vous nous en parler un peu? Vous en avez déjà mentionné quelques-uns, mais pourriez-vous expliquer à mes collègues en quoi consistent ces fameux projets européens qualifiés de défense intelligente?

**M. Johnson :** Certains ont été remodelés et présentés comme faisant partie des projets initiaux et d'autres sont en préparation. Un grand nombre d'entre eux sont dans le secteur de l'aviation et le secteur maritime.

Je vais vous parler des catégories. Celles qui auront le plus de succès, à mon avis, sont celles où il y a un pays responsable et d'autres qui collaborent. La fabrication du char d'assaut allemand Leopard 2 est un bon exemple. Les Allemands ont lancé le programme, puis, à partir de la base en montant, d'autres pays se sont joints à l'aventure en contribuant aux coûts de production. Ils ont ensuite intégré le Leopard 1, puis plus tard le Leopard 2, à leurs structures militaires.

De même pour le programme américain des F-16, l'avantage réside dans le fait que les États-Unis ont dit : « Nous allons diriger le consortium chargé de construire les F-16 », puis il y a eu ensuite un plus petit consortium pour les F-18, mais cela a aussi bien réussi. On s'est concentré sur la technologie moderne éprouvée. Les programmes qui misent sur la technologie moderne éprouvée fonctionnent habituellement très bien, car un grand nombre de nos alliés au sein de l'OTAN peuvent y avoir accès.

Lorsqu'on opte pour un programme multinational, il faut s'assurer que celui-ci ne comporte pas de technologies de pointe risquées.

Il n'est pas nécessaire qu'il y en ait. La technologie militaire existante est presque toute entre nos mains et celles de nos alliés. Moscou a beaucoup réduit sa capacité de produire des systèmes modernes. La clé de la réussite réside donc dans le fait d'utiliser des technologies éprouvées, d'avoir si possible un pays responsable qui connaît bien les technologies, et d'opter pour une organisation qui gère le programme à partir de la base, plutôt que d'avoir une organisation qui tente de gérer le tout à partir du sommet.

**Le sénateur Mitchell :** Tout cela m'intéresse beaucoup : l'OTAN, les défis qui découlent des mesures d'austérité dont vous avez parlé — selon RAND — et les recommandations, en particulier celle voulant que l'Allemagne participe plus activement aux mesures visant à assurer la sécurité et la stabilité en Europe de l'Est. Premièrement, pourriez-vous nous donner un aperçu de la

feel the threat is there? Second, could you indicate whether this kind of recommendation and that type of initiative would be commensurate with strengthening NATO or a de facto admission that NATO is weakening?

**Mr. Johnson:** That is a very good question, but it also tees up the issue of what NATO will focus on. My take is that the big problems that we as an alliance face are not a massive invasion of Russian forces into Eastern Europe, but instabilities in the Mediterranean littoral, piracy in the Gulf of Aden, instability in energy production and transportation in the Middle East, Asia and the Caucasus, and of course instability in places like Mali.

What about Moscow, though? Whenever we have talked to our Central European allies, they are still plenty worried about Moscow. We did a review for the Polish Ministry of National Defence for what security environment they were in — history has dealt them a bad hand, of course — and how they can leverage their membership in the alliance to provide for their security. I came away from that study with two conclusions. One was that, fortunately, Russia was crumbling in trying to keep its forces equipped with modern capable equipment. It was having trouble maintaining capable forces and a capable officer corps. It was also limited in its ability to project power. The Poles disagree. The Poles were plenty worried about Moscow. The Baltic states, particularly Estonia, are plenty worried about Moscow, as are other Central European countries.

Who is the obvious candidate to provide ground reaction forces? It is Germany. When I first had these discussions with Poland, I thought Poland still had bad memories of a strong German armed force. However, the Poles surprised me in saying that they were very concerned or nervous about the cuts that Germany was making in their defence capabilities because they very much saw Berlin as a counterweight to Moscow.

That is what we were talking about. I do not expect an overland invasion, but we must have a certain deterrence, if for no other reason than to curb anything crazy a new leadership in Moscow might do and to keep our Central European allies confident in their security while we — “we” being the U.S., Canada and allies further west in Europe, the U.K. and France — look to addressing with other allies the real sources I see of instability going forward.

**Mr. Gordon:** If I could add to that, I was fortunate to also participate in that study for the Poles. Mr. Johnson and I worked together and, to be frank, I was somewhat taken aback about how concerned the Poles still were about the Russian threat. It was quite real. They were exaggerating to some extent, I believe. It was, nevertheless, a concern on their part.

menace que vous percevez dans la région? Deuxièmement, pourriez-vous nous dire si ce genre de recommandation et d’initiative permettrait de renforcer l’OTAN, ou serait-ce un aveu de sa faiblesse?

**M. Johnson :** C’est une excellente question, mais elle est aussi rattachée à ce sur quoi l’OTAN se concentrera. Je pense que les graves problèmes auxquels fait face l’alliance ne sont pas une invasion massive des forces soviétiques en Europe de l’Est, mais plutôt le climat d’instabilité le long du littoral de la Méditerranée, les actes de piraterie dans le golfe d’Aden, de même que les troubles dans la production et le transport de l’énergie au Moyen-Orient, en Asie et dans le Caucase, et bien sûr les troubles dans des pays comme le Mali.

Qu’en est-il de Moscou, cependant? Lorsque nous parlons à nos alliés d’Europe centrale, on entend encore souvent dire que Moscou les inquiète. Les responsables du ministère de la Défense nationale de la Pologne nous ont demandé d’examiner les conditions de sécurité dans la région — l’histoire n’a pas ménagé ce pays, naturellement — et ce qu’ils peuvent faire pour mettre à profit leur participation à l’alliance afin d’assurer leur sécurité. J’ai tiré deux conclusions de cette étude. La première a été que, heureusement, la Russie n’avait pas les moyens de donner à ses militaires des équipements modernes. Elle n’arrivait pas à maintenir en place une force militaire et un corps d’officiers compétents. Ses capacités d’intimidation étaient aussi limitées. Les Polonais n’étaient pas d’accord. Moscou les inquiète beaucoup. Moscou inquiète beaucoup les États baltes, en particulier l’Estonie, de même que d’autres pays d’Europe centrale.

Quel pays serait le mieux placé pour fournir une force d’intervention terrestre au besoin? L’Allemagne, bien sûr. Lorsque j’ai eu cette conversation avec les Polonais, je pensais que l’idée d’une force armée allemande puissante évoquerait en eux de mauvais souvenirs. J’ai eu la surprise de les entendre me répondre que les compressions que l’Allemagne faisait dans son budget de défense les préoccupaient et les rendaient nerveux, car ils considéraient ce pays comme un contrepoids à la Russie.

Voilà ce dont il a été question. Je ne m’attends pas à une invasion terrestre, mais je crois qu’il faut avoir un certain pouvoir de dissuasion, ne serait-ce que pour contrer tout acte insensé qu’un nouveau dirigeant à Moscou pourrait tenter, et pour donner à nos alliés en Europe centrale un sentiment de sécurité pendant que nous — « nous » étant les États-Unis, le Canada et nos alliés de l’Europe occidentale, le Royaume-Uni et la France — nous occupons avec nos autres alliés des vraies sources d’instabilité qui pointent à l’horizon.

**M. Gordon :** Si je peux me permettre d’ajouter quelque chose, j’ai aussi eu le plaisir de participer à l’étude commandée par les Polonais. M. Johnson et moi avons travaillé ensemble et, honnêtement, je peux vous dire que j’ai été très surpris de constater à quel point les Polonais étaient préoccupés par la menace soviétique. C’était très concret. C’était un peu exagéré à mon avis, mais c’était néanmoins une source de préoccupations pour eux.

Going along with what Mr. Johnson just mentioned, I think that there was a clear perception among a number of the European defence officials that we spoke with outside Germany that they saw a real change in German attitudes. They were using Libya as a very recent example of this. They perceived that, barring some very undeniable threat to German security interests, the likelihood of Germans being willing to participate in operations was very low. Again, they had the Libya experience staring them right in the face in the recent past. Germany is the wealthiest and most populous country in NATO Europe. The role Mr. Johnson has talked about of reassuring Eastern European members of NATO that NATO is behind them is a reasonable role to expect of the Germans in the future.

Again, I cannot emphasize enough the strong feeling of the other European defence officials we spoke to. They think that because of the attitudinal changes in Germany, the likelihood of the Germans being willing to go out of area is very small.

**Senator Mitchell:** My second question addresses the issue being raised with respect to cooperation and pooling as a way of counteracting austerity initiatives, specifically with respect to the velocity of technological development in the weapons of war and the possibility that some countries will jump way past other countries — if not frequently from time to time — and other countries will either not have the predisposition or the money to get there. Is that not another erosion of the real potential for interoperability and the emphasis that seems to be placed upon it?

**Mr. Johnson:** Yes, it is, and I am concerned about it. The French, based on their experience in Mali, have begun talking with us in the United States for transfer of technology in the unmanned aerial vehicle area, the drones.

Now, it is not so much the airframe anymore; it is the electronics in that airframe, of course. They want to make sure that any unmanned aerial vehicles — that is, intelligence, surveillance, reconnaissance, collection vehicles that they deploy — are interoperable with U.S. systems so that if the U.S. supplements French, or more broadly NATO forces as we did in Libya, that they have access to the information that we are developing through these drone flights and that they can share information with us.

At least France and the U.S., and I am sure Canada and the U.K. as well, recognize that the key capability that we can bring to these kinds of operations is not large cadres of manpower but rather information; it is dominance of information on the battlefield. That gave the French very high leverage in Mali as they drove the invaders for the most part — insurgents less so — out of the north of Mali.

Comme M. Johnson vient de le dire, la plupart des responsables de la défense à qui nous avons parlé à l'extérieur de l'Allemagne perçoivent clairement un changement d'attitude en Allemagne. Ils ont donné l'exemple de la Libye. Ils ont constaté que, lorsque la sécurité de l'Allemagne n'est pas menacée bien évidemment, les Allemands ne souhaitent pas vraiment participer à des opérations. Encore une fois, la Libye a été pour eux un exemple criant. L'Allemagne est le pays le plus peuplé et le plus riche parmi les membres de l'OTAN en Europe. On peut donc raisonnablement s'attendre à ce que ce soit elle qui assume le rôle de protection, dont M. Johnson a parlé, que les pays de l'Europe de l'Est attendent de l'OTAN.

J'insiste encore une fois sur l'opinion qu'ont des Allemands les responsables européens de la défense des autres pays européens à qui nous avons parlé. Selon eux, comme l'attitude de l'Allemagne a changé, il est très peu probable que les Allemands sortent de la zone.

**Le sénateur Mitchell :** Ma deuxième question concerne le point qu'on a soulevé au sujet de la coopération et de la mise en commun pour réagir aux mesures d'austérité, surtout à l'égard de la rapidité des progrès technologiques dans les armes de guerre et de la possibilité que certains pays prennent une importante longueur d'avance sur d'autres pays — peut-être pas souvent, mais de temps en temps — et que d'autres pays n'auront pas les conditions ou l'argent nécessaires pour les rattraper. Ne s'agit-il pas d'un autre facteur d'érosion du potentiel réel d'interopérabilité et de l'importance qu'on semble y accorder?

**M. Johnson :** Oui, c'est le cas, et cela me préoccupe. Les Français, en se fondant sur leur expérience au Mali, se sont joints à nous pour parler aux États-Unis d'un transfert de technologie dans le domaine des véhicules aériens sans pilote, c'est-à-dire les drones.

Il ne s'agit pas tellement des cellules, mais plutôt des dispositifs électroniques qu'elles contiennent, évidemment. Ils veulent veiller à ce que chaque véhicule aérien sans pilote — c'est-à-dire les véhicules qu'ils déploient dans les activités de collecte de renseignements, de surveillance, de reconnaissance et de recherche — puisse fonctionner avec les systèmes américains, afin que si les Américains approvisionnent les Français, ou plus généralement les forces de l'OTAN, comme nous l'avons fait en Libye, qu'ils aient accès aux renseignements que nous réunissons par l'entremise de ces vols de drones et qu'ils puissent échanger des renseignements avec nous.

En France et aux États-Unis, et j'en suis sûr, au Canada et au Royaume-Uni aussi, on reconnaît que la capacité essentielle que nous pouvons fournir dans ces types d'opérations n'est pas une grande quantité de ressources humaines, mais plutôt des renseignements, car les renseignements sont la force dominante sur le champ de bataille. Cela a donné aux Français un grand avantage au Mali lorsqu'ils ont repoussé les envahisseurs — c'était moins le cas avec les insurgés — à l'extérieur de la région nord du Mali.

I am afraid that is a long answer to a short question, Senator Mitchell, but I think you have put your finger on an area where NATO will be well served by planning that delivery. Right now it is ad hoc.

**Senator Mitchell:** Thank you. I appreciate it.

**Senator Buth:** You have made some comments in terms of collaboration and pooling. I am interested in your comments about niche capabilities or niche specialization. Can you describe what this means? Perhaps you can provide examples. Are there niche specializations that you would see as being particularly suitable for Canada?

**Mr. Johnson:** My comment about the Dutch decision to reduce — almost eliminate — its shallow-water maritime capabilities is a very good example. The Netherlands is a small country. It is a serious member of the alliance, and its contribution was really one that was in short supply in the alliance.

By the way, in preparing this study, when I sat down with the Dutch planners in The Hague, they said that they actually queried NATO headquarters: “We are about to make our cuts; where would they be the least damaging to alliance capabilities as a whole?” The Dutch claimed that the NATO force planners were not able to give them a good answer, so they went with what they did.

I think that is an example, senator, of a niche capability that was important. NATO should have let them know that was important and said, “By all means, prevent cuts in your shallow-water, constricted maritime capability.”

To the extent that we need large assemblies of ground forces on the continent of Europe to give our essential European allies a feeling of security with Russia to their east, I think it would be a very useful niche capability to lean on Germany to maintain a sizable ground force and mobilization-capable forces to expand as needed.

I would see deep-water naval forces as an area where we can do more sharing or pooling. Again, bottom-up is the important rule. The Franco-British agreement to share naval forces, to sometimes share crew on the naval forces and to share aircraft on the carriers will have a multiplicative effect and will be very useful. Again, it is bottom-up and a matter of who countries negotiate with when no one has told them that top-down should be done.

As fond as I am of my time as a force planner at NATO headquarters and of my colleagues there, I think it is better that NATO keep track of these things. However, the formation of the pooling cannot be successful if it is top-down.

Je crains d’avoir donné une longue réponse à une brève question, sénateur Mitchell, mais à mon avis, vous avez cerné un domaine dans lequel l’OTAN sera favorisée par la planification. En ce moment, on improvise.

**Le sénateur Mitchell :** Merci de votre réponse.

**La sénatrice Buth :** Vous avez fait certains commentaires au sujet de la collaboration et de la mise en commun. Vos commentaires sur les capacités-créneaux ou sur les créneaux de spécialisation m’intéressent. Pouvez-vous expliquer ce qu’ils signifient? Avez-vous des exemples? Selon vous, certains créneaux pourraient-ils convenir particulièrement bien au Canada?

**M. Johnson :** Mon commentaire au sujet de la décision des Néerlandais de réduire — et de pratiquement éliminer — leurs capacités maritimes en eau peu profonde est un très bon exemple. Les Pays-Bas sont un très petit pays. C’est un membre sérieux de l’Alliance, et sa contribution était dans un domaine dont les ressources sont assez limitées au sein de l’Alliance.

En passant, au cours de la préparation de cette étude, j’ai discuté avec les planificateurs néerlandais à La Haye. Ils m’ont dit qu’ils avaient demandé au siège de l’OTAN de leur préciser les domaines dans lesquels ils pouvaient effectuer des compressions sans causer trop de dommages aux capacités de l’Alliance. Les Néerlandais affirment que les planificateurs de la force de l’OTAN n’ont pas été en mesure de leur fournir une réponse claire, et c’est pourquoi ils ont fait ce qu’ils ont fait.

À mon avis, madame la sénatrice, il s’agit d’un exemple d’une capacité-créneau qui était importante. L’OTAN aurait dû leur faire savoir ce qui était important et les implorer de ne pas effectuer de compressions dans leur capacité maritime en eau peu profonde.

Dans la mesure où nous avons besoin de grands ensembles de forces terrestres sur le continent de l’Europe pour donner à nos alliés européens essentiels une impression de sécurité, étant donné que la Russie est leur voisine de l’Est, je pense qu’il s’agirait d’une capacité-créneau très utile de s’en remettre à l’Allemagne pour maintenir une force terrestre assez importante et des forces de mobilisation qui peuvent être étendues au besoin.

Je dirais que les forces navales en eaux profondes sont un domaine dans lequel nous pouvons faire plus sur le plan du partage ou de la mise en commun. Encore une fois, la règle à suivre, c’est de partir de la base et de monter les échelons. L’Accord franco-britannique visant à partager les forces navales, et parfois à partager un équipage des forces navales et les avions sur les porte-avions, aura un effet multiplicateur et sera très utile. Encore une fois, c’est une approche ascendante, et il s’agit de savoir avec qui les pays entrent en négociation lorsque personne ne leur a dit qu’ils devraient adopter une approche de haut en bas.

Bien que je sois très content d’être planificateur de la force au siège de l’OTAN et que j’aime bien mes collègues, je crois qu’il est préférable que l’OTAN assure le suivi de ces choses. Toutefois, la mise en commun ne peut pas être réussie si elle se fait du haut en bas.

**Mr. Gordon:** I can offer an example. The senator asked a question about the capability of the Canadian Armed Forces. One of your colleagues mentioned earlier in this discussion the idea of building capacity in the militaries and police forces in some countries — in Africa, for instance, just to pick a problem place where they need to have capacity building. I think the Canadian Armed Forces, ever since the 1940s, have a lot of experience in peace operations around the world and recent combat experience, as well, in the case of Afghanistan.

Given the fact that the Canadian military already has the reputation of conducting peace operations in many parts of the world under the auspices of the UN, in some cases you have advantage over the Americans because you do not necessarily bring some of the baggage with you that the American military would to these places.

To the extent that picking out selected areas to contribute to regional stability with appropriate mentoring and appropriate capacity building of probably both their military forces and police forces — that could be a very useful capability for Canadians to provide.

**Senator Day:** You are getting us all thinking about the term “smart defence” that the secretary general has been promoting. I was concerned when the Secretary General of NATO started using the term, because I was not sure that it meant the same thing. It was defined clearly enough that it meant the same thing to everyone, and now Secretary General Rasmussen is going around saying that it was not intended to tell nations that they could spend less money but that they were supposed to be spending it more wisely. You have undoubtedly seen those comments.

Did the term come along before nations started cutting back on defence expenditures as a result of the economic downturn, or has this just been a convenient opportunity that came about as a result of the economic downturn that this term “smart defence” started to be used?

**Mr. Gordon:** I will start off the discussion. Given Mr. Johnson’s experience as a NATO planner, I know he will pick up on this very quickly.

As I mentioned earlier in the discussion, this is not completely new. There was the idea of NATO specialization. That term was being used back in the 1970s and 1980s; certain nations would specialize in certain capabilities. We know now because of the depths of the cuts and the very much-reduced levels of capability and force structure that they have really given more urgency to this. Again, this is not necessarily a new idea.

**Mr. Johnson:** I will generally agree with your headline, but I think it entails telling a more nuanced story.

**M. Gordon :** Je peux donner un exemple. La sénatrice a posé une question au sujet de la capacité des Forces armées canadiennes. L’un de vos collègues a mentionné plus tôt l’idée de bâtir une capacité au sein de la force militaire et des forces policières de certains pays — en Afrique, par exemple, simplement pour nommer un endroit où il y a des problèmes et où on a besoin de bâtir une capacité. Je pense que depuis les années 1940, les Forces canadiennes ont acquis beaucoup d’expérience dans les opérations de paix partout dans le monde et qu’elles ont récemment acquis une expérience de combat en Afghanistan.

Étant donné que les militaires canadiens ont déjà la réputation de mener des opérations de maintien de la paix dans un grand nombre d’endroits dans le monde pour l’ONU, il s’ensuit que dans certains cas, vous avez un avantage sur les Américains, car vous n’amenez pas nécessairement les mêmes antécédents que les militaires américains dans ces endroits.

En ce qui concerne le fait de choisir des régions et de leur apporter une stabilité régionale par l’entremise d’un mentorat approprié et l’aide nécessaire pour bâtir la capacité de leurs forces militaires et policières, cela pourrait être une capacité très utile apportée par les Canadiens.

**Le sénateur Day :** Vous nous faites tous réfléchir à l’expression « défense intelligente » encouragée par le secrétaire général. J’étais un peu inquiet lorsque le secrétaire général de l’OTAN a commencé à utiliser cette expression, car je n’étais pas certain que cela signifiait la même chose. Elle a été définie assez clairement pour en venir à signifier la même chose pour tout le monde, et maintenant, le secrétaire général Rasmussen affirme qu’elle ne visait pas à dire aux nations qu’elles pouvaient dépenser moins d’argent, mais qu’elles étaient censées le dépenser plus judicieusement. Vous avez certainement entendu ces commentaires.

L’expression a-t-elle été inventée avant que les pays commencent à réduire leurs dépenses consacrées à la défense en raison du ralentissement économique, ou le ralentissement économique a-t-il simplement fourni une occasion de l’utiliser?

**M. Gordon :** Je vais répondre en premier. Étant donné l’expérience de M. Johnson en tant que planificateur à l’OTAN, je sais qu’il va réagir très rapidement.

Comme je l’ai mentionné plus tôt, ce n’est pas complètement nouveau. On a déjà parlé de la spécialisation de l’OTAN. L’expression a été utilisée dans les années 1970 et 1980, car quelques nations se spécialisaient certainement dans certaines capacités. Nous savons maintenant qu’on accorde une plus grande priorité à cela, en raison de l’importance des compressions et des réductions dans les niveaux de capacité et de structure de forces. Encore une fois, il ne s’agit pas nécessairement d’une nouvelle idée.

**M. Johnson :** J’aurais tendance à être d’accord avec vous en général, mais je pense que la question est plus nuancée.

Senator Day, as Mr. Gordon says, my observation is that there have always been committees in and oversight at NATO that encourage countries to pool their resources to more effectively purchase capabilities. However, my take on smart defence is that it is very much exactly as you say — that these cuts were coming. To make a virtue of necessity, or at least to minimize the damage cuts would do, as one of his first initiatives, the secretary general put out this smart defence initiative. I must tell you that I do not know whether he would have put it out anyway without the pressure of fiscal cuts in defence spending; but the two are definitely correlated. It makes the best of a bad situation and is a solution, a suggestion, an initiative that will be helpful on the margins but certainly will not compensate for the real cuts in forces that we have seen in the U.K., Germany, the Netherlands and other key allies.

**Senator Day:** My next question relates to what is happening on the ground. In terms of the specialization that we have been discussing today, is it conceivable that we could expand the role of NATO where there is a pooled known asset, whether by a group within NATO and not necessarily all of NATO participating in all of the activities? I am thinking of the Airborne Warning and Control System, AWACS, as an example of pooled ownership that avoids the difficulty of nations having the choice of participating in the mission and, if a nation is putting that particular asset forward alone, whether that asset will be available when it is needed. I am not sure where they are with respect to transportation and the C-17 purchase by NATO as a pooled asset as opposed to one nation making an aircraft available for airlift when needed. Is it conceivable that we could grow that pooled asset ownership?

**Mr. Johnson:** The particular example you chose of the pool of transport aircraft, to which a number of nations contribute and pay the operating costs when it is used, is a very good one. It has largely been successful and provides a good model. The AWACS experience has turned out to provide a bad model. I was surprised and NATO headquarters was surprised when Germany forbade its crews from taking part in the operation; and that crippled the effectiveness of those assets. There are ways of configuring a NATO transport program in a way that does not give an individual nation a veto power over the deployment of the asset by withholding its crews, as long as it is a NATO-agreed operation, such as support to the French in Mali.

**Mr. Gordon:** I agree. Certainly, the idea you pose is in line with the spirit and probably the letter of the law of what the secretary general is hoping for with pooling and sharing. However, the devil is always in the details of these things. Will a country elect to participate and commit its assets? The American military establishment will be watching this very, very carefully because in some future operation, one or two key capabilities might be held by one or two European NATO members and those countries might elect not to participate in an operation, such as minesweeping or suppression of air defence. For example, the Italians and the Germans were the only NATO air forces with significant capability in Libya.

Sénateur Day, comme M. Gordon l'a dit, j'ai observé qu'il y a toujours eu des comités et une supervision à l'OTAN qui encouragent les pays à mettre en commun leurs ressources afin d'être mieux en mesure d'acheter des capacités. Toutefois, à mon avis, la défense intelligente est exactement ce que vous avez dit — ces réductions budgétaires étaient prévisibles. Pour faire de nécessité vertu, ou au moins pour minimiser les dommages engendrés par les réductions, le secrétaire général a d'abord lancé cette initiative de défense intelligente. Je dois vous dire que je ne sais pas s'il l'aurait lancée sans la pression exercée par les réductions budgétaires dans la défense; mais les deux événements sont certainement reliés. Cela tire le meilleur parti possible d'une situation difficile et c'est une solution, une suggestion ou une initiative qui sera utile dans les marges, mais qui ne compensera certainement pas les compressions réelles dans les forces au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Pays-Bas et chez d'autres alliés importants.

**Le sénateur Day :** Ma prochaine question a trait à ce qui se passe sur le terrain. Au sujet de la spécialisation dont nous parlions tout à l'heure, serait-il possible d'accroître le rôle de l'OTAN si un actif connu est mis en commun par un groupe au sein de l'OTAN, par exemple, sans que tous ses membres participent nécessairement à l'ensemble des activités? Je pense notamment au système aéroporté d'alerte et de contrôle, ou AWACS, un exemple de propriété commune qui contourne la difficulté des nations ayant le choix de prendre part à la mission. Si une nation décide seule d'utiliser l'actif, on se demande si celui-ci sera accessible en cas de besoin. J'ignore où on en est au sujet du transport et de l'achat d'un C-17 commun par l'OTAN plutôt que d'utiliser au besoin l'aéronef d'un pays pour le transport aérien. Pourrions-nous contribuer à cette propriété commune?

**M. Johnson :** Vous avez choisi un très bon exemple, à savoir la mise en commun d'un aéronef de transport dont le coût d'acquisition est assumé par plusieurs pays de même que les coûts d'exploitation lorsqu'il est utilisé. La plupart du temps, il s'agit là d'une réussite et d'un bon modèle. Or, l'AWACS n'était finalement pas une bonne expérience. Tout comme l'OTAN, j'ai été surpris d'apprendre que l'Allemagne avait interdit à son équipage d'y participer, ce qui a nui à son efficacité. Il est possible d'aménager le programme de transport de l'OTAN de façon à empêcher tout pays de mettre son veto au déploiement de l'actif en empêchant son équipage d'y participer, à condition que l'OTAN ait donné son accord à l'opération, comme c'était le cas de l'aide apportée aux Français au Mali.

**M. Gordon :** Je suis d'accord. Votre proposition correspond assurément à l'esprit et probablement à la lettre de la loi des attentes du secrétaire général concernant la mise en commun et le partage. Toutefois, ce sont toujours les détails qui posent problème dans ce genre de situation. Un pays donné choisira-t-il de participer et de mettre ses actifs à contribution? L'établissement militaire américain surveillera la situation de très, très près, car il se pourrait qu'un ou deux membres européens de l'OTAN qui possèdent une ou deux capacités déterminantes décident un jour de ne pas participer à une opération, comme le dragage de mines ou la suppression de défense aérienne. Par exemple, les Italiens et les Allemands étaient les seuls membres de l'OTAN à avoir déployé une force aérienne considérable en Libye.

If in some future operations one or two NATO countries, which have theoretically signed up for the concept you describe, elect not to participate, it will have a telling effect on the American attitude toward NATO from that point and beyond. American leadership will look increasingly toward bilateral relationships with certain European NATO members or with a trusted few, for example the British and the French. They can come along and participate in an out-of-area of operation so they will deal with them only because of what just happened in a recent operation where country A or country B had a key capability and elected not to participate. That will always be the danger. American leadership will be watching this very carefully to see how it will play out, but with Libya already providing one point of view.

**Senator Day:** I would like to go down this line of questioning a little further, but my time has run out. I appreciate your comments.

**Senator Patterson:** Gentlemen, you talked about the main threats being to coastal states. I understand that Britain and the Netherlands have eliminated their maritime surveillance capabilities, virtually, even though the U.K. had at one point talked about shared NATO capability for maritime surveillance, perhaps akin to the AWACS model. Do you have any comments on the implications of the British and Dutch governments' decisions to eliminate their maritime surveillance capabilities and where we go from here?

**Mr. Johnson:** This is an extension of what I mentioned about the Dutch cutting out their shallow-water maritime craft. As you point out correctly, they are also in the process of standing down their maritime surveillance aircraft, which the Brits are also doing. This is a case, in my opinion, of a mismatch of the challenges we face going forward and individual decisions by nations. The European allies will be increasingly challenged by operations in shallow, unconfined waters. The Gulf of Aden and the Mediterranean Sea are the most obvious but we must not forget the Baltic Sea. The British and the Dutch are not on the littoral of the Mediterranean or the Baltic. My take is that the decision was made more or less in isolation. My colleagues at NATO headquarters, and I was one of them, have to do a better job at articulating the criticality of these capabilities in collective defence. With a good deal of reluctance, I agree with what you have put your finger on. Only pressure from other allies in NATO will turn these kinds of decisions around or prevent more of them.

**Mr. Gordon:** I have nothing to add to that.

**Senator Patterson:** I will turn to the United States, which has made an enormous contribution to NATO. Some commentators have argued that perhaps the United States could focus more on the contribution to smart defence by eliminating Cold War era weapon systems and by looking at ending waste in the U.S. defence budget. Could you comment on the argument that the U.S. could do more to apply smart defence thinking in its planning and procurement?

Si un ou deux pays de l'OTAN qui auraient hypothétiquement adhéré au concept que vous proposez choisissent un jour de ne pas participer à une opération, les Américains changeront d'attitude à l'endroit de l'OTAN à partir de ce moment. Ils chercheront davantage à nouer des relations bilatérales avec certains membres européens de l'OTAN ou avec quelques membres de confiance, comme le Royaume-Uni et la France. Ils peuvent se joindre à une opération hors zone. Ils le feront seulement en raison de ce qui vient de se produire, à savoir qu'un pays donné ayant une capacité déterminante a choisi de ne pas prendre part à l'opération. Ce danger sera toujours là. Les dirigeants américains observeront la situation très attentivement pour voir comment les choses vont se dérouler, mais la Libye donne déjà un aperçu.

**Le sénateur Day :** J'aimerais en parler un peu plus, mais mon temps est écoulé. Je vous remercie de vos remarques.

**Le sénateur Patterson :** Messieurs, vous avez dit que les États côtiers sont les plus menacés. Je crois savoir que le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont pratiquement éliminé leurs capacités de surveillance maritime, même si le Royaume-Uni avait déjà envisagé une capacité de surveillance maritime partagée de l'OTAN, peut-être semblable au modèle AWACS. D'après vous, quelles sont les conséquences de supprimer la capacité de surveillance maritime au Royaume-Uni et aux Pays-Bas? Quelle sera la suite des choses?

**M. Johnson :** C'est lié aux compressions des Pays-Bas dont j'ai parlé, qui touchent les embarcations en zones peu profondes. Vous avez également raison de dire que le pays est en train de mettre de côté sa flotte de patrouille maritime, tout comme le Royaume-Uni. Voilà selon moi un exemple d'incompatibilité entre les défis qui nous attendent et les décisions isolées de certains pays. Nos alliés européens seront de plus en plus souvent appelés à intervenir en eaux peu profondes et en eaux non confinées. Nous pensons souvent au golfe d'Aden et à la mer Méditerranée, mais il ne faut pas oublier la mer Baltique. Puisque le Royaume-Uni et les Pays-Bas ne bordent ni la Méditerranée ni la mer Baltique, je suppose qu'il s'agit là d'une décision prise en vase clos, en quelque sorte. Mes collègues du siège de l'OTAN, où j'étais, doivent mieux faire comprendre le caractère déterminant de ces capacités pour la défense commune. Je reconnais donc avec beaucoup de réticence le problème que vous soulevez. Seule la pression d'autres pays alliés et membres de l'OTAN pourra renverser la vapeur et éviter ce genre d'erreur, à l'avenir.

**M. Gordon :** Je n'ai rien à ajouter.

**Le sénateur Patterson :** J'aimerais parler des États-Unis, qui ont apporté une contribution énorme à l'OTAN. Certains observateurs sont d'avis que le pays devrait peut-être se concentrer davantage sur la défense intelligente en se défaisant de ses systèmes d'armes qui remontent à la guerre froide et en cessant de gaspiller son budget de défense. Que pensez-vous de l'argument selon lequel les États-Unis devraient s'efforcer d'appliquer davantage les principes de la défense intelligente à leur planification et à leurs acquisitions?

**Mr. Gordon:** There are very recent articles in the American defence media. Questions are being asked, for example —

**The Chair:** I would like to thank you, gentlemen, for your patience. I do not know if it was your connection or our connection. However, technology does have a way of failing, and then we have a way of fixing it. Here we are again. I know Senator Patterson is eagerly awaiting your reply to his question, so if you could proceed, that would be great. Thank you.

**Mr. Gordon:** I do not know exactly what moment we cut off. When our screen went dark, I was just remarking that there have been very recent articles coming out and in our conversations with the people in the defence department that we deal with. Although the American military will have a lot of money in the future — there is no question about it — there was clearly a downward trend in the American defence budget even before the sledgehammer of sequestration came down. I think you are starting to see serious discussions, probably more so than at any time since the American military started to draw down at the end of the Cold War in the early 1990s, taking a serious look at redundancies. The cuts across the American military will not be even. It is likely that the air force and the navy will come out rather better than the army and the marine corps because the ground forces were used intensively in Iraq and Afghanistan and those operations are coming to an end. As Mr. Johnson mentioned, there will be a strategic pivot in the direction of Asia, although the ground forces will have an important role in making contact with militaries in that part of the world, some of which are faced with problems of insurgencies. I think that, in relative terms, the air force might do rather better, in the foreseeable future, than the army and the marine corps.

However, there are questions being asked about unnecessary redundancies, such as: Why do we need to maintain so many helicopters across all four of the services? Those are very expensive systems to acquire, to maintain and to train with. The same question is being asked about why so many fixed-wing fighter aircraft have to be maintained in the marine corps, the navy and the air force. Some of these questions have not been asked in a serious way since the American military started to come down, rather significantly, at the end of the Cold War. A lot can probably be done. I think the reduced budget forces one to take a harder look than has been taken in a long time at the need to maintain these capabilities that we could probably shed a bit of.

**Mr. Johnson:** I largely agree with that. I have to confess that I think that it will be very difficult for us to maintain the manpower in our ground forces that we have in the past. Personnel have become very expensive in the United States and other NATO allied countries, and one gains savings very quickly by reducing personnel.

**M. Gordon :** Des articles parus très récemment dans une publication de la défense américaine posent des questions, comme...

**Le président :** Je vous remercie de votre patience, messieurs. J'ignore si c'est notre connexion ou la vôtre qui a fait défaut. Quoi qu'il en soit, la technologie n'est pas sans faille, mais nous avons réussi à régler le problème. Nous revoici donc. Je sais que le sénateur Patterson a hâte d'entendre la réponse à sa question. Je vous invite donc à poursuivre. Merci.

**M. Gordon :** J'ignore à quel moment exact la communication a été coupée. Lorsque notre écran est devenu noir, je faisais simplement allusion à des articles parus très récemment et à nos discussions avec des responsables de la défense. Même si l'armée américaine aura beaucoup d'argent à l'avenir — il n'y a aucun doute là-dessus —, le budget de la défense américaine diminuait même avant la mise sous séquestre. Je pense que les discussions commencent à être sérieuses, et c'est probablement plus vrai que jamais depuis que l'armée américaine a commencé à réduire ses effectifs à la fin de la guerre froide, au début des années 1990, en étudiant sérieusement les dédoublements inutiles. Mais les compressions touchant l'armée américaine ne seront pas réparties de façon égale. La US Air force et la US Navy s'en sortiraient probablement pas mal mieux que l'armée de terre et la marine, puisque les forces terrestres ont intensément été mises à contribution en Iraq et en Afghanistan et que ces opérations tirent à leur fin. Comme M. Johnson l'a dit, le pays se tournera stratégiquement vers l'Asie, même si les forces terrestres seront importantes pour établir un contact avec les armées de cette région du monde, parfois aux prises avec des problèmes d'insurrections. Dans un proche avenir, je pense donc que la force aérienne pourrait relativement mieux s'en tirer que l'armée de terre et la marine.

Toutefois, on se pose des questions sur les redondances inutiles. Par exemple, pourquoi doit-on maintenir autant d'hélicoptères dans l'ensemble des quatre services? Ce sont des appareils qui coûtent très cher sur le plan de l'achat, de l'entretien et de l'entraînement. On se pose la même question au sujet des avions de combat à voilure fixe : à quoi bon en posséder autant dans le Corps des Marines, dans la marine et dans la force aérienne? Certaines de ces questions n'ont pas fait l'objet d'un examen sérieux depuis que le budget de l'armée américaine a commencé à diminuer, de façon plutôt marquée, à la fin de la guerre froide. On peut probablement faire beaucoup de choses. Selon moi, la réduction du budget nous force à réfléchir plus sérieusement que jamais à la question de savoir s'il est nécessaire de maintenir ces capacités et s'il y a lieu de nous débarrasser de quelques-unes d'entre elles.

**M. Johnson :** Je suis bien d'accord. Je dois avouer que, selon moi, nous aurons beaucoup de mal à maintenir la main-d'œuvre dans nos forces terrestres, comparativement à ce qui était le cas dans le passé. Les coûts liés au personnel ont beaucoup augmenté aux États-Unis et dans d'autres pays alliés de l'OTAN, et on obtient des économies très rapidement lorsqu'on réduit les effectifs.

That may not be a bad thing as long as the future unfolds as we think it will, which is that the United States will not be involved in large land warfare or extended stability operations, but will be more in an enabling role to local forces. We will engage robustly in building partner capacities so that it is a Moroccan soldier on the street, not a U.S., French or Malian soldier on the street.

That said, the process will be very imperfect and I am one of those who questions whether we are going to be able to afford a sizable air force if we try to press forward with the large purchases that are planned for the Joint Strike Fighter. I think we will see some compromises that do not have us in the forefront of the highest tech, short range, light payload tactical aircraft but that do preserve our dominance, our superiority in modern battlefield capabilities, surveillance and reconnaissance, precision strike and rapid mobility.

**Senator Dallaire:** I think it is also one of the wisest decisions being taken, even within NATO, that the U.S. not be a lead nation any more, that it kicks some butt in a number of other countries to be lead nations and that you hold a supporting role. I think that would be advantageous in coming to grips with a number of these conflicts that could perhaps be handled by middle powers with reinforcements in certain specialties rather than by the big powers.

The reduction in personnel, in size, particularly in the army, is a dangerous exercise to entertain when you look at the monies they are trying to save going into other areas. I explain it the following way. It is one thing to cut your regular force, but if you are not building or sustaining your reserve force, you are literally cutting significant capabilities. I have not seen NATO pushing to see a counterbalance in building capacity within the reserve forces as they are cutting regular forces.

On the contrary, if we use the Brits as an example, they cut 17 major units. They have kept all the bands, but they have cut the units. However, they just announced in their 10-year budget that they will spend £35 billion on upgrading their nuclear capability. Why are we upgrading an absolutely useless weapons system while we are taking away capabilities of responding to what we are discussing, which will be far more fractious, out-of-area, imploding-nation scenarios? Where is their logic and where was NATO when the Brits decided to put so much money in a nuclear capability?

**Mr. Gordon:** This is an example of these national decisions. Some countries, like the Brits and the French, are used to maintaining a “full spectrum capability” in the nuclear arena.

Ce n'est peut-être pas une mauvaise chose en soi, pour autant que l'avenir ne nous réserve pas de surprises, c'est-à-dire pour autant que les États-Unis n'interviennent pas dans de grandes guerres terrestres ou de longues opérations de stabilité, optant plutôt pour un rôle d'habilitation auprès des forces locales. Nous serons disposés à renforcer les capacités de nos partenaires, de sorte que ce soit des soldats marocains qui patrouillent dans les rues, plutôt que des soldats américains, français ou maliens.

Cela dit, le processus sera loin d'être parfait, et je suis de ceux qui se demandent si nous pourrions nous permettre d'avoir une force aérienne de taille imposante si nous procédons aux grands achats qui sont prévus dans le cadre du programme d'avions de combat interarmées. Je pense que nous aurons à faire certains compromis : cela ne nous placera pas à l'avant-garde de la technologie des avions de transport stratégique à faible charge utile et à courte portée, mais cela nous aidera à préserver notre position dominante et notre supériorité en ce qui concerne les capacités liées aux champs de bataille modernes, c'est-à-dire la surveillance, l'analyse de la situation, les tirs de précision et la mobilité rapide.

**Le sénateur Dallaire :** Selon moi, la décision que les États-Unis ne seront plus aux commandes est l'une des plus sages qui aient été prises, même au sein de l'OTAN; il est plus efficace que d'autres pays prennent les commandes et qu'on joue un rôle de soutien. Je crois que ce serait avantageux pour venir à bout d'un certain nombre des conflits qui seraient probablement mieux traités par des puissances moyennes dotées de renforcements spécialisés, plutôt que par le recours aux grandes puissances.

La réduction du personnel, particulièrement dans l'armée, est un exercice dangereux à envisager quand on songe à tout l'argent qu'on essaie d'économiser dans d'autres domaines. Je m'explique. On peut bien réduire sa force régulière, mais si on ne renforce pas ou ne maintient pas sa force de réserve, on se prive littéralement de capacités d'une envergure considérable. Je n'ai pas vu l'OTAN exercer des pressions pour contrebalancer la réduction des forces régulières par le renforcement des capacités au sein des forces de réserve.

C'est tout à fait le contraire, si nous prenons l'exemple des Britanniques. Ils ont supprimé 17 unités principales. Ils ont gardé toutes les fanfares militaires, mais ils ont éliminé les unités. Par contre, ils viennent d'annoncer, dans leur budget de 10 ans, qu'ils dépenseront 35 milliards de livres pour mettre à niveau leur capacité nucléaire. Pourquoi modernise-t-on un système d'armes tout à fait inutile, qui accapare des capacités dont on aurait pu se servir pour régler le problème dont il est question ici? Cela provoquera beaucoup plus de dissension et mettra en cause des pays au bord de l'implosion dans des opérations hors zone. Où est la logique, et où était l'OTAN lorsque les Britanniques ont décidé de consacrer autant d'argent à une capacité nucléaire?

**M. Gordon :** Il s'agit là d'un exemple de ces décisions nationales. Certains pays, comme le Royaume-Uni et la France, sont habitués à maintenir une « gamme complète de capacités » dans le domaine nucléaire.

When we looked at the British case in this study, they were in a particularly awkward situation because they almost had a perfect storm of modernization needs coming together at one time. They had the very large two aircraft carriers they were building, and it is becoming quite apparent they will only be able to operate or retain one of the two. They needed new airplanes for those carriers. They have a capability gap now because the Sea Harriers are gone, the RAF Harriers are going and they do not have the Joint Strike Fighter yet.

They needed the new airplanes for these ships and were determined to retain their strategic nuclear deterrent, which meant expensive new submarines to maintain this independent strategic nuclear deterrent. In the British case, they had almost a perfect storm of simultaneous requirements coming together with huge price tags on a number of these things. It is a very difficult situation for them and they have elected to try to maintain all of this capability but at reduced levels. Go to three submarines instead of the four Vanguards that they had before. Maintain the aircraft carrier capability with appropriate airplanes but at a lower level than the Royal Navy used to have in the past. There is a price. As defence budgets are coming down, the countries want all these capabilities. There is a price that usually has to be paid in terms of quantity. As we have both said, a lot of these decisions by all these countries, not just the British, were made in a unilateral manner.

**Mr. Johnson:** I would say that what the senator has pointed out indicates, with your background, a problem that NATO is having in this environment, which is: "Okay, we think we need a deterrent nuclear capability. We think we still need other things. Where do we reduce?" We reduce our ability to deploy ground forces, which is a very important alliance priority.

**The Chair:** We will suspend for a few minutes, if we can get connected here. If it takes too long, we will go in camera.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

**The Chair:** I will call the meeting back to order. We apologize once again, gentlemen, for the technical difficulties we are experiencing here. Perhaps we can proceed again.

Lorsque nous avons examiné le cas des Britanniques dans cette étude, ils se trouvaient dans une situation particulièrement embêtante parce qu'ils ont failli être aux prises avec les conditions idéales pour une tempête parfaite : ils devaient composer avec plusieurs besoins de modernisation en même temps. Ils étaient en train de construire deux très grands porte-avions, mais il est devenu de plus en plus évident qu'ils seraient en mesure d'exploiter ou de retenir seulement un des deux. Ils avaient besoin de nouveaux avions pour ces porte-avions. Ils font maintenant face à une lacune de capacité : les appareils Sea Harrier ont disparu, les avions RAF Harrier sont sur le point d'être remplacés, et les avions d'attaque interarmées n'ont pas encore été reçus.

Les Britanniques avaient besoin de nouveaux avions pour ces navires et ils étaient déterminés à conserver leurs mesures stratégiques de dissuasion nucléaire, ce qui signifiait l'achat de nouveaux sous-marins coûteux pour maintenir ces mesures stratégiques indépendantes de dissuasion nucléaire. Bref, les Britanniques ont failli être aux prises avec les conditions idéales pour une tempête parfaite à cause de plusieurs exigences simultanées, conjuguées aux coûts très élevés de certains de ces appareils. Ils sont confrontés à une situation très difficile et ils ont choisi d'essayer de maintenir toute cette capacité, mais à des niveaux réduits. Ainsi, ils ont opté pour trois sous-marins, au lieu des quatre Vanguard qu'ils possédaient avant. Ils ont maintenu la capacité des porte-avions par l'acquisition d'avions appropriés, mais à un niveau inférieur à ce qui était le cas auparavant dans la Marine royale. Il y a un prix à payer. À mesure que les budgets de défense diminuent, les pays veulent se doter de toutes ces capacités. Il y a un prix à payer, habituellement sur le plan de la quantité. Comme nous l'avons dit tous les deux, bon nombre de ces décisions ont été prises de façon unilatérale par non seulement le Royaume-Uni, mais tous les autres pays.

**M. Johnson :** À mon avis, les points que le sénateur vient de souligner, compte tenu de son expérience, mettent en évidence un problème auquel fait face l'OTAN dans ce contexte. On se dit : « D'accord, on croit avoir besoin d'une capacité de dissuasion nucléaire. On croit avoir besoin d'autres choses aussi. Que va-t-on réduire? » On choisit de réduire sa capacité de déployer des forces terrestres, ce qui est pourtant une priorité très importante pour l'alliance.

**Le président :** Nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes pour essayer de rétablir la connexion. Si cela prend trop de temps, nous siégerons à huis clos.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

**Le président :** Nous reprenons la séance. Nous sommes désolés, une fois de plus, messieurs, des difficultés techniques que nous éprouvons aujourd'hui. Nous sommes peut-être prêts à poursuivre la discussion.

We will return to Senator Dallaire. Please finish with your response. We only have two more questioners and then hopefully we can conclude the meeting without any further interference. Thank you.

**Senator Dallaire:** You were bringing us along with regard to the response to the British exercise they have committed to in terms of reducing capability and essentially deciding, in reducing their expeditionary capability, to keep the spectrum of systems available. There was also the fact that such was not necessarily what NATO wanted or what NATO engaged in. In so doing, maybe they have taken the wrong route. Do you sustain that position?

**Mr. Johnson:** I sustain that position indeed, senator. I think the contribution that the U.K. can make to our collective security and our collective ability to act is much better developed if they would focus on their expeditionary capability and their shallow-water/confined-water maritime capability.

My own view is that sizable, strategic nuclear forces are no longer at the core of our security needs.

**Senator Dallaire:** Well done.

**Mr. Johnson:** I have exaggerated a little bit, but not much.

**Senator Dallaire:** Perfect. You are right on line.

**Senator Nolin:** I cannot leave without asking a question about Canada. With respect to the priority Canada places on its membership to NATO, do you have any advice to give our government?

**Mr. Johnson:** I will repeat that deployable maritime capability is very important. We are not worried about our own shores, at least not now — which is good — but the ability to deploy maritime capability is very useful. We have the ability to assist indigenous forces when necessary, or an ally that takes the lead, as the French did in Mali, with transport aircraft, which Canada has a force of. We also have the ability to support indigenous forces or an ally with deployable logistics and with refueling capabilities. These are very important enablers. You have need of them in your own national security planning, since we still have and will have for a very long time peaceful borders here in North America.

The ability that we have in our Armed Forces to deploy forces is very important and serves an additional advantage of providing key enabling capabilities to indigenous forces or European allies to take the lead in a difficult situation, as the French did in Mali.

I will let Mr. Gordon address the contribution that your Armed Forces could make in building partnership capacity.

Nous allons revenir au sénateur Dallaire. Veuillez terminer votre réponse. Nous entendrons deux autres intervenants, après quoi nous leverons la séance, en espérant qu'il n'y aura pas d'autres interruptions. Merci.

**Le sénateur Dallaire :** Vous étiez en train de dire que les Britanniques avaient pris des mesures pour réduire leur capacité, essentiellement leur capacité expéditionnaire, et qu'ils avaient décidé de maintenir la gamme complète des systèmes disponibles. On a également parlé du fait que ce n'était pas nécessairement le souhait ou l'engagement de l'OTAN. Ce faisant, le Royaume-Uni a peut-être emprunté la mauvaise voie. En convenez-vous?

**M. Johnson :** J'en conviens certes, sénateur. Selon moi, le Royaume-Uni pourrait contribuer beaucoup plus à notre sécurité collective et à notre capacité collective d'agir s'il se concentrait sur sa capacité expéditionnaire et sa capacité maritime dans les eaux restreintes et peu profondes.

À mon sens, une capacité massive de forces nucléaires stratégiques n'est plus au cœur de nos besoins de sécurité.

**Le sénateur Dallaire :** Bien dit.

**M. Johnson :** J'ai exagéré un petit peu, mais à peine.

**Le sénateur Dallaire :** Parfait. Vous avez visé juste.

**Le sénateur Nolin :** Je ne peux pas partir sans poser de question au sujet du Canada. En ce qui concerne la priorité que le Canada accorde à son adhésion à l'OTAN, avez-vous des conseils à donner à notre gouvernement?

**M. Johnson :** Je vais répéter que la capacité maritime déployable est très importante. Nous ne craignons pas pour nos côtes, du moins pas pour l'instant — ce qui est bien —, mais il est très utile de pouvoir déployer une capacité maritime. Nous sommes en mesure d'aider les forces locales, au besoin, ou un allié qui prend les devants, comme l'ont fait les Français au Mali en fournissant des avions de transport, capacité que le Canada possède. Nous sommes également en mesure de soutenir les forces locales ou un allié en leur offrant une capacité logistique déployable et une capacité de ravitaillement. Ce sont d'importants catalyseurs. Vous en avez besoin dans le cadre de votre planification de la sécurité nationale, puisque nous avons et nous aurons pendant encore très longtemps des frontières pacifiques ici en Amérique du Nord.

La capacité de notre armée de déployer des forces est très importante et présente l'avantage supplémentaire de fournir des capacités essentielles pour aider les forces locales ou des alliés européens à prendre les devants dans une situation difficile, comme l'ont fait les Français au Mali.

Je vais laisser M. Gordon parler de la contribution que vos forces armées pourraient apporter pour établir des partenariats.

**Mr. Gordon:** We were actually chatting about that, senator, when we lost the video with you. As your colleague mentioned earlier in the discussion, Canada has a long track record, particularly under the auspices of the United Nations, of providing peacekeeping forces around the world.

As we discussed earlier, the value of providing capacity building for key nations, be they in Africa or elsewhere, could be a very useful contribution by the Canadian military, especially now that there are so many Canadian officers and NCOs who have gotten recent combat experience in the past few years. They would add to your ability to provide useful mentoring to other countries, both in terms of military forces and possibly national police forces.

So many of the countries deployed to Iraq and Afghanistan found themselves — whether they wanted to or not — having to build capability for the military as well as the police forces. Therefore, I think that would be a useful contribution from Canada.

**Mr. Johnson:** In the context of a niche contribution, some areas of the Maghreb and West Africa are francophone countries where French assistance may not be welcome, such as Algeria in particular. We want to keep these nations looking to our Atlantic community and to build up their forces. This is an area where Canada could make a very low investment for a high-leverage, high-payoff role.

**Senator Day:** Canada withdrew from the NATO consortium with respect to AWACS. You are from outside Canada. I would appreciate hearing your perception of what message that sent to our NATO allies with respect to Canada's position in NATO and world security.

**Mr. Johnson:** I will have to answer this generally. When I was in NATO headquarters, I had more insight into this than I have now. Any time a country withdraws from a joint elective commitment, it creates a good deal of suspicion about the reliability of that ally to be taken into other collective agreements.

You have cited an area where the pooling of resources is important and can be useful; and we have talked about the German case. Where a cooperative effort is working, it is important that we be reliable in our contribution.

**Mr. Gordon:** I have nothing to add.

**Senator Day:** You have been very diplomatic.

**The Chair:** Thank you very much, gentlemen, for your presentation and for sharing your insights with us. As you have said, NATO has some challenges ahead. Obviously, we face a much more complicated world with the new threats that occur every day.

**M. Gordon :** Nous étions justement en train d'en parler, sénateur, avant que nous perdions la communication par vidéo. Comme votre collègue l'a mentionné plus tôt, le Canada fournit depuis longtemps des forces de maintien de la paix partout dans le monde, et plus particulièrement sous les auspices des Nations Unies.

Comme nous en avons discuté tout à l'heure, il pourrait être très utile que les forces armées aident des nations clés, que ce soit l'Afrique ou un autre pays, à renforcer leurs capacités, surtout maintenant qu'un si grand nombre d'officiers et de sous-officiers canadiens ont acquis de l'expérience de combat au cours des dernières années. Cette contribution viendrait s'ajouter à votre capacité d'offrir du mentorat utile à d'autres pays, tant du point de vue des forces militaires que des forces de police nationales.

De nombreux pays qui ont déployé des troupes en Irak et en Afghanistan ont dû — qu'ils le veulent ou non — renforcer les capacités pour les forces militaires et policières. Par conséquent, je pense que ce serait une contribution utile de la part du Canada.

**M. Johnson :** Dans le cas d'une contribution spéciale, certaines régions du Maghreb et de l'Afrique occidentale sont des régions francophones où l'aide de Français n'est peut-être pas la bienvenue, comme en Algérie plus particulièrement. Nous voulons que ces pays considèrent notre région de l'Atlantique et renforcent leurs forces. C'est une région où le Canada pourrait faire de très faibles investissements tout en jouant un rôle qui aurait des retombées considérables et offrirait un rendement élevé.

**Le sénateur Day :** Le Canada s'est retiré du consortium de l'OTAN en ce qui concerne le système AWACS. Vous êtes de l'extérieur du Canada. J'aimerais que vous me disiez quel message ce retrait a envoyé à nos alliés de l'OTAN concernant la position canadienne au sein de l'OTAN et la sécurité mondiale.

**M. Johnson :** Je vais devoir répondre à cette question de façon générale. Lorsque j'étais au quartier général de l'OTAN, j'avais une meilleure idée de ce qui se passait que je n'en ai maintenant. Chaque fois qu'un pays se retire d'un engagement conjoint volontaire, ce repli soulève bien des doutes quant à la fiabilité de l'allié au moment de conclure d'autres ententes collectives.

Vous avez mentionné un secteur où la mise en commun des ressources est importante et peut être utile. Nous avons parlé du cas de l'Allemagne. Quand une collaboration est fructueuse, il est important de pouvoir compter sur notre contribution.

**M. Gordon :** Je n'ai rien à ajouter.

**Le sénateur Day :** Vous avez été très diplomate.

**Le président :** Merci beaucoup, messieurs, de votre déclaration et de nous avoir fait part de vos points de vue. Comme vous l'avez dit, l'OTAN aura des défis à relever. De toute évidence, nous sommes confrontés à un monde beaucoup plus compliqué en raison des nouvelles menaces qui se présentent chaque jour.

**Mr. Gordon:** Mr. Chair and members of the committee, thank you very much for inviting us. We hope that both the combination of our written report and this discussion have been useful to you. We have tried to be a combination of diplomatic and frank.

[Translation]

**Mr. Johnson:** Thank you, Mr. Chair. I am very glad to have met the members of your committee. I found the conversation very informative and helpful. Thank you and I hope we meet again soon.

**Senator Nolin:** I see that your stay in Brussels for a few months has paid off.

[English]

**The Chair:** The committee will continue in camera.

**Senator Day:** I move that our staff be permitted to stay.

**Hon. Senators:** Agreed.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Monday, April 22, 2013

The Standing Senate Committee on National Security and Defence, to which was referred Bill C-42, An Act to amend the Royal Canadian Mounted Police Act and to make related and consequential amendments to other Acts, met this day at 4:05 p.m. to give consideration to the bill.

**Senator Daniel Lang** (*Chair*) in the chair.

[English]

**The Chair:** Honourable senators, welcome to the Standing Senate Committee on National Security and Defence for Monday, April 22. Before we welcome our witnesses, I would like to begin by introducing the people around the table. My name is Dan Lang, a senator from Yukon. On my immediate left is the clerk of our committee, Josée Thérien. On my right are our Library of Parliament analysts assigned to the committee, Holly Porteous and Dominique Valiquet.

I would like to go around the table and invite the senators to introduce themselves and state the region they represent, starting with the deputy chair.

[Translation]

**Senator Dallaire:** I am Senator Roméo Dallaire, and I represent the Gulf of St. Lawrence and the Magdalen Islands.

[English]

**Senator Mitchell:** Grant Mitchell, Alberta.

**Senator Day:** Joseph Day from New Brunswick.

**M. Gordon :** Monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité, merci infiniment de nous avoir invités. Nous espérons que notre rapport écrit et cette discussion vous ont été utiles. Nous avons tenté d'être à la fois diplomates et francs.

[Français]

**M. Johnson :** Merci, monsieur le président. Je suis très heureux d'avoir fait la connaissance des membres de votre comité. J'ai trouvé la conversation très intéressante et très utile. Merci et à bientôt, j'espère.

**Le sénateur Nolin :** Je vois que votre passage à Bruxelles pendant quelques mois a porté fruit.

[Traduction]

**Le président :** Nous allons poursuivre la séance à huis clos.

**Le sénateur Day :** Je propose que l'on autorise le personnel à rester.

**Des voix :** D'accord.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le lundi 22 avril 2013

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 16 h 5, pour étudier le projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

**Le sénateur Daniel Lang** (*président*) occupe le fauteuil.

[Traduction]

**Le président :** Chers collègues, je vous souhaite la bienvenue à la séance du lundi 22 avril du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Avant d'accueillir nos témoins, je voudrais présenter les personnes qui sont à la table. Je suis le sénateur Dan Lang, du Yukon. À ma gauche se trouve la greffière du comité, Josée Thérien. À ma droite sont les analystes de la Bibliothèque du Parlement affectés au comité, Holly Porteous et Dominique Valiquet.

J'inviterais les sénateurs à se présenter et à préciser la région qu'ils représentent, à commencer par le vice-président.

[Français]

**Le sénateur Dallaire :** Je suis le sénateur Roméo Dallaire, représentant le golfe du Saint-Laurent et les Îles-de-la-Madeleine.

[Traduction]

**Le sénateur Mitchell :** Grant Mitchell, de l'Alberta.

**Le sénateur Day :** Joseph Day, du Nouveau-Brunswick.

**Senator Campbell:** Larry Campbell from British Columbia.

**Senator Patterson:** Dennis Patterson, Nunavut.

[*Translation*]

**Senator Nolin:** Pierre Claude Nolin from the province of Quebec.

[*English*]

**Senator Duffy:** Mike Duffy, Prince Edward Island.

**The Chair:** Thank you. Today we are beginning consideration of Bill C-42, An Act to amend the Royal Canadian Mounted Police Act and to make related and consequential amendments to other Acts. With us, on what is a very busy day, are the Honourable Vic Toews, Minister of Public Safety; François Guimont, Deputy Minister of Public Safety Canada; and Bob Paulson, Commissioner, Royal Canadian Mounted Police.

Honourable senators, you will recall Minister Toews was last before the committee almost one year ago during our study of Bill C-38, and Commissioner Paulson appeared before us on October 22 last year to discuss reforms and changes within the RCMP. At that time, Commissioner Paulson provided an overview of Bill C-42, which was before the other place.

We are pleased to welcome the minister and commissioner back to this committee. The minister will be available, I am hoping, until 5:15, and Commissioner Paulson and the deputy minister will remain in attendance until approximately 5:30.

Minister, before you begin, I would like to offer our thanks and congratulations to you, the commissioner, members of the RCMP and CSIS, as well as our local police forces for the arrests of the two terrorist suspects in Toronto and Montreal earlier today. Thank you for keeping our Canada safe.

Minister, welcome. I understand you have some opening comments you would like to make.

**Hon. Vic Toews, P.C., M.P., Minister of Public Safety:** Thank you, Mr. Chair. Honourable senators, I am very pleased to be here to assist in your study of Bill C-42, the enhancing RCMP accountability act. I am joined, as you have indicated, by Public Safety Deputy Minister François Guimont and RCMP Commissioner Bob Paulson.

I would also like to express my thanks to the RCMP for a very thorough investigation, as well as to our American counterparts; I know the commissioner was very appreciative of the help we received from the Americans in the investigation that culminated in the two arrests today.

**Le sénateur Campbell :** Larry Campbell, de la Colombie-Britannique.

**Le sénateur Patterson :** Dennis Patterson, du Nunavut.

[*Français*]

**Le sénateur Nolin :** Pierre Claude Nolin, de la province de Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur Duffy :** Mike Duffy, de l'Île-du-Prince-Édouard.

**Le président :** Merci. Nous commençons aujourd'hui l'étude du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois. Pour cette séance très chargée, nous accueillons l'honorable Vic Toews, ministre de la Sécurité publique; François Guimont, sous-ministre de la Sécurité publique; et Bob Paulson, commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

Messieurs les sénateurs, vous vous rappellerez que la dernière visite du ministre Toews au comité remonte à il y a presque un an, lorsque nous menions notre étude sur le projet de loi C-38, et le commissaire Paulson a témoigné devant nous le 22 octobre dernier pour discuter des réformes et des changements qui touchaient la GRC. À ce moment-là, le commissaire Paulson nous avait donné un aperçu du projet de loi C-42, qui était examiné par l'autre Chambre.

Nous sommes heureux de revoir le ministre et le commissaire. Le ministre sera disponible — je l'espère — jusqu'à 17 h 15, et le commissaire Paulson et le sous-ministre seront présents jusqu'aux alentours de 17 h 30.

Avant de commencer, je voudrais, au nom du comité, remercier et féliciter le ministre, le commissaire, les membres de la GRC et du SCRS ainsi que les forces de police locales pour l'arrestation des deux présumés terroristes à Toronto et à Montréal plus tôt aujourd'hui. Merci de protéger notre pays.

Bienvenue à vous, monsieur le ministre. Je crois comprendre que vous voudriez faire une déclaration préliminaire.

**L'honorable Vic Toews, C.P., député, ministre de la Sécurité publique :** Merci, monsieur le président et honorables sénateurs. Je suis heureux d'être présent ici pour vous aider dans votre étude du projet de loi C-42, Loi visant à accroître la responsabilité de la GRC. Comme vous l'avez mentionné, je suis accompagné de François Guimont, sous-ministre de la Sécurité publique, et de Bob Paulson, commissaire de la GRC.

Je tiens également à offrir mes remerciements à la GRC, qui a effectué une enquête très fouillée, de même qu'à nos homologues américains. Je sais que le commissaire était très reconnaissant de l'aide que nous avons reçue des Américains dans l'enquête qui a mené aux deux arrestations aujourd'hui.

I would like to thank this committee for its ongoing interest in the challenges facing our national police force. I have followed your study on RCMP harassment, and I am happy to have the opportunity to discuss how Bill C-42 will help address this serious issue.

I will also today address some concerns and misconceptions about the bill and outline some important amendments that have been made during its review in the other place.

Over the past several years, our government has worked with the RCMP and the commissioner to find the best way forward to strengthen civilian review, modernize the HR system within the RCMP and address issues of harassment. The result is Bill C-42, a comprehensive piece of legislation that will make several significant changes to the RCMP Act and create a modern, accountable, national police force for the future.

Honourable senators, I would like to start with what Bill C-42 will not do. There have been calls for our government to make the RCMP a separate entity with separate employee status, as well as a board of management to oversee the management of the RCMP. Our government feels that these changes are not necessary for creating a revitalized, accountable police force. Allow me to explain further.

Since 2007, we have seen great progress under the RCMP's transformation agenda. We have seen the establishment of the RCMP Departmental Audit Committee, as mandated under the Federal Accountability Act, which consists of three prominent individuals independent of the RCMP. This committee provides advice and recommendations on the adequacy and functioning of the RCMP's risk management, as well as its control and governance frameworks and processes.

As part of the renewed police services agreements, the RCMP Contract Management Committee provides an opportunity for provinces and territories to have real and meaningful input into decisions concerning accountability and keeping policing costs low.

I would like to thank the commissioner for his leadership in respect to that police services agreement, the 20-year agreement; and I want to thank the various provinces and territories that worked very diligently with members of my department, with the RCMP and, indeed, with discussions involving myself to conclude that agreement.

With the passage of Bill C-42, a board of management would only create unnecessary redundancies and complications in the RCMP's accountability and oversight structures. I have talked about the redundancies that would occur if this concept were to be adopted.

J'aimerais remercier le comité de l'engagement soutenu dont il a fait preuve à l'égard des problèmes auxquels fait face notre police nationale. J'ai suivi avec intérêt votre étude sur le harcèlement à la GRC, et je suis heureux d'avoir la possibilité d'expliquer comment le projet de loi C-42 contribuera à régler ce grave problème.

J'entends également dissiper certaines préoccupations, rectifier des perceptions erronées au sujet du projet de loi et souligner les amendements importants qui ont été apportés au projet de loi par l'autre endroit.

Au cours des dernières années, le gouvernement a travaillé en collaboration avec la GRC et le commissaire pour trouver le meilleur moyen de renforcer l'examen civil, de moderniser le système des RH de la GRC et de régler le problème du harcèlement. Le résultat est le projet de loi C-42, un texte législatif exhaustif qui prévoit plusieurs modifications importantes de la Loi sur la GRC ainsi que la création d'une force policière nationale moderne et responsable pour l'avenir.

Honorables sénateurs, j'aimerais commencer par préciser ce que le projet de loi C-42 ne fera pas. Le gouvernement a reçu des demandes visant à faire de la GRC une entité distincte et un employeur distinct et à créer un conseil de gestion pour surveiller les pratiques de gestion de la GRC. Le gouvernement estime que ces changements ne sont pas nécessaires pour revitaliser et responsabiliser la force policière. Permettez-moi de m'expliquer.

Depuis 2007, nous avons observé de très grands progrès dans le cadre du programme de transformation de la GRC. Nous avons assisté à la mise sur pied du Comité de la vérification de la GRC — comme le prescrit la Loi fédérale sur la responsabilité —, lequel est formé de trois éminents membres indépendants de la GRC. Ce comité fournit des conseils et des recommandations sur la pertinence et le fonctionnement du processus de gestion des risques de la GRC, de même que sur ses cadres et ses processus de contrôle et de gouvernance.

Et, dans le cadre des ententes sur les services de police, qui ont été renouvelées, le Comité de gestion des contrats de la GRC permet aux provinces et aux territoires de participer de façon réelle et importante à la prise de décisions concernant la responsabilité des services de police et les mesures de réduction des coûts.

Je tiens à remercier le commissaire d'avoir pris les rênes des négociations qui ont mené à la conclusion des nouvelles ententes de 20 ans, et je veux remercier les provinces et les territoires qui ont collaboré assidûment avec les membres de mon ministère, avec la GRC et avec moi-même, d'ailleurs, pour conclure ces ententes.

En raison de l'adoption du projet de loi C-42, la mise sur pied d'un conseil de direction ne ferait qu'entraîner des chevauchements et des complications inutiles en ce qui a trait aux structures de responsabilisation et de surveillance de la GRC. J'ai fait mention des chevauchements qui découleraient de la création d'une telle entité.

Next, I will address concerns that have been raised about this legislation. It is important to point out that much of Bill C-42 deals with the maintenance of internal discipline and integrity within the organization. These measures are designed to regulate conduct related to being a responsible member of the RCMP and thereby enhance public trust. Our government is of the view that these measures are consistent with the rights enshrined in the Charter. In fact, the tools provided by Bill C-42 are similar to measures widely used in regulating the conduct not only of police but also of many other types of professionals across Canada.

There are claims that RCMP members will be forced to incriminate themselves during investigations. The authority to compel RCMP members to respond to questions during internal investigations about members' conduct has been in existence since 1988 and does not change under Bill C-42. Indeed, the requirement that responses be provided to questions during the investigation of allegations of misconduct is common in most professional fields. It is important to note that, consistent with the protections provided under the Charter of Rights and Freedoms, any response given to a question during a conduct proceeding cannot be used against the member in any civil, administrative or criminal proceeding, except in a conduct proceeding involving an allegation that the member knowingly gave a false statement.

We have also heard claims related to the power of the RCMP to conduct an *ex parte* search warrant on a member's home for non-criminal administrative measures. The authority to obtain a search warrant or production order for the purposes of an internal administrative conduct investigation would not be unique to the RCMP. Indeed, these authorities have existed in police statutes in British Columbia, Ontario and Newfoundland and Labrador for several years. A search warrant is also available to Ontario police investigators during an investigation into performance issues of police.

Similar to the authorities found in the British Columbia, Ontario and Newfoundland and Labrador statutes, Bill C-42 has a built-in judicial safeguard in that only a justice or provincial court judge has the authority to grant a search warrant or production order. Bill C-42 goes further than these other regimes by requiring that internal authorization be sought from a designated officer prior to an application being brought before a justice.

Finally, the third claim is that Bill C-42 will prohibit members from speaking publicly about issues within the force. The current RCMP code of conduct regulations, and not Bill C-42, prohibit members from publicly criticizing the force, which is the

Je vais maintenant parler des préoccupations qui ont été soulevées relativement au projet de loi. Il est important de souligner qu'une bonne partie des dispositions du projet de loi C-42 visent à maintenir les mesures disciplinaires et l'intégrité au sein de l'organisation. Ces dispositions ont pour but de réglementer la conduite des agents; en d'autres termes, ces derniers doivent être des membres responsables de la GRC, contribuant ainsi à renforcer la confiance du public. Le gouvernement est d'avis que ces mesures sont en conformité avec les droits garantis par la Charte. En effet, les outils fournis par le projet de loi C-42 sont similaires aux mesures largement utilisées pour réglementer la conduite non seulement des policiers, mais aussi de beaucoup d'autres types de professionnels au Canada.

Certains ont déclaré que les membres de la GRC seraient forcés à s'incriminer durant les enquêtes. Or, le pouvoir de contraindre les membres de la GRC à répondre aux questions liées à la conduite d'autres membres dans le cadre des enquêtes menées à l'interne existe depuis 1988, et ce pouvoir ne changera pas aux termes du projet de loi C-42. En réalité, l'obligation de répondre aux questions est commune à la plupart des champs professionnels dans les enquêtes liées à des allégations d'inconduite. Il faut signaler que, conformément aux protections prévues par la Charte canadienne des droits et libertés, les réponses obtenues dans le cadre d'une procédure disciplinaire ne peuvent pas être utilisées contre un membre dans une instance civile, administrative ou pénale, excepté lorsqu'il s'agit d'une allégation selon laquelle le membre aurait sciemment fait une fausse déclaration.

D'autres encore ont avancé que la GRC aurait le pouvoir d'effectuer une perquisition *ex parte* au domicile d'un de ses membres dans le cadre de mesures administratives non criminelles. En fait, la GRC ne serait pas la seule à avoir le pouvoir d'obtenir un mandat de perquisition ou une ordonnance de communication aux fins d'une enquête administrative interne sur l'inconduite d'un de ses membres. En effet, ce type de pouvoir est prévu par les lois régissant les services de police en Colombie-Britannique, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador depuis des années. Les enquêteurs de police de l'Ontario peuvent également obtenir un mandat de perquisition dans le cadre d'enquêtes liées à des problèmes de rendement.

À l'instar des lois de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador, le projet de loi C-42 est assorti d'une mesure de protection judiciaire prévoyant que seul un juge de paix ou un juge de la cour provinciale a le pouvoir de délivrer un mandat de perquisition ou une ordonnance de communication. De plus, le projet de loi C-42 va plus loin que ces lois, car il exige qu'une autorisation interne soit obtenue auprès d'un agent désigné avant qu'une demande soit présentée à un juge de paix.

Enfin, certains prétendent que le projet de loi C-42 interdirait aux membres de la GRC de parler publiquement des problèmes qui touchent la gendarmerie. En fait, c'est le Code de déontologie de la GRC, et non le projet de loi C-42, qui interdit aux membres

obligation that generally exists for all public servants. Members are not, however, prevented from exercising their rights as authorized by law relating to allegations of wrongdoing, including the Public Servants Disclosure Protection Act. This is what exists for all public service employees employed by the government.

I have spent some time reviewing what Bill C-42 will not do. I will now move on to what it will do, because I strongly believe that this legislation will help bring about the changes we are looking for — changes that have been called for by Canadians and RCMP members alike.

In terms of this committee's recent study, when implemented, Bill C-42 will undoubtedly have a positive and significant impact on the ongoing efforts to address harassment and conduct issues in the RCMP by overcoming the current situation, which requires parallel processes that struggle to meet the separate requirements of the Treasury Board policy on harassment and the RCMP's own code of conduct. It will do this by modernizing the internal human resources management structure, which includes the discipline and grievance systems within the RCMP. For example, Bill C-42 will provide the Commissioner of the RCMP with the authority to establish a single, comprehensive system for investigating and resolving harassment concerns.

The RCMP Commissioner will also have the authority to appoint and promote most commissioned officers and establish rules with respect to the stoppage of pay and allowances for members who are ordered dismissed by a conduct board or who have been suspended from duty pending the resolution of their conduct matter.

During this committee's study of RCMP harassment, you heard about the current challenges and the pressing need for change. By modernizing the human resources regime and the grievance and discipline procedures, Bill C-42 will provide a solid foundation to implement this change.

In her testimony before this committee, the Chair of the RCMP External Review Committee noted that Bill C-42 will provide the flexibility necessary for the RCMP to renew, revitalize and reform their internal processes, and that it will thereby help restore some confidence on the part of RCMP members and the public. This further cements why we need to move ahead swiftly with the current legislation. A major cultural shift in our national police force can only go so far and needs changes to the underlying legislative framework. While legislation alone cannot bring about cultural change, it can serve as a catalyst for change.

de critiquer publiquement l'organisation, et cette obligation est généralement applicable à tous les fonctionnaires. Toutefois, le projet de loi n'empêche pas les membres de la GRC d'exercer les droits que leur confèrent les dispositions liées aux allégations d'actes répréhensibles, notamment celles de la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles. Cette mesure s'applique également à tous les employés de la fonction fédérale.

J'ai passé en revue ce que le projet de loi C-42 ne fera pas. Je vais maintenant expliquer ce que le projet de loi C-42 fera, car je crois fermement que ce texte législatif apportera les changements que nous souhaitons tous, des changements demandés tant par les Canadiens que par les membres de la GRC.

Selon l'étude menée récemment par le comité, une fois mis en œuvre, le projet de loi C-42 aura sans aucun doute des conséquences positives et considérables sur les efforts actuellement déployés pour régler les problèmes de harcèlement et d'inconduite à la GRC. En effet, le projet de loi corrigera la situation actuelle, où des processus parallèles sont requis pour satisfaire aux exigences distinctes de la politique du Conseil du Trésor en matière de harcèlement et du Code de déontologie de la GRC. Plus précisément, le projet de loi permettra de moderniser la structure de gestion interne des ressources humaines de la GRC, dont le régime disciplinaire et le processus de règlement des griefs. Par exemple, le projet de loi C-42 habilitera le commissaire de la GRC à établir un seul système global pour enquêter sur les allégations de harcèlement et régler ce type de problèmes.

Le commissaire aura également le pouvoir de nommer et de promouvoir la majorité des officiers brevetés et d'établir des règles sur la cessation du versement de la solde et des indemnités des membres dont le congédiement a été recommandé par un comité de déontologie ou qui ont été suspendus jusqu'à ce qu'une décision soit rendue.

Lorsque le comité s'est penché sur la question du harcèlement à la GRC, il a entendu parler des problèmes existants et du besoin urgent d'apporter des changements. En modernisant le régime des ressources humaines, le processus disciplinaire et le processus de règlement des griefs, le projet de loi C-42 jettera des bases solides pour la mise en œuvre des changements.

Dans son témoignage devant le comité, la présidente du Comité externe d'examen de la GRC a déclaré que le projet de loi C-42 fournira à la GRC la souplesse nécessaire pour renouveler, revitaliser et réformer les processus internes, ce qui contribuera à rétablir dans une certaine mesure la confiance des membres de la GRC et de la population. C'est un argument de poids en faveur de l'adoption rapide du projet de loi. Il y a des limites au changement de culture qu'on peut apporter à la police nationale, et des modifications doivent être apportées au cadre législatif sous-jacent. Bien que le projet de loi ne puisse pas à lui seul apporter un changement de culture, il peut servir de catalyseur du changement.

Our government introduced amendments in the other place that further strengthen Bill C-42. In addition to some technical amendments, three substantive amendments were introduced, including allowing retired RCMP members to work as reservists for six months or more to provide more flexible staffing options to commanding officers; clarifying that the chairperson of the civilian review and complaints commission, like all commission members, is immune from legal action or from testifying on matters related to the work of the commission; and ensuring that the RCMP Commissioner cannot refuse to investigate a complaint initiated by the chairperson of the new committee.

Our government believes firmly that we are on the right path to transform the RCMP into the modern, accountable police force that Canadians expect and deserve. From the RCMP Commissioner, from senior management and from RCMP members, we have seen a collective desire to meet this goal.

Before I close, I want to address one final concern. There is a concern that Bill C-45, the Jobs and Growth Act, 2012, will adversely affect RCMP civilian members converting, specific to the pension amendments increasing the retirement age to 65 for all new public service employees. The Treasury Board, as the employer, will determine whether this will occur and when, and I can assure the committee and RCMP civilian members that this will not occur until RCMP and Treasury Board pension officials have reviewed the policy considerations and mechanics of converting civilian members to public servants in light of the amendments in Bill C-45, the Jobs and Growth Act, 2012.

Thank you. I am now happy to answer any questions you may have.

**The Chair:** Thank you, Mr. Minister. Before we start the proceedings, it is my understanding that you will have to leave at five o'clock. Is that correct?

**Mr. Toews:** Apparently, I do.

**The Chair:** Apparently you do.

**Mr. Toews:** It appears I have an appointment somewhere else. I am sorry about that.

**The Chair:** I just want to clarify for the proceedings here.

**Mr. Toews:** I just thought in fairness to the committee, since I had come a little late I was prepared to stay, but if there are other commitments I will have to honour those.

**The Chair:** Commissioner Paulson, are you able to stay until 5:30?

Le gouvernement a présenté dans l'autre Chambre des amendements qui renforcent encore davantage le projet de loi C-42. Outre quelques amendements de forme, trois amendements importants ont été proposés, à savoir les suivants : permettre aux anciens membres de la GRC de travailler comme réservistes pour une période de six mois ou plus afin d'offrir aux commandants divisionnaires des options plus souples en matière de dotation; préciser que le président de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, comme tous les membres de la commission, jouit de l'immunité judiciaire et n'est pas tenu de témoigner en cas d'enquêtes sur les activités de la commission; et faire en sorte que le commissaire de la GRC ne puisse pas refuser d'enquêter sur une plainte déposée par le président de la nouvelle commission.

Notre gouvernement croit fermement que nous sommes sur la bonne voie pour faire de la GRC la force policière moderne et responsable que méritent les Canadiens et à laquelle ils s'attendent. Le commissaire, la haute direction et les membres de la GRC ont tous manifesté leur désir de réaliser cet objectif.

Avant de terminer, je veux aborder une dernière préoccupation. Certaines personnes craignent que le projet de loi C-45, Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance, n'ait des répercussions négatives sur la conversion des membres civils de la GRC en raison des amendements liés à la pension qui font passer l'âge de la retraite à 65 ans pour tous les nouveaux fonctionnaires. À titre d'employeur, le Conseil du Trésor déterminera si cela se produira et à quel moment. Je peux assurer au comité et aux membres civils de la GRC que cela ne se fera pas avant que les fonctionnaires de la section des pensions de la GRC et du Conseil du Trésor n'aient examiné toutes les considérations liées aux politiques et aux mécanismes de la conversion des membres civils en fonctionnaires, à la lumière des amendements du projet de loi C-45, Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance.

Merci. Je serai heureux de répondre à vos questions.

**Le président :** Merci, monsieur le ministre. Avant que nous poursuivions, je crois savoir que vous devez partir à 17 heures. Est-ce exact?

**M. Toews :** Il semble que ce soit le cas.

**Le président :** Il semble que oui.

**M. Toews :** Apparemment, j'ai un rendez-vous ailleurs. J'en suis désolé.

**Le président :** Je voulais juste clarifier ce point avant de poursuivre la séance.

**M. Toews :** Par considération pour le comité, comme je suis arrivé un peu en retard, j'étais prêt à rester plus tard, mais je dois honorer les autres engagements que j'ai pris.

**Le président :** Commissaire Paulson, pouvez-vous rester jusqu'à 17 h 30?

**Bob Paulson, Commissioner, Royal Canadian Mounted Police:** I can stay as late as needed.

**The Chair:** Thank you.

Mr. Minister, your comments were very helpful in setting the stage for our consideration of Bill C-42, and I would like to begin by asking two questions as chair.

First, given this bill would be largely guided by regulations, which have yet to be presented, and that as written the current bill does not contain any review provisions, would you have any difficulty if Parliament or, more specifically, this committee were to seek to review this bill in three years as part of ensuring it achieves what you and the commissioner are proposing?

**Mr. Toews:** Well, Mr. Chair, I think that in view of the substantive changes that are being made to the operational framework of the RCMP, I would not have any concern about that. I think that is a prudent step to take, and if the Senate is willing to undertake that kind of review I am certainly not going to stand in its way.

**The Chair:** Thank you, minister. Also, this bill delegates significant powers to the commissioner, including new powers to appoint deputy commissioners, officers, et cetera. What are the checks and balances available to you and the members of the RCMP regular forces to ensure that these new powers are not abused?

**Mr. Toews:** That is a good question. Do you want to deal with that, commissioner?

**Mr. Paulson:** Thank you, minister; thank you, Mr. Chair, ladies and gentlemen.

While the bill speaks to the appointment of senior officers, the practice at present is recommendations for order-in-council orders at my recommendation. The new vision for these appointments is, much like we are doing in the new contract for the contract provinces, to consult with provincial authorities on the appointments of commanding officers and deputy commissioners where they are deputy commissioners, and the same thing with minister and the government, to check with them for those senior appointments. In terms of checks and balances, I would think my HR practices and the transparency with which those appointments are made will be available to review perhaps even by the new CRCC envisioned by this legislation because they can do policy reviews. If it became of interest to them that they might want to see how the commissioner is appointing some of his officers, then they would be free to come and have a look at that. That is the check.

**Bob Paulson, commissaire, Gendarmerie royale du Canada :** Je peux rester aussi longtemps que nécessaire.

**Le président :** Merci.

Monsieur le ministre, vos commentaires étaient très instructifs et ont planté le décor de notre étude du projet de loi C-42; toutefois, en ma qualité de président, j'aimerais commencer par vous poser deux questions.

Premièrement, étant donné que le projet de loi serait en grande partie régi par des règlements qui n'ont pas encore été présentés et que, sous sa forme actuelle, il ne contient aucune disposition prévoyant un examen, verriez-vous un inconvénient à ce que le Parlement ou, plus précisément, le comité entreprenne un examen du projet de loi dans trois ans, pour s'assurer qu'il permet de réaliser les objectifs que vous et le commissaire proposez?

**M. Toews :** Eh bien, monsieur le président, vu les changements considérables qui sont apportés au cadre de fonctionnement de la GRC, je n'y verrais aucun inconvénient. À mon avis, ce serait une chose prudente à faire, et si le Sénat est disposé à effectuer ce genre d'examen, je ne vais certainement pas tenter de l'en empêcher.

**Le président :** Merci, monsieur le ministre. Par ailleurs, le projet de loi confère des pouvoirs importants au commissaire, y compris de nouveaux pouvoirs l'autorisant à nommer des sous-commissaires, des officiers, et cetera. Quels sont les freins et contreponds qui seront à votre disposition et à celle des membres des forces régulières de la GRC pour éviter que le commissaire abuse de ces nouveaux pouvoirs?

**M. Toews :** C'est une excellente question. Souhaitez-vous y répondre, monsieur le commissaire?

**M. Paulson :** Je vous remercie, monsieur le ministre; merci, monsieur le président, mesdames et messieurs, de m'accueillir parmi vous.

Même si le projet de loi traite de la nomination des officiers supérieurs, à l'heure actuelle, la pratique veut que nous procédions à des nominations par décret sur mes recommandations. La nouvelle façon de faire — qui s'apparentera à ce que prévoient les nouvelles ententes conclues avec les provinces — nous amènera à consulter les autorités provinciales au sujet de la nomination des commandants et des sous-commissaires — lorsqu'il faut nommer des sous-commissaires — et aussi à solliciter l'avis du ministre et du gouvernement concernant la nomination des officiers supérieurs. En ce qui a trait aux freins et contreponds, je présume que les pratiques que j'adopte en matière de nomination et la transparence avec laquelle ces nominations sont faites pourront être examinées, peut-être même par la nouvelle Commission civile d'examen et de traitement des plaintes, la CCETP, que prévoit le projet de loi, car elle serait autorisée à mener un examen des politiques de la GRC. Si elle était intéressée par la façon dont le commissaire nomme certains des officiers, alors libre à elle d'y jeter un coup d'œil. Voilà pour les freins et contreponds.

**Mr. Toews:** There is that remedy that the commissioner has indicated. In fact, the practice is that when the commissioner recommends an appointment I cannot recall of any appointment not being approved by the government. Certainly in my experience I have never witnessed that. That, in fact, is the practice when the commissioner makes a recommendation, and given the external independent review that can occur now, we believe that if the commissioner were in any way to abuse the authority or there were a perception of abuse it would be the jurisdiction to look at that.

This is a further step to indicate that the RCMP is independent of government, and the more we can foster that while still maintaining strong accountability is a good step for the RCMP.

**The Chair:** Thank you, minister.

**Senator Dallaire:** Welcome again, minister. The last time we spoke formally you were hoping Bill C-42 would permit the RCMP to have the authorities it needs to maintain the discipline within the force, to develop its ethos and its sense of responsibility to its members, as well to the Canadian public, and ultimately this reform would change the image that the RCMP has amongst its own troops, let alone the outside world.

I am looking at what the commissioner had as tools. That is why I am looking at the two of you synchronizing here. The RCMP had the RCMP Regulations, 1988, and, pursuant with the RCMP Act, the commissioner's standing orders to work and to permit the RCMP Act to allow the commissioner to make significant decisions in regard to standing orders and rules within the RCMP.

I am trying to compare it to where I have come from in looking at this. Although this legislation is explicit in generally what you want to do and there are regulations, why did those tools of the past break down? If they broke down, can you actually say that this thing is going far enough to rectify and to give that authority? As an example, the Chief of the Defence Staff has within the Queen's Regulations and Orders the National Defence Act. Will there still be a delta there in order to establish that same sense of responsibility and protection for the troops and the senior leadership?

**Mr. Toews:** Thank you, senator. In fact, it was your comments that stayed with me when you indicated that as a senior officer in the Canadian Armed Forces you had a significant amount of authority to exercise discipline in respect of many matters, including I think sending someone to jail for a period of time.

**Senator Dallaire:** The gallows for a while, too.

**M. Toews :** Il y a le recours que le commissaire vient de mentionner. De fait, je ne me souviens d'aucune nomination recommandée par le commissaire qui n'ait pas été approuvée par le gouvernement. De toute ma carrière, je n'ai jamais vu cela. C'est donc ce qui se passe en règle générale lorsque le commissaire fait une recommandation, et compte tenu de l'examen indépendant qui peut avoir lieu maintenant, nous croyons que si le commissaire abusait de son pouvoir d'une manière ou d'une autre ou qu'il y avait lieu de croire qu'il le fait, il appartiendrait à la commission d'examiner la situation.

Il s'agit d'une autre mesure qui vise à montrer que la GRC est indépendante du gouvernement, et plus nous pourrions favoriser son indépendance tout en continuant d'imposer des exigences redditionnelles élevées, plus ce sera profitable pour la GRC.

**Le président :** Merci, monsieur le ministre.

**Le sénateur Dallaire :** Heureux de vous revoir, monsieur le ministre. La dernière fois que nous nous sommes entretenus officiellement, vous espériez que le projet de loi C-42 permettrait à la GRC de disposer des pouvoirs dont elle a besoin pour assurer la discipline au sein de la police nationale, pour faire évoluer sa mentalité et pour développer son sens des responsabilités à l'égard de ses membres et de la population canadienne et, qu'au bout du compte, cette réforme améliorerait l'image de la GRC à l'intérieur de l'organisation autant qu'à l'extérieur de celle-ci.

Je regarde les outils dont disposait le commissaire auparavant. Voilà pourquoi j'essaie de voir la synchronisation qui existe entre les deux. La GRC disposait du Règlement de la GRC de 1988 et, conformément à la Loi sur la GRC, des consignes du commissaire, lesquelles autorisent le commissaire à prendre des décisions importantes concernant les consignes et les règles qui s'appliquent à la GRC.

J'essaie de comparer votre situation à ce que j'ai connu dans mon domaine. Même si le projet de loi est généralement explicite en ce qui a trait à vos intentions et qu'il y a un règlement, pourquoi les outils qui existaient par le passé ont-ils échoué? S'ils ont échoué, pouvez-vous affirmer que le projet de loi va assez loin pour corriger la situation et conférer l'autorité nécessaire? Par exemple, le chef d'état-major de la Défense peut invoquer la Loi sur la défense nationale par l'intermédiaire des Ordonnances et règlements royaux. Y aura-t-il encore un point de convergence semblable afin qu'il y ait ce même sens des responsabilités et cette même protection pour les militaires et les officiers?

**M. Toews :** Merci, sénateur. De fait, j'avais gardé en mémoire vos commentaires selon lesquels, à titre d'officier supérieur dans les Forces armées canadiennes, vous aviez un pouvoir considérable d'imposer des mesures disciplinaires dans de nombreux cas, et je crois même que vous aviez le pouvoir de faire emprisonner une personne pendant une certaine période.

**Le sénateur Dallaire :** Et de l'envoyer à la potence, aussi, à une autre époque.

**Mr. Toews:** We will not go there. However, it struck me that as an operating organization we could learn from the military and see whether we could utilize some of those tools. When looking at the authority of RCMP line officers, sergeants and corporals, they virtually had no authority to do anything. In fact, as soon as there was any kind of administrative concern or administrative offence it went into a very formal, convoluted process that simply bogged down the system for years in respect of relatively minor complaints. Matters that should have been dealt with expeditiously and summarily were in fact aggravatingly long.

I believe that giving that authority, as we do with the Canadian Armed Forces, to the lower level officers will in fact enhance the ability of the RCMP to hold people accountable at the line and still provide a protection for the officers being disciplined. I am satisfied we have achieved that balance. Given the differences between the military and the RCMP, I would not want to go any further than we have already gone.

**Senator Dallaire:** By bringing in this capability that was not there and delegating not only responsibility but authority to lower levels, what does not come out in your HR reform — because the term “reform” is used, which is not an insignificant term; it is stronger than “renewal” and all those other things — is how that whole officer cadre will be realigned in order to handle the significant power in the process of its implementation and subsequently ensuring that it will be credible and ethical in so doing. That does not come across as part of the package in Bill C-42. Is there a way that that will be presented to us?

**Mr. Toews:** I think that reform is implicit in the substantive changes being made in the law. The RCMP will have to take on that responsibility to carry out that legislative mandate at an operational level.

I am wondering whether the commissioner can add anything to that.

**Mr. Paulson:** Yes, thank you, minister. Mr. Chair, what I would say is that the structural changes have already started to happen, so we have eliminated two regions of the country. We have eliminated a layer of deputy commissioners and the associated bureaucracy. We are realigning how regions were organized and the HR responsibilities that were being managed within these regions, so we have eliminated that as well.

When we say that we are putting the responsibility for discipline down to the lowest level, we are going down to NCOs, corporals and sergeants. The COs, the commanding officers of the divisions, are reporting directly to me. I have a

**M. Toews :** Nous n’irons pas jusque-là. Toutefois, je me suis rendu compte que l’organisation pourrait s’inspirer de ce qui se fait dans le domaine militaire et envisager la possibilité d’utiliser certains de ces outils. Auparavant, les officiers hiérarchiques, les sergents et les caporaux de la GRC n’avaient pratiquement aucun pouvoir. D’ailleurs, par le passé, tout problème ou toute infraction de nature administrative donnait lieu à une procédure alambiquée très officielle qui engorgeait tout simplement le système pendant des années, alors qu’il pouvait s’agir de plaintes relativement mineures. Les cas qui auraient dû être réglés de façon expéditive et sommaire s’éternisaient.

À mon avis, en accordant ce pouvoir aux officiers de rangs inférieurs — comme on le fait dans les Forces armées canadiennes —, la GRC sera plus à même de tenir les gens responsables de leurs actes tout en offrant une protection aux officiers qui font l’objet de sanctions disciplinaires. Je suis convaincu que nous avons atteint cet équilibre. Vu les différences entre les forces militaires et la GRC, je ne voudrais pas aller au-delà d’où nous sommes déjà rendus.

**Le sénateur Dallaire :** Vous offrez cette nouvelle capacité et vous déléguez non seulement des responsabilités, mais du pouvoir aux officiers de rangs inférieurs, mais ce qui est absent de votre réforme en matière de RH — car vous utilisez le terme « réforme », qui n’est pas un terme insignifiant; il a un sens beaucoup plus fort que le terme « renouvellement » et toutes ces autres choses —, c’est la façon dont le corps d’officiers dans son ensemble sera réorganisé afin qu’on puisse gérer l’attribution de ces pouvoirs importants et, par la suite, veiller à ce que l’exercice de ces pouvoirs se fasse de manière crédible et éthique. Ces aspects ne sont pas abordés dans le projet de loi C-42. Aurons-nous droit à des explications à ce chapitre?

**M. Toews :** Je crois que la réforme s’inscrit dans les changements considérables qui sont apportés à la loi. La GRC devra assumer la responsabilité d’exécuter ce mandat législatif à l’échelon opérationnel.

Peut-être que le commissaire souhaite ajouter quelque chose.

**M. Paulson :** Oui, merci, monsieur le ministre. Monsieur le président, je dirais que les changements structurels ont déjà commencé à se produire, de sorte que nous avons éliminé deux régions du pays. Nous avons éliminé une couche de sous-commissaires et les processus bureaucratiques qui étaient associés à ces postes. Nous sommes en train de réorganiser la structure des régions et les responsabilités liées aux RH qui relèvent de ces régions, alors nous avons aussi fait disparaître ces éléments.

Lorsque nous disons que nous confions la responsabilité au rang le plus bas, nous descendons jusqu’aux sous-officiers, aux caporaux et aux sergents. Les commandants divisionnaires relèvent directement du commissaire. Il y a un bureau central

central body in our HR world that is overseeing the administration of all these things. There will be a much more direct line of accountability with a line of sight for me and for my professional integrity officer, whom I believe you have heard from, perhaps. We are building that office as well to give that overlay of accountability to this new approach. There is no question that it is a little revolutionary, given how our previous system had worked, but I think we are persuaded that the solution lies in the front line's discharging of the responsibilities to lead these men and women in these important jobs they do.

**Senator Dallaire:** I have a follow-up question on oversight.

**The Chair:** I would ask everyone to keep their preambles to a minimum because we only have the minister for 30 minutes. I will call on Senator Plett.

**Senator Plett:** Thank you, minister and commissioner, for being here. I will keep my preamble short. Minister, would you be able to comment on the overall budget associated with Bill C-42 and specifically with the new complaints review commission, as well as modernizing the human resources framework?

**Mr. Toews:** As I understand it, that will involve approximately \$15 million more a year, with \$5 million to the complaints commission and \$10 million to the rest of the initiative.

**Senator Plett:** What do we have now?

**François Guimont, Deputy Minister, Public Safety Canada:** If I may, my understanding is that right now the current commission functions at about \$5.4 million. That is their A base. It will be augmented by \$5 million, so they will be operating with a budget of \$10 million overall. There has been an adjustment. Their original budget was around \$5.4 million, as I mentioned, and there was a program integrity augmentation that was provided per annum, so they were at about \$8.5 million. Net will be \$1.9 million more for an overall \$10 million for operations.

**Senator Plett:** As you are aware, this committee is right now dealing with harassment in the RCMP, and we will be writing a report. Would you or the commissioner be able to comment on what Bill C-42 will do to improve the ability of the commissioner to possibly be able to deal with disputes relating to harassment?

**Mr. Toews:** It is, in fact, a very important issue. I know some observations were made in the other place that the word "harassment" itself does not appear in the legislation. That is a strange way of looking at a piece of legislation. What we are concerned about is inappropriate conduct, which clearly falls into the context and which would include harassment.

des RH qui s'occupe de superviser l'administration de toutes ces choses. Il y aura une relation redditionnelle beaucoup plus directe et une meilleure vue d'ensemble pour moi et pour mon agent d'intégrité professionnelle, qui a peut-être témoigné ici. Nous établissons aussi ce bureau pour superposer des exigences redditionnelles à cette nouvelle approche. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une approche quelque peu révolutionnaire, vu la façon dont fonctionnait notre ancien système, mais nous sommes persuadés que la solution consiste à déléguer ces responsabilités aux officiers de première ligne qui dirigent ces hommes et ces femmes qui accomplissent des fonctions importantes.

**Le sénateur Dallaire :** J'aurais une autre question concernant la surveillance.

**Le président :** Je vous demanderais à tous de vous en tenir à un court préambule parce que le ministre ne peut nous accorder que 30 minutes. J'inviterais le sénateur Plett à prendre la parole.

**Le sénateur Plett :** Merci, messieurs le ministre et le commissaire, d'être ici. Mon préambule sera bref. Monsieur le ministre, pourriez-vous faire des commentaires sur le budget global qui est prévu pour le projet de loi C-42 et, plus précisément, pour la mise sur pied de la nouvelle Commission d'examen des plaintes et la modernisation du cadre des ressources humaines?

**M. Toews :** Je crois comprendre qu'il faudra affecter environ 15 millions de dollars de plus par année, dont 5 millions à la commission des plaintes et 10 millions au reste de l'initiative.

**Le sénateur Plett :** Qu'en est-il actuellement?

**François Guimont, sous-ministre, Sécurité publique Canada :** Si vous me permettez, je crois comprendre que, actuellement, la commission est dotée d'un budget de fonctionnement d'environ 5,4 millions de dollars. Il s'agit de son budget de services votés. Il sera augmenté de cinq millions de dollars, de sorte que la commission disposera d'un budget de fonctionnement total de 10 millions de dollars. Il y a eu un rajustement. Comme je l'ai mentionné, le budget initial se chiffrait à quelque 5,4 millions de dollars, et il y a eu une hausse annuelle du budget pour l'amélioration de l'intégrité des programmes, alors le budget était d'environ 8,5 millions de dollars. Le budget net sera de 1,9 million de dollars plus élevé, ce qui porte le budget de fonctionnement total à 10 millions de dollars.

**Le sénateur Plett :** Comme vous le savez, le comité se penche actuellement sur la question du harcèlement à la GRC et rédigera un rapport. Est-ce que le commissaire ou vous-même pourriez nous dire en quoi le projet de loi C-42 va améliorer la capacité du commissaire de régler les différends liés au harcèlement?

**M. Toews :** Il s'agit effectivement d'une question très importante. Je sais que certains, à l'autre endroit, ont fait observer que le terme « harcèlement » ne figure pas dans le projet de loi. C'est une drôle de façon d'examiner un texte législatif. Ce qui nous préoccupe, c'est l'inconduite qui se rapporte clairement au contexte et qui comprendrait le harcèlement.

With the manner in which we have devolved responsibility to lower level officers, as well as the independent oversight that is now present in the RCMP, I think we are well positioned to deal with individual complaints as well as any systemic concerns.

**Mr. Paulson:** I might add that the way to a more efficient and effective approach to harassment through Bill C-42 is arrived at through a recognition that the RCMP currently, in the case of regular members engaged in a harassment situation, takes a very criminal investigative approach to it. You heard the minister in his opening comments talk about this bifurcated system that complicates moving forward to address the harassment so we end up in this protracted disciplinary grievance process. We are streamlining that, giving me the authority to be able to devise and implement a streamlined approach to have respectful workplace or early intervention offices in every division, and they are fostering and encouraging the early resolution of these workplace conflict issues that give rise to harassment. A number of initiatives within the act provide me the specific tools I need to streamline the response, that is, the process, but also to get to the heart of the matter, which is how we interact with each other on the front line.

**Senator Mitchell:** Thank you, Mr. Minister, for being here and for your support for the efforts of the Senate. I know you were behind this inquiry and this study of ours, and we appreciate that.

I am not quite as optimistic that Bill C-42 will accomplish what it is that we all want to accomplish. I do not deny that it is a tool in the tool box but, when you think about it, almost every feature of it is dealing with a problem after the fact that the problem has occurred — firing power after a problem has occurred, a grievance procedure after something needs to be grieved, a serious incident investigation after a serious incident. I am not convinced that it really addresses, and this is Senator Dallaire's point, the cultural problem that has allowed and engendered these problems to exist in the first place.

You mentioned the transformation that has been going on for five or six years, since 2007. Well into Commissioner Paulson's new mandate, we find that a young woman was sexually harassed, slapped twice inappropriately in a social incident and ridiculed in that environment. In the end, she was vindicated to the extent that the constable who did it was told to apologize and lost seven days' pay, but she had to move. The message that sends to the organization on behalf of that woman, about that woman, is that somehow she was wrong. I am not convinced that the change deep in the culture is there. We find as recently as a year ago that a sergeant exposed himself and was convicted by a tribunal, and the tribunal could have fired him but did not. The conduct board,

Compte tenu, d'une part, de la manière dont nous avons délégué des responsabilités aux officiers de rangs inférieurs et, d'autre part, du fait qu'un mécanisme de surveillance indépendant existe maintenant à la GRC, je crois que nous sommes bien placés pour régler les plaintes individuelles de même que les problèmes touchant l'ensemble de l'organisation.

**M. Paulson :** J'ajouterais que, si le projet de loi C-42 propose une méthode plus efficiente et plus efficace pour régler les cas de harcèlement, c'est parce qu'on a constaté que la GRC recourt actuellement à une méthode d'enquête très criminalisée lorsque des membres réguliers sont impliqués dans des actes de harcèlement. Dans sa déclaration préliminaire, le ministre a parlé de ce système à deux volets qui complique le règlement des cas de harcèlement et qui prolonge inutilement le processus disciplinaire. Nous simplifions ce processus et nous faisons en sorte que j'aie le pouvoir de mettre en place une approche simplifiée pour établir un lieu de travail respectueux ou des bureaux d'intervention précoce dans chaque division afin de favoriser le règlement rapide des conflits en milieu de travail qui peuvent mener au harcèlement. Un certain nombre de dispositions du projet de loi me donnent les outils dont j'ai besoin pour simplifier ce processus, certes, mais aussi pour aller au cœur du problème, c'est-à-dire la façon dont nous interagissons les uns avec les autres sur la première ligne.

**Le sénateur Mitchell :** Monsieur le ministre, merci d'être ici et de soutenir les efforts du Sénat. Je sais que vous êtes à l'origine de l'étude que nous menons, et nous vous en sommes reconnaissants.

Toutefois, je ne suis pas aussi convaincu que vous que le projet C-42 donnera les résultats escomptés. Je ne nie pas qu'il s'agit d'un outil de plus dans le coffre à outils, mais, quand on y pense, presque tous les éléments qu'il contient visent à régler un problème une fois le fait accompli : le pouvoir de licencier un membre de la GRC à la suite d'un incident, le recours à une procédure de règlement des griefs après le dépôt d'un grief et la tenue d'une enquête à la suite d'un incident grave. Je ne suis pas persuadé que le projet de loi s'attaque vraiment — et je reprends ici une observation du sénateur Dallaire — à la culture organisationnelle qui a engendré ce genre de problèmes.

Vous avez fait mention de la transformation qui s'opère depuis cinq ou six ans, c'est-à-dire depuis 2007. Or, au moment où le nouveau mandat du commissaire Paulson était bien entamé, nous avons découvert qu'une jeune femme avait été victime de harcèlement sexuel et avait été giflée et ridiculisée au cours d'une activité sociale. Finalement, on lui a donné raison, et l'agent responsable des actes de harcèlement a dû présenter ses excuses et a perdu sept jours de salaire, mais la victime a dû partir. Le message qu'envoie l'organisation au sujet de cette femme, c'est qu'elle a fait quelque chose de mal. Je ne suis pas convaincu qu'on assiste à un changement profond dans la culture de l'organisation. Pas plus tard que l'an dernier, un sergent s'est exhibé et a été

now in this bill with three people, could be the same three people who refused to fire him this time, so they could actually be put back in place.

The point is, where do we get the comfort and conviction that there really is an understanding that, beyond just good intention, something much deeper and more is being done than simply a bill? I am not saying it is nothing because it is of some consequence, but it is a bill that simply deals with the problems after they occur.

**Mr. Toews:** Let us address that, and let us think about what legislation should accomplish. In my view, there will be very few pieces of legislation that will address those kinds of issues proactively. I do not know how you do that through legislation. You can put into a statute that the guiding principle of the RCMP will be to not harass anyone. Again, it is a relatively meaningless statement if there is not a desire among senior management to accomplish that end.

What I think happened with the RCMP, from a legislative point of view, was that the ability to move quickly to impose appropriate discipline was simply not there. That bred an inappropriate attitude and inappropriate conduct with the feeling that you could get away with acting inappropriately. Unless you respond virtually immediately to these matters, that type of conduct will be seen as being condoned, whether it is or not. The legislation brings the right of the officers to move very quickly to immediately stop it.

Then the issue is how we break out of this cultural mould, and that is what the RCMP commissioner has to do in terms of proactive initiatives. Policy reviews is one proactive step that can be taken under the legislation. How do we change this culture from a policy point of view? There are certain things that can be done proactively, but again it depends each on the goodwill of the officers in place. We also have that independent review committee that takes these steps and ensures that if the commissioner is not doing his or her job, then there will be some way to hold them accountable.

**Senator Mitchell:** That is certainly reassuring, and I do not disagree with you at all. I agree with you that Bill C-42 legislation cannot fix it. What I am trying to get at is what, besides that, is fixing it? I will get to that because, in fact, there are those who would argue that if you give the power to fire to lower and lower echelons and disperse it, you possibly give power to the harassers to fire the people who have complained that they are being harassed by them.

déclaré coupable par un tribunal, et le tribunal aurait pu ordonner son licenciement, mais ne l'a pas fait. Les trois membres qui composeront le comité de déontologie que prévoit le projet de loi pourraient être les mêmes qui ont refusé de le congédier à ce moment-là, alors les responsables d'actes de harcèlement pourraient en fait reprendre leur poste.

Par conséquent, comment pouvons-nous avoir la certitude et la conviction qu'on comprend réellement qu'il faut aller au-delà des simples bonnes intentions et en faire beaucoup plus que se limiter à un projet de loi? Je ne dis pas que le projet de loi ne vaut rien : il a une certaine importance, mais il ne vise qu'à se pencher sur les problèmes une fois le fait accompli.

**M. Toews :** Regardons cela de plus près et voyons ce qu'un projet de loi devrait donner comme résultat. À mon avis, très peu de projets de loi permettront de s'attaquer à ce genre de problèmes de façon proactive. J'ignore comment on peut y arriver grâce à un projet de loi. On peut inscrire dans une loi que la GRC interdit le harcèlement sous toutes ses formes. Toutefois, cette déclaration a relativement peu de sens s'il n'y a aucune volonté de la part de la haute direction de lutter contre ce problème.

La GRC avait une lacune du point de vue législatif, en ce sens qu'elle n'avait pas le pouvoir d'infliger rapidement des mesures disciplinaires adéquates. Cette situation a donné lieu à une attitude inappropriée et à de l'inconduite, car on avait le sentiment de pouvoir mal agir en toute impunité. À moins qu'on réagisse presque immédiatement à ce genre d'incidents, les gens jugeront, à tort ou à raison, que ce type d'actes est toléré. Le projet de loi autorise les officiers à intervenir très rapidement pour y mettre fin sur-le-champ.

La question est donc de savoir comment rompre avec la culture qu'entretient l'organisation, et le commissaire de la GRC doit justement prendre des mesures proactives pour arriver à cette fin. L'examen des politiques est l'une des mesures proactives qui peuvent être prises aux termes du projet de loi. Comment pouvons-nous changer la culture organisationnelle du point de vue des politiques? Il y a un certain nombre de choses qui peuvent être faites de manière proactive, mais, encore une fois, cela dépend de la bonne volonté des officiers en poste. Le comité d'examen indépendant prend aussi ce genre de mesures et veille à ce que le commissaire puisse, d'une manière ou d'une autre, être tenu responsable s'il ne fait pas bien son travail.

**Le sénateur Mitchell :** Ce que vous dites est certainement rassurant, et je suis tout à fait d'accord avec vous. Je conviens que le projet de loi C-42 ne peut pas à lui seul régler la situation. J'essaie de savoir quel autre outil, à part le projet de loi, permettrait de la régler. J'y viendrai, car, en fait, il y a ceux qui avanceraient que, si on accorde un pouvoir de licenciement à des rangs de plus en plus bas et qu'on dilue ce pouvoir, on permet peut-être à des auteurs d'actes de harcèlement de congédier les personnes qui ont porté plainte contre eux.

My point will come to — Commissioner Paulson alluded to it and he will undoubtedly do so again — the respectful workplace. When we had senior members here, I asked someone who should have been responsible for this, “What is your budget, not for Bill C-42, but for respectful workplaces,” and that senior officer did not know. We asked someone else who had responsibility for implementing — no national standards. I asked the auditor, “Have you done a baseline audit?” The Simmie Smith study done in B.C. was a great study. Why is that not being done all the way across? In B.C. 462 members were able to present their case, and it is a powerful report. Why do we not do that across the country to create a baseline?

Then I asked, “Have you got an audit process for a year or two years from now?” No, the auditor had not, so what I will suggest is the suggestion that while there are good intentions, there is not really a grasp of what needs to be done. If you were managing this, you would say, “I will have an audit, I will have it now and later, and I will have all these things in place; I will have a budget, and the person responsible will know the budget,” but I do not think that is happening.

**Mr. Toews:** My understanding from the RCMP is in fact that they are doing exactly that. I do not know if you could give a quick summary of that.

**Mr. Paulson:** We are doing exactly what you were just saying. We are implementing a respectful workplace plan by division. The minister gave me clear marching orders to keep up with a plan for gender and respect. We developed a comprehensive action plan called “Gender and Respect,” and we are implementing that now. We have appointed a senior officer who is doing that, so I do not know why you would think it is not getting done, because it is.

**Senator Mitchell:** Just the answers I got. I will send you the text.

**Mr. Toews:** I appreciate that.

**Senator Nolin:** Minister, Mr. Guimont and Mr. Paulson, thank you for accepting our invitation to be here. I was glad to hear your reference to the relationship between Bill C-42 and Bill C-45 in your introductory remarks.

Minister, the civilian employees of the RCMP are concerned — and you made reference to that in your remarks — about the fact that, basically, they do not want more rights. They just do not want fewer rights than they had prior to the end of December 31, when Bill C-45 kicked in with the Treasury Board. They want to be reassured by you as minister, and of course by the government, that they will be somewhat grandfathered, like all other public servants were, on December 31, 2012, when Bill C-45 kicked in.

Mon intervention — le commissaire Paulson y a fait allusion et sans doute qu’il le refera — portera sur un milieu de travail respectueux. Lorsque des cadres supérieurs sont venus témoigner, j’ai demandé à l’un d’eux qui aurait dû être responsable de cela. Je lui ai demandé : « Quel est le budget consacré non pas au projet de loi C-42, mais à la mise en place d’un milieu de travail respectueux? » Le cadre supérieur en question l’ignorait. Nous avons demandé à quelqu’un d’autre qui était responsable de la mise en œuvre... Il n’y a pas de normes nationales. J’ai demandé au vérificateur : « Avez-vous effectué une vérification de base? » L’étude menée par Simmie Smith en Colombie-Britannique était une étude formidable. Pourquoi ne fait-on pas cela partout au pays? En Colombie-Britannique, 462 membres ont été en mesure de présenter leurs arguments, et il s’agit d’un rapport percutant. Pourquoi cela n’est-il pas fait partout au pays en vue de créer une base de référence?

J’ai ensuite demandé : « Y aura-t-il un processus de vérification d’ici un an ou deux? » Non, le vérificateur n’en prévoyait pas, ce qui me donne à penser que, même si les intentions sont bonnes, il n’y a pas vraiment une compréhension des mesures à prendre. Si vous étiez chargé de ce dossier, vous diriez : « Je mènerai une vérification, je la ferai maintenant et ultérieurement, je vais m’assurer que tous les éléments sont en place; j’aurai un budget, et la personne responsable connaîtra le budget. » Par contre, je ne crois pas que cela se produit actuellement.

**M. Toews :** Je crois savoir que la GRC fait exactement cela. Je ne sais pas si vous pourriez fournir un bref résumé à cet égard.

**M. Paulson :** Nous faisons exactement ce que vous venez de dire. Nous mettons actuellement en œuvre un plan relatif à un milieu de travail respectueux pour chaque division. Le ministre m’a ordonné clairement d’établir un plan visant l’égalité des sexes et le respect. Nous avons élaboré un plan d’action global intitulé « Égalité entre les sexes et respect » et nous le mettons actuellement en œuvre. Nous avons nommé un agent supérieur qui s’en occupe actuellement, alors je ne sais pas pourquoi vous croyez qu’aucune mesure n’est prise, car il y en a.

**Le sénateur Mitchell :** Ce sont simplement les réponses que j’ai eues. Je vous ferai parvenir le texte.

**M. Toews :** Merci.

**Le sénateur Nolin :** Monsieur le ministre, monsieur Guimont et monsieur Paulson, merci d’avoir accepté de venir. J’étais content de vous entendre faire le lien entre le projet de loi C-42 et le projet de loi C-45 dans vos observations préliminaires.

Monsieur le ministre, les employés civils de la GRC sont préoccupés — et vous en avez parlé dans votre exposé préliminaire — par le fait qu’essentiellement, ils ne veulent pas avoir plus de droits. Tout ce qu’ils veulent c’est de ne pas avoir moins de droits qu’ils n’en avaient avant le 31 décembre, date à laquelle le projet de loi C-45 s’est appliqué au Conseil du Trésor. Ils veulent être rassurés par vous, en tant que ministre, et, évidemment, par le gouvernement, et ils veulent savoir qu’ils

That is what they are waiting for from you. Of course, I totally respect that the government will find the proper way, and of course there will be discussions between Treasury Board and their own representatives to ensure that will transition smoothly to Bill C-45, but they want to be reassured that they will not lose anything in that process.

**Mr. Toews:** As has been stated, while I might be responsible for the RCMP, I am not the employer. I want to assure you that the concerns you have raised and that I referred to in my opening statement will be raised with Treasury Board.

**Senator Nolin:** I understand that we will receive representatives from Treasury Board later on in the study on Bill C-42, and I will put to them a more specific question about how they want to achieve that policy question that you understand as being important.

**Senator Campbell:** Do we have any ongoing, forward-looking plan for the civilian members? We have been getting lots of emails; there are 3,800 civilian members. I know it will be Treasury Board who will be addressing them, but they have some legitimate areas of concern.

As a former Mountie, I know how important civilian members are, and I would not want to say there is a lack of trust if you are not a civilian member, but there is certainly something there for a member to be talking to a civilian member or to know that it is a civilian member who is involved.

Why are we doing this? Why would we take civilian members and place them under the public service?

**Mr. Paulson:** For a couple of reasons. First, we call it the category of employee discussion, where we effectively have three large categories. We have what we call regular members, civilian members and public servants, but you will know, senator, that there are also municipal employees and provincial employees. This has been a long-standing effort to bring efficiency to the force.

You may also note that in the current legislation, there is no provision to have civilian members in the RCMP. In fact, there has never been any legal basis to have civilian members in the RCMP. There is some legal basis to have some pension matters, but in any case, the idea is to bring it together.

As I have said in my town halls, if we could have one category of employee, that would be ideal. A public servant category of professionally developed, motivated, instructed and trained people doing the same work that our civilian members are doing now is a much more efficient approach to HR than having three.

conserveront en quelque sorte leurs droits, comme c'est le cas de tous les autres fonctionnaires, le 31 décembre 2012, date à laquelle le projet de loi C-45 est entré en vigueur. C'est ce qu'ils attendent de vous. Bien sûr, je respecte totalement le fait que le gouvernement trouvera la bonne façon de faire, et il y aura forcément des discussions entre le Conseil du Trésor et leurs représentants pour assurer une transition en douceur vers le projet de loi C-45, mais ils veulent être rassurés et savoir qu'ils ne perdront pas au change.

**M. Toews :** Comme il a été dit, même si je suis responsable de la GRC, je ne suis pas l'employeur. Je tiens à vous assurer que les préoccupations que vous avez soulevées et que j'ai mentionnées dans ma déclaration préliminaire seront abordées avec le Conseil du Trésor.

**Le sénateur Nolin :** Je crois savoir que nous accueillerons plus tard des représentants du Conseil du Trésor dans le cadre de l'étude du projet de loi C-42, et je leur poserai une question plus précise sur la façon dont ils veulent régler la question relative aux politiques que vous considérez comme importante.

**Le sénateur Campbell :** Disposons-nous d'un plan continu à long terme destiné aux membres civils? Nous recevons beaucoup de courriels; il y a 3 800 membres civils. Je sais que c'est le Conseil du Trésor qui leur répondra, mais ils ont des préoccupations légitimes.

En tant qu'ancien membre de la Gendarmerie royale du Canada, je sais à quel point les membres civils sont importants et je n'irais pas jusqu'à dire qu'il y a un manque de confiance si vous n'êtes pas un membre civil, mais il y a certainement quelque chose de préoccupant lorsqu'un membre parle avec un membre civil ou lorsqu'on sait qu'il est question d'un membre civil est impliqué.

Pourquoi faisons-nous cela? Pourquoi placer les membres civils sous la rubrique de la fonction publique?

**M. Paulson :** Pour deux raisons. Tout d'abord, c'est ce que nous appelons la discussion sur les catégories d'employés, car nous avons effectivement trois grandes catégories. Nous avons les membres réguliers, les membres civils et les fonctionnaires, mais sachez, monsieur Campbell, qu'il y a également des employés municipaux et des employés provinciaux. Des efforts de longue date ont été déployés afin d'accroître l'efficacité du service de police.

De plus, vous avez peut-être remarqué que la loi actuelle ne contient aucune disposition prévoyant l'embauche de membres civils à la GRC. De fait, aucune disposition n'a jamais prévu l'embauche de membres civils à la GRC. Il y a des dispositions relatives à des questions de pension, mais, dans tous les cas, l'idée est de tout réunir.

Comme je l'ai dit lors des séances de discussion ouverte, si nous pouvions avoir une seule catégorie d'employés, ce serait l'idéal. Le fait d'avoir une catégorie de fonctionnaires comptant des personnes compétentes, motivées, instruites et formées sur le plan professionnel qui accomplissent les mêmes tâches que nos membres civils à l'heure actuelle est une approche de RH beaucoup plus efficace que le fait d'avoir trois catégories.

The back office that is here at headquarters supports all the pay systems, management systems and developmental systems for civilian members and brings us closer together as an organization, allowing for some efficiency.

**Senator Campbell:** Would you go to one single category of regular member and one category of public servant? Would those be your two categories?

**Mr. Paulson:** That is exactly right, yes.

**Senator Campbell:** There would be no civilian member in the middle?

**Mr. Paulson:** That is right.

**Senator Campbell:** Is there an opportunity to grandfather the people who are already there as civilian members? They have some expectations with regard to the pension and in getting service pay after five years. There is a bunch of stuff wrapped up in that. People have made life decisions according to this, so is there an opportunity to grandfather the civilian members in, have a start date and from now on you will be a public servant?

**Mr. Toews:** That is essentially the discussion that will occur with Treasury Board, to ensure that this is done in the most equitable way. Certainly, as I have indicated to some of the other senators, I will ensure that Treasury Board is aware of the concerns raised by individuals, as you say, who have made decisions in their career and now find themselves potentially impacted by changes in the legislative framework.

**Senator Campbell:** Thank you very much, minister and commissioner.

**Senator Patterson:** I wanted to thank the witnesses. I would like to ask the minister, I know there has been quite a background leading us to this new legislation. Could you briefly outline the process of consultation that has gotten us here today?

**Mr. Toews:** The process has been quite extensive. As you may know, the legislation and the legislative package originally included provisions related to the unionization of the RCMP. That came about as a result of certain court decisions. The problem was, when you read the court decisions, they did not seem to make very much sense — I say that very respectfully — in terms of actually applying it into the workplace. It seemed to me, given my labour and constitutional law background, that there was something wrong with that decision. The decision was appealed and we waited and waited. We consulted extensively — the commissioner, prior commissioners and others — with members about how change should occur. Eventually, I made the decision that we could not wait for the courts any longer in terms of the unionization aspect and simply said we would proceed on Bill C-42, which you essentially find before you today, and we left the unionization. Subsequently the court came out and overturned some of the disconcerting aspects of the union aspect

Le bureau administratif qui se trouve à l'administration centrale s'occupe de l'ensemble des systèmes de rémunération, des systèmes de gestion et des systèmes de perfectionnement des membres civils et rassemble les diverses fonctions de l'organisation, ce qui nous procure une certaine efficacité.

**Le sénateur Campbell :** Passeriez-vous à une seule catégorie de membre régulier et à une catégorie de fonctionnaire? Est-ce que ce serait là vos deux catégories?

**M. Paulson :** C'est exactement cela, oui.

**Le sénateur Campbell :** Il n'y aurait aucune catégorie des membres civils entre les deux?

**M. Paulson :** C'est exact.

**Le sénateur Campbell :** Serait-il possible de permettre aux personnes de conserver leurs droits en tant que membres civils? Elles ont des attentes à l'égard de la pension et de la prime d'ancienneté versée après cinq ans. Un paquet de choses sont liées à ce statut. Les gens ont pris des décisions importantes en fonction de cela, alors, serait-il possible de permettre aux membres civils de conserver leurs droits et de connaître la date à compter de laquelle ils seront considérés comme des fonctionnaires?

**M. Toews :** C'est essentiellement la discussion qui se tiendra avec le Conseil du Trésor pour veiller à ce que le tout se déroule de façon équitable. Comme je l'ai indiqué à certains de vos collègues, je vais certainement m'assurer que le Conseil du Trésor est au courant des préoccupations soulevées par ces gens qui — comme vous l'avez dit — ont pris des décisions relatives à leur carrière et qui risquent maintenant d'être touchés par les modifications apportées au cadre législatif.

**Le sénateur Campbell :** Merci beaucoup, monsieur le ministre et monsieur le commissaire.

**Le sénateur Patterson :** Je voulais remercier les témoins. J'aimerais demander au ministre... Je sais que nombre de facteurs nous ont menés à cette nouvelle loi. Pourriez-vous décrire brièvement le processus de consultation qui nous a menés jusqu'ici aujourd'hui?

**M. Toews :** Le processus est très étendu. Comme vous le savez peut-être, le projet de loi et l'ensemble des mesures législatives comprenaient, au départ, des dispositions relatives à la syndicalisation de la GRC. Cela découlait de certaines décisions des tribunaux. Le problème, c'était que, lorsqu'on lisait les décisions des tribunaux, elles n'avaient pas vraiment de sens — et je le dis de façon très respectueuse — lorsqu'on tentait de les appliquer au milieu de travail. À la lumière de mon expérience du droit du travail et du droit constitutionnel, j'avais l'impression que quelque chose clochait dans cette décision. La décision a fait l'objet d'un appel, et nous avons attendu et attendu. Nous avons mené des consultations étendues auprès du commissaire, de commissaires antérieurs, d'autres personnes et des membres sur la façon dont les changements devraient avoir lieu. En fin de compte, j'ai décidé que nous ne pouvions plus attendre que les tribunaux se prononcent sur la syndicalisation, et j'ai simplement dit que nous irions de l'avant avec le projet de loi C-42 qui se

of the legislation. By that time we had already gone too far down the path to include those aspects of the legislation, so we left that alone.

Perhaps the commissioner can add something; I know the consultation was done before your time.

**Mr. Paulson:** We have consulted extensively within the organization. In fact, we are building a planning section, in the event that this legislation is passed, that incorporates all of the component parts of the organization. We have been outside of the organization to other organizations, to other police forces, and we have compared some of the proposed practices with the most modern approaches to police HR systems, so we have been extensively consultative.

**Senator Day:** Gentlemen, the first area I would like to explore is the parallel with the Canadian Security Intelligence Service and its oversight body, the Security Intelligence Review Committee, and, in particular, access to documents. My understanding is the members of SIRC are Privy Councillors and they are given that level of authority. Do you contemplate a similar type of clearance for the new civilian review committee members?

**Mr. Paulson:** I think we do anticipate that, subject to some privileges, which I think are in place in all the applications of a similar approach.

**Mr. Toews:** It is fairly expansive, if you look at the legislation. I know we have had some fairly significant discussions about the appropriate extent to which that should be released and which privileges should remain. We felt there should be a greater ability to access that documentation, with certain safeguards.

**Senator Day:** That supports the parallel that SIRC has worked fairly well with respect to CSIS.

**Mr. Toews:** Yes; it is a different context; there are some differences. I cannot remember them off the top of my head, but I know when I was involved in those discussions, certainly the CSIS and the SIRC review and the disclosure issue was discussed thoroughly and we came to the conclusion that this is about as appropriate a situation that we wanted to proceed to.

**Senator Day:** My other area, which follows on from that, is with respect to the relationship between the civilian review group that is contemplated by this legislation and the provision in here in relation to serious incidents that can be referred to an oversight or a review body in one of the provinces, if there exists such a group.

trouve — pour l'essentiel — devant vous aujourd'hui, et nous avons laissé la syndicalisation de côté. Les tribunaux se sont ensuite prononcés et ont annulé certains des aspects déconcertants au sujet de la syndicalisation qui figuraient dans la loi. À ce moment-là, nous étions déjà rendus trop loin pour pouvoir intégrer ces aspects dans la loi, alors nous les avons laissés de côté.

M. Paulson a peut-être quelque chose à ajouter; je sais que la consultation a été menée avant votre entrée en fonction.

**M. Paulson :** Nous avons mené de vastes consultations dans l'organisation. D'ailleurs, nous préparons une section sur la planification qui comprend toutes les composantes de l'organisation, au cas où le projet de loi serait adopté. Nous avons tenu des consultations à l'extérieur de l'organisation, c'est-à-dire auprès d'autres organisations et d'autres services de police, et nous avons comparé certaines pratiques proposées aux approches les plus modernes en matière de systèmes de RH des services de police, alors nous avons mené des consultations étendues.

**Le sénateur Day :** Messieurs, le premier aspect que j'aimerais aborder est le parallèle avec le Service canadien du renseignement de sécurité et son organisme de surveillance, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, et plus particulièrement, l'accès aux documents. Je crois savoir que CSARS est constitué de membres du Conseil privé et que ce niveau de pouvoir leur est accordé. Envisagez-vous d'accorder un niveau d'habilitation semblable aux membres du nouveau comité d'examen civil?

**M. Paulson :** Je crois que nous envisageons cette possibilité, sous réserve de certains privilèges qui sont en place dans tous les cas d'application d'une approche semblable.

**M. Toews :** C'est très étendu, si vous examinez la loi. Je sais que nous avons eu des discussions assez importantes sur la mesure dans laquelle des éléments devraient être abandonnés et des privilèges devraient être maintenus. À notre avis, la capacité d'accéder aux documents devrait être accrue, moyennant certaines mesures de protection.

**Le sénateur Day :** Cela permet de démontrer le parallèle selon lequel le CSARS fonctionnait assez en ce qui concerne le SCRS.

**M. Toews :** Oui, mais le contexte est différent, il y a des différences. Je ne saurais vous le dire de mémoire, mais je sais que, lorsque j'ai participé aux discussions, la question de l'examen du SCRS et de la divulgation par le CSARS a certainement été abordée de façon approfondie, et nous avons conclu qu'il s'agissait d'une situation suffisamment appropriée pour laquelle nous voulions aller de l'avant.

**Le sénateur Day :** Mon autre point — qui découle du premier — porte sur la relation entre l'organe civil d'examen dont la création est envisagée dans le projet de loi et la disposition relative aux incidents graves dont les dossiers peuvent être renvoyés à un organisme de surveillance ou d'examen dans une des provinces, si un tel groupe existe.

Can you describe the relationship with respect to a serious incident? It could possibly be something that the civilian review agency might want to look into, but you might also want to refer this to an oversight body in the province where the serious incident occurred. How will that be worked out and who will be the referee here?

**Mr. Toews:** The jurisdiction is quite different. One relates almost exclusively to criminal investigations. That is why we would rather not have police investigating police insofar as it is available to give that to an independent agency. The proposed civilian review and complaints commission would have a slightly different, non-criminal review power.

**Mr. Paulson:** In our contract context, British Columbia just stood up a new independent review mechanism for police incidents where people are seriously hurt or killed or for other incidents. There is discretion to do the investigation. What is contemplated here for the CRCC is that they are able to make that determination and refer it. Currently, there is a legislative impasse between the CPC and these bodies coming up, province by province. It is a mechanism to allow the CRCC to refer these things in that context to those review agencies.

**Senator Day:** From a jurisdictional point of view, we have a provincial agency investigating federal employees.

**Mr. Paulson:** Right.

**Senator Day:** Is that something that you would have to get involved in in each case to delegate to that authority to the provincial authority?

**Mr. Paulson:** No. We are doing it in the provincial force context or in a municipal context. One of the challenges that we are meeting with this new legislation is the idea that the RCMP has always been open to independent review and independent investigation of incidents that are of public interest, but in some of these provinces they have not existed. Now they are popping up in all the jurisdictions. The minister and I have taken the position that we are not opposed to being reviewed in that respect. As for what we do as a federal police force, the CRCC will have the jurisdiction to come in, open our filing cabinets and ask us questions about our policies and about ongoing investigations. I think it is a good balance in terms of striking a balance between our activities.

**Senator Day:** I would like to go on, but I think the minister's time is up.

**Mr. Toews:** It does get a little confusing sometimes — not to those who will actually work with the legislation, but for a layperson and for those of us on the outside. Ultimately, those provincial review bodies do not have the power to discipline the officer; that still remains in federal jurisdiction.

**Senator Day:** That is helpful.

Pouvez-vous décrire la relation en ce qui concerne un incident grave? C'est peut-être un élément que l'organisme d'examen civil voudrait examiner, mais vous aimeriez également renvoyer le dossier à un organisme de surveillance de la province où l'incident grave est survenu. Comment cela fonctionnera-t-il, et qui sera le responsable?

**Mr. Toews :** La compétence est très différente. Elle est presque exclusivement liée aux enquêtes criminelles. C'est pourquoi nous préférons que la police n'enquête pas sur la police, dans la mesure où un organisme indépendant peut s'en charger. Un pouvoir d'examen légèrement différent, lié à des affaires non criminelles, serait conféré à la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes proposée.

**M. Paulson :** Dans notre contexte contractuel, la Colombie-Britannique vient de mettre en place un nouveau mécanisme d'examen indépendant à l'égard des incidents impliquant la police où des gens sont tués ou gravement blessés ou à l'égard d'autres incidents. Elle a le pouvoir discrétionnaire de faire enquête. Ce qu'on envisage pour la CCETP, c'est qu'elle soit en mesure de prendre cette décision et de renvoyer le dossier à un tel organisme. À l'heure actuelle, il y a une impasse législative entre la CPP et les organismes qui font leur apparition dans chaque province. C'est un mécanisme qui permet à la CCETP d'aiguiller des dossiers vers l'organisme d'examen, lorsqu'il y en a un.

**Le sénateur Day :** Sur le plan de la compétence, nous avons un organisme provincial qui enquête sur des employés fédéraux.

**M. Paulson :** C'est exact.

**Le sénateur Day :** Est-ce qu'il faudrait que vous interveniez dans chaque cas afin de déléguer ce pouvoir à l'organe provincial?

**M. Paulson :** Non. Nous le faisons dans un contexte relatif au service de police provincial ou dans un contexte municipal. Avec cette nouvelle loi, nous consacrons l'idée selon laquelle il a toujours été possible de mener un examen indépendant de la GRC et une enquête indépendante sur des incidents qui sont d'intérêt public, mais, dans certaines provinces, de tels organes d'examen n'existaient pas. À présent, ils apparaissent dans toutes les administrations. Le ministre et moi-même ne nous opposons pas aux examens menés à ce chapitre. Quant au service de police fédéral, la CCETP sera en droit de se présenter sur les lieux, d'ouvrir nos classeurs et de nous poser des questions sur nos politiques et les enquêtes en cours. Je crois que c'est un bon compromis à l'égard de nos activités.

**Le sénateur Day :** J'aimerais poursuivre, mais je crois que le temps du ministre est écoulé.

**M. Toews :** Cela porte parfois un peu à confusion, non pas pour les personnes qui travailleront avec la loi, mais pour un non-spécialiste et les personnes de l'extérieur. Au bout du compte, ces organismes d'examen provinciaux n'ont pas le pouvoir de prendre des mesures disciplinaires visant un agent; c'est toujours la compétence fédérale qui s'en occupe.

**Le sénateur Day :** C'est utile.

**Mr. Toews:** The review that occurs could be recommending criminal charges, for example. That then goes to the Crown attorney, who looks at it, and then it might go to the courts. Ultimately, the issue of discipline will still remain in federal jurisdiction as opposed to the jurisdiction of those provincial ones because of that constitutional issue.

**Senator Day:** That is helpful, Mr. Minister; thank you.

**The Chair:** One more question for the minister, Senator Dallaire. It will be a short question, as we are coming up to five o'clock.

**Senator Dallaire:** Regarding the CRCC, this states that “the Commission may, on the request of the Minister” — and I am addressing this question to you, sir — “or on its own initiative, conduct a review of specified activities of the Force.” So you are bringing in a whole set of tools for the commissioner. I am relating you to the CDS sort of thing. You are getting a whole new set of tools to do the job better, but in your role, minister, will you create an oversight body that will be either that CRCC that you will give direction to or some other body that will ensure that that plan of reform that the commissioner wants to do will actually happen to the level that will bring about for him, as well as for the Canadian people, the sense that they have conducted a reform and that they have done it, very rapidly? For \$5 million or \$10 million, I am surprised you will be able to do that. We had to create a new Canadian Forces Leadership Institute and a bunch of other assets over years to bring that about. Do you not think maybe your role will be significant in that implementation plan?

**Mr. Toews:** Certainly there must be some degree of leadership and direction from the government. However, given that it is an independent police force, we have to be very clear. That is why it is so good that I can simply refer a matter to the proposed civilian review and complaints commission and let them then do the appropriate investigation, or they can do it of their own accord. Ultimately, there still has to be a reporting back to me of the CRCC's findings. As well, I can also go directly to the commissioner and say, “I am very unhappy with what has gone on in the police department. I have a report here from the CRCC and they say certain things but I want to hear directly from you as well.” This does not excuse the responsibility of the minister to remain responsible in a parliamentary sense for that organization.

I see this as an additional tool that will provide the RCMP with a degree of oversight but will still hold ministers accountable for how they deal with the RCMP.

**The Chair:** It is now five o'clock. We will excuse the minister. Minister, thank you very much for your leadership on this bill — I know it has been a long road — and for taking time once again to appear before the committee. We always appreciate your time.

**M. Toews :** L'examen mené pourrait recommander, par exemple, des accusations au pénal. L'affaire pourrait ensuite être présentée au procureur de la Couronne qui l'examine, puis elle pourrait être présentée aux tribunaux. Au bout du compte, la question de la discipline sera non pas de la compétence provinciale, mais toujours du ressort de la compétence fédérale en raison du problème constitutionnel.

**Le sénateur Day :** C'est utile, monsieur le ministre. Merci.

**Le président :** Monsieur Dallaire, une autre question pour le ministre. Elle sera courte, car il est presque 17 heures.

**Le sénateur Dallaire :** En ce qui concerne la CCETP, il est dit que « la commission peut, de sa propre initiative ou à la demande du ministre » — et c'est à vous que je pose la question, monsieur —, « effectuer l'examen d'activités précises ». Vous donnez donc au commissaire une trousse d'outils complète. Je comparerais cela à la situation du CEMD, en quelque sorte. On vous donne une toute nouvelle trousse d'outils pour mieux faire votre travail, mais, dans votre rôle de ministre, allez-vous mettre sur pied un organisme de surveillance, soit la CCETP dont vous fixerez les orientations, soit un autre organisme qui fera en sorte que le programme de réformes que le commissaire veut mettre en œuvre le sera, et qu'il lui donnera, comme au peuple canadien, le sentiment d'avoir réalisé une réforme et de l'avoir fait, très rapidement? Avec une somme de 5 ou de 10 millions de dollars, je serais surpris que vous puissiez y arriver. Nous avons dû créer le nouvel Institut de leadership des Forces canadiennes et nous doter de toutes sortes d'autres actifs, au fil des ans, pour y arriver. Ne pensez-vous pas que votre rôle sera important dans ce plan de mise en œuvre?

**M. Toews :** Il est certain qu'il faudra que le gouvernement assure un certain degré de leadership et de direction. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une force de police indépendante, nous devons être très clairs. C'est pourquoi je me réjouis de pouvoir tout simplement renvoyer une question à la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes qui est proposée et de lui laisser mener l'enquête appropriée, ce qu'elle peut aussi faire de sa propre initiative. Au bout du compte, on va toujours me soumettre les observations de la CCETP. Je peux aussi m'adresser directement au commissaire et lui dire, par exemple : « Je suis très mécontent de ce qui se passe dans le service de police. J'ai reçu un rapport de la CCETP, qui affirme certaines choses, mais je veux que vous me le confirmiez. » Cela n'enlève pas au ministre la responsabilité, au sens où l'entend le Parlement, à l'égard de cette organisation.

Je considère qu'il s'agit d'un outil supplémentaire qui procure à la GRC un certain degré de surveillance, mais je considère quand même que les ministres doivent rendre des comptes sur leurs relations avec la GRC.

**Le président :** Il est maintenant 17 heures. Nous devons excuser le ministre. Monsieur le ministre, merci beaucoup d'avoir parrainé ce projet de loi — je sais qu'il s'agissait d'un travail de longue haleine — et d'avoir pris le temps encore une fois de comparaître devant le comité. Nous apprécions toujours votre disponibilité.

We will continue our questions with Commissioner Paulson and Deputy Minister Guimont as part of this panel. Mark Potter, Director General, Policing Policy Directorate, Public Safety Canada, is joining the panel to support the deputy.

**Senator Dallaire:** I am looking at the deputy minister now, if I may, and his area of responsibility in the implementation of this bill and meeting the requirements that the commissioner may call for in relation to how those regulations will be articulated in order for him to meet the reform that he is articulating he needs.

Are there any queries at all in implementing Bill C-42 from the RCMP that are not being met because of a resource limitation of any sort?

**Mr. Guimont:** Thank you for the question. In the references to the budget that I made earlier on, I did indicate that the current budget of the program integrity of CPC as it stands was augmented and there will be a further top-up of \$1.9 million. This was based on a business case, which I am sure Mr. Potter will be able to refer to. There are obviously projections, but we feel confident that with this increment, this permanent budget for the new body, they will be able to function and discharge their responsibilities.

**Senator Dallaire:** I wish to pursue that, if I may. I am looking at the enormous responsibilities that are being brought to the commissioner in his reform of the structure, and remembering that we moved authority and responsibility down lower. There will be a significant amount of reform, of education, of training and of development of his officer corps, both senior, middle, the NCO corps and potential changes even in Depot in some of the length of training that is required there because you will be adding some elements. If their depots are like any others, they are already chockablock full and there is no room in the syllabus and you may need more time.

We are using the term “formation” of budgetary cuts. I am looking at you most deliberately, sir. Is there any way, shape or form that to implement the significance of this change, which is difficult to quantify at this point, there would be restrictions or restraints or unavailability of resources to actually bring about that reform?

[Translation]

**Mr. Guimont:** I would simply say that, with the new commission, we believe the resources allocated will be adequate.

I would, however, like to draw a distinction, Mr. Chair.

Nous allons continuer de poser des questions à nos autres témoins, à savoir le commissaire Bob Paulson et le sous-ministre François Guimont. M. Mark Potter, directeur général, Direction générale des politiques en matière de police, Sécurité publique Canada, est également venu à titre de témoin pour soutenir le sous-ministre.

**Le sénateur Dallaire :** Je m’adresserai maintenant au sous-ministre, si vous me le permettez, pour parler de sa responsabilité touchant la mise en œuvre du projet de loi et le respect des exigences que le commissaire pourrait imposer aux fins du règlement, qu’il prendra pour mettre en place la réforme dont il dit avoir besoin.

Dans la mise en œuvre du projet de loi C-42, y a-t-il des demandes de la GRC auxquelles il ne sera pas possible de répondre en raison d’un manque de ressources quelconque?

**M. Guimont :** Merci de poser la question. Quand j’ai parlé du budget, un peu plus tôt, j’ai bel et bien souligné que le budget actuel lié à l’intégrité des programmes de la CPP sous sa forme actuelle a été augmenté et qu’une somme supplémentaire de 1,9 million de dollars sera versée. La décision a été fondée sur une analyse de rentabilisation, et je suis convaincu que M. Potter pourrait vous en parler. Il s’agit évidemment de prévisions, mais nous sommes convaincus que, grâce à cette augmentation, avec ce budget permanent, le nouvel organisme pourra fonctionner et s’acquitter de ses responsabilités.

**Le sénateur Dallaire :** J’aimerais poursuivre sur le même sujet, si vous me le permettez. Je pense aux énormes responsabilités qui sont conférées au commissaire dans le cadre de la réforme de la structure, et je n’oublie pas que nous avons déplacé des pouvoirs et des responsabilités à des niveaux inférieurs. Il y aura beaucoup à faire au chapitre des réformes, de l’éducation, de la formation et du perfectionnement du corps des officiers, des officiers supérieurs ou intermédiaires et du corps des sous-officiers, et les changements se feront probablement sentir jusqu’au Dépôt, dans la durée de certaines des formations requises, car il vous faudra ajouter quelques éléments. Si leurs dépôts sont comme les autres, ils fonctionnent déjà à plein régime, et il n’y a plus de place dans le programme de cours; vous aurez probablement besoin de plus de temps.

On parle de la « formation » de compressions budgétaires. Ce n’est pas pour rien que je vous regarde, monsieur. Quand on veut mettre en œuvre des changements de cette ampleur, et il est difficile de les quantifier pour le moment, y a-t-il une quelconque possibilité qu’on impose des restrictions ou des limites ou qu’on ne dispose pas des ressources nécessaires pour mettre en œuvre concrètement cette réforme?

[Français]

**M. Guimont :** Je dirais simplement qu’avec la nouvelle commission, nous croyons que les ressources qui sont mises de côté seront suffisantes.

Je ferais par contre une distinction, monsieur le président.

[English]

A lot of the human resources management regime of the RCMP, which I will let Commissioner Paulson speak to, is not tied to the budgetary envelope that will come with the commission.

**Senator Dallaire:** That is only one thing.

**Mr. Guimont:** That is only one thing. I am sure Mr. Paulson can speak to this. That is very important because certain efficiencies may just help save resources, but I will let Commissioner Paulson address that.

**Mr. Paulson:** Just speaking to the broad arc of your question, senator, we have a fairly robust or sizable HR component. In fact, we are bringing efficiencies to our HR machine right now, with a view to maximizing the available resources within our HR machine from headquarters out to the divisions. We are also planning to use this \$10 million, which is a sizable sum of new money that was set aside, to build the training that will be required to deliver on this bill. That includes the training of the NCOs, the training of the officers — the central oversight. We are absolutely persuaded we can do it for that amount of money and our existing considerable HR machine. However, as I think you realize, you cannot put a dollar figure on the revolution we are trying to bring to our leadership training, to our management training and to our HR machine more broadly.

**Senator Duffy:** Commissioner, just following up on that very point, is any instruction given at the moment at your training depot to new recruits about a respectful workplace and how they should get along with each other?

**Mr. Paulson:** Yes, there is. In fact, it is a piece of their development through Depot and as they go out into field training and as they go off and begin to assume more and more responsibilities. I am very satisfied with how we are addressing an approach to a respectful workplace with our young, new people. They do not seem to be the lion's share of the problem.

**Senator Duffy:** As we often see in life, some of this may be a generational thing, so get them early.

One of the differences between the RCMP and the military, which some Canadians may not understand, is that you started out and every other officer in the RCMP started out as a constable and went through the same training. That is unlike the military, which has an officer corps that is trained separately from the enlisted ranks. How do you think that will help you in this important project, in that everyone gets exactly the same training?

[Traduction]

Le modèle de gestion des ressources humaines de la GRC, dont je vais laisser le commissaire Paulson parler, est en grande partie indépendant de l'enveloppe budgétaire qui sera donnée à la commission.

**Le sénateur Dallaire :** Ce n'est qu'un aspect.

**M. Guimont :** Ce n'est qu'un aspect. Je suis sûr que M. Paulson peut vous en parler. C'est très important, car certains gains en efficacité pourraient nous aider à économiser des ressources, mais je vais laisser le commissaire Paulson en parler.

**M. Paulson :** Pour répondre à votre question — qui était très large, sénateur —, nous avons un effectif de RH important et assez robuste. En fait, nous sommes actuellement en train d'améliorer l'efficacité de nos mécanismes de gestion des RH dans le but d'optimiser les ressources de notre service de RH, de l'administration centrale jusqu'aux divisions. Nous prévoyons également utiliser ce montant de 10 millions de dollars, somme importante qui a été mise de côté, pour mettre en place les activités de formation requises pour donner suite au projet de loi. Cela comprend la formation des sous-officiers, des officiers... la surveillance centrale. Nous sommes absolument convaincus de pouvoir le faire avec cette somme et en nous appuyant sur nos imposants mécanismes de gestion des RH existants. Cependant, vous le réalisez sûrement, il est impossible d'estimer le coût de la révolution que nous essayons de réaliser au chapitre de la formation des dirigeants, de la formation des gestionnaires et, de manière plus générale, de nos mécanismes de gestion des RH.

**Le sénateur Duffy :** Monsieur le commissaire, j'aimerais poursuivre sur le même sujet; les nouveaux qui entrent au dépôt pour y suivre une formation reçoivent-ils, à l'heure actuelle, des instructions touchant le respect en milieu de travail et la bonne entente qui doit régner entre eux?

**M. Paulson :** Oui, ils reçoivent des instructions. Cela fait d'ailleurs partie des cours de perfectionnement du dépôt et de la formation sur le terrain, et cela se poursuit lorsque les nouveaux employés commencent à assumer de plus en plus de responsabilités. Je suis très satisfait de la façon dont nous avons conçu l'approche touchant le respect en milieu de travail que nous proposons à nos jeunes recrues. Je ne crois pas qu'ils représentent une grande part du problème.

**Le sénateur Duffy :** Comme nous le voyons souvent dans la vie, il se peut que ce soit en partie une question de génération, et c'est pourquoi il faut agir tôt.

L'une des différences entre la GRC et les forces armées, que certains Canadiens ne comprennent peut-être pas, c'est que, à la GRC, tout le monde commence à un poste de gendarme, et tout le monde suit la même formation. Les choses ne se passent pas comme cela dans les forces armées, où le corps des officiers suit une formation différente de celle des militaires du rang. En quoi pensez-vous que cela vous aidera dans cet important projet, c'est-à-dire le fait que tous ces gens vont suivre exactement la même formation?

**Mr. Paulson:** It helps me to understand both the perspective of our front line officers and also our middle managers and our senior managers. I feel very fortunate to be able to look to those various perspectives. That said, I recognize that there needs to be a push — and the senator and I have talked about this before — towards our professionalization, or re-professionalization of our officer corps. We are actively engaged in that as we speak.

**Senator Duffy:** Finally, in relation to morale in the force, how many people, both civilian members and public servants, are we talking about, ballpark?

**Mr. Paulson:** In total, just a little over 30,000.

**Senator Duffy:** You are the size of a small city. In P.E.I. it would be a big city. What would be your assessment of the harassment problems in that 30,000 corps compared to the industrial workplace generally? No one wants to minimize this, but I think it is important that for this national institution, which we all hold in highest esteem, the complaints and comments about it are seen in perspective with society. After all, your 30,000 are ordinary Canadians who are trained to do extraordinary things.

**Mr. Paulson:** Yes, senator, and I will say that our harassment statistics — I have them here and I can dig them out in a second — are comparable, if I can use that term, to those of other police forces. In fact they are lower than some other police forces and comparable to industry, but I think what is at stake is the enormous expectation and pride that Canadians have in the RCMP. When we have episodes of misconduct that have been so very public in recent years, people are disappointed and they expect better. I cannot reason it away. We have to conduct ourselves at a much higher standard, and my officers are up for that.

**Senator Mitchell:** There was a report in the newspaper not that long ago that outlined, commissioner, that you had started recording and going back and getting stats on problems, and that is excellent. The point was made that a number of these problems had been brought to tribunal and, of those, 35 cases were of sexual assault or assault, 30 officers were deemed to have been impaired on the job or while driving, and 29 Mounties were deemed to have given false or misleading statements. I would like to give you the chance to clarify this because I am sure this is not the kind of message you want to send. It says that you said that 95 per cent are just things where people have made mistakes. That is not the kind of message you would want to send to your

**M. Paulson :** Cela m'aide à comprendre le point de vue de nos gendarmes de première ligne ainsi que celui de nos gestionnaires intermédiaires et de nos cadres supérieurs. Je m'estime très chanceux d'avoir la possibilité de connaître ces divers points de vue. Cela dit, je reconnais qu'il nous faut faire un effort — j'en ai déjà discuté avec le sénateur — en ce qui concerne le professionnalisme ou le renforcement du professionnalisme de notre corps des officiers. Nous y consacrons beaucoup d'énergie en ce moment même.

**Le sénateur Duffy :** Enfin, en ce qui concerne le moral des troupes, combien de gens, membres civils et fonctionnaires confondus, cela concerne-t-il, environ?

**M. Paulson :** Au total, un peu plus de 30 000 personnes.

**Le sénateur Duffy :** C'est la taille d'une petite ville. À l'Île-du-Prince-Édouard, cela serait une grande ville. Comment évalueriez-vous le problème de harcèlement au sein de cet effectif de 30 000 personnes par rapport au même problème dans les milieux de travail industriels, de manière générale? Loin de moi l'idée de minimiser le problème, mais je crois qu'il est important, quand il s'agit d'une institution nationale que nous tenons tous en très haute estime, d'examiner les plaintes et les commentaires connexes dans le contexte de la société en général. Après tout, ces 30 000 personnes dont vous êtes responsable sont des Canadiens ordinaires qui ont reçu une formation en vue de faire des choses extraordinaires.

**M. Paulson :** Oui, sénateur,, et je peux dire que nos statistiques en matière de harcèlement — je les ai sous la main et je peux vous les donner tout de suite, si vous le voulez — sont comparables, si vous me passez l'expression, aux statistiques touchant d'autres forces de police. En fait, les chiffres sont inférieurs à ceux de certains autres services de police et sont comparables à ceux de l'industrie. Cependant, ce qui distingue la GRC des autres, c'est que les Canadiens attendent beaucoup d'elle et qu'ils en retirent beaucoup de fierté. Il y a eu ces dernières années des cas de mauvaise conduite dont les médias ont beaucoup parlé, et les gens sont déçus, car ils s'attendent à mieux de la part de la GRC. On ne peut rationaliser ces gestes. Nous devons nous conduire selon des normes beaucoup plus élevées, et mes officiers sont prêts à relever le défi.

**Le sénateur Mitchell :** Il n'y a pas si longtemps, j'ai appris dans les journaux, monsieur le commissaire, que vous aviez commencé à colliger des données et à tenir des statistiques pour suivre ces problèmes, et c'est une excellente nouvelle. On a souligné que les tribunaux avaient été saisis d'un certain nombre de ces cas problématiques. De ce nombre, il y avait 35 dossiers d'agression sexuelle ou de voies de fait, 30 cas où des officiers ont été déclarés coupables d'avoir conduit ou d'avoir travaillé en état d'ébriété et 29 cas où des membres de la GRC ont été déclarés coupables d'avoir fait des déclarations fausses ou trompeuses. J'aimerais vous donner la chance de clarifier tout cela, car je suis sûr que ce n'est pas le genre de message que vous voulez envoyer. Selon

force in dealing with these kinds of issues, because clearly sexual assaults and being impaired on the job are not mistakes. They are way past that. Would you like to address that?

**Mr. Paulson:** I will address what I think I understand you to be asking, but I really do not see what the question is, particularly. If you are asking me if I think that sexual assault, showing up drunk and doing the other things that you have enumerated constitute just mistakes, then you are right and that is not what I meant.

I want to take a second to go back, because I remember making those comments. My members, as I was responding to some of these episodes in the public domain, have been looking to me and saying, "Hey, commissioner, do not lump us all in the same boat as some of these characters. Do not do it. We are doing a Cadillac job, day-in and day-out, busting our guts for Canadians. Stop doing that, commissioner." My point in the 95 per cent number was to illustrate that. By and large, our membership, as evidenced today, does exceptional work for Canadians, and we have been tarred by a few bad apples, as they have been called in the media. I think what this is all about is to try to get tools so that we do not have those things detract and distract from public confidence in the Royal Canadian Mounted Police.

**Senator Mitchell:** What would you do in a situation that I just related to earlier? The young woman is not at fault. It has clearly been determined by your processes that she is not at fault. She is the one who has to move. Could you not pick up the phone and say, "No, I will step in and make everyone else move?" Would that not send a powerful message?

**Mr. Paulson:** Absolutely. What we are trying to say, senator, is that we want to get in front of these workplace conflicts immediately. We do not want to get to the point where we have to go to a disciplinary tribunal because people are not getting along in the workplace. We want supervisors to intervene in the first instance. I want my leaders to know their people and to be accountable for their people.

I think I know the case you are referring to. When you say that she was forced to move, I think the circumstances gave rise to her being forced to move, but I think she agreed and sought a move. I am not taking it out of the —

**Senator Mitchell:** She may not have had any choice.

**Mr. Paulson:** That is right. I give you that.

l'article, vous avez affirmé que, dans 95 p. 100 des cas, les gens avaient tout simplement fait une erreur. Ce n'est pas le genre de message que vous voulez envoyer à vos membres sur la façon de régler ce type de problème, car il est évident que les agressions sexuelles et le travail avec facultés affaiblies ne sont pas des erreurs. C'est beaucoup plus que cela. Pourriez-vous commenter?

**M. Paulson :** Je vais répondre à ce que je crois que vous me demandez, mais je ne sais vraiment pas quelle est votre question. Si vous me demandez si, à mon avis, l'agression sexuelle, le fait de venir travailler en état d'ébriété et les autres choses dont vous avez parlé sont de simples erreurs, vous avez raison : ce n'est pas cela que je voulais dire.

Je vais prendre un instant pour revenir sur la question, car je me rappelle avoir fait ces commentaires. J'ai dû réagir publiquement à certains de ces événements, et mes membres sont venus me parler : « Monsieur le commissaire, attention, ne nous mettez pas tous dans le même panier, avec ces gens-là. Ne faites pas ça. Nous faisons un travail impeccable, tous les jours, et nous suons sang et eau pour les Canadiens. Arrêtez ça, monsieur le commissaire. » C'est pour illustrer cette situation que j'ai utilisé ce pourcentage de 95 p. 100. De manière générale, nos membres, comme on l'a bien vu aujourd'hui, font pour les Canadiens un travail exceptionnel, mais il suffit d'une pomme pourrie, selon l'expression utilisée par les médias, pour ternir la réputation de l'organisation. Je crois qu'il s'agit ici de réunir les outils nécessaires de façon que des événements comme ceux-là n'amènent pas le public à retirer sa confiance à la Gendarmerie royale du Canada.

**Le sénateur Mitchell :** Que feriez-vous dans une situation comme celle que j'ai évoquée plus tôt? La jeune femme en question n'est pas responsable. Les procédures que vous avez utilisées ont démontré clairement qu'elle n'est pas responsable. Mais c'est elle qui doit partir. Ne pourriez-vous pas prendre le téléphone et dire : « Non, je vais intervenir et demander à tous les autres de partir »? Est-ce que cela n'enverrait pas un message puissant?

**M. Paulson :** Tout à fait. Ce que nous essayons de dire, sénateur, c'est que nous voulons intervenir immédiatement dans ce type de conflits en milieu de travail. Nous ne voulons pas devoir nous rendre jusque devant un tribunal disciplinaire parce que certaines personnes qui travaillent ensemble ne s'entendent pas. Nous voulons que les superviseurs interviennent dès le début. Je veux que mes dirigeants connaissent leur personnel et qu'ils en soient responsables.

Je crois que je sais de quel cas vous parlez. Quand vous dites qu'elle a été forcée de partir, je crois que ce sont les circonstances qui l'ont amenée à partir, mais je crois qu'elle était d'accord et qu'elle a demandé à aller ailleurs. Je n'exclus pas que...

**Le sénateur Mitchell :** Elle n'avait peut-être pas le choix.

**M. Paulson :** C'est vrai. Je vous le concède.

**Senator Mitchell:** Finally, the point that you are making, which is a powerful one, is that this has to go down and people have to learn and you are getting processes in place. I notice that you have a supervisor development program and a manager development program, and those have been mandatory. However, statistics we saw in one report showed that of the 1,872 people who took the supervisory development program, only 699 completed it, and of the 699 who took the manager development program, only 276 completed it. Clearly, that has to answer to harassment.

**The Chair:** Get to the question. We have three other senators who want to ask questions.

**Senator Mitchell:** How do you get people to understand that it is important that they take these courses, listen to your orders and listen to your command structure?

**Mr. Paulson:** I can be brief in the answer. I have addressed that specific concern. I share that concern with you. You start to make promotion dependent on completion of that.

*[Translation]*

**Senator Nolin:** I am not sure whether the answer should come from Deputy Minister Guimont or the commissioner, but I would like to explore the relationship between Bill C-42 and Bill C-45 a bit further.

I assume that when Bill C-42 was brought forward, in June 2012, you expected that it would be passed before Bill C-45 and that the whole transition would happen properly.

What was the plan, in June, when you finally received the authorization to introduce Bill C-42? Was the idea to transfer the responsibility for civilian employees to Treasury Board with their existing RCMP rights?

Basically, I would just like to reassure those who are following our proceedings and who started writing us in January. I have been hearing about the matter since January and February of this year; people realize that an unexpected relationship between the two pieces of legislation has emerged and they want to know what is happening with their rights.

What were you planning at the time? I assume it was not to take away any of their rights. I am not sure who out of the two of you would like to answer that.

**Mr. Guimont:** Who out of the three of us, in fact. Unless Mr. Paulson has the answer, I will turn that over to Mr. Potter.

**Le sénateur Mitchell :** Enfin, votre argument, qui est convaincant, c'est qu'il faut que la démarche vienne d'en haut et que les gens apprennent, et vous êtes en train de mettre en place divers processus. Je vois que vous avez un programme de perfectionnement pour les superviseurs et un autre pour les gestionnaires et que ces deux programmes sont obligatoires. Cependant, nous avons vu dans un rapport des statistiques selon lesquelles seulement 699 des 1 872 personnes qui ont suivi le programme de perfectionnement pour les superviseurs l'ont terminé, et seulement 276 des 699 personnes qui ont suivi le programme de perfectionnement pour les gestionnaires l'ont terminé. Il y a clairement un lien avec le harcèlement.

**Le président :** Veuillez poser votre question. Il y a trois autres sénateurs qui désirent poser des questions.

**Le sénateur Mitchell :** Comment faites-vous pour que les gens comprennent qu'il est important pour eux de suivre ces cours, de se conformer à vos ordres et de respecter votre structure de commandement?

**M. Paulson :** Je peux répondre brièvement. Je me suis attaqué à ce problème particulier. Je comprends votre préoccupation. Il faut lier l'avancement à la réussite de ces programmes.

*[Français]*

**Le sénateur Nolin :** Je ne sais pas si la réponse sera celle du sous-ministre Guimont ou du commissaire, mais je vais explorer un peu plus cette question de l'interaction entre les projets de loi C-42 et C-45.

Je présume que lorsque le projet de loi C-42 a été déposé, en juin 2012, vous vous attendiez à ce qu'il soit adopté avant le projet de loi C-45 et que toute la transition pourrait se faire adéquatement.

Quel était le plan, en juin, lorsque vous avez finalement obtenu l'autorisation de déposer le projet de loi C-42? Est-ce que l'idée était de transférer les employés civils sous l'autorité du Conseil du Trésor avec les droits acquis sous la GRC?

Dans le fond, je veux juste rassurer les gens qui nous écoutent et qui ont commencé à nous écrire depuis janvier. J'entends parler de cela depuis janvier, février 2013, parce que les gens comprennent qu'il y a une interaction non anticipée entre ces deux lois et veulent savoir où en sont leurs droits.

Quelle était votre planification à l'époque? Je présume que ce n'était pas de leur enlever des droits. Je ne sais pas lequel de vous deux veut répondre.

**M. Guimont :** Lequel de nous trois, en fait. À moins que M. Paulson n'ait la réponse, je vais laisser M. Potter répondre.

[English]

**Mark Potter, Director General, Policing Policy Directorate, Public Safety Canada:** As the minister indicated, this is really an employer issue. There is an enabling provision in the bill to allow for the conversion of civilian members to public service employees. The Treasury Board is responsible for that, as the employer. The Treasury Board, I understand from comments I have heard, will be called before this committee. They can give you an update on the process of their analysis related to this conversion. However, in looking at the implications for civilian members and their terms and conditions of employment, they would certainly take into consideration broader government changes with respect to public service pensions. I have no direct knowledge of where they are in that process, but I know it is an ongoing analysis.

[Translation]

**Senator Nolin:** I understand what Mr. Potter just said. But I would like to know what the initial thinking was. How did you intend to deal with those people? I assume you were not going to take away any of their rights.

**Mr. Paulson:** No, absolutely not.

**Senator Nolin:** I would just like you to say that publicly.

**Mr. Paulson:** I will answer in English.

**Senator Nolin:** Go ahead.

[English]

**Mr. Paulson:** As has been pointed out, Treasury Board is the employer, and there is a recognition that this transition, if it comes to pass, would require a number of administrative engagements. Our Public Safety staff are working with the Treasury Board Secretariat to identify categories within the public service where they exist or where they do not exist within the public service in describing them, all with a view to being fair. I do not want to go any further than that, because Treasury Board is the employer, but we are working actively now to try to lay out a framework to make this transition as fair and as equitable as possible in the tradition of the Government of Canada.

**Senator Day:** I would like to go back to the question we were talking about, and I am trying to get clear in my mind this role of delegation to a civilian oversight body. I thought I heard you suggest that this would only be in the case where the activity is a contract that the federal authority has with that province to do contract policing, which would exclude, for example, an airport, which is federal jurisdiction. Therefore, if a serious incident took place in an airport in Vancouver, would we, under this new legislation, anticipate that the commission could delegate to a provincial oversight body, if one existed?

[Traduction]

**Mark Potter, directeur général, Direction générale des politiques en matière de police, Sécurité publique Canada :** Comme le ministre l'a indiqué, cette question concerne en réalité les employeurs. Il y a dans le projet de loi une disposition qui leur permet de convertir des postes du personnel civil en postes de fonctionnaires. C'est le Conseil du Trésor qui, en tant qu'employeur, a cette responsabilité. Je crois avoir entendu quelqu'un ici mentionner que le Conseil du Trésor va comparaître devant votre comité. Ses représentants pourront vous dire où en est rendue l'analyse qu'ils mènent sur cette conversion. Toutefois, si on pense aux répercussions sur les membres civils et leurs conditions d'emploi, il faut certainement tenir compte également des changements globaux que le gouvernement a apportés aux pensions des fonctionnaires. Je n'ai aucun renseignement de première main quant à ce processus, mais je sais que c'est une analyse qui se poursuit.

[Français]

**Le sénateur Nolin :** Je comprends ce que M. Potter vient de nous dire. Je veux savoir quelle était l'idée avant. Qu'est-ce que vous vouliez faire avec ces gens? Je présume que vous ne vouliez pas leur enlever des droits.

**M. Paulson :** Non, pas du tout.

**Le sénateur Nolin :** Je veux tout simplement que vous le disiez publiquement.

**M. Paulson :** Je vais vous répondre en anglais.

**Le sénateur Nolin :** Allez-y.

[Traduction]

**M. Paulson :** Comme on l'a souligné, c'est le Conseil du Trésor qui est l'employeur, et il est entendu que cette transition, si elle doit être appliquée, exigera un certain nombre d'engagements de nature administrative. Le personnel de Sécurité publique travaille de concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor à trouver dans quelles catégories de la fonction publique les postes se retrouvent ou, s'ils ne se retrouvent dans aucune catégorie, pour les décrire, tout cela dans un souci d'équité. Je ne veux pas en dire plus, car c'est le Conseil du Trésor qui est l'employeur, mais nous travaillons sans relâche à élaborer un cadre pour que la transition soit le plus juste et le plus équitable possible, dans la tradition du gouvernement du Canada.

**Le sénateur Day :** J'aimerais revenir sur la question dont nous parlions, et j'essaie de bien comprendre ce rôle de délégation à un organisme de surveillance civile. Je crois vous avoir entendu dire que cela ne se ferait que dans les cas où l'activité est visée par un marché de services de police liant l'autorité fédérale et une province, ce qui exclurait, par exemple, les aéroports, qui relèvent de la compétence fédérale. Donc, s'il se produisait un incident grave dans un aéroport de Vancouver, est-ce que nous devrions nous attendre à ce que la commission délègue le pouvoir à un organisme de surveillance provincial, s'il en existait un?

**Mr. Paulson:** I will ask Mr. Potter to speak to this, because he is more up on it than I am. As I understand, it separates along the lines of criminal investigation of our members, which is a provincial responsibility. The other oversight of our practice, of our behaviours, of our conduct, is another matter, and perhaps I should stop talking.

**Mr. Potter:** Thank you, senator. I think it is probably helpful to say at the beginning that any particular incident in which a member of the public has an interaction with the RCMP can give rise to three separate but sometimes related processes. There can be a public complaint process, there can be a criminal investigation process, and there can be an internal discipline process. Any one incident can actually give rise to all three of those tracks or those processes being started. I think what you are getting at is the criminal investigation track, and here we are getting at the issue of police investigating police, a key issue in terms of public confidence and public accountability.

In terms of the framework we are building, we are striving to have appropriate checks and balances to ensure independence and impartiality in the nature of those investigations because they are so vital to ensuring public confidence in the RCMP.

We have a three-step hierarchy. If there were an incident, let us say, in British Columbia involving an RCMP member and a member of the public, an alleged assault, in the first instance, the RCMP Commissioner is required to contact the designated authority in the provincial government, within the Attorney General's office, and tell them of the nature of the incident. That provincial official has an obligation to engage the independent police investigation review body. There is a fairly new one in B.C. They are a completely independent civilian-led body, and they will conduct the investigation. That works in B.C., Alberta and Nova Scotia, where there are these existing provincially created bodies that are independent investigative bodies oriented towards investigating police. That is the first step. That gets you your maximum level of independence of an investigating police incident.

If, for example, you are in Saskatchewan and there is not one of these bodies that has been created by the provincial government, you go to the next step on the hierarchy, which is a requirement for the commissioner to engage a separate police force. Let us say it is in rural Saskatchewan; you would ask Saskatoon city police, a completely separate police service, to investigate the matter.

If you are in the Northwest Territories or Nunavut and there are no other municipal police bodies, it may be a requirement, also for operational reasons, for the RCMP to investigate itself.

**M. Paulson :** Je vais demander à M. Potter de prendre la parole à ce sujet, puisqu'il est plus au fait que je le suis. Si j'ai bien compris, il y a une distinction à faire en ce qui a trait aux enquêtes criminelles concernant nos membres, une responsabilité qui relève du gouvernement provincial. Pour ce qui est des autres mécanismes de surveillance de notre pratique, de nos comportements, de notre conduite, c'est une autre question, et peut-être que je devrais arrêter là.

**M. Potter :** Merci, sénateur. Je crois qu'il serait probablement utile de dire pour commencer que tout incident particulier où un membre du public interagit avec la GRC peut donner lieu à trois processus distincts, quoique parfois reliés. Il peut y avoir un processus de plaintes du public, il peut y avoir un processus d'enquête criminelle et il peut y avoir un processus disciplinaire interne. Chaque incident peut donner lieu à chacune de ces trois voies ou déclencher ces processus. Je crois que vous voulez parler de la voie de l'enquête criminelle, tandis qu'ici nous parlons de la question de la police qui enquête sur la police, une question clé en ce qui a trait à la confiance du public et à l'obligation de lui rendre des comptes.

En ce qui concerne le cadre que nous sommes en train d'établir, nous nous efforçons d'avoir les freins et contrepoids appropriés afin d'assurer la nature indépendante et impartiale de ces enquêtes, puisqu'elles sont tellement essentielles pour que le public ait confiance en la GRC.

Nous avons une hiérarchie à trois niveaux. S'il y avait un incident, disons des voies de fait alléguées en Colombie-Britannique impliquant un membre de la GRC et un membre du public, en premier lieu, le commissaire de la GRC doit contacter l'autorité désignée du gouvernement provincial, au bureau du procureur général, et l'informer de la nature de l'incident. Ce fonctionnaire provincial a l'obligation de faire appel à l'organisme indépendant chargé de l'examen des enquêtes sur la police. En Colombie-Britannique, il y en a un qui est relativement nouveau. Il s'agit d'un organisme civil entièrement indépendant, et c'est lui qui mènera l'enquête. Cela fonctionne en Colombie-Britannique, en Alberta et en Nouvelle-Écosse, où il y a ces organismes provinciaux, qui sont des organismes d'enquête indépendants qui s'intéressent surtout aux enquêtes sur la police. C'est la première étape. Cela assure le niveau maximal d'indépendance d'une enquête sur un incident impliquant la police.

Si, par exemple, vous êtes en Saskatchewan et que le gouvernement provincial n'a pas créé de tel organisme, vous passez au prochain niveau de la hiérarchie, puisque le commissaire a l'obligation de faire appel à une force policière distincte. Supposons qu'un incident a lieu dans une région rurale de la Saskatchewan. Vous demanderiez à la police de la ville de Saskatoon, un service de police entièrement distinct, de mener l'enquête.

Si vous êtes aux Territoires du Nord-Ouest ou au Nunavut et qu'il n'y a aucun autre corps policier municipal, la GRC pourrait avoir l'obligation, également pour des motifs opérationnels,

In that instance, you respect the protocols that have been created by the existing Commissioner of Public Complaints, and the RCMP has existing protocols to ensure impartiality.

In addition, we have created another level of accountability for those second and third tiers, so if it is Saskatoon police or if it is the RCMP investigating itself, you can appoint an observer. An independent observer would be appointed by the civilian review and complaints commission, and they would monitor and survey that entire investigation to ensure that it is impartial. If they had any concerns at any point during that investigation, both at the midpoint or at the end, they would share those concerns with the commissioner, they would share them with the Chief of Police of, let us say, the Saskatoon police and they would share them with the head of the civilian review and complaints commission. If those concerns could not be addressed, they would be shared with the Attorney General in that province to take appropriate action to alter that investigation.

There are a number of checks and balances being built into this sensitive area of police investigating police, which deals with the criminal allegation.

**Senator Day:** You had the commissioner doing what he does if it is a criminal investigation, but then you started referring to the civilian commission getting involved by virtue of not a criminal investigation but a complaint point of view?

**Mr. Potter:** Exactly.

**Senator Day:** The policy reason for this, as you have stated a number of times, is that the RCMP should not be a police force investigating itself. We are now creating this independent civilian review and complaints commission, which is independent of the police, but still you are providing for a delegation of authority down to a provincial authority in this instance when you do not really need to for the policy reason that the police force is investigating itself.

**Mr. Potter:** There are a couple of tracks we are talking about, and it is important to keep them separate just so we ensure that it is fully understood. There is a criminal investigation track. I laid out the three tiers, and the commissioner is well aware of them.

**Senator Day:** I understand that. The commissioner has an obligation to refer that to the province where the incident took place.

**Mr. Potter:** Exactly. That is the criminal track. At the same time, you could also have a complaint track. The same Canadian who was involved in that incident not only is part of a criminal investigation process but also launches a complaint, and in the first instance the RCMP would look at it, but if they were not satisfied with the response they got from the RCMP, this independent civilian review and complaints commission, which builds on an existing body — the Commission for Public Complaints Against the RCMP — gives it enhanced powers. That body would conduct the complaint investigation, so you could have two separate tracks.

d'enquêter sur elle-même. Dans ce cas, vous respectez les protocoles qui ont été créés par le commissaire aux plaintes du public, et la GRC a des protocoles visant à assurer l'impartialité.

En outre, nous avons créé un autre niveau de responsabilisation pour ces deuxième et troisième paliers. Ainsi, si c'est la police de Saskatoon ou la GRC qui enquête sur elle-même, vous pouvez nommer un observateur. La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes nommerait un observateur indépendant, qui observerait et évaluerait l'intégralité de l'enquête afin d'en assurer l'impartialité. S'il avait des préoccupations, à tout moment au cours de l'enquête, il en ferait part, à mi-chemin ou à la fin, au commissaire, au chef de la police de, disons, Saskatoon et au chef de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes. Si ces personnes ne peuvent rien faire, l'observateur en parlerait au procureur général de la province afin qu'il prenne les mesures appropriées et modifie le cours de l'enquête.

Il y a un certain nombre de freins et de contrepoids que l'on crée dans ce domaine délicat qu'est la police qui enquête sur la police, qui traite d'allégations criminelles.

**Le sénateur Day :** Vous avez dit que le commissaire doit faire comme à l'habitude s'il s'agit d'une enquête criminelle, mais, ensuite, vous avez commencé à évoquer la participation de la commission civile, dans le cas non pas d'une enquête criminelle, mais d'une plainte?

**M. Potter :** Exactement.

**Le sénateur Day :** Le motif lié aux politiques ici, comme vous l'avez mentionné à de nombreuses reprises, c'est que la GRC ne devrait pas être une force policière qui enquête sur elle-même. Nous sommes en train de créer cette Commission civile d'examen et de traitement des plaintes, qui est indépendante de la police, mais vous déléguez tout de même des pouvoirs à une autorité à l'échelon provincial dans ce cas, alors que vous n'avez pas vraiment à le faire étant donné la politique sur les situations où la force policière doit enquêter sur elle-même.

**M. Potter :** Nous parlons de deux ou trois voies, et il est important de les distinguer simplement pour nous assurer de bien les comprendre. Il y a une voie qui touche aux enquêtes criminelles. J'ai expliqué les trois paliers, et le commissaire les connaît très bien.

**Le sénateur Day :** Je comprends cela. Le commissaire a l'obligation de renvoyer l'affaire à la province où l'incident a eu lieu.

**M. Potter :** Exactement. Il s'agit de la voie de l'enquête criminelle. Parallèlement, il pourrait également y avoir une enquête sur une plainte. Ce même Canadien qui était impliqué dans cet incident non seulement fait partie d'un processus d'enquête criminelle, mais il dépose également une plainte, que la GRC va tout d'abord examiner. Toutefois, s'il n'est pas satisfait de la réponse de la GRC, la Commission civile indépendante d'examen et de traitement des plaintes, qui s'appuie sur un organisme existant — la Commission des plaintes du public contre la GRC —, dispose de pouvoirs accrus. Cet organisme mènerait l'enquête sur la plainte. Donc, vous pourriez avoir deux voies distinctes.

**Senator Day:** That body would not delegate that down to the province?

**Mr. Potter:** No.

**Mr. Guimont:** Actually, the terminology that was used in the context of the consultation was to give Canadians a no-wrong-door policy. That was the idea. Instead of only having to go to the commission, they could use a provincial body that would then make a referral, but that is for non-criminal types of activities, which was described as needing to be done independently for obvious reasons.

**Senator Day:** I understand now. That was very helpful. Thank you very much.

**Senator Plett:** Some concerns have been fairly clearly articulated here by members opposite. What concerns have generally been identified in relation to the RCMP's current discipline process? How does this proposal address those concerns?

**Mr. Paulson:** There are a number of complaints, and it depends, I guess, on whom you are talking to. You are talking to me, so I will tell you what my complaints are.

**Senator Plett:** Thank you.

**Mr. Paulson:** The RCMP discipline process has evolved into a very adversarial system. It is a very legalistic, very adversarial, protracted process and really not helpful in the principle of corrective behaviour. That is arguable; that is my view. Sometimes these things take years to get before a tribunal. The tribunal has to be composed of three officers, one of whom is legally trained. They are taking Charter arguments at these tribunal hearings. It is not really an administrative process that goes to the corrective drive to discipline.

Some of the provisions of Bill C-42 allow for a very streamlined approach to discipline, so a less legalistic, less adversarial, more exploratory and consequently a more efficient effort at getting to the heart of discipline. What is at stake there, of course, is the fairness factor for the members who are affected by these proceedings, so we still propose that there be lines of appeal to some of these decisions where, in the worst cases, people are recommended for dismissal, but there are lines of appeal and so on. That is still contemplated. It is an efficiency and an effectiveness system.

**Senator Plett:** I will ask another question, and I guess it might be a bit hypothetical. Senator Mitchell clearly referred to a certain situation where a lady had to be moved instead of the other people moving. Would Bill C-42 absolutely prevent that from happening, or would any other process that you can possibly imagine be a 100 per cent safeguard against that happening?

**Le sénateur Day :** Cet organisme ne déléguerait pas ces pouvoirs à la province?

**M. Potter :** Non.

**M. Guimont :** En fait, la terminologie qui a été utilisée dans le cadre de la consultation était de doter les Canadiens d'une politique d'accès à un « guichet unique ». C'était l'objectif. Plutôt que de simplement avoir à se présenter à la commission, ils pourraient recourir à un organisme provincial qui, ensuite, les aiguillerait. Cependant, cela ne s'applique qu'aux activités non criminelles, qui ont été décrites comme devant être traitées de manière indépendante, pour des raisons évidentes.

**Le sénateur Day :** Je comprends, maintenant. Cela a été très utile. Merci beaucoup.

**Le sénateur Plett :** Certaines préoccupations ont été expliquées de façon assez claire par les députés d'en face. De manière générale, quelles préoccupations ont été cernées relativement au processus disciplinaire actuel de la GRC? De quelle manière cette proposition dissipe-t-elle ces préoccupations?

**M. Paulson :** Il y a un certain nombre de plaintes, et cela dépend, j'imagine, de la personne à qui vous parlez. Vous vous adressez à moi, alors je vais vous dire quelles sont mes plaintes.

**Le sénateur Plett :** Merci.

**M. Paulson :** Le processus disciplinaire de la GRC est devenu un système très accusatoire. Il s'agit d'un processus très légaliste, accusatoire et long et qui n'est vraiment pas utile en ce qui concerne le principe de comportement correctif. Cela est discutable; c'est mon point de vue. Il faut parfois des années pour que ces choses se rendent devant un tribunal. Le tribunal doit être composé de trois agents, dont un a suivi une formation juridique. Dans le cadre de ses audiences, on formule des arguments fondés sur la Charte. Il ne s'agit pas vraiment d'un processus administratif axé sur l'aspect correctif de la discipline.

Certaines dispositions du projet de loi C-42 permettent l'adoption d'une approche très rationalisée à l'égard de la discipline, donc un effort moins légaliste, moins accusatoire, plus exploratoire et, par conséquent, plus efficace pour ce qui est d'aller au cœur de la discipline. L'enjeu, ici, c'est, bien sûr, le facteur d'équité pour les gens qui sont touchés par ces procédures. Nous allons donc proposer qu'il y ait des moyens d'interjeter appel de certaines de ces décisions où, dans les pires cas, on recommande le congédiement des gens, mais il y a des moyens d'interjeter appel, et ainsi de suite. Cela est toujours à l'étude. Il s'agit d'un système d'efficience et d'efficacité.

**Le sénateur Plett :** Je vais poser une autre question, et je crois qu'elle est peut-être un peu hypothétique. Le sénateur Mitchell a clairement mentionné une situation où une dame a dû partir, plutôt que ce soit l'autre. Est-ce que le projet de loi C-42 empêcherait totalement ce genre de situation de se produire, ou est-ce que tout autre processus imaginable serait une protection contre cela?

**Mr. Paulson:** My view is that there is no 100 per cent; there are no guarantees. I think a lot of people have spent a lot of time on this, but this gives us the latitude and the flexibility, either by a commissioner's standing orders or by regulations, to adapt our disciplinary system to the times. It is not perfect, but it is as good as I or anyone else could come up with.

**Senator Plett:** Thank you very much.

**The Chair:** I want to thank the witnesses for appearing here today.

I am pleased to welcome back Superintendent Michael O'Rielly, Director, Legislative Reform Initiative, Royal Canadian Mounted Police; and Mark Potter, Director General, Policing Policy Directorate, Public Safety Canada.

Gentlemen, we appreciate your being here to provide a further technical overview of Bill C-42. I understand that you do not have an opening statement, so let us begin with the first round of questions. I will go straight to the deputy chair to lead off with his questions.

**Senator Dallaire:** I am back into some equivalencies in regard to the disciplinary processes and the oversight of that methodology, that instrument that is being created in Bill C-42 that is more powerful than what it was before, meaning more powerful than the regulations from 1988 and also the commissioner's standing orders.

Does Bill C-42 actually change the standing orders formally? Does he or can he, as the military do, have summary trials or courts martial in that methodology because of Bill C-42, or is he still limited in producing that level of discipline and authority of discipline?

**Superintendent Michael O'Rielly, Director, Legislative Reform Initiative, Royal Canadian Mounted Police:** Thank you, senator. The idea of the design behind Bill C-42 was to provide for flexibility. Instead of having to rely on the formalized boards and the very judicial form that our internal discipline has taken over the years, Bill C-42 was intended to take us away from that process save for when there is a dismissal, in which case the member would have access to a panel of some form. Outside of those very serious issues where dismissal is being sought, the intention was to have a process whereby a manager, a commander, an NCO, et cetera, would have the ability to deal with an issue immediately.

It would not look like a summary trial, as a summary trial would look like in a military; it would be closely related to what we would see in a public service system, or in a general employment law system, which would be more along the lines of an interaction between a manager and an employee. The intent of the code of conduct system is to hold members of the RCMP accountable for their actions — that is, accountable to the profession, to the RCMP — while at the same time recognizing that overall we are all accountable to the people of Canada.

**M. Paulson :** Selon moi, il n'y a rien de certain à 100 p. 100; il n'y a aucune garantie. Je crois que beaucoup de gens ont consacré beaucoup de temps à cette question, mais cela nous donne la latitude et la souplesse, nécessaires soit par ordres permanents du commissaire soit par règlements, pour adapter notre régime disciplinaire à son temps. Il n'est pas parfait, mais ni moi ni personne ne peut en imaginer un meilleur.

**Le sénateur Plett :** Merci beaucoup.

**Le président :** Je veux remercier les témoins d'être venus aujourd'hui.

Je suis heureux d'accueillir à nouveau le surintendant Michael O'Rielly, directeur de l'Initiative de réforme législative de la Gendarmerie royale du Canada, et Mark Potter, directeur général de la Direction générale des politiques en matière de police à Sécurité publique Canada.

Messieurs, nous apprécions que vous soyez ici pour fournir un aperçu plus technique du projet de loi C-42. Je crois que vous n'avez pas de déclaration préliminaire, donc commençons par la première ronde de questions. Je vais céder la parole au vice-président, qui commencera en posant ses questions.

**Le sénateur Dallaire :** J'en suis encore à me poser des questions au sujet des équivalences concernant les processus disciplinaires et la surveillance de cette méthode, cet instrument qui est créé par le projet de loi C-42 qui est plus puissant qu'il l'était avant, c'est-à-dire plus puissant que le règlement de 1988 ainsi que des ordres permanents du commissaire.

Est-ce que le projet de loi C-42 modifie les ordres permanents de façon officielle? Aux termes du projet de loi C-42, a-t-il ou peut-il avoir, à l'instar des militaires, des procès sommaires ou des cours martiales, ou est-il toujours limité à produire ce niveau de discipline et ce pouvoir de discipline?

**Surintendant Michael O'Rielly, directeur, Initiative de réforme législative, Gendarmerie royale du Canada :** Merci, sénateur. L'objectif du projet de loi C-42 était d'offrir de la souplesse. Plutôt que de s'appuyer sur les conseils rigides et l'aspect très judiciaire que notre régime disciplinaire interne a pris au fil des années, le projet de loi C-42 avait pour but de nous éloigner de ce processus, sauf lorsqu'il y a un congédiement, auquel cas le membre aurait accès à une certaine forme de tribunal. L'objectif, outre ces cas très graves où on cherche à obtenir un congédiement, était d'avoir un processus dans le cadre duquel un gestionnaire, un commandant, un sous-officier, et cetera, aurait la capacité de régler un problème immédiatement.

Cela n'aurait pas l'apparence d'un procès sommaire dans un cadre militaire, cela serait étroitement lié à ce que l'on pourrait voir dans un système de la fonction publique ou dans un système général de droit du travail, qui consisterait davantage en une interaction entre un gestionnaire et un employé. Le système de code de déontologie a pour objectif de tenir les membres de la GRC responsables de leurs agissements, c'est-à-dire qu'ils doivent rendre des comptes aux membres de leur profession, qu'ils doivent rendre des comptes à la GRC, tout en reconnaissant que, de manière générale, nous sommes tous responsables à l'égard de la population du Canada.

The intention is to move away from the trial system that we had back in 1873, and right up until 1986 or 1985, when the act was changed last time. We are very much still rooted in our military traditions. Up until 1985, we did have the ability to sentence a member to up to a year in prison. We no longer have that capacity. We have been moving away from our traditional military roots and more into the civilian police world, which is more akin to labour law in general as opposed to that very military system of dealing with discipline. We are trying to come up with a hybrid that would allow us to modernize, apply the concept again of this being between the manager and the employee, a manager and a police officer. That is, let us deal with it. Let us move past the issue. Let us learn from it. Let us correct it and take remedial action, if necessary. Yet if we must be punitive, we need to be able to do that as well, while ensuring procedural fairness. We are trying to find a balance.

**Senator Dallaire:** I have a culture problem when I look at the red serge, and it is not because I am French Canadian. When I see that red serge I do not see a classic police force. If I wanted to see a classic police force, I do not think it would be dressed like that anymore. It would not have horses or that hat and boots and the whole nine yards. I am looking at a paramilitary structure that has a higher plane of responsibility of policing in our nation. Therefore I cannot stand the term “manager and employee” when talking about this, but there are a whole series of misdemeanours that are essential in establishing an atmosphere of confidence, of respect, an ethos in an organization, and we used to put it all under “conduct unbecoming of.” In fact, it was article 119. Under that local commanders could do summary trials on and you could even put people in jail for some of that stuff.

When I still read this, I am not sure that you guys have gone that far in order to ensure that all these misdemeanours that have been created and exploded into some other complex problems are not being eradicated by a more solid disciplinary process.

Am I reading this incorrectly, or have you gone far enough to do that?

**Mr. O’Rielly:** I believe you are reading it exactly right, senator. The bill itself is a framework, and then the details will be worked out in regulations in commissioner’s standing orders, so the answer to your original question of whether this will require a rewrite of the commissioner’s standing orders is absolutely. Under the commissioner’s standing order we would have that ability to have a member investigated for an allegation or suspicion of a contravention of the code of conduct.

**Senator Dallaire:** Would that be at a lower level than now?

L’objectif est de s’éloigner du système de procès que nous avions en 1873, et ce, jusqu’en 1986 ou 1985, lorsque la loi a été modifiée la dernière fois. Nous sommes toujours très ancrés dans nos traditions militaires. Jusqu’en 1985, nous pouvions condamner un membre jusqu’à un an d’emprisonnement. Nous n’en avons plus le pouvoir. Nous abandonnons progressivement nos racines traditionnelles militaires et nous nous approchons davantage du monde de la police civile, qui ressemble davantage au droit du travail en général, contrairement à cette façon très militaire de gérer la discipline. Nous tentons de trouver une solution hybride qui nous permettrait de moderniser le système, d’appliquer à nouveau le principe selon lequel il s’agit d’un problème entre le gestionnaire et l’employé, un gestionnaire et un agent de police. Autrement dit, faisons en sorte de régler la question, de passer à autre chose, d’en tirer des leçons, de corriger la situation et de prendre les mesures nécessaires, si c’est nécessaire. Cependant, si nous devons prendre des mesures punitives, nous devons également pouvoir le faire, tout en assurant une équité sur le plan procédural. Nous tentons de trouver un équilibre.

**Le sénateur Dallaire :** J’éprouve un malaise d’ordre culturel lorsque je vois la tunique rouge, et ce n’est pas parce que je suis Canadien français. Lorsque je vois cette tunique rouge, je ne vois pas une force policière classique. Si je voulais voir une force policière classique, je ne crois pas qu’elle serait encore vêtue de cette façon. Elle n’aurait plus de chevaux ni ce chapeau et ces bottes et tout l’attirail. Je veux voir une structure paramilitaire qui a un niveau supérieur de responsabilité en matière de maintien de l’ordre dans notre pays. Ainsi, je ne peux pas supporter qu’on utilise les termes « gestionnaire et employé » lorsqu’on parle de cela, mais il y a toute une série d’écarts de conduite qu’il faut proscrire si l’on veut établir une atmosphère de confiance, de respect, un éthos au sein d’une organisation, et nous les considérons tous comme étant une « conduite indigne de ». En fait, c’était l’article 119. Aux termes de cet article, les commandants locaux pouvaient tenir des procès sommaires, et on pouvait même incarcérer des gens pour certains de ces écarts.

Encore aujourd’hui, quand je lis cela, je ne suis pas certain que vous vous êtes rendus suffisamment loin pour vous assurer que tous ces écarts de conduite, qui ont été commis et qui ont entraîné d’autres problèmes complexes, ne sont pas éradiqués par un processus disciplinaire plus solide.

Est-ce que je me trompe, ou vous êtes vous rendus suffisamment loin pour y arriver?

**M. O’Rielly :** Je crois que vous avez parfaitement raison, sénateur. Le projet de loi en lui-même est un cadre, puis les détails seront arrêtés par voie réglementaire dans les ordres permanents du commissaire. Ainsi, la réponse à votre première question, à savoir si cela exigera une réécriture des ordres permanents du commissaire, c’est oui, absolument. Selon l’ordre permanent du commissaire, nous pourrions enquêter sur un membre si on allègue ou on soupçonne qu’il a manqué au code de déontologie.

**Le sénateur Dallaire :** Est-ce que cela se ferait à un niveau inférieur au niveau actuel?

**Mr. O’Rielly:** Exactly; right now as a commander I am able to initiate an investigation. However, if I feel that anything more than a reprimand is appropriate given the circumstances then I need to refer it up to a board. The idea is that, as an officer, I would have the ability to implement or apply measures that we will identify underneath, again, in commissioner’s standing orders, that allow me to be remedial, corrective or punitive, including up to a fine or suspension of pay and opportunities for corrective teaching. As a commanding officer, we are proposing that at the different levels of command the commanding officer have an unlimited ability to implement a measure but not up to dismissal. Again, dismissal would look like a typical tribunal, save for the fact that the board itself would very much be the master of its own proceedings rather than the way it is right now, which is every step is set out in the act. We are moving away from that and moving into what you see with most adjudicator tribunals, which is the board gets to say this is what we need in order to make a fair and fully informed the decision.

**Senator Dallaire:** Our punitive used to be considered remedial in our own jails, so you may want to consider that option too.

**Mr. O’Rielly:** I think it has been the same for us, but it has been a while.

**Senator Plett:** Thank you, superintendent, for being here. Are there time limits associated with filing a complaint against the RCMP to the new commission?

**Mr. O’Rielly:** There are. I will turn that over to Mr. Potter.

**Mr. Potter:** There is a one-year limit; however, the chairperson of the commission has discretion, so if there are valid public interest reasons why it should be greater than a year they can extend it beyond that. The ideal is within a year, because after that the evidence around the complaint becomes less and less fresh.

**Senator Plett:** At their own discretion could they increase the time?

**Mr. Potter:** At the discretion of the head of the independent complaints review body, yes, that individual could extend the time beyond a year.

**Senator Plett:** One of the complaints we have heard in the past is that some of the complainants have not been able to be involved or informed. Will that be improved where the complainants might be informed about disciplinary proceedings arising from the complaints? Will they have an opportunity to have any input in these proceedings?

**Mr. Potter:** That is a good question. It comes back to those three tracks. There is the criminal investigation track, the public complaints track and the internal discipline tract. There are crosswalks between these tracks. Let us say an individual launches

**M. O’Rielly :** Exactement; en ce moment, à titre de commandant, je peux lancer une enquête. Cependant, si j’estime que, dans les circonstances, une mesure plus importante qu’une réprimande est appropriée, je dois renvoyer l’affaire à un conseil. Le but, c’est que, en tant qu’officier, je puisse mettre en œuvre ou appliquer des mesures que nous allons cerner, une fois de plus, dans les ordres permanents du commissaire, qui me permettent de prendre des mesures de redressement, correctives ou punitives, allant jusqu’à une amende ou une suspension de salaire et des occasions d’enseignement à caractère correctif. En ce qui a trait au commandant divisionnaire, nous proposons que, aux différents niveaux de commandement, il jouisse d’une capacité illimitée de mettre en œuvre une mesure, mais sans aller jusqu’au congédiement. Une fois de plus, pour un congédiement, cela aurait l’allure d’un tribunal normal, hormis le fait que le conseil en lui-même serait essentiellement le maître de sa propre procédure, contrairement à la procédure actuelle, où chaque étape est indiquée dans la loi. Nous nous affranchissons de cela et nous rapprochons de ce que l’on voit dans la plupart des tribunaux dotés d’un arbitre, où le conseil détermine ce dont il a besoin pour rendre une décision juste et parfaitement éclairée.

**Le sénateur Dallaire :** Nos mesures punitives étaient considérées comme des mesures de redressement dans nos propres pénitenciers. Vous pourriez donc vouloir envisager cette option également.

**M. O’Rielly :** Je crois que cela a également été le cas pour nous, mais cela fait longtemps.

**Le sénateur Plett :** Merci d’être ici, surintendant. Y a-t-il une date limite quant au dépôt d’une plainte contre la GRC devant la nouvelle commission?

**M. O’Rielly :** Il y en a une. Je vais laisser M. Potter répondre.

**M. Potter :** Il y a une limite d’un an. Cependant, le président de la commission jouit d’un pouvoir discrétionnaire, donc, s’il y a des motifs d’intérêt public valables pour que le délai soit supérieur à un an, il peut le proroger. L’idéal, c’est de faire le dépôt de la plainte dans l’année, puisqu’après cela, les éléments de preuve liés à la plainte deviennent de moins en moins frais à la mémoire.

**Le sénateur Plett :** À sa propre discrétion, pourrait-il proroger le délai?

**M. Potter :** À la discrétion du chef de l’organisme indépendant d’examen des plaintes, oui, il pourrait proroger le délai au-delà d’un an.

**Le sénateur Plett :** Une des plaintes que nous avons entendues par le passé, c’est que certains plaignants n’ont pas pu participer ni être informés. Va-t-on améliorer cela, de sorte que les plaignants puissent être informés de la procédure disciplinaire découlant des plaintes? Auront-ils l’occasion de participer à la procédure?

**M. Potter :** C’est une bonne question. Cela nous ramène aux trois voies. Il y a la voie de l’enquête criminelle, la voie des plaintes du public et la voie du régime disciplinaire interne. Il y a des croisements entre ces voies. Supposons qu’un membre du

a public complaint against the conduct of an RCMP member. At the same time that gives rise to an internal discipline or code of conduct investigation. In the past there were no links between those two processes, so if I made the public complaint I would have no knowledge of what is happening with this discipline process, which did not seem reasonable. We have now built crosswalks into the legislation that require the RCMP to provide information to the complainant on the discipline process, including the timelines for that and, most important, the opportunity to make representations, to go into that discipline process and say, “This is the incident that happened to me; this is how it has impacted me, and when you make your decision on the discipline of this member it is important that you take that into consideration.” They have an opportunity to be part of that discipline process, to be kept informed of its process and be kept informed of the outcome of that discipline process.

**Senator Plett:** Could you tell us what a “serious incident” is?

**Mr. Potter:** I will just step back a little bit. There are three aspects when you have that provision kick in. The first is death, which is pretty clear, then there is serious injury and then there is public interest. You are getting at the second part, which is serious injury, so a serious incident has those three components: death, serious injury or public interest.

We are going to define the second component, serious injury, through regulations. We are in the process now of examining various definitions that exist, because in B.C., in Alberta, in Nova Scotia, in Ontario, in other parts of the world, they have defined “serious injury.” We are trying to find the appropriate definition, so that will go through a process of scrutiny as we bring forward those regulations, but we have not yet defined what exactly “serious injury” means.

**Senator Mitchell:** Thank you for the briefing you gave me. It was just excellent. This was several weeks ago and I applaud their professionalism and expertise.

The minister said in his opening comments that one of the things that are covered in this is that it will ensure that the RCMP Commissioner cannot refuse to investigate a complaint initiated by the chairperson of the new commission. However, the RCMP Commissioner can stop an investigation by the new commission if he determines that it runs counter to or across an investigation being done internally. How can we be sure that that will not be misused?

**Mr. Potter:** I think we are getting at a couple of things here. The first thing to bear in mind is that the vast majority of complaints that the current body deals with and it is expected the future body will deal with are complaints by individuals. I am involved in an incident, I am not happy with the behaviour of the

public dépose une plainte contre la conduite d’un membre de la GRC. Parallèlement, cela donne lieu à un processus disciplinaire interne ou à une enquête relative au code de déontologie. Par le passé, il n’y avait aucun lien entre ces deux processus. Donc, si je déposais une plainte du public, je n’avais aucune information sur le déroulement de ce processus disciplinaire, ce qui ne semblait pas raisonnable. Nous avons maintenant créé des croisements dans la loi qui exigent de la GRC qu’elle fournisse de l’information au plaignant sur le processus disciplinaire, y compris les délais connexes et, surtout, la possibilité de formuler des observations, d’entrer dans ce processus disciplinaire et de dire : « Voici l’incident qui m’est arrivé; voici comment cela m’a touché, et lorsque vous rendrez votre décision concernant les mesures disciplinaires qui seront prises contre ce membre, il est important que vous en teniez compte. » Le plaignant peut faire partie de ce processus disciplinaire, en être informé et en connaître l’issue.

**Le sénateur Plett :** Pourriez-vous nous dire ce qu’est un « incident grave »?

**M. Potter :** Je vais seulement revenir un peu en arrière. Il y a trois aspects dont il faut tenir compte pour que cette disposition soit invoquée. Le premier, c’est le décès, ce qui est assez clair, puis il y a les blessures graves, puis l’intérêt public. Vous parlez de la deuxième partie, qui est les blessures graves. Donc, un incident grave comprend ces trois éléments : un décès, des blessures graves ou l’intérêt public.

Nous allons définir le deuxième élément, les blessures graves, dans le règlement. Nous sommes en train d’examiner les diverses définitions qui existent, car en Colombie-Britannique, en Alberta, en Nouvelle-Écosse, en Ontario et dans d’autres régions du monde, on a défini le terme « blessures graves ». Nous tentons de trouver la définition appropriée, de sorte que tout cela soit examiné de près à mesure que nous proposons ce règlement, mais nous n’avons toujours pas déterminé ce que « blessures graves » signifie exactement.

**Le sénateur Mitchell :** Merci pour le résumé que vous m’avez fait. C’était tout simplement excellent. Cela a eu lieu il y a plusieurs semaines, et je salue leur professionnalisme et leur expertise.

Dans ses déclarations préliminaires, le ministre a dit que les amendements permettaient entre autres choses de faire en sorte que le commissaire de la GRC ne puisse pas refuser d’enquêter sur une plainte déposée par le président de la nouvelle commission. Cependant, le commissaire de la GRC peut mettre fin à une enquête menée par la nouvelle commission s’il détermine qu’elle va à l’encontre d’une enquête menée à l’interne ou qu’elle la chevauche. Comment pouvons-nous nous assurer que cela ne sera pas utilisé de manière abusive?

**M. Potter :** Je crois que nous touchons à deux ou trois éléments ici. D’abord, il faut garder à l’esprit que la vaste majorité des plaintes que traite l’organisme actuel, et dont on prévoit que l’organisme futur traitera, sont des plaintes déposées par des personnes. Je suis impliqué dans un incident, je suis mécontent du

RCMP officer and I make a complaint. That is the vast majority of their work. However, the chair of this independent civilian review and complaints commission has an important authority to launch what is called a chair-initiated complaint. That chair could be keeping abreast of news, what is happening in the country, and decides that they become aware of an incident. For whatever reason the person may not have complained, but they become aware of it and they decide they will launch a chair-initiated complaint. It is the chair himself launching that complaint. In that case the Commissioner of the RCMP is positively obliged to cooperate with that investigation. He could not say he does not want to participate in that. He is required to do that.

The second component is more what you are getting at where there is a regular public complaint that goes forward, the independent commission begins investigating that regular public complaint, and at the same time, recalling those three tracks, a criminal investigation starts on the same matter. In that case the commissioner may be of the view that it would unduly jeopardize or call into question the quality of the criminal investigation if you allowed both processes to continue at the same time. The commissioner in that case can provide written reasons to the chairperson of the independent commission to say, "For these reasons I believe you should pause your complaint investigation and allow the criminal investigation to run its course," which the chair is obliged to do, and the chair, at the end of that criminal process, has the option of resuming the complaint investigation.

Typically, if something is in the criminal realm, the complainant, the person involved in the incident, is much more focused on that criminal side of it, and once there is a resolution there, that is usually their greatest concern.

**Senator Mitchell:** One issue that has come out over time is this idea that often there appear to be things that were criminal but very few criminal charges are laid. The case of the sergeant who exposed himself is a criminal offence, but he was never charged criminally and he was moved to B.C. once it was determined that he should not have done it. Is there anything in here that will make it more likely that when a member, and let us hope it never happens again, but if it were to happen, does something criminal, that they actually get charged and it does not get worked off into an administrative process and soon he ends up in B.C. to get out of the way?

**Mr. Potter:** To some extent, this comes back to Senator Plett's question of how you define serious injury. The commissioner would be obliged, because it is provincial administration of justice under the Constitution, to inform the Attorney General of that jurisdiction that an incident took place and that it involved a serious injury, and therefore the three-step process kicks in of the independent police investigation, the separate police force or the RCMP. That must happen, according to the law.

comportement de l'agent de la GRC et je dépose une plainte. Cela constitue la vaste majorité de son travail. Toutefois, le président de cette Commission civile indépendante d'examen et de traitement des plaintes jouit d'un important pouvoir lui permettant de déposer ce qu'on appelle une plainte déposée par le président. Ce président pourrait suivre l'actualité, ce qui se passe au pays, et décider de s'informer au sujet d'un incident. Pour une raison ou pour une autre, la personne pourrait ne pas avoir déposé de plainte. Le président en a été informé et décide de formuler une plainte déposée par le président. C'est le président lui-même qui dépose cette plainte. Dans ce cas, le commissaire de la GRC est obligé d'emblée de collaborer à l'enquête. Il ne pourrait pas dire qu'il ne veut pas y participer. Il est tenu de le faire.

Le deuxième élément touche davantage à ce qui se produit lorsqu'une plainte du public normale est déposée. La commission indépendante entreprend une enquête sur la plainte et, en même temps, rappelons-nous les trois voies, on ouvre une enquête criminelle sur la même question. Dans ce cas, le commissaire pourrait être d'avis que, si on permettait la poursuite des processus en même temps, cela pourrait remettre en question la qualité de l'enquête criminelle ou la compromettre indûment. Le commissaire peut fournir des motifs écrits au président de la commission indépendante en vue de dire : « Pour ces motifs, je crois que vous devriez interrompre votre enquête relative à la plainte et permettre à l'enquête criminelle de suivre son cours », ce que le président se doit de faire. À la fin de l'enquête criminelle, le président peut reprendre l'enquête relative à la plainte.

Généralement, si un cas relève du domaine pénal, le plaignant, la personne impliquée dans l'incident, est beaucoup plus concentré sur l'aspect criminel, et, une fois qu'il y a règlement, c'est habituellement ce qui l'intéresse le plus.

**Le sénateur Mitchell :** Une question qui est ressortie au fil du temps, c'est cette idée que, souvent, il semble y avoir des choses qui sont d'ordre criminel, mais que très peu d'accusations criminelles sont portées. Le cas du sergent qui s'est prêté à de l'exhibitionnisme constitue une infraction criminelle, mais il n'a jamais fait l'objet de poursuites criminelles et a été muté en Colombie-Britannique une fois qu'il a été déterminé qu'il n'aurait pas dû faire ce qu'il a fait. Y a-t-il quelque chose dans le projet de loi qui fera en sorte qu'il soit plus probable que lorsqu'un membre — et espérons que cela ne se reproduira plus jamais, mais si cela devait se produire — adopte un comportement criminel, il soit accusé et que l'affaire ne fasse pas l'objet d'un processus administratif et qu'il soit rapidement muté en Colombie-Britannique pour clore le dossier?

**M. Potter :** Dans une certaine mesure, cela nous ramène à la question du sénateur Plett quant à savoir comment définir « blessures graves ». Le commissaire serait obligé, puisque selon la Constitution, c'est le gouvernement provincial qui administre la justice, d'informer le procureur général de cette province qu'un incident a eu lieu et qu'il a entraîné une blessure grave, et, ensuite, le processus en trois étapes entre en jeu, soit l'enquête indépendante de la force policière, une force policière distincte ou la GRC. Selon la loi, cela doit avoir lieu.

**Senator Mitchell:** Maybe it was not a serious injury. Maybe it was harassment or a sexual assault of an RCMP officer by another officer.

**Mr. Potter:** That would be internal, either a code of conduct matter or the RCMP member making a complaint to the provincial Attorney General and dealing with that through that process. That is one member to another, which is not dealt with as directly through the process I have described.

**Senator Patterson:** Thank you, witnesses. Superintendent O'Rielly, this bill introduces a modernized human resource management framework, as I think it has been described. Could you tell me how that new framework could make the RCMP more efficient?

**Mr. O'Rielly:** Thank you, senator. We have a series of different means. The first is if we look at something as simple, or what should be as simple, as an internal grievance process, for example. Right now, if someone were to grieve something as simple as a denied meal claim, that process by itself is required to drag through a system that necessitates the provision of written submissions, an exchange of written submissions over time, a very formal way of exchanging information. We did implement a few years back an attempt to seek early resolution opportunities, but we are finding that in some cases the people who are responsible for implementing the early resolution and the grievor, by the time the grievance had gone in, the level of — I am not sure how to describe it. In some cases animosity was such that people did not want to talk to one another. Once the system had gone through where it was now into written submissions, then it goes to an adjudicator who has a whole bunch of different files that they are trying to go through. Some of this system takes years. The ability to fast track that or get it back to its basics is one of things that Bill C-42 would allow for.

In addition, we have approximately seven different appeal and grievance systems in the RCMP Act and RCMP Regulations right now. The idea of Bill C-42 is to be able to provide the commissioner with all the authorities necessary to bring all of those different types of appeals and grievances and disputes between the organization and a member and put them into one office so that we have a streamlined process of managing these differences and addressing them in a more rapid fashion.

It is the same thing with something as simple as the promotion of an officer. In the RCMP, you have the non-commissioned officer ranks up to staff sergeant, and then you have the commissioned officer ranks, beginning with inspector and ending with the commissioner. Right now, the commissioner is not able to actually promote any of us into commissioned ranks. In order to achieve a promotion, the commissioner makes a recommendation, but then we need to stand by and wait for the Governor-in-Council to be able to actually make the order-in-council so that we can receive a promotion. In some cases, that can happen very rapidly. In other cases, it can take several

**Le sénateur Mitchell :** Peut-être qu'il ne s'agissait pas d'une blessure grave. Il s'agissait peut-être d'un cas de harcèlement ou d'agression sexuelle d'un agent de la GRC par un autre agent.

**M. Potter :** Cela se réglerait à l'interne. Il s'agirait soit d'un cas lié au code de déontologie soit d'un membre de la GRC qui dépose une plainte devant le procureur général provincial, qui traiterait l'affaire en suivant ce processus. Comme il s'agit de deux membres, ce n'est pas un processus aussi direct que celui que j'ai décrit.

**Le sénateur Patterson :** Merci aux témoins. Surintendant O'Rielly, ce projet de loi présente un cadre de gestion des ressources humaines modernisé. C'est ainsi qu'il a été décrit, je pense. Pourriez-vous me dire comment ce nouveau cadre pourrait faire en sorte que la GRC soit plus efficace?

**M. O'Rielly :** Merci, sénateur. Nous avons différents moyens. D'abord, examinons, par exemple, quelque chose qui est aussi simple ou qui devrait être aussi simple qu'un processus interne de règlement des griefs. Actuellement, si une personne formule un grief pour quelque chose d'aussi simple qu'une demande de remboursement de frais de repas rejetée, ce processus en lui-même doit être assujéti à un système qui requiert la présentation d'observations écrites, la communication d'observations écrites au fil du temps, une façon très officielle de communiquer l'information. Il y a quelques années, nous avons mis en œuvre un processus de règlement rapide des griefs, mais nous constatons que, dans certains cas, les gens qui en sont responsables et le plaignant, au moment où le grief est déposé, le niveau de... je ne sais pas vraiment comment le décrire. Dans certains cas, l'animosité était telle que les gens ne voulaient plus se parler. Une fois à l'étape des observations écrites, l'affaire était renvoyée à un arbitre, qui avait une pléthore de dossiers qu'il tentait de traiter. Dans le cadre de ce système, il faut parfois des années pour traiter un dossier. La capacité d'accélérer le processus ou de le ramener à l'essentiel est une des choses que le projet de loi C-42 offrirait.

En outre, nous avons actuellement environ sept différents systèmes d'appel et de règlement des griefs dans la Loi sur la GRC et le Règlement sur la GRC. L'objectif du projet de loi C-42 est de pouvoir conférer au commissaire tous les pouvoirs dont il a besoin pour rassembler tous ces types d'appels, de griefs et de conflits entre l'organisation et un membre dans un bureau de sorte que nous puissions avoir un processus rationalisé de gestion des différends et les régler de manière plus rapide.

Il en va de même pour quelque chose d'aussi simple que la promotion d'un agent. Au sein de la GRC, il y a le grade de sous-officier, jusqu'à celui de sergent d'état-major, puis il y a les grades d'officiers brevetés, qui vont de l'inspecteur au commissaire. Actuellement, le commissaire ne peut pas vraiment promouvoir quelqu'un au grade d'officier breveté. Pour obtenir une promotion, le commissaire fournit une recommandation, mais, ensuite, il faut se tenir prêt et attendre que le gouverneur en conseil puisse effectivement prendre le décret nécessaire pour la promotion. Dans certains cas, cela peut se produire très rapidement. Dans d'autres cas, cela peut prendre plusieurs mois.

months. In the meantime, you sit with no real rank because you are no longer what you were and not quite yet what you are going to be. It causes issues with pension and back pay, and also with your ability to assume your full duties.

Small delays like that, while not significant in and of themselves, are irritating, and it has a certain amount of administrative burden behind it that must be met and respected before the promotion can actually happen. The intention of Bill C-42 is to knock down the administrative walls and get this done in an effective and efficient manner that is fair to everybody.

I could go on. The conduct system is similar in terms of the delays that we achieved through that or realize through that. The commissioner has previously described under the new system the idea that an issue happens, so let us deal with it now, within a couple of weeks or months, rather than waiting three to five years before you get a final outcome. When my children mess up, it is no good for me to wait a couple of years and then go and tell them they should not have done that. When I am a member of the RCMP, if I am trouble, I want to deal with it right away so I can recognize the mistake or deal with it and then move on so it is behind me. Right now, our systems just do not allow that. It is very wearing. Being subject to an internal investigation takes a lot of your thought. A lot of your time is spent wondering what will happen to you.

**Senator Patterson:** Did I understand you to say that a meal claim dispute had taken years?

**Mr. O'Rielly:** Yes. We had one example that I was advised about by an adjudicator, no names of course, but he advised me of something that was kind of an irritant with him, where a member had made a claim for a lunch during a course, and it took approximately three years before that was finally settled. It was approximately \$10.

**Senator Duffy:** Witnesses, thank you for coming. On the three to five years of delay, Superintendent O'Rielly, what I hear is that not only do those delays sap the morale of those directly involved, but also there is a spinoff effect on those in their offices who know about it and also have this feeling of frustration that, if they ever become involved, then they will enter a similar morass. Is part of the problem of the continuing competition between the staff relations association, which I understand has the majority of support, and those who want to make labour relations at the RCMP, in other words, to have a union rather than an association, and do we have some people then urging delay and more confrontational techniques because they believe the staff association has not been hard line enough? Is that aggregating this delay problem?

**Mr. O'Rielly:** Senator, that is a very hard question. I have been part of this process since September 2009. Initially, when I became involved in this, it was very much focused on the labour relation question.

Pendant ce temps, on n'a pas de véritable grade, puisqu'on n'est plus ce qu'on était ni tout à fait ce qu'on va être. Cela crée des problèmes au chapitre des pensions et des salaires rétroactifs, de même que concernant sa capacité d'assumer pleinement ses fonctions.

Les petits retards de la sorte, même si, en soi, ils ne sont pas importants, sont irritants et s'accompagnent d'un certain fardeau administratif dont il faut s'occuper avant que la promotion puisse vraiment être accordée. Le projet de loi C-42 a pour objectif de faire tomber les obstacles administratifs et de régler les conflits de manière efficace, efficiente et équitable pour tous.

Je pourrais continuer longtemps. Le système relatif au code de déontologie est semblable en ce qui concerne les délais que nous avons établis ou que nous établissons de cette façon. Le commissaire a décrit, dans le cadre du nouveau régime, l'idée, lorsqu'un problème survient, de pouvoir le régler maintenant, dans les deux à trois semaines ou mois, plutôt que d'attendre trois à cinq ans avant d'obtenir un résultat définitif. Lorsque mes enfants font des gaffes, je n'ai pas intérêt à attendre deux ou trois ans avant de leur dire qu'ils n'auraient pas dû faire cela. Si je suis un membre de la GRC et que j'ai des ennuis, je veux régler le problème sur-le-champ de sorte que je puisse reconnaître l'erreur ou y faire face, puis passer à autre chose. Actuellement, nos systèmes ne le permettent tout simplement pas. C'est très épuisant. Lorsqu'on fait l'objet d'une enquête interne, cela vous occupe passablement l'esprit. On passe beaucoup de temps à se demander ce qu'il adviendra de nous.

**Le sénateur Patterson :** Vous avez bien dit qu'il a fallu des années pour régler un différend relatif à une demande de remboursement de frais de repas?

**M. O'Rielly :** Oui. Un arbitre m'a donné un exemple, sans bien sûr fournir de nom. Il m'a informé d'une chose qu'il estimait irritante, soit qu'un membre avait présenté une demande de remboursement des frais d'un repas qu'il avait pris au cours d'une formation, et qu'il a fallu environ trois ans pour enfin obtenir un règlement. Il s'agissait d'environ 10 \$.

**Le sénateur Duffy :** Merci aux témoins d'être venus. En ce qui concerne les trois à cinq années de retard, surintendant O'Rielly, ce que je comprends, c'est que non seulement ces retards sapent le moral des personnes directement concernées, mais il y a également un effet d'entraînement sur leurs collègues qui sont au courant et qui éprouvent également ce sentiment de frustration, puisque, si jamais ils sont impliqués dans un incident, ils seront plongés dans un marasme semblable. Est-ce qu'une part du problème lié à la compétition perpétuelle entre l'association des relations de travail, qui, je crois, a la majorité des appuis, et ceux qui veulent diriger les relations de travail à la GRC, est qu'on veut un syndicat plutôt qu'une association? Et y a-t-il également des gens qui insistent pour qu'on établisse un délai et qu'on adopte des techniques plus agressives parce qu'ils estiment que l'association des employés n'a pas adopté une ligne suffisamment dure? Est-ce que cela aggrave les retards?

**M. O'Rielly :** Sénateur, il est très difficile de répondre à cette question. Je fais partie de ce processus depuis septembre 2009. Initialement, quand j'y ai pris part, le processus était très axé sur la question des relations de travail.

My initial response would be very much that it is actually the structure that we are forced to live with right now. The form of labour relations and representation really would not make that much of a difference, in my opinion. This is just my opinion, of course, based on my experience. You are still faced with having to make these series of written representations. Even if you had an association or a staff relations rep who wants to go forward and resolve this, they are actually not in a position where they can go ahead and make actual representations or speak with the adjudicator or the decision maker. They can try to negotiate, for example, with the respondent and see what they can come up with. That can be successful.

**Senator Duffy:** This legislation will help in that process?

**Mr. O'Rielly:** That is the intention of it. Let us get people talking again. If we are in a position where we can negotiate this and resolve it, let us do that. If it is clear we cannot, then let us get it to where someone can make a decision in a timely fashion rather than these undue delays that are caused.

**Senator Day:** Will the civilian review and complaints commission that is contemplated by this legislation have a separate budget, or will that just be part of the operating budget of the RCMP?

**Mr. Potter:** It has its own budget. To recall comments by the deputy minister earlier, they have an A base or base budget annually of \$5.4 million. Going forward, once implemented, they will have a base budget of \$10.4 million, which is an increase of \$5 million. That can be a little confusing because in reality over the past several years they have actually had a budget of \$8.5 million because they received an additional \$2.9 million from the Treasury Board as program integrity funding.

In reality, their budget over the past several years has been about \$8.5 million and going forward it will be \$10.4 million. The additional monies are for those policy reviews, the observer program, increased outreach and a few smaller areas, but those are the main incremental needs of this new body.

**Senator Day:** I saw in the legislation that they are charged with outreach and promotion of their activities and an explanation of those activities. I also noted that if the commission decides on its own initiative to conduct a review of the specified activity of the force, one of the tests is that sufficient resources exist. Does that mean it looks to its budget to determine whether it has enough money to do this? Is that what that means?

A priori, ma réponse serait surtout que c'est, en fait, la structure à laquelle nous devons nous assujettir en ce moment. Le type de relations de travail et de représentation ne ferait pas une grande différence, selon moi. Ce n'est que mon opinion, bien sûr, et elle est fondée sur mon expérience. Vous devez tout de même présenter tout un lot d'observations écrites. Même si vous aviez une association ou un représentant des relations de travail qui voulait aller de l'avant et régler la question, ils ne sont pas dans une position où ils peuvent aller de l'avant et présenter de vrais arguments ou discuter avec l'arbitre ou le décideur. Ils peuvent tenter de négocier, par exemple, avec l'intimé et voir ce qu'ils peuvent en tirer. Cela peut se révéler fructueux.

**Le sénateur Duffy :** Ce projet de loi sera utile dans ce processus?

**M. O'Rielly :** C'est son objectif. Permettons aux gens de discuter à nouveau. Si nous sommes en position de négocier l'issue et de régler la question, faisons-le. Si nous ne pouvons manifestement pas y arriver, renvoyons donc la question à une instance à même de rendre une décision rapidement, plutôt que d'entraîner tous ces retards déraisonnables.

**Le sénateur Day :** Est-ce que la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes prévue par ce projet de loi disposera d'un budget distinct, ou est-ce que cela fera simplement partie du budget de fonctionnement de la GRC?

**M. Potter :** Elle a son propre budget. Rappelons les commentaires qu'a formulés le sous-ministre plus tôt. Il a dit que la commission dispose d'un budget de services votés ou de base annuel de 5,4 millions de dollars. Par la suite, une fois qu'elle sera établie, elle aura un budget de base de 10,4 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation de 5 millions de dollars. Cela peut être un peu mêlant, puisque, en fait, au cours des dernières années, elle a disposé d'un budget de 8,5 millions de dollars parce qu'elle recevait 2,9 millions de dollars supplémentaires du Conseil du Trésor à titre de financement pour l'intégrité des programmes.

En réalité, au cours des dernières années, son budget a été d'environ 8,5 millions de dollars, et il passera à 10,4 millions de dollars à l'avenir. Les fonds supplémentaires seront consacrés aux examens des politiques dont il a été question, au programme des observateurs, au renforcement des activités d'extension et à quelques éléments de moindre importance. Par contre, ce sont là les principaux besoins supplémentaires de la nouvelle commission.

**Le sénateur Day :** J'ai vu dans le projet de loi que la commission devra réaliser des initiatives d'extension, faire la promotion de ses activités et expliquer ce qu'elle fait. Le projet de loi indique aussi que, si la commission veut effectuer un examen d'une activité précise de la gendarmerie de sa propre initiative, elle doit être convaincue qu'elle dispose des ressources nécessaires. Est-ce à dire qu'elle doit examiner son budget pour déterminer si elle a suffisamment d'argent pour procéder? Est-ce ce qu'il faut comprendre?

**Mr. Potter:** Yes, it would, exactly, senator. There are a couple of conditions. The one you have mentioned would not unduly compromise their main line of business, which is investigating public complaints.

The second is that no other body is currently reviewing the same matter, so you would not want to duplicate a study in the same area. This is a very important new power for the commission, so that is why the government is putting these incremental resources into the commission, so it has the additional monies to be able to conduct policy reviews.

**Senator Day:** There are a number of places in the legislation that require the commission to set rules and to outline its procedures. This legislation has been around for a while. Has that work been done? Are there now rules that have been generated by the commission that outline its activities, the responsibilities of each of the members and all of those different things that are outlined in this legislation?

**Mr. Potter:** The current Commission for Public Complaints Against the RCMP, which is the existing body and which will evolve into the new civilian review and complaints commission, has been quite proactive over the last several years in terms of establishing service standards and turnaround times for the processing of complaints. What we are doing through the legislation is, in a sense, validating the progress they have already made and continuing to require them by law now to have those service standards in place. They have done a very good job, and I am sure you will hear more directly from them about improving efficiencies in the way they process those complaints.

**Senator Day:** I see that at section 45.37, the service standards and setting out exceptions and why they might not meet the standards, how quickly they would deal with complaints, et cetera. They are likely, then, just to adopt the standards that are already in place?

**Mr. Potter:** Yes, they have standards in place right now for many aspects. Recognizing that the nature of these complaints can vary considerably — some are very straightforward to investigate, others are much more complex and take much more time — they have put in place service standards, and my understanding is they are constantly reviewing those and seeing how they can continue to become more and more efficient.

**Senator Day:** Section 45.49 talks about rules. Service standards are in one place and a set of rules is in another place in this legislation. Have they generated the rules yet? That is at page 48 of the bill. It is section 45.49.

It may be that these are the same rules or very similar rules to what already exist for the current body, with some exceptions, because there will be five members now, regional appointments and that kind of thing.

**M. Potter :** Oui, c'est exact, sénateur. Il y a deux ou trois conditions. Celle que vous avez mentionnée ne compromettrait pas indûment la réalisation de ses principales activités, soit les enquêtes relatives aux plaintes du public.

Le deuxième critère, c'est qu'aucune autre entité ne doit procéder actuellement à un examen sur une question similaire, afin de ne pas réaliser deux enquêtes sur le même sujet. Le gouvernement accorde un nouveau pouvoir très important à la commission, et c'est la raison pour laquelle elle bénéficie aussi de ressources supplémentaires, afin qu'elle puisse réaliser des examens des politiques.

**Le sénateur Day :** Il y a un certain nombre de dispositions dans le projet de loi qui exigent de la commission qu'elle établisse des règles et qu'elle définisse ses procédures. Le projet de loi ne date pas d'hier. Ce travail a-t-il été fait? La commission a-t-elle établi des règles pour définir ses activités et les responsabilités de chacun de ses membres et fait tout ce qui est décrit dans le projet de loi?

**M. Potter :** La Commission des plaintes du public contre la GRC, qui est l'organe actuellement en place et qui deviendra la nouvelle Commission civile d'examen et de traitement des plaintes, a été très proactive au cours des dernières années en ce qui a trait à l'établissement de normes de service et de délais de traitement des plaintes. D'une certaine façon, ce que nous faisons, grâce au projet de loi, c'est de valider les progrès déjà réalisés et de les enchâsser dans la loi afin d'officialiser ces normes de service. La commission a fait du très bon travail, et je suis convaincu que ses représentants seront mieux placés pour vous parler de l'amélioration de l'efficacité du processus de traitement des plaintes.

**Le sénateur Day :** Je constate que, à l'article 45.37, il est question des normes de service et de l'établissement d'exceptions et des raisons pour lesquelles la commission pourrait ne pas arriver à s'y conformer, de la rapidité à laquelle elle doit traiter les plaintes, et cetera. Il est donc probable, alors, qu'elle adopte tout simplement les normes déjà en place?

**M. Potter :** Oui, il y a déjà des normes en place pour régir bon nombre d'aspects de son travail. Compte tenu du fait que la nature de ces plaintes peut varier beaucoup d'un dossier à l'autre — certains se prêtent facilement au travail d'enquête, d'autres sont beaucoup plus complexes et prennent beaucoup plus de temps —, elle a mis en place des normes de service et, d'après ce que j'en sais, elle les examine constamment pour trouver des façons de renforcer son efficacité.

**Le sénateur Day :** À l'article 45.49, il est question de règles. Les normes de service sont à un endroit dans le projet de loi, et les règles, à un autre. Les règles sont-elles déjà définies? C'est à la page 48 du projet de loi, à l'article 45.49.

Ce sont peut-être les mêmes règles ou des règles très semblables à celles de la commission actuelle, à quelques exceptions près, parce qu'il y aura maintenant cinq membres, des nominations régionales, et d'autres modifications du genre.

**Mr. Potter:** I think this very much mirrors some of the powers they have in place now. It is really just the rules around their operations, such as when the commission will sit, the fixing of quorums, how they will deal with matters, procedural rules.

**Senator Day:** The apportionment of work amongst its members, that kind of thing?

**Mr. Potter:** Exactly, operating their agency.

**Senator Day:** Where do I find those rules?

**Mr. Potter:** I would speak directly to them. I understand they will be appearing here.

**Senator Day:** That is what we will do. Thank you.

**Senator Nolin:** Both of you seem to have been around since the conception of Bill C-42, so I wonder how much Justice O'Connor's report of 2006 influenced your work. Give me some examples, and I may have a follow-up question.

**Mr. Potter:** Thank you very much, senator. That was a key report, and there have been a number of reports. This is an issue that, in fact, the Senate has released reports on RCMP oversight that have been the subject of a number of reports.

Justice O'Connor talked about issues like the degree of access to information, having very broad access to information. You will appreciate that information is the oxygen of investigations, so having the broadest and deepest possible access to information is absolutely vital. That was a key recommendation. There is a reverse onus on access to information now; it will be the commission that will determine the relevancy of information rather than the RCMP.

The new commission will be able to compel documents and testimony. The new commission will have these policy review powers, which Justice O'Connor recommended. Those are some of the areas Justice O'Connor commented on. There are other areas he also commented on, such as inter-agency review, which are not the subject of this bill.

**Senator Nolin:** It is not?

**Mr. Potter:** It is not addressed through this bill.

**Senator Nolin:** However, it is not impossible if the government decides to do so?

**Mr. Potter:** Exactly.

**Senator Nolin:** What about the international obligations of Canada, dealing with other countries or foreign agencies? Justice O'Connor, of course because of the Arar report, was quite preoccupied by the openness of the force in doing that. Does Bill C-42 include those kinds of new responsibilities for the new commission?

**M. Potter :** Je crois que les règles reflètent en grande partie les pouvoirs actuels. Il s'agit en fait des règles qui régissent ses activités, comme la fréquence de ses séances, la fixation du quorum, l'expédition de ses affaires et les règles procédurales.

**Le sénateur Day :** La répartition des travaux entre ses membres, ce genre de choses?

**M. Potter :** Oui, exactement, le fonctionnement de la commission.

**Le sénateur Day :** Où puis-je trouver ces règles?

**M. Potter :** Il faudrait parler directement aux représentants de la commission. Je crois savoir qu'ils comparaitront devant le comité.

**Le sénateur Day :** C'est ce que nous ferons. Merci.

**Le sénateur Nolin :** Vous semblez tous les deux avoir été là depuis la création du projet de loi C-42. Je me demande dans quelle mesure le rapport du juge O'Connor, en 2006, a influé sur votre travail. Pouvez-vous me donner des exemples? J'aurai peut-être aussi une autre question après.

**M. Potter :** Merci beaucoup, sénateur. C'était un rapport phare. En fait, il y a eu un certain nombre de rapports. C'est une question qui... en fait, le Sénat a produit des rapports sur la surveillance de la GRC, sujet qui a fait l'objet d'un certain nombre de rapports.

Le juge O'Connor a abordé des questions comme le niveau d'accès à l'information, le fait d'avoir accès à beaucoup de renseignements. Vous comprendrez que l'information est au centre des enquêtes. Par conséquent, il est absolument essentiel de bénéficier du meilleur et du plus grand accès possible à l'information. C'était une recommandation importante du rapport. On a depuis renversé le fardeau en ce qui a trait à l'accès à l'information : ce sera maintenant à la commission de déterminer la pertinence de l'information plutôt qu'à la GRC.

La nouvelle commission pourra maintenant exiger des documents et des témoignages. Comme le juge O'Connor le recommandait, elle aura des pouvoirs relatifs à l'examen des politiques. Ce sont certaines des questions abordées par le juge O'Connor. Il a aussi traité d'autres sujets, comme les examens interorganismes, qui ne sont pas mentionnés dans le projet de loi.

**Le sénateur Nolin :** Ce ne l'est pas?

**M. Potter :** Ce n'est pas abordé dans le projet de loi.

**Le sénateur Nolin :** Mais ce n'est pas impossible, si le gouvernement décide de le faire?

**M. Potter :** Exactement.

**Le sénateur Nolin :** Qu'en est-il des obligations internationales du Canada, en ce qui concerne l'interaction avec d'autres pays ou des organismes étrangers? Évidemment, en raison du rapport Arar, le juge O'Connor était très préoccupé par l'ouverture de la gendarmerie à cet égard. Le projet de loi C-42 prévoit-il ce genre de nouvelles responsabilités pour la nouvelle commission?

**Mr. Potter:** I would answer that, senator, in a couple of different respects. Very much the genesis of this bill is to align the powers of the review body with best practices, both in Canada and internationally, so being aware of what the powers of other review bodies in other countries are.

You are getting at a specific question dealing with information sharing with other jurisdictions. The policy review power that I have referred to that this commission has, which is a new power, would be exactly one area they could look at.

**Senator Nolin:** Could they look at it from their own decision, or do they need to be asked to do so by the minister or the Governor-in-Council?

**Mr. Potter:** It can happen both ways. It can be their own initiative, or they could be asked by either a federal or a provincial minister through the federal minister to look at an area like that.

**Senator Nolin:** Justice O'Connor delivered a very, not strange, but specific sentence when he referred to investigation: "... obligations" and "the standards of propriety expected in Canadian society."

That is almost like section 1 of our Charter. Is that the kind of authority the new commission will have on its own?

**Mr. Potter:** I am not sure this gets at your question, senator, but let me give it a shot. Very much this bill is about continuing the modernization of the RCMP, but a key driver is the evolving values of Canadians.

**Senator Nolin:** That is exactly what Justice O'Connor referenced.

**Mr. Potter:** Exactly. The expectations in terms of transparency and accountability are much higher than they were 20 to 25 years ago.

**Senator Nolin:** They have evolved with time.

**Mr. Potter:** Exactly. When I talk about best practices, what other bodies are doing to fully respond to those public expectations for transparency and accountability, that is what we are trying to do, to be on the leading edge of the sort of powers you need to have in an oversight body to ensure effective accountability, which ultimately leads to the key goal of public confidence in your police. Without that, you are lost.

**Senator Nolin:** Thank you.

**The Chair:** I would like to ask a question. I would like to follow up on Senator Day's line of questioning, which is with respect to putting into effect the regulations and policy directives that will basically be the backbone of this bill.

**M. Potter :** Sénateur, je vais répondre à votre question de deux façons. À l'origine, le projet de loi visait essentiellement à harmoniser les pouvoirs du nouvel organe d'examen avec les pratiques exemplaires, au Canada et à l'étranger, alors il faut connaître les pouvoirs des organes d'examen à l'étranger.

Vous touchez à la question très précise de la communication de renseignements à d'autres administrations. Le pouvoir de la commission lié aux examens des politiques dont j'ai parlé, et qui est un nouveau pouvoir, lui permettrait justement de se pencher sur ce genre de question.

**Le sénateur Nolin :** Pourrait-elle s'y intéresser de sa propre initiative ou faudrait-il que le ministre ou le gouverneur en conseil le lui demande?

**M. Potter :** Ce pourrait être l'un comme l'autre. Elle pourrait le faire de sa propre initiative, ou un ministre fédéral, ou un ministre provincial qui passerait par le ministre fédéral, pourrait aussi lui demander de se pencher sur une telle question.

**Le sénateur Nolin :** Le juge O'Connor a dit quelque chose qui, sans être étrange, était tout de même particulier au sujet des « obligations » relatives aux enquêtes et des « normes de convenance auxquelles on s'attend dans la société canadienne ».

C'est semblable à l'article premier de la Charte. Est-ce le genre de pouvoir que la nouvelle commission pourra exercer de sa propre initiative?

**M. Potter :** Je ne sais pas si je vais être capable de répondre à votre question, sénateur, mais je vais essayer. En gros, le projet de loi vise à poursuivre la modernisation de la GRC, mais l'un des principaux moteurs du processus, ce sont les valeurs des Canadiens qui évoluent.

**Le sénateur Nolin :** C'est exactement ce à quoi le juge O'Connor faisait référence.

**M. Potter :** Exactement. Les attentes en ce qui a trait à la transparence et à la responsabilité sont beaucoup plus élevées maintenant qu'il y a 20 ou 25 ans.

**Le sénateur Nolin :** Elles ont évolué au fil du temps.

**M. Potter :** Exactement. Lorsque je parle des pratiques exemplaires et de ce que les autres organismes font pour répondre aux attentes du public en matière de transparence et de responsabilité, c'est ce que nous essayons de faire : d'être un chef de file en ce qui a trait au genre de pouvoirs qu'il faut accorder à un organe de surveillance pour garantir un cadre de responsabilisation efficace, qui, au bout du compte, permet d'atteindre le principal objectif, soit la confiance du public en notre service de police. Sans cela, c'est peine perdue.

**Le sénateur Nolin :** Merci.

**Le président :** J'aimerais poser une question pour reprendre là où le sénateur Day s'est arrêté, en ce qui concerne l'entrée en vigueur des règlements et des directives politiques qui, en fait, seront la pierre angulaire du projet de loi.

Could you tell me, for example, about the code of conduct and other items that you are obviously working on with members of the association and maybe other departments as well? How long will it take to put all the policies together and implement them so that when this bill comes into effect, it comes into effect as a package? What timeline are we looking at?

**Mr. O'Rielly:** For the coming into force of the various human resource management pieces, we are looking at approximately a year, following Royal Assent of the bill, to have all of the processes up — that is, the new rules or the new regulations in place, the policies and the training pieces. As you note, senator, we are already heavily engaged in consultations and also in determining exactly what we need to do to get the most effect in a very short amount of time.

**The Chair:** When will the code of conduct policy be made public and then promulgated for the purposes of the RCMP? What are your plans on that?

**Mr. O'Rielly:** Right now we are looking at the code of conduct to determine whether it would be appropriate to modify it or change it up. In terms of timelines, it is hard to say because there is a series of different processes. If it is in fact amended and it goes to the regulatory process, there is publishing and prepublication in the *Canada Gazette*. There is also the timing on that. If we combine it with other regulations, that is, if we do one massive regulation, that could impact on timing. I cannot give you an estimated month when it might come out. We are working on it as furiously as we can. I am hoping sooner rather than later, although again that is not very exact.

**The Chair:** To pursue the code of conduct, my understanding is that you are rewriting it in a totally different manner than what it is at the present time. That is, in a positive direction as opposed to the punitive direction in which it is written at the present time. Is that correct? We will see changes to that, will we not?

**Mr. O'Rielly:** Yes; that is our intention. At this time, however, it is still strictly at the evaluation stage. We are coming up with a model. We have developed a model that we are now cautiously advancing out into the RCMP to take a look at it and to see, first, if it is workable, if it makes sense. It is very much designed, as you say, around the concept of positive obligations around responsible, ethical, accountable leadership as opposed to more of a “thou shalt not” approach to conduct management.

**Senator Dallaire:** We have no access to classified material, so as parliamentarians we have no oversight on any of the security or the defence world. We have queried but we have no oversight. I find it interesting that, coming to the right of access to information side of the house, the commissioner can establish

Pouvez-vous me parler, par exemple, du code de déontologie et d'autres éléments sur lesquels vous travaillez évidemment en collaboration avec des membres de l'association et, peut-être aussi, avec d'autres ministères? Combien de temps faudra-t-il pour produire toutes les politiques et les appliquer de façon à ce que, quand le projet de loi entrera en vigueur, tout sera prêt? Quelles sont les échéances?

**M. O'Rielly :** Concernant l'entrée en vigueur des divers éléments liés à la gestion des ressources humaines, il faudra environ un an une fois que le projet de loi aura obtenu la sanction royale pour que tous les processus soient en place; c'est-à-dire les nouvelles règles ou les nouveaux règlements et les politiques et les documents de formation. Comme vous l'avez souligné, sénateur, nous procédons actuellement à une multitude de consultations et tentons de déterminer exactement ce que nous devons faire pour avoir le plus d'impact possible en très peu de temps.

**Le président :** Quand la politique sur le code de déontologie sera-t-elle rendue publique, puis promulguée pour la GRC? Quels sont vos plans à ce sujet?

**M. O'Rielly :** Actuellement, nous examinons le code de déontologie pour déterminer s'il faut le modifier ou le changer. Pour ce qui est des délais, c'est difficile à dire parce qu'il y a plusieurs processus différents. Si on décide d'y apporter des modifications, il faudra respecter le processus réglementaire connexe, comme la publication et la publication préalable dans la *Gazette du Canada*. Il y a là aussi des délais à respecter. Si le règlement est combiné à d'autres règlements, c'est-à-dire si nous présentons un règlement omnibus, cela aussi aura un impact sur les délais. Je ne peux pas vous fournir une estimation quant au mois où ce sera prêt. Nous travaillons là-dessus le plus rapidement possible. J'espère que ce sera bientôt, même si, je l'admets, ce n'est pas une réponse très exacte.

**Le président :** Toujours au sujet du code de déontologie, je crois savoir que vous le réécrivez d'une toute nouvelle manière, et qu'il sera rédigé en termes positifs plutôt qu'en termes négatifs, tel qu'il est actuellement. Est-ce exact? Y aura-t-il des changements à cet égard ou non?

**M. O'Rielly :** Oui, c'est notre intention. En ce moment, cependant, nous en sommes uniquement à l'étape de l'évaluation. Nous préparons un modèle. Nous avons élaboré un modèle, et nous avançons prudemment, en demandant à la GRC de l'examiner pour voir, dans un premier temps, si le code est fonctionnel et s'il est sensé d'aller dans cette direction. Nous avons beaucoup misé, comme vous l'avez dit, sur la notion d'obligations positives concernant un leadership responsable, éthique et imputable, plutôt que de miser sur des obligations négatives en matière de comportements.

**Le sénateur Dallaire :** Nous n'avons pas accès aux documents classifiés. Par conséquent, en tant que parlementaires, nous ne pouvons pas surveiller les milieux de la sécurité ni de la défense. Nous avons posé des questions, mais nous ne pouvons pas assurer une surveillance. Je trouve intéressant que, touchant l'aspect lié au

certain elements that are not accessible by the commission, which are not clearly defined, unless I have misread; they are sort of vague.

The Chief of the Defence Staff has no authority at all to interfere in information being made available to a court martial; he cannot even come close to the judges in a court martial. How can you argue that, contrary to the Communications Security Establishment Canada, the SIRC, who have extensive classified material, have access to that? Yet, for the RCMP, the commissioner is holding a hammer over some of the material that is not accessible?

**Mr. Potter:** Senator, you have hit on a key point, which is access to information to be able to conduct a proper complaint investigation. This bill gives very broad access to information, including classified information, up to cabinet confidences. That is the only type of information that is explicitly excluded. The powers that this new body will have very much mirror the SIRC-CSIS relationship in terms of the level of access to information.

In this case we have built a very specific, modern legal model, which has two thresholds. For most information that the independent commission deems to be relevant to the investigation, the RCMP is obliged to provide that information. The commission will simply say I would like this, this and this, and they will be obliged to get that information from the RCMP. That is a change from the way it used to be. In the past it was the RCMP telling the commission what was relevant. That is completely reversed. That is the first key element.

The second, higher threshold relates to privileged information, so solicitor-client, informer, very sensitive operational information. For that there is a somewhat higher threshold. The first threshold is relevant; the second threshold is relevant and necessary. In that case, if the Commissioner of the RCMP, upon the commission's request for certain information of a privileged nature, did not think that was appropriate, then there is this other process, this other check and balance, that kicks in. There is a third party, a retired federal judge, let us say, who will listen to both sides, ask them why the commission wants the information, why it would be relevant and necessary. This third party will have full access to all of the information that is at play and will make an independent, third-party determination, an observation, with respect to whether it is relevant and necessary or not.

This is a means to avoid the two bodies going to Federal Court. Ultimately they could still do that. That would be the next step, but this is very much mirroring what would happen in the Federal Court anyway. You have a retired Federal Court judge giving you their professional opinion on whether that information should be transferred or not. Based on that, the two parties would look at it

droit d'accès à l'information, le commissaire puisse décider que certains éléments ne seront pas communiqués à la commission. Ces éléments ne sont pas clairement définis, à moins que je me trompe. Ils sont plutôt vagues.

Le chef d'état-major de la Défense n'a pas son mot à dire au sujet de l'information à laquelle ont accès les tribunaux militaires. Il ne peut même pas s'approcher des juges de ces tribunaux. Comment pouvez-vous dire que, contrairement au Centre de la sécurité des télécommunications Canada, le CSARS, qui possède une grande quantité de matériel classifié, y a accès? Cependant, dans le cas de la GRC, le commissaire a mainmise sur certains documents qui ne sont pas accessibles?

**M. Potter :** Sénateur, vous abordez une question centrale, soit l'accès à l'information nécessaire pour réaliser une bonne enquête en réaction à une plainte. Le projet de loi prévoit un très grand accès à l'information, y compris à des renseignements classifiés, jusqu'aux documents confidentiels du Cabinet. C'est le seul type d'information explicitement exclu. Les pouvoirs qu'aura ce nouvel organe refléteront étroitement la relation entre le CSARS et le SCRS en ce qui a trait au niveau d'accès à l'information.

Dans ce cas, nous avons créé un modèle juridique moderne très précis, assorti de deux critères. La GRC sera obligée de fournir la plupart des renseignements que la commission indépendante jugera pertinents dans le cadre de ses enquêtes. La commission aura simplement à dire nous aimerions tel ou tel renseignement, et la GRC devra obtempérer. Les choses ont changé sur ce plan. Avant, c'était la GRC qui disait à la commission ce qui était pertinent. On a complètement inversé la relation. C'est la première chose importante à souligner.

Ensuite, le critère plus élevé concerne les renseignements confidentiels, c'est-à-dire les renseignements visés par le secret professionnel, les renseignements des informateurs et les renseignements opérationnels de nature très délicate. Pour ce type d'information, le critère est légèrement plus élevé. Le premier critère concernait uniquement la pertinence. Dans le cas du deuxième, c'est la pertinence et la nécessité. Dans un tel cas, si la commission demande certains renseignements protégés et que le commissaire de la GRC croit que ce n'est pas approprié de fournir les renseignements demandés, alors un nouveau processus de freins et contrepoids se met en branle. Une tierce partie, un juge fédéral à la retraite, par exemple, écouterait ce que les deux parties ont à dire, demanderait pourquoi la commission veut l'information et pourquoi c'est pertinent et nécessaire. Cette tierce partie aura un accès total à toute l'information dont il est question, et elle prendra une décision indépendante et formulera une observation sur la pertinence et la nécessité.

C'est une façon d'éviter que les deux parties se retrouvent devant la Cour fédérale. Au bout du compte, elles pourraient encore se tourner vers la Cour fédérale. Il s'agirait de l'étape suivante, mais le processus intermédiaire est très semblable à ce qui se produirait de toute façon devant la Cour fédérale. Un juge de la Cour fédérale à la retraite donnera son opinion

and that would determine how they proceed next. By and large, it is fully expected that the two parties would respect whatever the observations are coming from that retired individual.

**The Chair:** Do you have a supplementary, Senator Nolin?

**Senator Nolin:** Yes; thank you, chair. They still can go to the Federal Court, though. Whatever they have agreed to before, if they are not happy with anything that comes along with that new process, they still can go to the Federal Court and then be heard?

**Mr. Potter:** Yes.

**Senator Nolin:** Good. I think it is important to understand that you are adding a new step in the new process but the old system still is in operation.

**Mr. Potter:** You are exactly right, senator.

**The Chair:** Supplementary, Senator Day?

**Senator Day:** To round it out here, I am looking at page 41, where there is a procedure that the commission can go to, if the commissioner refuses to give the privileged information. So to say that they have access all the time to the privileged information, it is subject to the commissioner saying no, and then there is another test that has to be followed.

**Mr. Potter:** Exactly.

**Senator Comeau:** That is what can be appealed, I presume, in the new system?

**Mr. Potter:** Exactly.

**Senator Nolin:** That decision from the commissioner can be appealed to the Federal Court.

**Senator Day:** There is a process.

**The Chair:** Order.

**Mr. Potter:** Yes.

**Senator Nolin:** I think it is important that we understand the basics of what is behind this bill.

**Senator Day:** I agree.

[Translation]

**Senator Dallaire:** I fully support using this opportunity to establish clarity.

[English]

I come back to this new commission because to me it is a fundamental element of this whole new process of rebuilding or giving people that sense of oversight, versus the minister actually creating a completely separate oversight body to, for example, do an oversight on the reform of your whole HR program, development, and so on. He could actually do that, as we went through in the 1990s at National Defence. He is not doing this; he

professionnelle quant à savoir si l'information doit être fournie ou non. Une fois la recommandation formulée, les deux parties pourront l'évaluer et déterminer ce qu'elles veulent faire ensuite. De façon générale, on s'attend à ce que les deux parties respectent les observations formulées par le juge à la retraite.

**Le président :** Avez-vous une autre question?

**Le sénateur Nolin :** Oui, merci, monsieur le président. Cependant, elles peuvent encore aller devant la Cour fédérale. Peu importe ce qui aura été convenu préalablement, si elles n'aiment pas le résultat du nouveau processus, elles peuvent tout de même se tourner vers la Cour fédérale et être entendues?

**M. Potter :** Oui.

**Le sénateur Nolin :** Bien. Je crois que c'est important de comprendre que vous ajoutez une nouvelle étape au processus, mais que l'ancien système s'applique encore.

**M. Potter :** Vous avez tout à fait raison, sénateur.

**Le président :** Une autre question, sénateur Day?

**Le sénateur Day :** Pour faire le tour de la question, je regarde la page 41, il y est question d'une procédure que la commission peut utiliser si le commissaire refuse de fournir des renseignements protégés. Alors quand on dit qu'elle a toujours accès aux renseignements protégés, en fait, le commissaire peut dire non, et il y a ensuite une autre procédure qui s'applique.

**M. Potter :** Exactement.

**Le sénateur Comeau :** Ce qui peut faire l'objet d'un appel, j'imagine, dans le nouveau système?

**M. Potter :** Exactement.

**Le sénateur Nolin :** Il est possible d'interjeter appel devant la Cour fédérale de la décision du commissaire.

**Le sénateur Day :** Il y a un processus.

**Le président :** Un peu de silence s'il vous plaît.

**M. Potter :** Oui.

**Le sénateur Nolin :** Je crois que c'est important de bien comprendre l'essentiel de ce projet de loi.

**Le sénateur Day :** Je suis d'accord.

[Français]

**Le sénateur Dallaire :** Je suis 100 p. 100 d'accord pour qu'on profite de cette occasion pour amener de la clarté.

[Traduction]

Je reviens sur cette nouvelle commission, parce que, selon moi, c'est un aspect fondamental de ce tout nouveau processus, qui rebâtit ou donne aux gens un vrai cadre de surveillance, plutôt que ce soit le ministre qui, en fait, crée un organe de surveillance tout à fait distinct pour, par exemple, surveiller la réforme de l'ensemble de votre programme de RH, de perfectionnement et ainsi de suite. Il pourrait le faire, comme nous l'avons vécu dans

is going to use this outfit of the CRCC to do it. I suspect, by the way he explained it, he was probably going to give them instruction as to what he wants them to sniff into in the implementation of that.

I am trying to look into the selection process of the people going on this body. There are criteria that say they are not allowed to be this and this. How much staff are they going to actually have to do all the old civilian stuff, plus this very extensive engagement in the internal disciplinary process, including things like reforming the culture and things of that nature? What are you building there?

**Mr. Potter:** I will start with the selection process for the chair and possibly the vice-chair. There can be up to five chairpersons, one full-time chair and up to four additional vice-chairs, either full-time or part-time.

In terms of the selection of the chair, there are only two criteria. One is they have to be a Canadian citizen or a permanent resident and they cannot be a current or former member of the RCMP. That is pretty limited. Having said that, there is a whole PCO-led appointment process through to the Governor-in-Council, so it goes through that. There will be a job description, a profile, what have you. It will go through that whole process.

Right now there is the Commission for Public Complaints Against the RCMP. They will be able to give you detailed information on their budget and their number of staff and how that might need to evolve given these new powers. Right now, in the Ottawa office, I believe there are around 50 people focused on individual complaints. You rightly note that the policy review power will require additional resources. I would imagine they will require new staff. The additional money they are getting to take them from around \$8.5 million to \$10.4 million should cover that. Part of their challenge going forward, through their annual reports and reporting through the minister to Parliament, there will be an opportunity for this committee and others to see how that is progressing and to question them on whether they have the right resources to achieve their mandate.

**Senator Dallaire:** Thank you very much.

**Senator Mitchell:** You have alluded to the question of budget, as did the minister and the deputy minister, and that was the budget that applies to Bill C-42 and its implications. Are you aware of how much budget is going to be put to the Respectful Workplace Program? Has that been allocated a specific budget of which you are aware?

**Mr. O'Rielly:** That is a bit out of my realm, so I cannot help you there.

les années 1990 à la Défense nationale. Il ne le fait pas. Il va utiliser ce groupe de la CCETP pour y arriver. Je soupçonne, vu la façon dont il l'a expliqué, qu'il allait probablement lui donner des instructions quant aux aspects où il voulait qu'il se mette le nez dans le cadre du processus de mise en œuvre.

J'essaie de comprendre le processus de sélection des gens qui vont former ce groupe. Il y a des critères selon lesquels les membres ne doivent pas faire partie de tel ou tel groupe. En fin de compte, combien y aura-t-il d'employés pour faire tout le travail que l'ancien groupe de civils faisait, auquel s'ajoute cet important travail lié au processus disciplinaire interne, y compris des choses comme réformer la culture et ce genre de choses? Qu'est-ce que vous êtes en train de mettre sur pied?

**M. Potter :** Je vais commencer par parler du processus de sélection du président et, possiblement, du vice-président. Il peut y avoir jusqu'à cinq présidents, un président à temps plein et quatre vice-présidents supplémentaires, à temps plein ou à temps partiel.

En ce qui a trait à la sélection du président, il y a seulement deux critères. Il doit s'agir d'un citoyen canadien ou un résident permanent, et ce ne peut pas être un membre actuel ou ancien de la GRC. C'est assez limité. Cela dit, il y aura tout un processus de nomination dirigé par le BCP par le truchement du gouverneur en conseil, alors le processus emprunte cette avenue. On préparera une description de travail, un profil d'emploi et toutes ces choses. Ce sera un processus complet.

Actuellement, c'est la Commission des plaintes du public contre la GRC qui fait le travail. Les représentants de la commission pourront vous fournir des renseignements détaillés sur leur budget, le nombre d'employés et les changements qu'il faudra apporter compte tenu des nouveaux pouvoirs qui seront attribués. Je crois savoir que, actuellement, dans le bureau d'Ottawa, il y a environ 50 personnes qui s'occupent des plaintes en particulier. Vous avez raison de souligner que le pouvoir lié aux examens des politiques exigera des ressources supplémentaires. J'imagine que la commission aura besoin de nouveaux employés. Les fonds supplémentaires que l'organisation obtient, et qui fait passer son budget de 8,5 millions à 10,4 millions de dollars, devraient permettre de couvrir ces dépenses. Ce sera une partie du défi que la commission devra relever. Les membres du comité et d'autres intervenants pourront constater les progrès réalisés dans ses rapports annuels et des rapports au Parlement par l'entremise du ministre et lui demander si elle a les ressources nécessaires pour réaliser son mandat.

**Le sénateur Dallaire :** Merci beaucoup.

**Le sénateur Mitchell :** Vous avez fait allusion au budget, comme l'ont fait le ministre et le sous-ministre, et c'était le budget qui s'applique au projet de loi C-42 et ses répercussions. Savez-vous quelle partie du budget sera consacrée au programme de respect en milieu de travail? Savez-vous si des fonds précis ont été affectés pour cette initiative?

**M. O'Rielly :** Cette question dépasse ma sphère de compétence, alors je ne peux pas vous aider.

**Senator Mitchell:** That is a fair comment. It is out of your realm, too?

**Mr. Potter:** Yes; it is in the HR management side.

**Senator Mitchell:** Fair enough.

The commissioner indicated he consulted with some police forces about what are the mechanisms of a modern police force. That is not quite the same as consulting about how to change a culture. Therefore my first question would be this: Are you aware of any consultative process that brought in expertise, maybe consulted with the military or brought in people on site? It is huge to change a culture. The commissioner is a great police person I am sure, but this is a huge organization with a budget of \$3 billion and 30,000 people. You need some expertise to figure out how to change a culture. Are you aware of any budget for that or any initiative in that regard other than Bill C-42 and respectful workplace?

**Mr. Potter:** I can speak to the public complaints side of the equation, so I will comment on that. There was a very high level of engagement and consultation. In fact, I have been involved in it directly for five years. There were the various reports by Justice O'Connor and a number of others. There was the Brown task force in 2007. There was a lot of material out there to draw upon to look at how we can strengthen the oversight of the RCMP. Then we looked at the SIRC-CSIS relationship and we looked at the military situation. We looked at other countries and what they have been doing to evolve their review bodies.

Then we had very in-depth discussions with the provinces and territories because, as you know, the RCMP is the provincial or territorial police service in all but Ontario and Quebec. They have a direct interest in ensuring that there is appropriate oversight of the RCMP. We had a number of very detailed discussions, at pretty senior levels, with the provinces and territories about this proposal and ensuring that it met their needs.

**Senator Mitchell:** One thing that was almost universally pointed out and recommended in the kind of reports you mentioned, such as O'Connor and Brown, was public oversight. The CRCC is not exactly public oversight. It is public oversight of complaints. When the commissioner went to other police forces to find out what is modern about them, one of the most significant and consistent things was the fact that certainly the Edmonton police force and the Calgary police force have very strong public review bodies. In the Edmonton case it has the final word and direct participation in developing the annual plan, the final word

**Le sénateur Mitchell :** J'accepte votre réponse. La question dépasse-t-elle aussi votre sphère de compétence?

**M. Potter :** Oui. C'est une question qu'il faut poser aux responsables des RH.

**Le sénateur Mitchell :** D'accord.

Le commissaire a indiqué avoir consulté certains services de police au sujet des mécanismes en place au sein de services de police modernes. Ce n'est pas exactement la même chose que mener des consultations sur la façon de changer une culture. Par conséquent, ma première question est la suivante : savez-vous s'il y a eu un processus de consultation qui a permis d'obtenir une expertise à cet effet, des consultations qui auraient pu être menées, par exemple, auprès de militaires ou dans le cadre desquelles on aurait fait venir des gens sur place? Un changement de culture est une tâche gigantesque. Je ne doute aucunement de l'expertise du commissaire dans le domaine de l'application de la loi, mais on parle d'une organisation gigantesque qui a un budget de 3 milliards de dollars et compte 30 000 personnes. Il faut une certaine expertise pour savoir comment changer une culture. Savez-vous si des fonds ont été attribués ou si une initiative du genre a été réalisée, à part le projet de loi C-42 et les milieux de travail respectueux?

**M. Potter :** Je peux me prononcer sur l'aspect touchant les plaintes du public, alors je vais répondre à votre question. Il y a eu un haut niveau d'engagement et de consultation. En fait, j'ai participé directement au processus pendant cinq ans. Il y a eu les divers rapports du juge O'Connor et d'un certain nombre d'autres personnes. Il y a eu le groupe de travail Brown, en 2007. Il y avait beaucoup de documents à étudier pour déterminer comment renforcer la surveillance de la GRC. Nous nous sommes ensuite penchés sur la relation entre le CSARS et le SCRS et nous avons aussi regardé ce qui se faisait du côté des militaires. Nous nous sommes aussi intéressés à ce qui se faisait dans d'autres pays et ce qu'ils ont fait pour renforcer leurs organes d'examen.

Ensuite, nous avons eu des discussions très approfondies avec les provinces et les territoires parce que, comme vous le savez, la GRC est le service de police provincial ou territorial de toutes les provinces et de tous les territoires à part l'Ontario et le Québec. Les provinces et les territoires ont tout intérêt à ce qu'il y ait une surveillance appropriée de la GRC. Nous avons eu un certain nombre de discussions très précises à des niveaux très élevés avec des représentants des provinces et des territoires au sujet de cette proposition et pour s'assurer qu'elle répondait à leurs besoins.

**Le sénateur Mitchell :** Une des choses que presque tout le monde a soulignées et qui ont été recommandées dans le genre de rapports dont vous avez parlé, comme ceux de O'Connor et de Brown, c'est la surveillance civile. La CCETP n'est pas vraiment un organe de surveillance civile. Elle procède à la surveillance civile des plaintes. Lorsque le commissaire s'est tourné vers d'autres services de police pour découvrir ce qu'ils faisaient de novateur, une des choses les plus importantes et les plus souvent mentionnées était qu'il ne fait aucun doute que les services de police d'Edmonton et de Calgary se sont dotés de très bons

and direct participation in developing the budget. I was told that 80 per cent to 90 per cent of it stays the same as what comes from the police chief, but often there are other things in place. If that seems to be such a clear initiative, recommended by so many different bodies over such a long period of time, that it was something that was indigenous to successful police forces across the country, why would it not be included in this initiative?

**Mr. Potter:** To some degree I think, senator, you are getting at a question that was posed to the minister and that I think he addressed in his opening remarks, which is that between the Brown task force report in December 2007 and today there have been a number of developments with respect to the governance of the RCMP. They have been on a track of internal modernization and leadership development that gives their leaders the capacity to better manage a very complex, challenging organization. That is one part of it.

The minister spoke to the audit committee, which is comprised of three very senior individuals who provide advice to the commissioner on the risk management processes of the RCMP. You now have in place, since April last year, with the provinces and territories that contract for RCMP police services, a much more robust governance framework. It is somewhat akin to almost a co-management relationship, where they are very much involved in any decision of the RCMP that substantially affects the quality and the cost of policing that they provide in their jurisdictions.

You have a number of governance changes that have happened in the past six or seven years that I think continue to facilitate the modernization and strengthening of the RCMP.

**Senator Mitchell:** With respect to the criteria for appointments to the CRCC, you said they cannot be in the RCMP and they cannot be retired RCMP members. Is there any provision to have a woman?

**Mr. Potter:** There is no explicit provision. I suspect the PCO processes to appoint the individual look at a whole range of considerations, including that one. I should mention there is an explicit requirement in the act with respect to regional representation, but there is not a specific reference to gender.

**Senator Day:** It does not define region?

**Mr. Potter:** No.

**Senator Mitchell:** Liberal senators and MPs had hearings this morning where we heard from a number of victims. It was very powerful. I will provide you with their testimony. One of the continual themes was that there is a grievance process, but once they get to it they are then singled out and become an outcast and are targeted. The other is that the people who are grieved to are

organes d'examen civils. Dans le cas d'Edmonton, l'organe a le dernier mot dans le cadre de l'élaboration du plan annuel et y participe directement. Même chose pour le budget. On m'a dit que de 80 à 90 p. 100 du budget établi par le chef de police ne changent pas, mais que, souvent, il y a d'autres choses qui s'ajoutent. S'il s'agit d'une initiative aussi bien définie qui a été recommandée par un si grand nombre d'organes différents durant une si longue période, et si cela semble lié aussi intrinsèquement à la réussite des services de police partout au pays, pourquoi ne pas l'inclure dans l'initiative?

**M. Potter :** Sénateur, je crois que, dans une certaine mesure, vous posez une question qui a été posée au ministre et à laquelle, je crois, qu'il a répondu dans sa déclaration préliminaire. Il a dit que, entre le rapport du groupe de travail Brown, en décembre 2007, et aujourd'hui, un certain nombre de choses ont changé en ce qui a trait à la gouvernance de la GRC. La gendarmerie a entrepris un processus de modernisation interne et de perfectionnement du leadership qui donne à ses dirigeants la capacité de mieux gérer l'organisation, qui est très complexe et difficile. C'est une des explications.

Le ministre a parlé au Comité de la vérification, qui est composé de trois très hauts gradés qui prodiguent des conseils au commissaire sur les processus de gestion des risques de la GRC. Depuis avril dernier, la GRC a adopté un cadre de gouvernance beaucoup plus solide en collaboration avec les provinces et les territoires auxquels elle offre des services de police. C'est un peu comme une relation de cogestion, où tous les intervenants participent de près aux processus décisionnels de la GRC qui ont un impact marqué sur la qualité et les coûts des services de police fournis dans leur administration.

Il y a un certain nombre de changements liés à la gouvernance qui ont été apportés au cours des six ou sept dernières années qui, je crois, continuent de faciliter la modernisation et le renforcement de la GRC.

**Le sénateur Mitchell :** En ce qui concerne les critères de nomination au sein de la CCEFP, vous avez dit que les membres ne peuvent pas faire partie de la GRC ni être des membres de la GRC à la retraite. Y a-t-il une disposition pour garantir qu'un des membres soit une femme?

**M. Potter :** Il n'y a pas de disposition explicite à cet effet. Je crois que les processus de nomination du BCP sont fondés sur un ensemble de critères, y compris celui-là. Je tiens à souligner qu'il y a une exigence explicite dans la loi concernant la représentation régionale, mais il n'y a aucune disposition liée au sexe.

**Le sénateur Day :** Le terme « région » n'est pas défini?

**M. Potter :** Non.

**Le sénateur Mitchell :** Ce matin, des sénateurs et des députés libéraux ont participé à des audiences durant lesquelles ils ont entendu les témoignages d'un certain nombre de victimes. L'exercice était très touchant. Permettez-moi de vous faire part de leur témoignage. Un des thèmes courants était qu'il y a bel et bien un processus de règlement de griefs, mais que, quand une

part of the command structure and ultimately their career is based upon what happens when they integrate back into it from this role. There is always a concern that it is not going to be objective and that they go to it and are not necessarily going to be handled fairly. In fact, it will beg the very question, which is that they feel like the young woman who, at the end of all of this, must move and the people who have made it impossible for her to stay do not have to move.

**The Chair:** Your question, senator?

**Senator Mitchell:** How can you ensure the objectivity of that grievance process if it remains within the command structure, which it seems to me is what will occur?

**Mr. O'Rielly:** The investigation of harassment and workplace relations is a very complex situation. One of the main focuses of Bill C-42 and the Respectful Workplace Program that is starting to be developed now nationally with great vigour is let us deal with these issues before they get to that point. Part of what Bill C-42 will offer us is the ability to reset expectations, that it is not acceptable to make a joke that someone else may find offensive, but, more than that, we already have that general understanding throughout society yet it still happens quite a bit.

What we are looking at doing through the code of conduct and through the obligations and responsibilities and accountability of all members of the force, all employees of the force, but certainly the members, is that if you see something that needs to be dealt with, deal with it. If someone is doing something that is offensive, that any reasonable person would construe as offensive, then you have an active obligation to step in and deal with it or, if you see it happen, to report it up to someone who can address it.

Right now there is a requirement for us to report, as members, when we are aware of something that could be a contravention of the code of conduct, but we want to take that one step further and make it an active responsibility.

**Senator Mitchell:** With respect to the audit provisions, it just seems that we should have a baseline audit, one would think, before we start, to see if improvement is made, and then we should have a plan to audit periodically. The minister has made the commitment that at least every three years, thanks to the chair's initiative in asking that question, the Senate committee would be invoked to do that, which is excellent. It seems to me that internally, if I were running that organization, I would want to know where we were and I would want to have a way of

personne dépose un grief, on la met à l'écart et elle devient ostracisée et ciblée. Elles ont aussi souligné que les personnes qui s'occupent des griefs font partie de la structure de commandement et que, au bout du compte, leur carrière tient à ce qui se produira lorsqu'elles réintégreront les rangs après avoir joué ce rôle. Les gens ont donc toujours un peu peur que le processus ne soit pas objectif et que, s'ils déposent un grief, il ne sera pas nécessairement traité équitablement. Et en fait, cette situation exige qu'on se pose la même question, c'est-à-dire que ces gens ont l'impression que la jeune femme doit, au bout du processus, partir, alors que les personnes qui ont rendu la situation intenable pour elle n'ont pas à le faire.

**Le président :** Quelle est votre question, sénateur?

**Le sénateur Mitchell :** Comment pouvez-vous garantir l'objectivité du processus de règlement de grief s'il demeure dans la structure de commandement, ce qui, selon moi, sera le cas?

**M. O'Rielly :** Les enquêtes sur le harcèlement et les relations en milieu de travail sont un processus très complexe. L'un des principaux objectifs du projet de loi C-42 et du programme des milieux de travail respectueux qu'on commence actuellement à mettre en place partout au pays avec beaucoup de vigueur, c'est de nous permettre de régler ces problèmes avant d'en arriver là. Une des choses que le projet de loi C-42 nous apportera, c'est la capacité de rétablir les attentes, de faire en sorte qu'il n'est pas acceptable de plaisanter sur des sujets que d'autres trouveront offensants. Cependant, ce qui est encore plus important, c'est que nous possédons déjà cette compréhension générale au sein de la société, même si cela se produit encore assez souvent.

Ce que nous essayons de faire grâce au code de déontologie et grâce aux obligations et aux responsabilités et à l'imputabilité de tous les membres de la gendarmerie, de tous les employés de la gendarmerie, mais très certainement de tous ses membres, c'est que, s'ils sont témoins d'une situation inacceptable, ils doivent faire quelque chose. Si quelqu'un fait quelque chose d'offensant, quelque chose qu'une personne raisonnable jugerait offensant, alors on a l'obligation d'intervenir et de s'en mêler ou, si on est témoin d'une telle situation, on doit en parler à quelqu'un qui pourra s'en occuper.

Actuellement, les membres ont l'obligation de déclarer les cas de manquement possibles au code de déontologie, mais nous voulons aller plus loin et en faire une responsabilité active.

**Le sénateur Mitchell :** En ce qui concerne les dispositions sur la vérification, il me semble qu'il faudrait procéder à une vérification de base, ne pensez-vous pas, avant de commencer, pour pouvoir mesurer les progrès, et qu'il faudrait s'engager à réaliser des vérifications régulièrement par la suite. En réponse à la question du président, le ministre s'est engagé à ce que le comité sénatorial ait un tel mandat au moins aux trois ans, ce qui est excellent. Il me semble que, à l'interne, si je gérais cette organisation, je voudrais savoir où nous en sommes et je voudrais pouvoir mesurer le

measuring where we are going and how we are getting there. Are you aware of any of that being provided for in this bill or elsewhere?

**Mr. O'Rielly:** Part of what I am doing with the group that I am responsible for, the legislative reform initiative, is exactly that. It is to go out there and set the baseline data, to take a look at all of the surveys, for example, that have been done, plus surveys that are being done across Canada on a variety of different issues, but certainly harassment, a respectful workplace and what a respectful workplace looks like. That is something we need. One of my responsibilities is to arrive at an IT solution, because right now we have a variety of different systems gathering a variety of different data. We really need to come to ground in terms of being able to track trends and be able to identify issues as they come up so that we can start to focus on how to stop the same issue from happening again and again. That is one of the responsibilities I bear. Certainly something we are doing is figuring out what our baseline data is, seeing where we are with numbers right now to be able to come back and compare it as we move forward to ensure we are actually making a change.

**The Chair:** Superintendent, could you provide us with that study once it is completed?

**Mr. O'Rielly:** I can. Again, I am running into when I could possibly do that, because it is a living process. Certainly as we move further along our process, by the end of the year, early next year, as we get closer to implementation, I should be in a good position to have more information at that point.

**Senator Nolin:** As long as it is before the three years. We like to have long memories.

**Senator Dallaire:** Superintendent, you have been given quite a significant task. I look back at how we handled it. We put in a three-star general to do it. We were asking you when you did your assessment and bringing all the material together and then helping the legal people to put this legislation together. I gather you will then be responsible for overseeing the implementation of this through the regulations and then its actual implementation, so you are in this for a couple years yet. It is a big job, and I did not ask you if you volunteered for it either.

You look at all the options when you do your assessment. Why do we not just crash all this and let them have a union, as an example. As you were saying, you are trying to bring together different processes. In front of us, can you tell me whether you have enough authority to be able to bring it about? You stand there doing this reform. Have you the responsibility you need to be able to pull in all the recommendations you feel are essential, not necessary, not nice to have, but essential to be able to implement a reform so that, at the end of it, we can actually call it that?

chemin parcouru et les moyens pour y arriver. Avez-vous été informé de quelque chose du genre lié au projet de loi ou ailleurs?

**M. O'Rielly :** C'est exactement une de mes tâches dans le cadre des travaux du groupe dont je suis responsable, le groupe chargé de l'Initiative de réforme législative. Nous allons sur le terrain et nous établissons les données de base. Nous examinons tous les sondages, par exemple, qui ont été réalisés jusqu'à présent, ainsi que les sondages en cours au Canada sur divers enjeux, mais très certainement sur le harcèlement, les milieux de travail respectueux et la définition des milieux de travail respectueux. C'est quelque chose dont nous avons besoin. Une de mes responsabilités est de trouver une solution de TI, parce que, actuellement, il y a une diversité de systèmes qui recueillent différentes données. Il faut vraiment que nous puissions faire un suivi des tendances et cerner les enjeux au fur et à mesure afin de pouvoir trouver une façon de régler les problèmes et de nous assurer qu'ils ne se reproduisent plus. C'est l'une de mes responsabilités. Et, très certainement, une de nos tâches consiste à définir ce que seront nos données de base, à mettre des chiffres sur la situation actuelle afin de pouvoir y revenir et de faire des comparaisons pour nous assurer que les choses changent vraiment.

**Le président :** Surintendant, pourriez-vous nous fournir une copie de cette étude lorsqu'elle sera terminée?

**M. O'Rielly :** Oui, ça peut se faire. Encore une fois, la question est de savoir quand je pourrai le faire, parce que le processus est en cours. Quand le processus sera plus avancé, d'ici la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, lorsque nous serons plus près d'une mise en œuvre, j'aurai certainement plus de renseignements à ce sujet pour vous.

**Le sénateur Nolin :** Tant que c'est avant trois ans. Nous avons la mémoire longue.

**Le sénateur Dallaire :** Surintendant, on vous a confié une tâche très importante. Je repense à la façon dont nous avons géré la situation. Nous avons demandé à un général à trois étoiles de s'atteler à la tâche. Nous vous avons demandé quand vous avez réalisé votre évaluation, tout rassemblé le matériel et aidé les responsables des services juridiques à préparer le projet de loi. J'imagine que vous serez responsable de superviser la mise en œuvre de l'initiative jusqu'à l'application de la loi, en passant par la réglementation, alors vous en avez pour encore deux ou trois ans. C'est une tâche importante, et je ne vous ai pas non plus demandé si vous vous étiez porté volontaire.

Vous dites avoir examiné toutes les options dans le cadre de votre évaluation. Pourquoi ne pas avoir mis toute cette structure-là à la poubelle pour la remplacer par un syndicat, par exemple. Comme vous l'avez dit, vous essayez de réunir différents processus. Pouvez-vous, ici, aujourd'hui, me dire si vous avez suffisamment de pouvoir pour proposer une telle chose? Vous réalisez actuellement cette réforme. Avez-vous les pouvoirs dont vous avez besoin pour formuler toutes les recommandations que vous jugez essentielles, pas nécessairement plaisantes, mais essentielles pour pouvoir réaliser une réforme qui, au bout du compte, changera vraiment les choses?

**Mr. O’Rielly:** That is quite a question. I actually did volunteer for this back in September 2009. It has been an honour to be part of it. The advantage I have had is that it is not up to me. I am the person coordinating, managing and putting it all together. I have the technical expertise to make it happen. Yet, at the same time, I do not have to make all the decisions, because I have the ear of the deputy commissioner in charge of HR and the professional integrity officer and the ear of the commissioner, if need be.

The approach we are taking on this is that this is an RCMP-wide commitment. Every member and employee has to be engaged. Otherwise, we will fall flat on our faces. This is not something that one individual can do. It is way too big for that. With the reforms that came to the forces, it took a huge amount of time and commitment, and that is what we are looking at here as well. We have been at this since 2009. We have learned a lot as we went through the Bill C-43 processes. We have been fortunate to have the support of two commissioners now as well as a series of chief human resources officers. When we need to go to the senior executive to get advice and guidance, it is immediately available. If we need to go to legal services, it is immediately available.

We set up a consultative process, as we did on Bill C-43 and as I intend to do over the next few months, where we go out and speak to the membership, and the return on that effort has been incredible. There has been lots of engagement and interest. It is an organization-wide approach. I just happen to be the one responsible for coordinating it.

**Senator Dallaire:** Subsequent to this effort, there will an audit of how it went and whether or not you achieved your aim, as we saw the Chief Justice of the Supreme Court do it for DND five years later. In order to respond to that, they created a senior review board, which was mandated to provide advice and direction. Does such a body exist, or is it the commissioner or deputy commissioner? What is your senior body? Is there another one specifically created to give you that direction and to monitor how it is going and provide that audit trail?

**Mr. O’Rielly:** Right now we are still setting up what exactly we will measure. As we determine what we will measure, we have the departmental audit committee that we keep informed as we are able to start to move forward. We will be able to say, “Back in 2013, this is what it looked like; this was 2012; and now in the 2014 and 2015, there is where we are at.” It will take time to get there, but I am confident we have the ability internally with the department audit committee, with the senior executive committee, the commissioner, all the senior advisers, plus we have the

**M. O’Rielly :** C’est toute une question. En fait, je me suis porté volontaire en septembre 2009. C’était un honneur de participer à tout cela. Cependant, l’avantage pour moi dans tout cela, c’est que je ne suis pas seul. Je suis le coordonnateur et le gestionnaire et la personne responsable de tout rassembler. J’ai l’expertise technique pour y arriver. Cependant, en même temps, je n’ai pas à prendre toutes les décisions, parce que je peux parler au sous-commissaire des RH, à l’agent d’intégrité professionnelle et au commissaire, au besoin.

L’approche que nous avons adoptée mise sur le fait qu’il s’agit d’un engagement à l’échelle de la GRC. Il faut mobiliser tous les membres et tous les employés. Sinon, nous n’y arriverons pas. Ce n’est pas une tâche qu’une personne peut faire seule. C’est beaucoup trop gros. Dans le cadre de toutes les réformes qui ont été réalisées à la gendarmerie, il a fallu énormément de temps et d’engagement, et c’est encore le cas ici. Nous y travaillons depuis 2009. Nous avons appris beaucoup dans le cadre des processus liés au projet de loi C-43. Nous avons eu la chance de bénéficier du soutien de deux commissaires maintenant ainsi que d’une série de dirigeants principaux des ressources humaines. Lorsque nous avons besoin de parler aux hauts fonctionnaires pour obtenir des conseils et des directives, ils sont toujours disponibles. Si nous avons besoin de parler aux responsables des services juridiques, leur porte est aussi toujours ouverte.

Nous avons mis en place un processus consultatif, comme nous l’avions fait pour le projet de loi C-43, et j’ai l’intention de refaire l’exercice au cours des prochains mois. Nous allons parler aux membres, et c’est extrêmement payant de le faire. Les membres sont très engagés et très intéressés. C’est une approche qui s’applique à toute l’organisation, et je ne suis que le responsable de sa coordination.

**Le sénateur Dallaire :** Une fois les travaux terminés, il y aura une vérification pour déterminer comment les choses se sont passées et si vous avez réalisé votre objectif, comme on a vu le juge en chef de la Cour suprême le faire pour le MDN cinq ans plus tard. Pour gérer le processus, ils ont créé un conseil supérieur d’examen dont le mandat était de prodiguer des conseils et de fournir des directives. Bénéficiez-vous d’une telle entité, ou est-ce le travail du commissaire ou du sous-commissaire? Quel est le principal organe responsable? Y a-t-il une autre entité créée précisément pour formuler des directives, surveiller comment les choses avancent et conserver des pistes de vérification?

**M. O’Rielly :** Actuellement, nous en sommes encore à déterminer exactement ce que nous allons mesurer. Lorsque nous le saurons, nous dirons au Comité de la vérification quand nous serons prêts à commencer à aller de l’avant. Nous pourrions dire : « En 2013, voici quelle était la situation. Voici ce qu’il en était en 2012, et voici où nous en sommes maintenant, en 2014 et en 2015. » Il faudra du temps pour y arriver, mais je suis sûr que nous avons la capacité à l’interne, avec le Comité de la vérification et l’état-major supérieur, et grâce au commissaire et à tous les

commanding officers to turn to, plus we have the member representatives, plus the members themselves. We are all accountable for demonstrating this has actually made a change.

It will take some time to actually see some change. As you have pointed out, Senator Mitchell, and yourself, sir, it is tough to swing. It is tough to make culture change. It is hard to swing an aircraft carrier around in a small harbour, and that is where we are right now. We are still moving forward. We have a good idea where we have been, but we need to clarify where we have been to ensure we can evaluate where we are in the future so we are able to come back and say, "This is where we have made advances, and this is where we have dropped the ball, and this is where we have to improve." We do have internal audit processes established for that as part of this program. As part of this plan, that is indeed a big piece of it. We need to be able to demand that we have moved ahead and made changes.

**Senator Dallaire:** You raised the possibility of perhaps going back to this within three years, which I consider a very reasonable time frame. I would like to hear your plan of implementation once this legislation is approved. You mentioned that in a year you could have all the courses for a senior officer development program, but that does not mean everyone will have taken the courses.

If you could give us a feel for the exercise, steering could look at it, if that is suitable to the chair.

**The Chair:** Do you have any comments on that, superintendent?

**Mr. O'Rielly:** No, I do not. It is definitely —

**Senator Dallaire:** Doable?

**Mr. O'Rielly:** I think so. I do not see why not.

**Senator Dallaire:** Good man.

**The Chair:** I would like to thank our witnesses for being here. We appreciate your presentation and the details you have provided us. It gives us a good foundation for the study of Bill C-42.

(The committee adjourned.)

---

OTTAWA, Monday, April 29, 2013

The Standing Senate Committee on National Security and Defence, to which was referred Bill C-42, An Act to amend the Royal Canadian Mounted Police Act and to make related and consequential amendments to other acts, met this day at 3:58 p.m. to give consideration to the bill.

conseillers principaux. De plus, nous pouvons nous tourner vers les commandants, et il y a aussi les représentants des membres et, enfin, les membres eux-mêmes. Nous sommes tous responsables de prouver que le processus a provoqué de réels changements.

Il faudra un certain temps pour voir de réels changements. Comme vous l'avez souligné, sénateur, et comme l'a souligné aussi le sénateur Mitchell, c'est une tâche difficile. Il n'est jamais facile de changer la culture. Il est difficile de manœuvrer un porte-avions dans un petit port, et c'est ce que nous devons faire actuellement, mais nous continuons d'aller de l'avant. Nous avons une bonne idée de la situation de départ, mais nous devons la définir plus précisément afin d'être sûrs que nous pourrions évaluer notre situation à l'avenir, de façon à pouvoir prendre du recul et dire : « Voici où nous avons fait des progrès, et voici où nous avons échoué, et voici là où il faut continuer de s'améliorer. » Nous avons des processus de vérification internes établis pour cette partie du programme. Dans le cadre du plan, en fait, c'est un élément assez important. Nous devons pouvoir demander une preuve que nous avons fait des progrès et apporté des changements.

**Le sénateur Dallaire :** Vous avez mentionné la possibilité d'effectuer un retour dans les trois ans, ce qui, pour moi, est un délai raisonnable. J'aimerais connaître votre plan de mise en œuvre une fois que le projet de loi sera approuvé. Vous avez mentionné que, dans l'année, tous les cours d'un programme de perfectionnement à l'intention des cadres supérieurs seront prêts, mais cela ne signifie pas que tout le monde les aura suivis.

Pourriez-vous nous donner une idée du processus? Le comité directeur pourrait l'examiner, si le président trouve la proposition acceptable.

**Le président :** Avez-vous des commentaires à ce sujet, surintendant?

**M. O'Rielly :** Non, je n'en ai pas. C'est vraiment...

**Le sénateur Dallaire :** Possible?

**M. O'Rielly :** Je crois bien. Je ne vois pas pourquoi ce ne le serait pas.

**Le sénateur Dallaire :** Brave homme.

**Le président :** Je tiens à remercier nos témoins d'avoir été parmi nous. Nous avons apprécié votre exposé et les renseignements que vous nous avez fournis. Vous nous avez donné une bonne base pour notre étude du projet de loi C-42.

(La séance est levée.)

---

OTTAWA, le lundi 29 avril 2013

Le Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, à qui a été renvoyé le projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 15 h 58, pour en faire l'étude.

**Senator Daniel Lang** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Welcome to the Standing Senate Committee on National Security and Defence for Monday, April 29. Before we welcome our witnesses, I would like to begin by introducing the people around the table.

My name is Daniel Lang, and I am a senator from Yukon. On my immediate left is the clerk of the committee, Josée Thérien; on my right is the Library of Parliament analyst assigned to the committee, Holly Porteous; and Dominique Valiquet, when he is back.

I would like to go around the table and invite the senators to introduce themselves and state the region they represent, starting with the deputy chair.

[*Translation*]

**Senator Dallaire:** Senator Roméo Dallaire. I represent the Gulf of St. Lawrence and the Magdalen Islands.

[*English*]

**Senator Mitchell:** Grant Mitchell; I represent all of Alberta.

**Senator Day:** Joe Day, Liberal senator from New Brunswick.

**Senator Plett:** Senator Don Plett from Manitoba.

**Senator Manning:** Senator Fabian Manning from Newfoundland and Labrador.

**Senator Patterson:** Dennis Patterson, Nunavut.

[*Translation*]

**Senator Nolin:** Senator Pierre Claude Nolin. I represent Quebec and, more specifically, the Salaberry-de-Valleyfield region.

[*English*]

**The Chair:** Thank you. Today we will continue consideration of Bill C-42, An Act to amend the Royal Canadian Mounted Police Act and to make related and consequential amendments to other Acts. With us are representatives from the Commission for Public Complaints Against the RCMP: Ian McPhail, Interim Chair; Richard Evans, Senior Director, Operations; Lesley McCoy, Legal Counsel. From the RCMP External Review Committee, we have Catherine Ebbs, Chair; and David Paradiso, Executive Director and Senior Counsel.

Welcome back to the committee. We are pleased to have you here as we consider Bill C-42. We are scheduled for an hour and a half during this first panel.

**Le sénateur Daniel Lang** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité du lundi 29 avril. Avant de souhaiter la bienvenue à nos témoins, j'aimerais commencer par présenter les personnes assises autour de la table.

Je m'appelle Daniel Lang, et je suis un sénateur du Yukon. Immédiatement à ma gauche se trouve la greffière du comité, Josée Thérien, et à ma droite, l'analyste de la Bibliothèque du Parlement attitrée au comité, Holly Porteous, et Dominique Valiquet, lorsqu'il reviendra.

J'aimerais faire un tour de table et inviter les sénateurs à se présenter et à préciser la région qu'ils représentent, en commençant par le président adjoint.

[*Français*]

**Le sénateur Dallaire :** Sénateur Roméo Dallaire. Je représente le golfe du Saint-Laurent et les Îles-de-la-Madeleine.

[*Traduction*]

**Le sénateur Mitchell :** Grant Mitchell; je représente toute l'Alberta.

**Le sénateur Day :** Joe Day, sénateur libéral du Nouveau-Brunswick.

**Le sénateur Plett :** Le sénateur Don Plett, du Manitoba.

**Le sénateur Manning :** Le sénateur Fabian Manning, de Terre-Neuve-et-Labrador.

**Le sénateur Patterson :** Dennis Patterson, Nunavut.

[*Français*]

**Le sénateur Nolin :** Sénateur Pierre Claude Nolin. Je représente le Québec et, plus particulièrement, la région de Salaberry-de-Valleyfield.

[*Traduction*]

**Le président :** Merci. Aujourd'hui nous poursuivons notre étude du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois. Nous accueillons des représentants de la Commission des plaintes du public contre la GRC : Ian McPhail, président intérimaire; Richard Evans, directeur, Opérations; Lesley McCoy, conseillère juridique. Du Comité externe d'examen de la GRC, nous accueillons Catherine Ebbs, présidente; et David Paradiso, directeur exécutif et avocat principal.

Bienvenue encore une fois au comité. Nous sommes ravis de vous accueillir dans le cadre de notre étude du projet de loi C-42. Nous avons prévu une heure et demie avec le premier groupe de témoins.

Mr. McPhail and Ms. Ebbs, I understand that each of you have an opening statement to make. Ms. Ebbs, do you wish to proceed first? I will then invite Mr. McPhail to speak, and then we will proceed directly to questions.

**Catherine Ebbs, Chair, RCMP External Review Committee:** Mr. Chair, members of the committee, Mr. Paradiso and I are pleased to appear before you to answer your questions about the RCMP External Review Committee, or ERC, and Bill C-42 as it relates to the ERC.

At the outset, I would like to reiterate that the ERC is an independent federal agency that is separate from the RCMP and also separate from the Commission for Public Complaints Against the RCMP. We are experts in RCMP labour relations, specifically grievances, disciplinary proceedings and discharge and demotion appeals. The ERC has provided its findings and recommendations to the various commissioners of the RCMP for the last 25 years.

Bill C-42 proposes that the ERC will continue to provide an important and independent outside voice to the commissioner of the RCMP in cases referred to it. The bill also maintains the provision that the commissioner is statute-bound to consider ERC findings and recommendations. If he does not follow them, he must explain in writing his reasons for this course of action. Historically, the commissioner's acceptance rate of ERC recommendations is in the range of approximately 85 per cent.

[Translation]

Bill C-42 seeks to empower the RCMP to develop and implement a restructured system for discipline and grievance processes.

Under Bill C-42, the disciplinary process will be streamlined and senior management will have access to more options, allowing them to impose immediate sanctions on targeted employees.

Serious cases would continue to be referred to a conduct board. It is also being proposed that the board be given the discretionary power to resolve certain cases without holding a formal hearing.

Furthermore, the RCMP will develop a new grievance process system, the details of which will not be known until the changes are made and Bill C-42 is passed.

[English]

The ERC is not affected directly by Bill C-42. However, the changes that will occur as a result of the passing of Bill C-42, including the overhauling of RCMP processes, will likely have a significant impact on the ERC. For example, RCMP internal processes will be streamlined. This could mean more work for the ERC. For example, in discipline cases now, the ERC receives a very complete record, which includes a transcript of the disciplinary hearing that took place internally. Because the RCMP disciplinary records are so complete, the ERC has rarely

Monsieur McPhail et madame Ebbs, je crois savoir que chacun de vous avez des remarques liminaires à prononcer. Madame Ebbs, souhaitez-vous commencer? J'inviterai ensuite M. McPhail à parler, et ensuite nous passerons directement à la période de questions.

**Catherine Ebbs, présidente, Comité externe d'examen de la GRC :** Monsieur le président, membres du comité, M. Paradiso et moi-même sommes ravis d'être ici pour répondre à vos questions concernant le Comité externe d'examen de la GRC, ou CEE, et le projet de loi C-42 en ce qui a trait au CEE.

D'emblée, je tiens à réitérer que le CEE est un organisme fédéral indépendant distinct de la GRC ainsi que de la Commission des plaintes du public contre la GRC. Nous sommes spécialisés dans les relations de travail avec la GRC, en particulier dans les griefs, les procédures disciplinaires ainsi que les appels en matière de renvoi et de rétrogradation. Le CEE a fait part de ses observations et de ses recommandations aux commissaires de la GRC des 25 dernières années.

Le projet de loi C-42 propose que le CEE continue de faire office de conseiller externe indépendant auprès du commissaire de la GRC dans les affaires qui lui sont renvoyées. Le projet de loi maintient aussi la disposition voulant que le commissaire soit tenu par la loi de prendre en compte les observations et les recommandations du CEE, à défaut de quoi, il doit en donner les raisons par écrit. En règle générale, il en accepte environ 85 p. 100.

[Français]

Le projet de loi C-42 propose de donner à la GRC le pouvoir de créer et de mettre en place un système restructuré de mesures disciplinaires et de traitement des griefs.

En vertu du projet de loi C-42, le processus disciplinaire serait simplifié et les cadres supérieurs disposeraient de plus d'options leur permettant de sanctionner immédiatement les employés visés.

Les cas sérieux continueraient d'être envoyés à un comité d'examen des écarts de conduite. On propose aussi de donner à ce comité le pouvoir discrétionnaire de résoudre certains dossiers sans tenir une audience formelle.

De plus, la GRC élaborera un nouveau système de traitement des griefs dont les détails ne seront connus qu'une fois les changements apportés et le projet de loi C-42 adopté.

[Traduction]

Le projet de loi C-42 n'influe pas directement sur le CEE. Cependant, les changements auxquels il donnera lieu, dont une révision des processus de la GRC, auront sûrement une incidence importante sur le CEE. Les processus internes de la GRC seront notamment rationalisés. Cela pourrait se traduire par un surcroît de travail pour le CEE. De même, à l'heure actuelle, dans les affaires disciplinaires, le CEE reçoit un dossier très complet, qui comprend un compte rendu de l'audience disciplinaire qui s'est tenue à l'interne. Vu que les dossiers disciplinaires de la GRC sont

needed to use its authority to hold a hearing of its own. In the new system, some disciplinary decisions will be made without a hearing, or after a hearing that may be less formal than what currently exists. This means that in those cases, the record sent to the ERC will be different. The question then will be whether the ERC has sufficient information on which to base its findings and recommendations. If not, the ERC may be required to hold hearings more often. Such a change, if it were to occur, would have significant implications for the ERC, particularly as related to resourcing.

Bill C-42 will provide the flexibility necessary for the RCMP to renew, revitalize and reform their internal processes. Issues such as unacceptable delays can be addressed. Streamlining the process requires that inefficiencies be eliminated, and this is a very positive exercise. However, it is also a balancing act; changes must be made in a way that will at the same time preserve the essential principles of fairness, openness and consistency. Everyone involved understands that achieving this balance is a challenge.

[Translation]

In conclusion, allow me to reiterate something I said the last time I appeared before the committee. We know that the quality of service delivered is a direct reflection of the quality of the workplace. For 25 years, the RCMP external review committee has brought an impartial and clear approach to the resolution of workplace disputes within the RCMP.

[English]

Now, with the RCMP under more scrutiny than ever, an independent and external perspective is essential to guarantee to management and members that the internal labour relations processes are effective and credible, and also to assure Canadians that the RCMP takes seriously its obligations as a modern employer.

[Translation]

Thank you. I would now be happy to answer your questions.

[English]

**The Chair:** Thank you, Ms. Ebbs. I will now call on Mr. McPhail.

**Ian McPhail, Interim Chair, Commission for Public Complaints Against the RCMP:** Mr. Chair, honourable senators, thank you for inviting me and my colleagues here today to speak to Bill C-42.

A robust civilian review regime, with the necessary authorities to investigate and assess public complaints and concerns, is essential to maintaining public trust and confidence in any policing organization, including the RCMP.

exhaustifs, le CEE a rarement eu besoin d'exercer le pouvoir de tenir sa propre audience. Dans le nouveau système, certaines décisions disciplinaires seront prises sans audience, ou à l'issue d'une audience moins officielle que celles que l'on tient actuellement. Cela signifie que dans ces affaires, on enverra un dossier différent au CEE. La question sera ensuite de savoir si le CEE dispose de renseignements suffisants sur lesquels appuyer ses observations et recommandations. Si non, le CEE pourrait avoir à tenir des audiences plus souvent. S'il devait être appliqué, pareil changement aurait des implications importantes pour le CEE, notamment en ce qui a trait au ressourcement.

Le projet de loi C-42 donnera à la GRC toute la latitude voulue pour renouveler, revitaliser et réformer ses processus internes. Il sera possible de traiter des questions comme les retards inadmissibles. La rationalisation du processus exige que l'on élimine les pratiques non efficaces, et c'est un exercice très positif. Cependant, il faut aussi trouver un équilibre; les changements doivent être apportés de façon à aussi préserver les principes essentiels d'équité, d'ouverture et de cohérence. Toutes les personnes concernées comprennent qu'il est difficile de trouver cet équilibre.

[Français]

Pour conclure, permettez-moi de réitérer quelque chose que j'ai dit lors de ma dernière présence à ce comité. Nous savons que la qualité du milieu de travail se répercute directement sur la qualité des services rendus. Pendant 25 ans, le comité externe d'examen de la GRC a ajouté une impartialité et une clarté à la résolution des conflits en milieu de travail au sein de la GRC.

[Traduction]

Maintenant que la GRC fait l'objet d'examen plus approfondis que jamais, une perspective indépendante et externe est essentielle pour garantir à la direction et au personnel que les processus de relations de travail internes sont efficaces et crédibles, et aussi pour assurer aux Canadiens que la GRC prend au sérieux les obligations qui lui incombent à titre d'employeur moderne.

[Français]

Merci. Je suis maintenant disposée à répondre à vos questions.

[Traduction]

**Le président :** Merci, madame Ebbs. Nous entendrons maintenant M. McPhail.

**Ian McPhail, président intérimaire, Commission des plaintes du public contre la GRC :** Monsieur le président, honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir invité aujourd'hui ainsi que mes collègues pour nous entretenir sur le projet de loi C-42.

Pour maintenir la confiance du public à l'égard des organisations policières, notamment la GRC, il est essentiel d'établir un régime d'examen civil solide doté des pouvoirs pour faire enquête sur les plaintes et les préoccupations du public et les évaluer.

I believe that a review mechanism should offer constructive, remedial recommendations that address both concerns about the conduct of RCMP members in the execution of their duties, and policy, procedural and training gaps that risk contributing to systemic problems. The critical role played by the commission has been underlined most recently in the commission's completion of its investigation into workplace harassment within the RCMP, which I was pleased to discuss with this committee shortly thereafter. In response, the RCMP commissioner committed to implementing the commission's recommendations for improvement.

We are in an era of change with respect to how policing organizations are held to account. Bill C-42 creates the new civilian review and complaints commission, or CRCC, which will contribute to enhanced RCMP accountability by providing greater access to information, authority to compel witnesses and evidence, the ability to initiate reviews of specified RCMP activities, authority to conduct joint complaint investigations with our provincial counterparts, and finally, providing better control of the complaint process.

As Minister Toews noted to this committee last week, the bill was amended to address concerns I previously raised, including immunity for the chair, and ensuring that the commissioner cannot refuse to investigate a chair-initiated complaint.

I had also raised concerns about the requirement for the RCMP to flag privileged material released to the commission and the need for service standards for the RCMP with respect to how they respond to public complaints. Through discussion with the RCMP, we have found solutions to these concerns. I would be happy to elaborate further during today's question period.

As we move forward, the enhanced authorities set out in Bill C-42, along with an increase and stabilization of funding, will set the new CRCC on firmer ground and allow it to accomplish even more for the RCMP and for Canadians.

I believe that Bill C-42 is a strong step forward. I welcome the committee's interest and the minister's support in reviewing the bill in three years' time. I would be happy to respond to your questions.

**The Chair:** Thank you, Mr. McPhail. As the chair, I would like to ask you a question, and Ms. Ebbs as well, and it is a question about the oversight and accountability that is being requested in Bill C-42. You have both been involved in the system the way it is, and now we are looking at a system that will be substantially revised.

Je crois que le mécanisme d'examen doit donner lieu à des recommandations constructives et correctives qui portent sur les préoccupations liées à la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, et les lacunes en matière de politiques, de procédures et de formation qui manquent de contribuer à des problèmes systémiques. Le rôle considérable que joue la commission a été souligné récemment dans l'enquête que la commission a réalisée sur les questions concernant le harcèlement en milieu de travail à la GRC. Peu de temps après la conclusion de l'enquête, j'ai eu le plaisir de m'entretenir sur le sujet avec le comité. En réponse, le commissaire de la GRC s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations pour apporter des améliorations.

Nous connaissons actuellement des changements quant à la façon dont les organisations policières rendent des comptes. Le projet de loi C-42 crée la nouvelle commission civile d'examen et de traitement des plaintes, ou la CCETP, laquelle contribuera à accroître la responsabilisation de la GRC en donnant un droit d'accès plus étendu aux renseignements, le pouvoir d'assigner des témoins à comparaître et à déposer des documents ou des pièces, la possibilité d'examiner des activités précises de la GRC, le pouvoir de tenir des enquêtes conjointes avec ses homologues provinciaux, et enfin un meilleur contrôle sur le processus de plaintes.

Comme le ministre Toews l'a fait remarquer au comité la semaine dernière, le projet de loi a été amendé pour aborder les préoccupations que j'ai déjà soulevées, notamment l'immunité du président et l'assurance que le commissaire ne peut pas refuser d'enquêter sur une plainte déposée par le président.

Outre ces préoccupations, j'avais mentionné le besoin, pour la GRC, de signaler les documents confidentiels qu'elle fournit à la commission et d'instaurer des normes de service quant à la façon dont la GRC donne suite aux plaintes du public. Les entretiens que nous avons eus avec la GRC nous ont permis de trouver des solutions à ces préoccupations. Je serai heureux de fournir des précisions à ce sujet pendant la période des questions aujourd'hui.

Alors que nous continuons sur notre lancée, les pouvoirs améliorés que prévoit le projet de loi C-42, auxquels viennent s'ajouter une hausse et une stabilisation de financement, établiront la nouvelle CCETP sur des bases plus solides, ce qui nous permettra d'accomplir davantage pour la GRC et la population canadienne.

J'estime que le projet de loi C-42 représente un grand pas en avant. Je suis reconnaissant de l'intérêt du comité et de l'appui du ministre pour que l'on examine le projet de loi dans trois ans. Je me ferai maintenant un plaisir de répondre à vos questions.

**Le président :** Merci, monsieur McPhail. À titre de président, j'aimerais vous poser une question, ainsi qu'à Mme Ebbs, concernant la surveillance et la responsabilité demandées dans le projet de loi C-42. Vous avez tous les deux l'expérience du système tel qu'il est, et il est maintenant question d'un système qui serait considérablement modifié.

The question I have is, for the record, are you satisfied with the authority and oversight granted in the bill to the new civilian review and complaints commission and the External Review Committee as it relates to greater transparency and accountability for the RCMP?

**Ms. Ebbs:** As I said, Bill C-42 maintains the independent, objective review that the ERC provides in labour relations cases. Although there are things we do not know regarding what will happen once the bill is passed, I am pleased to see that external review is emphasized and that its value is reinforced in the bill.

**Mr. McPhail:** Very simply, Mr. Chair, at the present time, we have found that we enjoy excellent cooperation from the RCMP in terms of disclosure of documentation, in terms of any information that we have requested. What Bill C-42 does is codify this into legislation so that the new CRCC will enjoy the ability to access information as a right.

**The Chair:** Thank you.

**Senator Dallaire:** The first of my two questions comes from experience in your roles and what is coming down the road with this new CRCC. The area that has caught my attention in particular is the ability, as it is written, of the CRCC to be directly involved with the promotion process of people. To what extent do you see how you can in fact be engaged in that process, everything up to deputy commissioner?

**Mr. McPhail:** I am sorry, senator; there is an aspect to the question that I do not understand. I will ask Mr. Evans if he has more specific knowledge on that score.

**Richard Evans, Senior Director, Operations, Commission for Public Complaints Against the RCMP:** I think, senator, you would have to be more specific in terms of what the CRCC's role would be with respect to those promotions.

**Senator Dallaire:** That is exactly what I am trying to figure out.

**Mr. Evans:** The straightforward answer is that we have no role in that.

**Senator Dallaire:** In the second round, I will bring forward the references that we have in here with regard to the CRCC and its input into the promotion process. I will return to that.

My second question has to do with the following: The commissioner and the minister — the minister in particular — can give mandates to the CRCC to do studies to look into things, which I gather is not an unusual circumstance within your current roles, correct?

**Mr. McPhail:** That would be correct.

**Senator Dallaire:** As an example, instead of being sort of an audit on procedures and processes that have been ongoing, to what extent did you see your ability to go into the nuts and bolts of an office of RCMP members in a division — or let us bring it down to the detachment level — to look into practices being

La question que j'ai à poser, à titre informatif, est celle de savoir si vous êtes satisfaits des pouvoirs et de la surveillance que le projet de loi prévoit pour la nouvelle Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC et le Comité externe d'examen s'agissant de rehausser la transparence et la responsabilité de la GRC?

**Mme Ebbs :** Comme je l'ai mentionné, le projet de loi C-42 maintient l'examen objectif indépendant que le CEE offre dans le contexte des relations de travail. Bien que nous ne sachions pas tout ce qui se produira une fois que le projet de loi aura été adopté, je suis ravie de voir qu'on met l'accent sur l'examen externe et que le projet de loi en rehausse la valeur.

**M. McPhail :** Tout simplement, monsieur le président, à l'heure actuelle, nous constatons que la GRC se montre très coopérative lorsqu'il est question de nous communiquer les documents que nous avons demandés. En fait, le projet de loi C-42 codifie ce point dans la loi pour que la nouvelle CCETP jouisse d'un droit d'accès à l'information.

**Le président :** Merci.

**Le sénateur Dallaire :** La première de mes deux questions se rapporte à vos rôles et à ce qui se profile à l'horizon pour la nouvelle CCETP. Le domaine qui m'a particulièrement interpellé est la capacité de la CCETP, tel qu'il est écrit, de participer directement à la promotion des personnes. Dans quelle mesure estimez-vous pouvoir participer à ce processus, jusqu'à l'échelon du commissaire adjoint?

**M. McPhail :** Je suis désolé, sénateur, il y a une partie de votre question que je ne comprends pas. Je vais demander à M. Evans s'il est mieux placé que moi pour y répondre.

**Richard Evans, directeur, Opérations, Commission des plaintes du public contre la GRC :** Je pense, sénateur, qu'il vous faudrait être plus précis quant au rôle éventuel de la CCETP dans ces promotions.

**Le sénateur Dallaire :** C'est exactement ce que j'essaie de comprendre.

**M. Evans :** La réponse directe est que nous n'avons pas de rôle à jouer à cet égard.

**Le sénateur Dallaire :** Dans la deuxième ronde, je vais parler des références que nous avons ici concernant la CCETP et sa participation au processus de promotion. J'y reviendrai.

Voici ma deuxième question : est-il exact que le commissaire et le ministre — mais surtout le ministre — peuvent mandater la CCETP pour qu'elle étudie certaines choses, ce qui, compte tenu des rôles actuels, n'est pas inhabituel?

**M. McPhail :** Oui, c'est exact.

**Le sénateur Dallaire :** À titre d'exemple, au lieu de vous contenter de vérifier les procédures et les processus comme c'est le cas à l'heure actuelle, vous êtes-vous demandé si vous pouviez faire enquête dans les bureaux des membres d'une division donnée — ou disons même d'un détachement — afin d'y

conducted there between the different members and whether they were copacetic with the policies that were being applied at the senior level? Did you ever get that sort of mandate from previous ministers, even commissioners, of going in and seeing what the attitude was of people towards certain policies and to what extent the leaders were applying these policies?

I will give one example, if I may. In the DND, we used to allow people to hang up pornographic pictures in their command posts, even to have books or the old garage calendars, if you remember, stuff like that. However, with the Charter of Rights and Freedoms and gender presence, that was verboten. We stopped all of that and deliberately gave instructions to stop.

Have you ever been involved in that type of process? Do you see the new CRCC having that mandate?

**Mr. McPhail:** It is an excellent question, senator, and it ties in very much to the subject matter of my previous appearance before this committee when we were reviewing the commission's report on harassment within the RCMP.

There is some question as to mandate. It could be argued by some that that was stretching the mandate of the existing commission. However, because the RCMP commissioner and the minister both wanted us to do this and because we at the commission thought it was an important issue and that we should be doing it, we were able to do that with full cooperation from all concerned. As you know, we dug down right to the local detachment level.

Bill C-42 would enshrine that ability into law through the commission's ability to do reviews of specified activities so that we do not necessarily have to respond to a complaint or a particular problem, but rather if the new commission believes that there is an issue of public importance, it will be able to investigate and review that matter without awaiting an invitation to do so.

**Senator Plett:** Mr. McPhail, with regard to a claim made by the Mounted Police Professional Association of Canada that under proposed Bill C-42, RCMP members may be forced to incriminate themselves during investigations, from what we have heard — and I would like you to clarify this — they need to testify without due process or without possible legal advice, so on and so forth. That could be problematic to them. Would you care to elaborate on that?

**Mr. McPhail:** That is an interesting question, and it depends on what forum the RCMP member is being called in to testify. If it is before the new CRCC, the CRCC does not have the ability, nor is it part of its mandate, to prosecute or to recommend criminal prosecutions. I would not see that as being an issue with respect to the CRCC.

examiner les pratiques présidant aux relations entre les différents membres et de vérifier si elles sont conformes aux politiques appliquées à l'échelon de la haute direction? Avez-vous déjà reçu ce type de mandat de ministres précédents, ou même de commissaires, soit celui d'examiner de près quelle est l'attitude des gens à l'égard de certaines politiques et dans quelle mesure les dirigeants appliquent ces dernières?

Permettez-moi de vous donner un exemple. Au MDN, nous avions l'habitude de laisser les gens afficher des photos pornographiques dans leurs postes de commande, et même d'avoir des livres et ces vieux calendriers qu'on voyait dans les garages, si vous vous souvenez, et ainsi de suite. Toutefois, avec la Charte des droits et libertés et la présence accrue de personnel féminin, cela a été interdit. Nous avons mis fin à tout cela et nous avons délibérément donné des ordres en ce sens.

Vous êtes-vous déjà engagés dans ce type de processus? Croyez-vous que la nouvelle CCETP devrait avoir ce mandat?

**M. McPhail :** C'est une excellente question, monsieur, et elle correspond pas mal à celle que j'avais soulevée lors de ma dernière comparution, lorsque nous examinions le rapport de la commission sur le harcèlement à la GRC.

Certains doutes planent au sujet du mandat. Certains diront qu'on ne fait qu'élargir le mandat de la commission existante. Or, comme la commande vient à la fois du commissaire de la GRC et du ministre, et que nous, les membres de la commission, pensons qu'il s'agissait d'une question importante et qu'il nous fallait le faire, nous avons pu procéder avec la pleine collaboration de toutes les parties concernées. Comme vous le savez, nous avons creusé jusqu'au niveau du détachement.

Le projet de loi C-42 inscrirait cette capacité directement dans la loi, en confirmant la capacité de la commission d'examiner des activités particulières, afin que nous ne soyons pas nécessairement tenus de répondre à des plaintes ou à des problèmes ponctuels. Au lieu de cela, si la nouvelle commission estime qu'il y a un problème d'importance publique, elle pourra faire les enquêtes et les examens qui s'imposent sans avoir à attendre d'être invitée à le faire.

**Le sénateur Plett :** Monsieur McPhail, l'Association professionnelle de la police montée du Canada allègue qu'aux termes du projet de loi C-42, les membres de la GRC pourront être forcés de s'incriminer eux-mêmes durant les enquêtes. En effet, d'après ce que j'ai entendu — et j'aimerais que vous nous donniez l'heure juste là-dessus —, il se peut qu'ils aient à témoigner sans procédure équitable ou sans pouvoir obtenir de conseils juridiques, et ainsi de suite, ce qui pourrait être problématique pour eux. Pouvez-vous élaborer à ce sujet?

**M. McPhail :** C'est une question intéressante, et cela dépend de la tribune à laquelle le membre sera appelé à témoigner. La nouvelle CCETP, n'a pas la compétence voulue — et cela ne fait pas partie de son mandat — pour entamer ou recommander des poursuites criminelles. En ce qui concerne cette commission, je ne crois pas que ce soit un problème.

I will ask Mr. Evans. Have we run into that problem? I am not aware of a situation in the past three years where that has been an issue.

**Mr. Evans:** No. The legislation that enables the CRCC to compel statements I think is the area you are going into. There are safeguards built into the legislation limiting the use that can be made of those compelled statements. Except for a potential prosecution for perjury, no use could be made of a compelled statement. To Mr. McPhail's point, this is not something we have seen the need to exercise, certainly in the last several years, notwithstanding that it is in the new legislation.

**Senator Plett:** Along the same line of questioning and further to a claim made by the MMPAC that RCMP may be able to conduct searches of a member's home for non-criminal administrative measures, obviously without search warrants, is that factual?

**Mr. McPhail:** If they were able to do that, I think the RCMP could be subject to a complaint itself, which the CRCC could review.

**Mr. Evans:** There are certainly no provisions in there for the CRCC to be conducting searches.

**Senator Plett:** That would not be done under Bill C-42, under the legislation?

**Mr. McPhail:** No.

**Lesley McCoy, Legal Counsel, Commission for Public Complaints Against the RCMP:** Not under Part VII of the RCMP Act, which is that portion of Bill C-42 that applies to the CRCC.

**Senator Mitchell:** Thanks to all of you. Much has been made about the power to fire on behalf of the commissioner that is in this act, but that in a sense begs two issues. First, what if it just gives harassers more power to fire the people they are harassing, who then complain? On the flip side, what if someone is fired who should not have been fired and the person who should have been fired is not fired? What recourse do your two bodies have in those two cases?

**Ms. Ebbs:** You are talking about discipline where the final result would be that the person is dismissed?

**Senator Mitchell:** The wrong person is dismissed or the right person is not dismissed.

**Ms. Ebbs:** For cases where there is a possibility of dismissal, Bill C-42 maintains a process where, in the internal level, there would be a conduct board decision. That decision could be appealed to the commissioner. At the appeal stage, the ERC would review that case, as it does now, and provide findings and recommendations. A member who has been disciplined and dismissed would have an appeal route.

Je vais poser la question à M. Evans. Avons-nous eu ce type de problème? Au cours des trois dernières années, je ne me souviens pas avoir vu quoi que ce soit de semblable.

**M. Evans :** Non. Je crois que vous voulez parler des dispositions juridiques qui permettent à la CCETP de forcer les gens à faire des déclarations. La loi est assortie de garde-fous pour encadrer l'usage qui peut être fait de ces déclarations faites sous l'effet de la contrainte. À l'exception des possibles poursuites pour parjure, les déclarations de ce type ne peuvent être utilisées d'aucune façon. Pour répondre à M. McPhail, nous ne voyons pas la nécessité d'exercer ce pouvoir, du moins, ça n'a pas été le cas au cours des quelques dernières années, bien qu'il s'agisse de nouvelles dispositions.

**Le sénateur Plett :** Dans le même ordre d'idée et pour faire écho à des récriminations de l'ACPMP, est-il vrai que la GRC serait autorisée à fouiller la demeure d'un membre dans le cadre de mesures administratives non criminelles, et ce, de toute évidence, sans mandat de perquisition?

**M. McPhail :** S'ils avaient le droit de faire cela, je crois que la GRC ferait elle-même l'objet d'une plainte, que la CCETP pourrait examiner.

**M. Evans :** Il n'y a aucune disposition là-dedans qui permettrait à la CCETP de mener des perquisitions.

**Le sénateur Plett :** Cela se fera-t-il avec le projet de loi C-42, aux termes de la loi?

**M. McPhail :** Non.

**Lesley McCoy, conseillère juridique, Commission des plaintes du public contre la GRC :** Pas aux termes de la partie VII de la Loi sur la GRC, qui est cette partie du projet de loi C-42 qui concerne la CCETP.

**Le sénateur Mitchell :** Merci à tous. On a beaucoup parlé des dispositions de la loi sur le pouvoir de congédier au nom du commissaire, mais cela suscite deux problèmes. D'abord, qu'en est-il si cela ne fait que mieux permettre aux harceleurs de congédier les personnes qu'ils harcèlent, lorsque ces derniers portent plainte? D'un autre côté, qu'arrive-t-il si l'on congédie quelqu'un à tort et que l'on ne congédie pas ceux qui le méritent? Quel recours vos deux entités offrent-elles dans pareils cas?

**Mme Ebbs :** Vous voulez parler de mesures disciplinaires qui se solderaient par le renvoi de quelqu'un?

**Le sénateur Mitchell :** Que l'on renvoie la mauvaise personne ou que l'on ne renvoie pas celle qui devrait l'être.

**Mme Ebbs :** Pour les cas où il y a possibilité de renvoi, le projet de loi C-42 prévoit un processus interne faisant appel à la décision du comité de déontologie, et cette décision pourra faire l'objet d'un appel auprès du commissaire. À l'étape de l'appel, le Comité externe d'examen examinera le cas, comme elle le fait maintenant, et fournira des commentaires et des recommandations. Un membre visé par des mesures disciplinaires qui se seront soldées par son renvoi aura cette procédure pour faire appel.

**Senator Mitchell:** What about the case of the sergeant who, in a tribunal, was found to have exposed himself and was not fired? It seems obvious he should have been. Would you be able to step in and do something about that?

**Ms. Ebbs:** At the stage the decision was made, there would be the two parties: the member who was the subject of the discipline hearing and the officer or the conduct authority that initiated the whole process. If a decision was made in favour of the member, the conduct authority could appeal that measure, I believe.

[Translation]

**Senator Nolin:** Thank you for agreeing to appear before the committee to contribute to our study on Bill C-42. I want to pick up on the issues Senator Plett raised pertaining to rights.

I am, to some extent, looking for some reassurance from you. I understand that you are not a tribunal, in either case. You are not there to charge anyone. Ultimately, you are there to support the RCMP in fulfilling its mandate. The fact remains that the individuals called to appear — and I am using the word “appear” in the quasi-judicial sense — have rights that are protected under the Canadian Charter of Rights and Freedoms, rights they have acquired over the years through the case law.

Reassure me that, once Bill C-42 comes into force, the rights of those individuals will be protected when they appear before either the new Civilian Review and Complaints Commission or the RCMP External Review Committee.

[English]

**Mr. McPhail:** Senator, yes, I would be pleased to do so. First, I would like to apologize. While my French has improved considerably, I do not think it is quite at the level necessary for this forum.

This gets back to the fundamental mission of the CPC and the new CRCC, which is to ensure, number one, that actions of the RCMP comply with law, that they comply with policy and procedures of the RCMP — or perhaps policies and procedures need to be amended — and that they reflect public sentiment or public values that we have in Canada. As an institution, because that is our mandate, I think we would be particularly sensitive to the need to adhere to those values ourselves. That is perhaps not a legislative commitment, but it is certainly a commitment from this organization.

[Translation]

**Ms. Ebbs:** Efforts to make existing dispute resolution processes pertaining to workplace relations more efficient are always helpful. That said, it is important to make sure that members' rights continue to be protected. That is the challenge in changing processes to make them more efficient.

**Le sénateur Mitchell :** Qu'en est-il du cas du sergent qui s'est trahi au tribunal, mais qui n'a pas été congédié? Il semble évident qu'il aurait dû l'être. Vous serait-il possible d'intervenir et de remédier à cela?

**Mme Ebbs :** Au moment où la décision a été prise, il y avait deux parties prenantes : le membre qui était visé par l'audience disciplinaire et l'agent ou l'autorité disciplinaire qui avait mis en branle tout ce processus. Si la décision s'avérait pencher en faveur du membre, je crois que l'autorité disciplinaire avait la possibilité de porter cette mesure en appel.

[Français]

**Le sénateur Nolin :** Merci d'avoir accepté notre invitation et de nous aider à réfléchir sur le projet de loi C-42. Je voudrais revenir sur les questions soulevées par le sénateur Plett concernant les droits.

J'aimerais avoir en quelque sorte une assurance de votre part. Je comprends que vous n'êtes pas un tribunal, ni dans un cas ni dans l'autre. Vous n'êtes pas là pour accuser personne. Vous êtes là, dans le fond, pour épauler la GRC dans l'exécution de son mandat. Il n'en reste pas moins que les individus qui sont appelés à comparaître — et j'utilise le mot « comparaître » dans son sens quasi-judiciaire — ont des droits qui sont protégés par notre Charte des droits et libertés, des droits qui leur sont attribués au fil des ans par la jurisprudence.

Rassurez-moi, à savoir que ces droits seront protégés lorsqu'ils comparaitront devant vous, soit dans l'exercice de la nouvelle commission civile d'examen de traitement et des plaintes, soit devant un comité externe d'examen de la GRC après l'entrée en vigueur du projet de loi C-42.

[Traduction]

**M. McPhail :** Oui, je serais heureux de vous rassurer à ce sujet. D'abord, je tiens à vous présenter mes excuses. Bien que mon français se soit passablement amélioré, je ne crois pas qu'il soit encore au niveau voulu pour la présente tribune.

Cela nous renvoie à la mission fondamentale du Comité des plaintes du public et de la nouvelle commission civile d'examen de traitement et des plaintes, qui est d'assurer, au premier chef, que les activités de la GRC soient conformes aux lois, qu'elles soient conformes aux politiques et procédures de l'organisation — ou peut-être que ces politiques et procédures ont besoin d'être modifiées — et qu'elles soient le reflet du sentiment ou des valeurs de la population canadienne. Comme tenu de notre mandat institutionnel, je crois que nous sommes particulièrement ouverts au besoin d'adhérer nous-mêmes à ces valeurs. Il ne s'agit peut-être pas d'un engagement aux termes de la loi, mais c'est bel et bien un engagement de la part de notre institution.

[Français]

**Mme Ebbs :** En ce qui concerne les processus existants pour régler des différends concernant les relations de travail, c'est toujours positif d'essayer de modifier les processus pour les rendre plus efficaces, mais, en faisant cela, il faut s'assurer que les droits des membres sont toujours respectés. C'est le défi lorsqu'on veut modifier les processus pour les rendre plus efficaces.

**Senator Nolin:** Hence the importance of respecting people's rights.

**Ms. Ebbs:** Yes.

**Senator Nolin:** My second question is for Mr. McPhail.

[English]

Some comments were made about — let us assume that you will be that person — your new commission. How do you see the power of the new commission to reach out, to find the documents available somewhere to support or not or to help the new commission to do its job? I think many discourses and speeches were made about that right to access documents. Can you elaborate on those?

**Mr. McPhail:** Absolutely, senator. The first step, I believe, is to know what you are looking for. We at the commission have both members of the commission and outside investigators who are former experienced members of the RCMP. By and large, they know what should be in a file and what we need.

You are correct in suggesting that there can be a challenge as to whether we are getting the full story. As I have said before, we have established a relationship of mutual trust with the RCMP, not without verification, but in the sense that the commission does not misuse confidential information that it is given. We have never leaked confidential information, and thus the RCMP has become much more willing to provide us with that sort of information.

In talking to our investigators, there has never been a sense that we have been prevented from getting information that we have needed. Where there has been difficulty on occasion has more to do with internal RCMP processes, with different computer and file retention processes from one division to another, rather than with any effort to prevent our access to information.

**Senator Nolin:** Thank you very much.

**Senator Day:** I am following the legislation and trying to understand all the processes and the various boards created. I must say initially that the use of commissioner for the head of the RCMP and the commission does not make it easy to read to find your way through all of this. If I ask a question that seems quite basic you will understand that I have not been through all of this previously.

Maybe I could go first to page 18. Just bear with me here. I guess what I am trying to understand is the role. We have a code of conduct that is generated, and I would like to ask you a question about the code of conduct. Then there is a conduct board that I am taking as being one of the authorities that looks into whether there has been a breach of a code of conduct at some time along the way. However, that hearing of the conduct board

**Le sénateur Nolin :** De là l'importance de cette question du respect des droits.

**Mme Ebbs :** Oui.

**Le sénateur Nolin :** Ma deuxième question s'adresse particulièrement à M. McPhail.

[Traduction]

Il y a eu des commentaires au sujet de votre nouvelle commission; supposons que vous serez cette personne. À votre avis, quel pouvoir aura la nouvelle commission en ce qui a trait à la communication, à sa capacité de trouver quelque part les documents qui l'aideront à faire son travail? Je pense qu'il y a eu beaucoup de discours et de déclarations sur le droit d'accès à ces documents. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

**M. McPhail :** Certainement, sénateur. Je crois que la première étape est de savoir ce que l'on cherche. À la commission, nous comptons tant sur des membres de la commission que sur des enquêteurs externes qui sont d'anciens membres d'expérience de la GRC. En somme, ils savent ce que devraient contenir les dossiers et ce dont nous avons besoin.

Vous avez raison de dire qu'il peut être difficile de savoir si l'on nous fournit tous les faits. Comme je l'ai indiqué auparavant, nous avons établi une relation de confiance mutuelle avec la GRC, non sans vérification, mais en ce sens que la commission n'utilise pas à mauvais escient les renseignements confidentiels qui lui sont fournis. Nous n'avons jamais divulgué de renseignements confidentiels; par conséquent, la GRC est beaucoup plus disposée à nous fournir de tels renseignements.

En parlant avec nos enquêteurs, nous n'avons jamais eu le sentiment que l'on nous empêchait d'obtenir les renseignements dont nous avons besoin. Les difficultés occasionnelles étaient davantage liées aux processus internes de la GRC, aux systèmes informatiques et aux processus de conservation des dossiers qui varient d'un service à l'autre, plutôt qu'à des manœuvres visant à nous empêcher d'avoir accès à des renseignements.

**Le sénateur Nolin :** Merci beaucoup.

**Le sénateur Day :** J'examine la mesure législative et j'essaie de comprendre tous les processus et les divers conseils qui sont créés. D'entrée de jeu, je dois dire que l'utilisation du terme « commissaire » pour le dirigeant de la GRC et celui de la commission ne facilite pas la tâche de se retrouver dans tout cela. Si je pose une question qui semble plutôt élémentaire, vous comprendrez que je n'ai pas fait cela auparavant.

Permettez-moi d'abord d'aller à la page 18. Je vous prie de faire preuve d'indulgence à mon endroit. Je crois que ce que je tente de comprendre, c'est le rôle. On a préparé un code de déontologie, et j'aimerais vous poser une question à ce sujet. Ensuite, il y a un comité de déontologie, qui est selon moi une des autorités dont le rôle est de déterminer s'il y a eu, à un moment donné, une infraction au code de déontologie. Cependant,

can jump to the committee, Ms. Ebbs, at some time along the way as well, if it appears that it should. Can you explain these various steps and how that gets to the external committee?

**Ms. Ebbs:** Yes. From my understanding of the bill, I can talk about that. At the internal stage within the RCMP, from what I understand the bill to say, if a member is alleged to have breached the code of conduct, there will be different ways of dealing with it, depending on how serious the breach is and what the consequences may be. I understand the term “conduct authority” to be the person in charge who will decide to start this discipline process rolling. That would be the conduct authority.

It is a serious alleged breach, and if there is a possibility that there could be an order to resign or dismissal, then that case has to go to a conduct board, which is presently known as an adjudication board. The decision of the conduct board could be appealed to the commissioner. If it is appealed to the commissioner, then that is when the ERC would see it.

**Senator Day:** Is the adjudication board referred to in the legislation at section 44 just disappearing, or will that still be there?

**Ms. Ebbs:** The conduct board basically will have the same functions as the adjudication board now, but there could be changes in how that board operates. Those changes will come with the changes in regulations and commissioner’s standing orders. There are some things that are not laid out in the bill that will follow the bill.

**Senator Day:** I found adjudication board at proposed section 44, and I was going to ask you about that. Then there is a board of inquiry that also appears in here. There seems to be a rather extensive list of boards, commissions and committees, all appearing in this one piece of legislation. I appreciate that human resources and breaches of codes of conduct, et cetera, is a complicated matter, but if you had this to do over again, Ms. McCoy, would you start with all of these various names and then just make slight changes or would you start afresh?

**Ms. McCoy:** I agree that the use of “commission” and “commissioner” is confusing, and some people do make that mistake. I also like to say “RCMP Commissioner” when referring to it, to distinguish it from the commission. When you do review either the existing RCMP Act or Bill C-42 in detail, it does make sense and it is understandable, notwithstanding the use of various terms.

The bill itself covers, as Mr. Potter from Public Safety explained when he was here, three different tracks: the public complaints route, the internal disciplinary route, as well as what is known in the bill as the serious incident investigation route, which is like a criminal investigation. There are various entities involved in each. Unfortunately, I think the way it had to be is — I will not say complicated — but a little difficult, perhaps, initially to follow.

madame Ebbs, cette audience du comité de déontologie peut faire l’objet d’un renvoi au comité à tout moment du processus, si l’on juge cela nécessaire. Pourriez-vous expliquer ces diverses étapes et nous dire comment cela se rend jusqu’au comité externe?

**Mme Ebbs :** Oui. Je peux vous en parler, en fonction de ma compréhension du projet de loi. À l’étape interne, au sein de la GRC, d’après ce que je comprends du projet de loi, s’il est allégué qu’un membre a commis une infraction au code de déontologie, ce sera traité de diverses façons, selon la gravité de l’infraction et selon les conséquences possibles. Je crois comprendre que le terme « autorité disciplinaire » désigne la personne qui sera chargée de la décision d’entreprendre le processus disciplinaire. Il s’agirait là de l’autorité disciplinaire.

On parle d’une infraction grave présumée; s’il est possible que cela s’accompagne d’un ordre de démission ou d’une recommandation de congédiement, ce dossier devra être renvoyé à un comité de déontologie, que l’on appelle actuellement un comité d’arbitrage. On pourra faire appel de la décision du comité de déontologie auprès du commissaire. C’est lors d’un appel auprès du commissaire que le CEE prend connaissance du dossier.

**Le sénateur Day :** Le comité d’arbitrage mentionné à l’article 44 de la mesure législative disparaît-il, ou existera-t-il toujours?

**Mme Ebbs :** Essentiellement, le comité de déontologie aura les mêmes fonctions que le comité d’arbitrage actuel, mais il pourrait y avoir des changements quant à son fonctionnement. Ces changements découleront des modifications à la réglementation et aux consignes du commissaire. Il y a des choses qui ne sont pas prévues dans le projet de loi, mais qui viendront ultérieurement.

**Le sénateur Day :** J’ai constaté qu’on mentionne le comité d’arbitrage dans l’article 44 proposé, et j’avais l’intention de vous poser une question à ce sujet. Ensuite, on parle aussi d’une commission d’enquête. Il semble y avoir dans cette seule mesure législative une liste assez exhaustive de conseils, de commissions et de comités. Je comprends que les questions relatives aux ressources humaines et aux infractions au code de déontologie, notamment, sont des questions complexes, mais si c’était à refaire, madame McCoy, garderiez-vous tous ces noms, avec de légères modifications, ou reprendriez-vous tout depuis le début?

**Mme McCoy :** Je conviens que l’utilisation des termes « commission » et « commissaire » porte à confusion et que certaines personnes font cette erreur. J’aime aussi utiliser « commissaire de la GRC » lorsque j’en parle, pour faire une distinction par rapport à la commission. Lorsqu’on examine en détail l’actuelle Loi sur la GRC ou le projet de loi C-42, c’est logique et clair, peu importe les divers termes employés.

Comme l’a expliqué M. Potter, du ministère de la Sécurité publique, lorsqu’il est venu témoigner au comité, le projet de loi comme tel porte sur trois processus, soit les plaintes du public, les enquêtes internes sur les mesures disciplinaires prises et, ce que l’on appelle dans le projet de loi les enquêtes sur les incidents graves, qui s’apparentent à une enquête criminelle. Il y a divers intervenants dans chacun de ces processus. Malheureusement, je pense que la façon dont on a dû le faire est, au début — je ne dirais pas compliquée —, mais peut-être légèrement difficile à suivre.

**The Chair:** I will put you on second round, if you do not mind.

**Senator Manning:** Could you maybe elaborate somewhat and give us a picture of the number of instances of harassment that you have dealt with and whether they were formal or informal — that is, some numbers in relation to the size of the force and how many have come forward in the past?

**Mr. McPhail:** Is that directed to me or to Ms. Ebbs?

**Senator Manning:** Either one.

**Ms. Ebbs:** As part of the ERC's mandate, we would be reviewing grievances related to harassment that were sent to the commissioner on appeal. I think we do have some statistics on ERC cases, if I could defer to Mr. Paradiso.

**David Paradiso, Executive Director and Senior Counsel, RCMP External Review Committee:** In the history of the ERC, it has received 117 grievances related to harassment. Those are appeals from either member relating to the issue of harassment. It could be a discipline or it could be a grievance. It gets complicated, but that is what has come to the ERC in its history.

**Senator Manning:** One hundred and seventeen —

**The Chair:** Is this in 20 years?

**Mr. Paradiso:** In 25 years.

**Senator Manning:** Have you seen an increase in the past few years? It seems like it has become more public, for lack of a different word, in the past three, four, five years, or is it even across the 25-year span?

**Mr. Paradiso:** It has been increasing, but that is marginal when you look at how small the numbers are. Percentage wise, it increased quite considerably over the past five years, and that is just what we have received.

**Senator Manning:** Mr. McPhail, you stated in the past that commission investigations have been hampered by RCMP delays in handling complaints. Do you feel Bill C-42 addresses the issue of streamlining the current complaints process?

**Mr. McPhail:** Yes, it does. As I have stated previously, I believe before this very committee when we were discussing the harassment report, with the time required to deal with complaints, internal grievances, which we found could be as long as four years, it was asking an awful lot of any individual to put their career and, indeed, their life on hold for that period of time. No reasonable person could be expected to want to voluntarily do something like that.

To the extent that we reduced the multiplicity of processes, while still maintaining natural justice and protection for all individuals concerned, to the extent that we can expedite the

**Le président :** Je vais vous inscrire au deuxième tour, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

**Le sénateur Manning :** Pourriez-vous nous donner une idée du nombre de cas de harcèlement dont vous avez été saisis et nous dire s'il s'agissait de plaintes officielles ou non? Donnez-nous des chiffres comparativement à la taille du corps policier et dites-nous combien de signalements vous avez reçus dans le passé.

**M. McPhail :** La question s'adresse-t-elle à moi, ou à Mme Ebbs?

**Le sénateur Manning :** Elle s'adresse à l'un ou l'autre.

**Mme Ebbs :** Dans le cadre du mandat du CEE, nous examinons les plaintes de harcèlement qui ont fait l'objet d'une procédure d'appel auprès du commissaire. Je pense que nous avons des statistiques sur les cas du CEE; si vous le permettez, je vais céder la parole à M. Paradiso.

**David Paradiso, directeur exécutif et avocat principal, Comité externe d'examen de la GRC :** Au cours de son histoire, le CEE a reçu 117 plaintes liées au harcèlement. Ce sont des appels provenant de l'un ou l'autre des membres en cause dans un dossier de harcèlement. Cela pourrait être lié à une mesure disciplinaire ou à une plainte. Cela devient complexe, mais c'est ce dont a été saisi le CEE au cours de son histoire.

**Le sénateur Manning :** Cent dix-sept...

**Le président :** Est-ce en 20 ans?

**M. Paradiso :** En 25 ans.

**Le sénateur Manning :** Avez-vous constaté une augmentation ces dernières années? Il semble que c'est devenu plus public — à défaut d'un meilleur terme — ces trois, quatre ou cinq dernières années; est-ce réparti de façon égale au cours de ces 25 ans?

**M. Paradiso :** Il y a une augmentation, mais c'est marginal, étant donné le nombre peu élevé de cas. En pourcentage, il y a eu une augmentation considérable ces cinq dernières années, et il s'agit seulement des cas dont nous avons été saisis.

**Le sénateur Manning :** Monsieur McPhail, vous avez indiqué que dans le passé, les enquêtes de la commission ont été entravées par les retards de la GRC quant au traitement des plaintes. Pensez-vous que le projet de loi C-42 règle la question de la simplification du processus actuel de traitement des plaintes?

**M. McPhail :** Oui. Comme je l'ai déjà indiqué lorsque nous avons discuté du rapport sur le harcèlement devant ce même comité, je crois, étant donné le temps requis pour le traitement des plaintes, des plaintes internes, qui pouvait prendre jusqu'à quatre ans, selon ce que nous avons constaté, c'était exiger beaucoup que de demander à quelqu'un de mettre sa carrière en veilleuse, voire sa vie, pendant une période aussi longue. On ne peut s'attendre à ce qu'une personne raisonnable consente à faire une telle chose.

Dans la mesure où nous avons réduit la multiplicité des processus tout en maintenant la justice naturelle et la protection pour toutes les personnes en cause, dans la mesure où nous

process, I think that will make a big difference, both in terms of justice to the individuals involved and also in the willingness of aggrieved persons to step forward.

**Senator Patterson:** Thank you to the witnesses. Perhaps I might just follow up on Senator Manning's question about the expeditious handling of files; we have heard some real horror stories about the delays.

Mr. McPhail, could you say how the bill would achieve more efficiency in a more reasonable period of time, please?

**Mr. McPhail:** Let me give you an example. I would ask Mr. Evans, who has more direct experience in this area than I do, to step in if I misstate anything.

In a grievance hearing, for example, at almost any step of the process, there can be an application for review of decisions made. Bill C-42 gives the commissioner the authority to streamline the process so that applications for review should surely not occur until the grievance process has been completed.

Something as simple as that would result in many instances during expedited hearings without any detractor from the rights of natural justice, the rights of the parties.

**Senator Patterson:** Was that possibility of applying for review at every little stage of the grievance process one of the real causes of delay that has been eliminated through this bill?

**Mr. McPhail:** I will ask Mr. Evans to deal with that part specifically.

**Mr. Evans:** I would say it has the potential to be eliminated because that goes to what has developed by way of rules under the grievance process.

From the perspective of the CPC, I can certainly say that during our investigation into how harassment was being dealt with, there were files where you could see members grieving decisions made at various stages throughout the process.

Bill C-42 allows the Commissioner of the RCMP to streamline that somewhat by, as Mr. McPhail says, allowing the process to unfold and then having a review of it done at the end as opposed to all of these various stages. While that is not specifically provided for in Bill C-42, the ability of the RCMP to implement something like that is what is provided for.

**Senator Dallaire:** I found the references I was looking for only to discover that between commission and commissioner, I got turned on my own tail.

**The Chair:** You got promoted.

**Senator Dallaire:** What a zoo. There is one point I would like to query you on with the application of this new delegation of authority. It seemed to create a bit of nervousness in regard to

pouvons accélérer le processus, je pense que cela changera beaucoup de choses, tant pour ce qui est de la justice envers les personnes en cause que pour inciter les personnes lésées à porter plainte.

**Le sénateur Patterson :** Merci aux témoins. Je pourrais simplement faire un suivi par rapport à la question du sénateur Manning sur le traitement rapide des dossiers; nous avons entendu des histoires d'horreur concernant les retards.

Monsieur McPhail, pourriez-vous nous dire en quoi le projet de loi permettra une plus grande efficacité dans un délai plus raisonnable, s'il vous plaît?

**M. McPhail :** Permettez-moi de vous donner un exemple. Je demanderais à M. Evans, qui a une expérience plus directe que moi dans ce domaine, d'intervenir si je fais une erreur.

Pour ce qui est d'une audience d'un grief, par exemple, on peut en appeler des décisions prises presque à chaque étape du processus. Dans le projet de loi C-42, on accorde au commissaire le droit de simplifier le processus de façon à ce que les demandes d'examen n'aient pas lieu avant la fin du processus d'examen de la plainte.

Une chose aussi simple pourrait avoir pour résultat, dans bien des cas, la tenue d'audiences accélérées sans nuire aux droits de justice naturelle, aux droits des parties.

**Le sénateur Patterson :** La possibilité de demander un examen à chacune des étapes du processus de plainte est-elle l'une des causes réelles des retards que le projet de loi vise à éliminer?

**M. McPhail :** Je demanderais à M. Evans de parler de cet aspect précis.

**M. Evans :** Je dirais que cela pourrait être éliminé, parce que c'est lié aux règlements qui régissent le processus de grief.

Du point de vue de la CPP, je peux affirmer sans l'ombre d'un doute que lors de notre enquête sur le traitement des cas de harcèlement, il y a des dossiers pour lesquels nous avons constaté que les membres en appelaient des décisions à diverses étapes du processus.

Comme M. McPhail l'a indiqué, le projet de loi C-42 permet au Commissaire de la GRC de simplifier cela quelque peu en permettant d'abord au processus de se dérouler, puis en procédant à son examen lorsqu'il est terminé plutôt qu'à diverses étapes en cours de route. Même si cela n'est pas prévu expressément dans le projet de loi C-42, ce qui est précisé, c'est que la GRC a la capacité de mettre en œuvre quelque chose de ce genre.

**Le sénateur Dallaire :** J'ai trouvé les exemples que je cherchais, seulement pour découvrir qu'entre « commission » et « commissaire », j'ai dû constater mon erreur.

**Le président :** Vous avez eu la promotion.

**Le sénateur Dallaire :** Quel désordre. Il y a un point pour lequel j'aimerais vous poser des questions relativement à l'application de cette nouvelle délégation de pouvoir. On semble être inquiet que

some of the investigations, results summary trials or inquiries — those were terms that were used — and whether that would be on the same level as before.

It says here, if I may, the commissioner could under this amendment, which permits him to delegate authority to discipline and so on, be given a great deal of room to appoint other members — likely commanding officers — of the force to become chairs of their own boards of inquiry should grievances arise.

Do you see this legislation permitting that to happen?

**Ms. Ebbs:** I do understand that the bill opens up more opportunity for the commissioner to delegate authority. I do think that is part of the bill.

**Senator Dallaire:** Yes, that is true, but to actually be able to be the chair of their own boards of inquiry in their own area of responsibility, would that make any sense? Can a commanding officer chair his own board of inquiry on a grievance?

**Ms. Ebbs:** I think there would still be rules around fairness and the appearance of impartiality. I think all those procedural safeguards would still be there.

**Senator Dallaire:** That brings me then, if I may, to my second question. Do you believe the institution, which will now be significantly modified with this power, has built the capacity to handle these new authorities and is, in so doing, reinforcing the discipline and the assurance that there are no rogue elements in the RCMP? Or are you concerned — I look at both of you — from the data you have from previous complaints that, in fact, there is a process that should be implemented in parallel to this new legislation that implements a new program of education and development, even training, within the officer corps, in particular in the NCO corps of the RCMP, and apply it with the transparency people are hoping it will achieve?

**Mr. McPhail:** Senator, those are areas that the RCMP is working on at the present time and we are working on with them through, as I made reference earlier, the development of a memorandum of understanding.

There have been extensive discussions, which include the issues that you are referring to. Yes, we recognize and the leadership of the RCMP recognizes that the changes we all want to see take place will not be easy. They require significant changes, but we are working on them to contribute to the extent that any review agency can. I do not know if that is an adequate response.

**Senator Dallaire:** I was hoping you would not be so diplomatic. Can they or can they not handle it?

certaines de ces enquêtes puissent devenir des procès ou des enquêtes sommaires — ce sont les termes qui ont été utilisés — et on s'interroge quant à savoir si elles se feraient au même niveau qu'auparavant.

Si vous le permettez, on dit ici qu'en vertu de cette modification, le commissaire pourrait déléguer les pouvoirs de discipline, notamment, et aurait une assez grande discrétion de nommer d'autres membres de la force — probablement des commandants — à la présidence de leurs propres comités d'enquêtes, en cas de plaintes.

Pensez-vous que le projet de loi rend cela possible?

**Mme Ebbs :** Je crois comprendre que le projet de loi accorde au commissaire une plus grande latitude en ce qui a trait au pouvoir de déléguer. Je pense que cela fait partie du projet de loi, en effet.

**Le sénateur Dallaire :** Oui, c'est vrai, mais est-il logique de leur permettre en réalité d'assurer la présidence de leurs propres comités d'enquête dans leur propre domaine de compétence? Un commandant peut-il présider son propre comité d'enquête pour l'examen d'une plainte?

**Mme Ebbs :** Je pense qu'il y aurait tout de même des règles quant à l'équité et l'apparence d'impartialité. Je pense que toutes ces garanties procédurales seraient maintenues.

**Le sénateur Dallaire :** Cela m'amène alors, si vous le permettez, à ma deuxième question. D'abord, estimez-vous que l'institution, qui sera maintenant modifiée de façon importante en raison de ce nouveau pouvoir, ait acquis la capacité de gérer ces nouveaux pouvoirs et qu'elle pourra donc renforcer la discipline et s'assurer qu'il n'y a aucun élément indésirable au sein de la GRC? Ensuite, en fonction des données dont vous disposez sur les plaintes antérieures, êtes-vous préoccupés — tous les deux — par le fait qu'il faudrait en réalité créer un processus parallèlement à cette nouvelle mesure législative pour mettre en œuvre un nouveau programme d'éducation et de perfectionnement, voire une formation, au sein du corps des officiers, celui des sous-officiers de la GRC, en particulier, et l'appliquer avec la transparence que l'on souhaite obtenir?

**M. McPhail :** Sénateur, ce sont des aspects sur lesquels se penche actuellement la GRC et, comme je l'ai indiqué plus tôt, nous aidons la GRC par l'intermédiaire de la préparation d'un protocole d'entente.

Il y a eu des discussions approfondies, portant entre autres sur les questions dont vous parlez. Oui, nous reconnaissons, tout comme les dirigeants de la GRC, que les changements que nous voulons tous voir se produire ne seront pas faciles à apporter. Ils nécessiteront des changements importants, mais nous nous employons de façon à offrir toute l'aide qu'un organisme d'examen peut offrir. Je ne sais pas s'il s'agit d'une réponse adéquate.

**Le sénateur Dallaire :** J'aurais espéré que vous ne seriez pas aussi diplomate. Sont-ils en mesure de le gérer, ou non?

**Mr. McPhail:** Yes, I think they can handle it. I cannot give you a final answer because it is a work-in-progress. That is the frank answer.

**Senator Plett:** Another concern I have heard is that Bill C-42 possibly gives the commissioner a little bit too much power all on his own. Then I have had it explained to me that a number of steps are required before someone can be dismissed.

I would like you, for my benefit and for the record, to tell me in a fairly short version, if I am an RCMP officer and I have a complaint against a superior or against a fellow RCMP officer, what are the procedures I follow? What steps are taken before the commissioner would be able to dismiss the person I am complaining about or possibly say that there are not enough grounds to dismiss that person?

**Ms. Ebbs:** The internal process would start with a conduct authority or a supervisor deciding that it was warranted to have an investigation about a certain member. Allegations arose about a certain member, and then there would be a decision on the part of the conduct authority to have an investigation. If that investigation discovered something, it would go further, and a decision would be made on discipline — whether or not this misconduct happened and if so what the consequences would be for the member.

**Senator Plett:** Who would make that decision? Sorry for interrupting.

**Ms. Ebbs:** The conduct authority, the officer initiating the process, or a conduct board. If it is more serious and the possibility of dismissal arises, then a conduct board would hold a hearing with the member and make a decision. If their decision was that there was misconduct and dismissal was in order, then the member could appeal that decision to the commissioner. Before the commissioner deals with it, it would have to come to the ERC, and we would provide our own independent neutral review.

The commissioner's role comes at the end of the process, when there has been an appeal of a discipline.

**Senator Plett:** The commissioner would almost be an arbitrator? That would not be the correct term, but he would make the decision after the recommendation was made, and he could either accept the decision or change it?

**Ms. Ebbs:** He could accept the decision or he could change it. Both parties would have a chance to make submissions to the commissioner about what they thought should be done, and then the commissioner makes the decision, and that is the final decision RCMP-wise. If it was taken further, it would go to Federal Court.

**Senator Plett:** It is also possible to have a judicial review. Thank you very much.

**M. McPhail :** Oui, je pense qu'ils peuvent le faire. Je ne peux vous donner une réponse définitive, parce que c'est un travail en cours. Voilà la réponse franche.

**Le sénateur Plett :** Une autre préoccupation que j'ai entendue, c'est que le projet de loi C-42 accorde peut-être un peu trop de pouvoir au commissaire lui-même. Ensuite, on m'a expliqué qu'il faut passer par un certain nombre d'étapes avant de pouvoir congédier quelqu'un.

Pour mon information personnelle et aux fins du compte rendu, j'aimerais que vous me disiez, assez brièvement, quelles procédures je devrais suivre, si j'étais un agent de la GRC ayant une plainte contre un supérieur ou contre un collègue. Quelles sont les étapes à franchir avant que le commissaire puisse congédier la personne contre laquelle je porte plainte ou qu'il puisse déterminer qu'il n'y a pas de motifs suffisants pour la congédier?

**Mme Ebbs :** Dans le cadre du processus interne, une autorité disciplinaire ou un superviseur décide d'abord s'il est justifié de mener une enquête au sujet d'un certain membre. Des allégations ont été soulevées à propos d'un certain membre, et l'autorité disciplinaire décide ensuite de mener une enquête. Si cette enquête permet de découvrir quelque chose, le processus se poursuit, et une décision est prise sur le plan disciplinaire — s'il y a eu ou non inconduite et, dans l'affirmative, quelles en seront les conséquences pour le membre.

**Le sénateur Plett :** Qui prend cette décision? Désolé de vous interrompre.

**Mme Ebbs :** L'autorité disciplinaire, l'officier qui entame le processus ou un comité de déontologie. Si la situation est plus sérieuse et qu'il existe une possibilité de congédiement, un comité de déontologie tient une audience en présence du membre et prend une décision. Si le comité conclut qu'il y a eu inconduite et qu'un congédiement s'impose, le membre peut faire appel de cette décision auprès du commissaire. Avant que le dossier ne soit présenté au commissaire, il doit être confié au CEE, qui mènera un examen indépendant et neutre.

Le commissaire joue un rôle à la fin du processus, lorsqu'il y a appel d'une décision disciplinaire.

**Le sénateur Plett :** Donc, le commissaire est presque un arbitre? Je sais que ce n'est pas le bon terme, mais il prend la décision à la suite d'une recommandation et il peut soit accepter la décision, soit la modifier, n'est-ce pas?

**Mme Ebbs :** En effet. Les deux parties ont l'occasion de présenter leurs arguments au commissaire relativement aux mesures nécessaires, puis le commissaire prend une décision; c'est à lui qu'appartient la décision finale au niveau de la GRC. Si l'affaire est portée plus loin, ce sera devant la Cour fédérale.

**Le sénateur Plett :** Une révision judiciaire est aussi possible. Merci beaucoup.



**Senator Mitchell:** Of course none of this new budget is going to respectful workplace, so there is no clear indication that there is actually a new budget for that.

My next question is about civilian oversight. Every last analysis from O'Connor to McAusland to Brown to probably you has said we need real civilian oversight. What the CRCC will be doing is really a limited feature of that. It is after the fact. There may be some before-the-fact looking at policy, but really the issue of police planning and budgeting, which are common to civilian oversight bodies, will not be part of the CRCC. Is that right?

**Mr. McPhail:** The difference, I believe, senator, is that we will still continue the basic or core work of the commission, which is specific public complaints; but in terms of your question, the breadth of reviews, this is covered by the new ability to institute systemic or operational reviews of almost any activity within the RCMP. It is not necessarily complaint-driven but rather an area that the new commission believes would be in the public interest to review.

You make reference to some of the reports that have been done in the past, and I recall that in Mr. Justice O'Connor's review he makes some specific suggestions. This came up before this committee, where there were some specifics, but the broad one was that review should encourage the organization being reviewed to reflect the broader values of the community, to reflect the public interest, and that is not a simple process. However, depending on how much time we have, I think there are a number of instances where the commission has contributed to that and where I think we can contribute even more in the future.

**Senator Nolin:** I want to continue on that. I was waiting for Senator Mitchell to introduce that subject, which is a great one.

I want to tie your last answer in with an answer you just gave to Senator Plett. Let us assume that you on your own authority decide to investigate something, of course around the RCMP mandate. You do not have to knock on the door of the RCMP to fund the investigation if you need more money. You go directly to Treasury Board on your own will to support that endeavour, right?

**Mr. McPhail:** That is correct. The commission has never relied on the RCMP for funding.

**Senator Nolin:** It is important to note that with that new authority you can investigate without having to please anyone or to wait for anyone to say, "Of course, here is the money to do it." That is important.

**Mr. McPhail:** Yes. Could I jump in here for a moment?

**Senator Nolin:** Of course, you are the witness.

**Mr. McPhail:** No, no. It is give and take, and this is helpful.

**Le sénateur Mitchell :** Bien sûr, rien dans ce nouveau budget ne servira à la mise en place d'un milieu de travail axé sur le respect; rien n'indique qu'il y a un nouveau budget pour cela.

Ma prochaine question porte sur la surveillance civile. Toutes les analyses faites par O'Connor, McAusland, Brown et probablement par vous-même indiquent qu'il nous faut une véritable surveillance civile. La CCETP aura un rôle limité à cet égard. Ce sera après les faits. Elle examinera peut-être la politique au préalable, mais elle ne se penchera pas sur les questions de planification policière et de budget qui sont propres aux organismes de surveillance civile. Est-ce bien cela?

**M. McPhail :** Je crois que la différence, c'est que nous poursuivons le travail de base de la commission, soit l'examen des plaintes du public; mais au sujet de votre question sur l'ampleur des examens, cet aspect est couvert par la nouvelle capacité d'entreprendre des examens systémiques ou opérationnels de pratiquement toutes les activités au sein de la GRC. Ce n'est pas nécessairement axé sur les plaintes, mais c'est un domaine qu'il serait dans l'intérêt public d'examiner, selon la commission.

Vous faites référence à certains rapports qui ont été rédigés dans le passé, et je me rappelle que le juge O'Connor, dans son examen, formule des suggestions précises. C'était avant l'examen du comité; il y avait des suggestions précises, mais aussi une suggestion plus générale disant qu'un examen devrait inciter l'organisation qui y est soumise à refléter les grandes valeurs de la collectivité, à refléter l'intérêt public, et ce processus n'est pas simple. Or, selon le temps dont nous disposons, dans certains cas, la commission y contribue et pourrait y contribuer encore plus dans l'avenir.

**Le sénateur Nolin :** Je veux poursuivre sur cette question. J'attendais que le sénateur Mitchell aborde cet excellent sujet.

Je veux lier votre dernière réponse à une réponse que vous avez donnée au sénateur Plett. Supposons que de votre propre chef, vous décidiez d'examiner quelque chose ayant rapport, évidemment, au mandat de la GRC. S'il vous faut des fonds supplémentaires, vous n'avez pas besoin de vous adresser à la GRC pour financer l'enquête. Vous vous adressez vous-même directement au Conseil du Trésor afin qu'il appuie cette initiative, n'est-ce pas?

**M. McPhail :** C'est exact. La commission n'a jamais compté sur la GRC pour le financement.

**Le sénateur Nolin :** Il est important de souligner qu'avec ce nouveau pouvoir, vous pouvez effectuer des enquêtes sans devoir plaire à qui que ce soit ou attendre qu'on vous accorde le financement pour le faire. C'est important.

**M. McPhail :** Oui. Puis-je intervenir brièvement?

**Le sénateur Nolin :** Bien sûr, vous êtes le témoin.

**M. McPhail :** Non, non. C'est donnant donnant, et c'est utile.

The most expensive aspect of review would be public hearings. They can cost millions. To the extent that our commission can do its work through reviews and investigations, I believe in the vast majority of cases it produces the same or even a better result in a much more cost-efficient manner.

[Translation]

**Senator Nolin:** I have one last question to help me get a sense of the scope involved. My colleagues asked about the number of complaints over the past 25 years.

[English]

**Senator Dallaire:** May I have a supplemental question on this comment that was just raised in regard to obtaining the funds to be able to implement an investigation? I do not believe you go directly to Treasury Board. I believe the Minister of Public Safety goes to Treasury Board in your name. Is that not correct?

**Mr. McPhail:** That is correct, but we make an application, which is reviewed by Treasury Board.

**Senator Dallaire:** Of course. I mean, they review everything.

**Mr. McPhail:** Yes.

**Senator Dallaire:** But you still function through the Minister of Public Safety, who also has oversight on the RCMP?

**Mr. McPhail:** Just in the same manner that our regular budget comes from Public Safety Canada.

**Senator Dallaire:** That is right. So it is not independent from the process of security of the ministry; the minister could still influence the outcome of this regarding his relationship with how he sees the problem in the RCMP.

**The Chair:** If I could interject, I would say this: It would be difficult for the minister to refuse such a request, obviously because the commission, I would think, has done all their homework and subsequently would have a lot of justification for the request.

**Senator Day:** That is a bit of speculation.

**The Chair:** But on both sides, senator.

**Senator Nolin:** I will follow up with a supplementary question.

Mr. McPhail, could you explain this to my colleagues: When the Supreme Court needs money, how do they do that?

**Mr. McPhail:** They have to get that from the government, do they not?

**Senator Nolin:** Is it a minister who goes to Treasury Board?

L'aspect le plus coûteux d'un examen, ce sont les audiences publiques. Elles peuvent coûter des millions. Dans la mesure où notre commission peut accomplir son travail au moyen d'examen et d'enquêtes, je crois que dans la majorité des cas, nous en arrivons à un même résultat, ou même à un meilleur, de façon beaucoup plus économique.

[Français]

**Le sénateur Nolin :** J'aimerais poser une dernière question pour comprendre l'ampleur de tout cela. Mes collègues ont posé des questions sur le nombre de plaintes depuis 25 ans.

[Traduction]

**Le sénateur Dallaire :** Puis-je vous poser une question complémentaire au sujet du commentaire que vous venez de faire concernant l'obtention des fonds requis pour la mise en œuvre d'une enquête? Je doute que vous vous adressiez directement au Conseil du Trésor. Je crois que c'est le ministre de la Sécurité publique qui le fait en votre nom, n'est-ce pas?

**M. McPhail :** C'est exact, mais nous présentons une demande, laquelle est examinée par le Conseil du Trésor.

**Le sénateur Dallaire :** Évidemment; ils examinent tout.

**M. McPhail :** Oui.

**Le sénateur Dallaire :** Mais vous passez tout de même par le ministre de la Sécurité publique, qui assure aussi la surveillance de la GRC?

**M. McPhail :** De la même manière que notre budget régulier vient de Sécurité publique Canada.

**Le sénateur Dallaire :** Exactement. Ce n'est donc pas indépendant du processus de sécurité du ministère; le ministre pourrait exercer une influence en fonction de la façon dont il conçoit le problème au sein de la GRC.

**Le président :** Permettez-moi d'intervenir pour dire ceci : il serait difficile pour le ministre de refuser une telle demande, parce que selon moi, la commission se serait très bien préparée et pourrait très bien justifier ensuite la demande.

**Le sénateur Day :** Il s'agit simplement d'une hypothèse.

**Le président :** Mais des deux côtés, sénateur.

**Le sénateur Nolin :** Je vais poursuivre avec une question complémentaire.

Monsieur McPhail, pourriez-vous expliquer à mes collègues ce que fait la Cour suprême lorsqu'elle a besoin de fonds?

**M. McPhail :** Ne doit-elle pas en demander au gouvernement?

**Le sénateur Nolin :** Est-ce un ministre qui s'adresse au Conseil du Trésor?

**Mr. McPhail:** Frankly, I do not know.

**Senator Nolin:** You are a quasi-judicial body?

**Mr. McPhail:** Yes.

**Senator Nolin:** Like the court, you will knock on the door of the Treasury Board because that is the only place the money is.

**Mr. McPhail:** Exactly.

**Senator Nolin:** Like a court, you would get your money there?

**Mr. McPhail:** Yes.

**Senator Day:** On that point, it seems to me that somewhere in here we looked at before you can initiate this inquiry, you have to be satisfied that sufficient funds exist to do it. Is that not in there somewhere?

**Mr. McPhail:** Yes; it is.

**Senator Day:** That sort of rounds that out. I could not find it in a hurry.

**Mr. McPhail:** Add to that, senator — and I was making mention of this in response to Senator Nolin — the cost of a public inquiry, for example, which will be infrequent, but it will happen on occasion. Under those circumstances, I think clearly you would have to go to the government to ask for additional funding.

In terms of our ongoing operations — and this gets back to Senator Plett's question — do we have sufficient funding for what I would anticipate to be the ongoing work of the commission? Bearing in mind the new responsibilities and based on the number of special reviews that the commission has done in the past, it appears that we do. I apologize.

**Senator Day:** No. That is quite all right. What we are required to do is to understand this legislation to the extent we can vote for or against it. I think all of our questions are going to try to understand it. I am looking now at page 33, which is proposed section 45.16(10). This is the section that talks about starting a hearing process that might move over to the committee. It says:

Despite subsection (9), the Commissioner may rescind or amend the Commissioner's decision . . .

I read that and I wondered is that because there might be a change of commissioners at the office or is this another commissioner that I do not know about? I was jumping around on that.

I then read the French, which says:

[*Translation*]

Le commissaire peut annuler sa décision.

**M. McPhail :** Honnêtement, je l'ignore.

**Le sénateur Nolin :** Êtes-vous un organisme quasi-judiciaire?

**M. McPhail :** Oui.

**Le sénateur Nolin :** Comme la cour, vous frapperez à la porte du Conseil du Trésor, car c'est là où se trouve l'argent.

**M. McPhail :** Exactement.

**Le sénateur Nolin :** Comme une cour, obtiendrez-vous votre argent à cet endroit?

**M. McPhail :** Oui.

**Le sénateur Day :** À ce sujet, il me semble que quelque part ici, nous avons vu qu'avant de pouvoir commencer une enquête, on doit s'assurer d'avoir suffisamment de fonds. N'est-ce pas là quelque part?

**M. McPhail :** Oui.

**Le sénateur Day :** Cela complète en quelque sorte la réponse. Je n'ai pas pu le trouver rapidement.

**M. McPhail :** Et il faut ajouter, sénateur — et je l'ai mentionné en réponse à la question du sénateur Nolin — le coût d'une enquête publique, par exemple, qui est peu fréquente, mais qui est parfois nécessaire. Le cas échéant, il est évident que vous devriez demander des fonds additionnels au gouvernement.

En ce qui concerne nos activités courantes — pour revenir à la question du sénateur Plett —, disposons-nous de suffisamment de fonds pour ce que sera, selon moi, le travail de la commission? Si nous tenons compte de nos nouvelles responsabilités et du nombre d'examen spéciaux que la commission a effectués par le passé, il semble que oui. Excusez-moi.

**Le sénateur Day :** Non, c'est très bien. Nous devons comprendre suffisamment cette mesure législative pour pouvoir voter pour ou contre. Je pense que toutes nos questions visent à la comprendre. Je suis maintenant à la page 33, au paragraphe 45.16(10), qui porte sur le début d'un processus d'audience qui peut ensuite être présenté au comité. Dans la version anglaise, on dit :

Despite subsection (9), the Commissioner may rescind or amend the Commissioner's decision . . .

Quand j'ai lu cela, je me suis demandé si c'était parce que les commissaires pourraient être remplacés au bureau, ou s'il s'agissait d'un autre commissaire dont je ne connaissais pas l'existence. Je passais d'une hypothèse à l'autre.

Puis, j'ai lu la version française, qui dit :

[*Français*]

Le commissaire peut annuler sa décision.

[English]

In French, I understood it, but in English I do not understand why the commissioner can rescind the commissioner's decision and not his or her decision. Can you help me with that, any of you? Mr. Paradiso or Ms. McCoy?

**Mr. McPhail:** It is Ms. Ebbs' bailiwick.

**Ms. Ebbs:** This is similar to the power that the commissioner has now, that if there is new information —

**Senator Day:** I understand the overall section, that there is new evidence.

**Ms. Ebbs:** You mean why does it say commissioner?

**Senator Day:** Why did the commissioner amend the commission —

**Ms. Ebbs:** Could it be a former commissioner's decision that the new commissioner amends?

**Senator Day:** That is what my thought was, but then I read the French.

**Ms. Ebbs:** I would not think that would ever happen.

**Senator Day:** "The commissioner can rescind the commissioner's decision." This is another commissioner, then, and who is that other commissioner?

**Ms. Ebbs:** No, I think it is the same meaning. That is, if the commissioner made a decision and then, subsequent to making that decision, found there was an error, it would be their own decision they were amending.

**Senator Day:** Why does it not say the commissioner can rescind his decision, unless it means something else? I asked Ms. McCoy and Mr. Paradiso, thinking they may be able to help me with the wording, but maybe you want to think about this because I will run out of time.

**The Chair:** No, you are okay, senator. Senator Nolin thinks he might be able to give you the answer.

**Senator Nolin:** I will suggest an answer. Just say "yes" or "no"; I may be totally off field. Instead of focusing on an individual, we have to focus on a position. I think that is the answer. A commissioner can be A, B, C, D, E, and the bill refers not to individuals but to a position. That is why the wording is such. Do you think I am right?

**Mr. McPhail:** I do.

**Senator Day:** It reads quite differently in French.

[Translation]

**Senator Nolin:** That happens often.

**Senator Day:** It says "sa décision" in French.

[Traduction]

En français, je l'ai compris, mais en anglais, je ne comprends pas pourquoi le commissaire peut annuler la décision de la commission, mais pas la sienne. Quelqu'un pourrait-il m'aider à comprendre? Monsieur Paradiso ou madame McCoy?

**M. McPhail :** C'est du ressort de Mme Ebbs.

**Mme Ebbs :** C'est comparable au pouvoir actuel du commissaire; s'il y a de nouveaux renseignements...

**Le sénateur Day :** Je comprends l'article dans son ensemble, soit qu'il y a de nouveaux faits.

**Mme Ebbs :** Vous voulez savoir pourquoi on dit « commissioner »?

**Le sénateur Day :** Pourquoi le commissaire modifie...

**Mme Ebbs :** Pourrait-il s'agir d'une décision d'un ancien commissaire que le nouveau commissaire modifie?

**Le sénateur Day :** C'est ce que je pensais, jusqu'à ce que je lise la version française.

**Mme Ebbs :** Je ne crois pas que cela pourrait arriver.

**Le sénateur Day :** « The commissioner can rescind the commissioner's decision. » C'est un autre commissaire, alors. Et qui est cet autre commissaire?

**Mme Ebbs :** Non, je pense que cela veut dire la même chose. Autrement dit, si le commissaire a rendu une décision et qu'il découvre par la suite qu'il y a eu une erreur, il modifiera sa propre décision.

**Le sénateur Day :** Pourquoi ne dit-on pas « The commissioner can rescind his decision, » si cela veut dire la même chose? J'ai posé la question à Mme McCoy et à M. Paradiso, en pensant qu'ils pourraient m'aider à comprendre le libellé, mais vous voudrez peut-être y penser, car je vais manquer de temps.

**Le président :** Non, vous avez assez de temps, sénateur. Le sénateur Nolin croit pouvoir vous donner la réponse.

**Le sénateur Nolin :** Je vais tenter une réponse. Dites simplement « oui » ou « non »; je fais peut-être complètement fausse route. Au lieu de mettre l'accent sur la personne, nous devons mettre l'accent sur la fonction. Je pense que la réponse est là. Il peut y avoir un commissaire A, B, C, D ou E, mais le projet de loi ne parle pas d'une personne, mais d'une fonction. C'est la raison de cette formulation. À votre avis, ai-je raison?

**M. McPhail :** Oui.

**Le sénateur Day :** C'est très différent en français.

[Français]

**Le sénateur Nolin :** Cela arrive souvent.

**Le sénateur Day :** C'est « sa décision » en français.

[English]

The “commissioner’s decision” suggests to me in English that it is some other commissioner than this commissioner. I will leave it there.

**Mr. McPhail:** It is an interesting point, because why would it not say “the commissioner may rescind or amend his or her decision.”

**Senator Day:** Yes, like they do in French; absolutely. “Interesting” is a nice word.

I have many questions, and that is why I wanted to move on. You cannot count the intervention of one of my colleagues.

**The Chair:** I am starting to count.

**Senator Day:** Start now, then.

The commissioner is not bound to act on any findings. That was the point made earlier to the committee’s decision. That is in this section as well. What I want to refer you to is the new section 45.17, where it refers to a special treatment of deputy commissioner. In the case of a deputy commissioner, there are sections in here — this is one of them and there is an earlier section — that state that in the event of some disciplinary action contemplated, if it is a deputy commissioner, there is a different process. Can you explain why the deputy commissioner would be singled out with special process?

**Ms. Ebbs:** It is because of the difference in the appointment. Deputy commissioner is an appointment. It is an order-in-council position. All the other positions are not order-in-council. That is why there needs to be a provision for the deputy commissioner that it is only a recommendation, because it is an order-in-council position.

**Senator Day:** Thank you. That is helpful. It appears two or three times in here; I will not take you to the others.

My final question this round: Thank you for reminding me that at page 14, section 24.1 of the act is amended by adding here “Commission.” It says:

(1.1) For greater certainty, the power to appoint under subsection (1) includes the power to appoint all or any of the members of the Commission.

We are way back at the front end; we have not started talking about the commission yet. The commission comes quite a bit later in the act. Then I looked back to page 35 and I found that the appointments to the commission are orders-in-council, whereas this allows the commissioner to appoint members of the commission. Am I misreading this, or is there an error in this drafting? The explanation to it says the same thing, “members of the Commission.” That means that the Commissioner of the RCMP can appoint members to the commission. However, if you go over where he talks about the commission, they are order-in-council appointments. Are you with me on the question?

[Traduction]

En anglais, lorsqu’on dit « commissioner’s decision », cela me porte à croire qu’il s’agit d’un autre commissaire. Je vais m’en tenir à cela.

**M. McPhail :** C’est un point intéressant; pourquoi ne dit-on pas « the commissioner may rescind or amend his or her decision ».

**Le sénateur Day :** Oui, comme on le fait en français; tout à fait. « Intéressant », c’est un bon mot.

J’ai de nombreuses questions à poser, et c’est pourquoi je voulais poursuivre. Vous ne pouvez pas tenir compte de l’intervention de l’un de mes collègues.

**Le président :** Je commence à les compter.

**Le sénateur Day :** Commencez maintenant.

Le commissaire n’est pas tenu d’accepter les conclusions. C’est le point qui a été soulevé plus tôt au sujet de la décision du comité. Cela se trouve également dans le présent article. J’aimerais attirer votre attention sur le nouvel article 45.17 qui mentionne qu’un traitement spécial est accordé au sous-commissaire. Dans le cas de possibles mesures disciplinaires qui visent un sous-commissaire, des articles — il y a le présent article et il y en a un autre plus tôt — mentionnent qu’il y a un processus différent. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi le sous-commissaire reçoit un traitement spécial?

**Mme Ebbs :** C’est, parce que le processus de nomination est différent. Le sous-commissaire est nommé. Il est nommé par décret, tandis que les autres postes ne le sont pas. Voilà pourquoi il faut une disposition concernant le sous-commissaire qui dit qu’il ne s’agit que d’une recommandation, parce que le sous-commissaire est nommé par décret.

**Le sénateur Day :** Merci. C’est utile. Cette mention revient deux ou trois fois, mais je ne vais pas vous demander de les consulter.

Ma dernière question de la présente série. Merci de me rappeler qu’à la page 14, l’article 24.1 de la loi est modifié par adjonction de « Commission ». L’article dit :

(1.1) Il est entendu que le pouvoir visé au paragraphe (1) comprend celui de nommer les membres de la Commission.

Nous sommes au début; nous n’avons même pas encore commencé à parler de la commission. La commission est abordée passablement plus loin dans la loi. Ensuite, je suis retourné à la page 35 et j’ai appris que les membres de la commission sont nommés par décret, mais l’article permet au commissaire d’en nommer les membres. Est-ce que je l’interprète mal ou est-ce qu’une erreur s’est glissée dans le libellé? L’explication à cet égard mentionne la même chose, soit « les membres de la commission ». Cela signifie que le commissaire de la GRC peut nommer des membres de la commission. Cependant, si vous revenez à la partie qui porte sur la commission, on dit que ses membres sont nommés par décret. Comprenez-vous où je veux en venir?

**Mr. McPhail:** That has to be a different commission.

**Senator Day:** That may well be. There are so many in this piece of legislation.

**Mr. McPhail:** It cannot be the CRCC, because the Commissioner of the RCMP has no rights in that respect at all.

**Senator Day:** That was my thought. What other commission are we talking about here? You may want to look into these.

**The Chair:** Perhaps we can get something back in writing, because I do not think we will make a decision here today. It is a valid question.

**Senator Day:** I think you are probably right.

**The Chair:** Can we move on? Senator Day, have we satisfied most of your questions?

**Senator Day:** You have not satisfied me with an answer, but I think these are important for all of us to have answers to before we vote on this.

**The Chair:** We will move on.

**Mr. McPhail:** Mr. Chair, if I can step in for a moment, even though that section does not pertain to the new CRCC — I will avoid the use of the word “commission” — we would be happy to take a look and respond in writing to your question.

**Senator Day:** If either or both of you could, and if you have different answers, that would be fine too.

**Senator Dallaire:** I read the following: At National Defence, you, as commanding officers under the Queen’s Regulations and Orders, have authority that you can delegate to subordinates in order for them to apply the disciplinary process according to the Queen’s Regulations and Orders that are a derivative of the National Defence Act.

In the RCMP, I read you have the Royal Canadian Mounted Police Regulations, 1988, and pursuant with the RCMP Act, they have the commissioner’s standing orders and rules that are treated as regulations on the justice, laws and so on.

I do not believe you have had many complaints in the past from people who feel they should have been promoted or not promoted or that the penalties or what they have received as what one calls “getting a punishment” from an authority has come to your place because there has not been much ability by the commissioner, and certainly delegated officers, to actually punish people. Am I correct in that?

**Ms. Ebbs:** In terms of promotions?

**M. McPhail :** Il doit s’agir d’une autre commission.

**Le sénateur Day :** C’est possible. Il y en a des tonnes dans le projet de loi.

**M. McPhail :** Il ne peut pas s’agir de la CCETP, parce que le commissaire de la GRC n’a absolument aucune autorité en la matière.

**Le sénateur Day :** C’était bien ce que je pensais. Quelles sont les autres commissions dont il est question dans le projet de loi? Vous devriez peut-être y jeter un coup d’œil.

**Le président :** Vous pourriez nous faire parvenir une réponse par écrit, parce que je ne pense pas que nous prendrons une décision aujourd’hui. C’est une bonne question.

**Le sénateur Day :** Je crois que vous avez probablement raison.

**Le président :** Pouvons-nous poursuivre? Sénateur Day, avons-nous répondu à la majorité de vos questions?

**Le sénateur Day :** Vous ne m’avez pas donné de réponse, mais je crois qu’il est important que nous ayons des réponses à ce sujet avant de passer au vote.

**Le président :** Poursuivons.

**M. McPhail :** Monsieur le président, si je peux intervenir, même si cet article ne concerne pas la nouvelle CCETP — je vais éviter d’utiliser le mot « commission » —, nous serons ravis d’examiner la question et de vous faire parvenir une réponse écrite.

**Le sénateur Day :** Si l’un de vous deux ou les deux peuvent le faire, si vous avez des réponses différentes, ce sera bien.

**Le sénateur Dallaire :** Voici quelque chose que j’ai lu. Au sein du ministère de la Défense nationale, à titre de commandants en vertu des Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes, vous pouvez confier des responsabilités à vos subordonnés pour qu’ils appliquent le processus disciplinaire conformément aux Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes qui sont dérivés de la Loi sur la défense nationale.

Au sein de la GRC, j’ai lu que vous avez le Règlement de la Gendarmerie royale du Canada (1988). De plus, conformément à la Loi sur la GRC, il y a les consignes du commissaire qui sont traitées comme des règlements relatifs à la justice, aux lois, et cetera.

Je ne pense pas que vous ayez eu beaucoup de plaintes par le passé de gens qui sentaient qu’ils auraient dû recevoir une promotion ou ne pas en recevoir une ou qui vous ont fait part de leurs sanctions ou de ce qu’ils ont reçu — c’est ce que nous appelons « être sanctionné » par un supérieur —, parce que le commissaire et les officiers délégués, en particulier, n’ont en fait pas vraiment la capacité d’imposer de sanctions aux gens. Ai-je raison?

**Mme Ebbs :** Du point de vue des promotions?

**Senator Dallaire:** In terms of conduct, stopping a promotion because of conduct and things of this nature.

**Ms. Ebbs:** With the system that is presently in place, there is a series of possibilities for a sanction for a member who has had some misconduct. There are two different processes. The first is less serious. There is an informal process and the sanctions are less serious. Those are a different stream. The formal processes, where the sanctions can be more serious, are the ones that could end up at the ERC. However, we do not see the cases where a more informal process is chosen.

**Senator Dallaire:** The new process will not make it available either.

**Ms. Ebbs:** The new process gets rid of the distinction between informal and formal.

**Senator Dallaire:** My question was the following: Have you been consulted in the process of writing or rewriting these standing orders or rules with regard to amending the disciplinary regime that is available now to delegated officers in order for them to apply this legislation?

**Ms. Ebbs:** No. We attend different RCMP working group meetings where they discuss changes to their internal process, but we have not been consulted on any changes to rules or regulations as such.

**Senator Mitchell:** I am interested in pursuing the scope issue of civilian oversight, and that really comes down to the balance between proactive and reactive initiatives. Complaints are reactive. To this point, how much of your commission's time has been spent on reviews, special reviews, i.e., proactive, that would apparently be bolstered now? How much has been spent on reactive — the mainstream of your work — to this point? How much do you anticipate that will change to a greater weight on proactive? You must have some idea on that because you have said the \$1.9 million would not be enough if you had not taken some initiative, but it will be enough.

**Mr. McPhail:** That is correct, although part of the responsibilities involve greater engagement with the provinces, the contracting jurisdictions and the more formal ties with our provincial counterparts. If I can briefly summarize what the commission has been doing, we conduct roughly about 250 reviews or investigations per year of specific complaints or requests for review from members of the public. In addition, we have the much smaller number, but far more extensive in scope, chair-initiated complaints or systemic reviews such as the harassment review. We anticipate that the core work of the new commission, those public complaints, will continue at roughly the same level.

**Le sénateur Dallaire :** En ce qui a trait à la conduite, à l'arrêt d'une promotion, en raison de la conduite ou d'autres éléments de cette nature.

**Mme Ebbs :** Avec le système actuel, il y a un éventail de sanctions possibles pour un membre qui a commis une inconduite. Il y a deux processus distincts. Le premier est moins sévère. Il s'agit d'un processus informel, et les sanctions sont moins graves, mais il y a un autre type. Les processus formels, dont les sanctions peuvent être plus graves, concernent les cas qui pourraient se retrouver devant le CEE. Malheureusement, nous ne voyons pas les dossiers pour lesquels un processus plus informel est utilisé.

**Le sénateur Dallaire :** Le nouveau processus ne les rendrait pas non plus disponibles.

**Mme Ebbs :** Le nouveau processus élimine la distinction qui existait entre les processus formels et informels.

**Le sénateur Dallaire :** Je vous répète ma question. Avez-vous été consulté au cours du processus de rédaction ou de modification des consignes en vue de modifier le régime disciplinaire maintenant accessible aux officiers délégués en vue d'appliquer la loi?

**Mme Ebbs :** Non. Nous participons aux séances de divers groupes de travail de la GRC au cours desquelles on discute des changements au processus interne, mais nous n'avons pas été consultés au sujet des changements relatifs aux règles en ce sens.

**Le sénateur Mitchell :** J'aimerais poursuivre sur le grand enjeu de la surveillance civile, et cela concerne vraiment l'équilibre entre les mesures proactives et réactives. Les plaintes sont des actions réactives. Jusqu'à maintenant, combien de temps votre commission a-t-elle consacré aux examens, aux examens spéciaux et aux mesures proactives diverses qui devraient maintenant être accrues? Jusqu'à maintenant, combien de temps avez-vous accordé aux mesures réactives, soit le cœur de votre travail? Selon vos prévisions, quelle proportion de son temps la commission consacrerait-elle maintenant à des mesures proactives? Vous devez en avoir une idée, parce que vous avez dit que 1,9 million de dollars n'auraient pas été suffisants si vous n'aviez pas pris des initiatives, mais que ce sera assez.

**M. McPhail :** C'est exact, même si une partie des responsabilités inclut une participation accrue avec les provinces et les administrations contractantes et des liens plus formels avec nos homologues provinciaux. Si je peux résumer ce que fait la commission, nous menons environ 250 examens ou enquêtes par année sur des plaintes ou des demandes d'examen précises provenant du public. De plus, nous avons un plus petit nombre de dossiers qui ont une portée beaucoup plus large. Il s'agit des plaintes déposées par le président ou des examens systémiques, comme l'examen relatif au harcèlement. Nous prévoyons que le cœur du travail de la nouvelle commission, soit les plaintes du public, demeure plus ou moins inchangé.

However, bearing in mind the new responsibilities of greater involvement with our provincial counterparts and the ability — and I think it is more than the ability; there is clearly an expectation on the part of both the government and the public that we will be more proactive in doing systemic reviews of activities — I think that that area of involvement is going to increase. To what extent is difficult to say. Perhaps I will ask Mr. Evans because you asked about percentage.

**Senator Mitchell:** Roughly, how many are you doing, how much time is spent now?

**Mr. Evans:** We process about 2,500 complaints in a year. That is sort of a round number.

**Senator Mitchell:** How does that square with the 250?

**Mr. McPhail:** That is reviews and investigations.

**Mr. Evans:** Ten per cent of those people are not satisfied with the RCMP's handling of that complaint. Those are the 250 reviews Mr. McPhail is referring to.

In the area of chair-initiated complaints, I would have to do a bit of checking. We can give you that. It is in our annual report. We will itemize each one of them. It is fewer than 10 a year, definitely.

**Senator Mitchell:** How much do you think that would go to?

**Mr. Evans:** The chair-initiated complaints do not change. It is the specified activities provided for under the act. As Mr. McPhail said, our core business remains processing the complaints, and it will have to wait and see, quite frankly.

**Senator Mitchell:** There is a recent case that came out where a junior person was sexually harassed. The constable who did it was found to have done it and had to apologize. In the end, the junior person, the woman, moved because she was ostracized. She takes the risk of going into the grievance processes, gets targeted, and she has to move.

It seems to me someone should have phoned her and said, "Do not move. I will make the others move." Would you be able to step in and say that was the wrong decision? That young woman should have been able to stay where she was and the people who targeted her should have been moved because then you would send a message about culture.

**Ms. Ebbs:** In terms of the ERC, we do not have any authority to initiate our own investigations. We review appeal-level labour resource decisions that have already been started by someone else.

**The Chair:** Could I intervene? This has been a concern, and if you are not comfortable responding to that question —

Cependant, nous avons de nouvelles responsabilités liées à une participation accrue avec nos homologues provinciaux et la capacité de faire des examens systémiques de nos activités, et je crois que c'est plus qu'une simple capacité; le gouvernement et la population s'attendent clairement à ce que nous soyons plus proactifs en la matière. Je crois que la participation dans ce domaine augmentera. Il est par contre difficile d'en prévoir l'étendue. Je vais peut-être demander à M. Evans de vous répondre, parce que vous avez demandé des pourcentages.

**Le sénateur Mitchell :** Approximativement, combien en faites-vous? Combien de temps cela représente-t-il actuellement?

**M. Evans :** Nous traitons environ 2 500 plaintes par année. C'est approximatif.

**Le sénateur Mitchell :** Comment cela cadre-t-il avec les 250?

**M. McPhail :** Il s'agit d'examens et d'enquêtes.

**M. Evans :** Environ 10 p. 100 des gens se disent insatisfaits du traitement de leur plainte par la GRC. Il s'agit des 250 examens auxquels M. McPhail faisait allusion.

Dans le cas des plaintes déposées par le président, je devrai vérifier le tout. Nous pourrons vous faire parvenir les données. Les chiffres figurent dans notre rapport annuel. Nous vous donnerons le détail de chacun des cas. Il y en a certainement moins de 10 par année.

**Le sénateur Mitchell :** Selon vous, qu'en sera-t-il à ce sujet?

**M. Evans :** Les plaintes déposées par le président ne changeront pas; ce seront les activités précises en vertu de la loi qui changeront. Comme M. McPhail l'a dit, le cœur de notre travail demeure le traitement des plaintes. Il faudra bien honnêtement attendre et voir ce qui se passera.

**Le sénateur Mitchell :** Il y a récemment eu le cas d'une femme qui a été victime de harcèlement sexuel. L'agent qui a commis les gestes en a été trouvé coupable et a dû s'excuser. En fin de compte, l'agente a déménagé, parce qu'elle était ostracisée. Elle prend le risque de recourir au processus de règlement des griefs, elle est prise pour cible et elle doit déménager.

J'ai l'impression qu'on aurait dû l'appeler et lui dire : « Ne déménagez pas; je vais faire en sorte que ce soient les autres qui soient déplacés ailleurs. » Avez-vous la capacité d'intervenir et de dire que ce n'était pas la bonne décision? Cette jeune femme aurait dû pouvoir rester là où elle était, et les gens qui l'avaient prise pour cible auraient dû être déplacés, parce que cela vous aurait permis d'envoyer un message au sujet de la culture.

**Mme Ebbs :** Pour ce qui est du CEE, nous n'avons pas l'autorité de lancer nos propres enquêtes. Nous révisons des décisions sur les ressources humaines qui sont à l'étape de l'appel et qui ont déjà été entamées par quelqu'un d'autre.

**Le président :** Pourrais-je dire un mot? C'est une préoccupation, et si vous n'êtes pas à l'aise de répondre à cette question...

**Mr. McPhail:** It is public.

**The Chair:** — it does not necessarily mean that the witness feels comfortable commenting on it.

**Mr. McPhail:** I think, Mr. Chair, we could comment on our jurisdiction, if that would be helpful to the committee.

**The Chair:** If you are comfortable with that, go ahead.

**Mr. McPhail:** I will ask Mr. Evans to address that.

**Mr. Evans:** It is important to make the distinction between conduct issues and public complaints.

When you are talking about the conduct of members, the commission's mandate is to exam the conduct of members engaged in the execution of their duties. That type of complaint would be dealt with under the RCMP's authority as employer to deal with conduct issues.

In the new legislation of Bill C-42, it clarifies that somewhat at proposed subsection 45.53(4), whereby members of the RCMP cannot make complaints to the CRCC if it could be dealt with elsewhere — in other words, under the conduct of the grievance system. It clarifies somewhat that our focus is on taking complaints from members of the public and dealing with those.

**Senator Campbell:** Would you agree with me that your position as quasi-judicial, as time goes on, is evolutionary?

**Mr. McPhail:** Yes.

**Senator Campbell:** You would agree with that. When you do inquiries, eventually you build up a base. If you have already done an inquiry that involves this issue and you already have a base to go on, you would have recommendations that you can make and you would have dealt with it. Would you agree with that?

**Mr. McPhail:** Yes, I would, senator.

**Senator Campbell:** We seem to be, for some reason, hung up on numbers. As someone who was in a quasi-judicial position for 20 years, would you agree that it is not about the numbers? It is not whether there are 400 or 4; it is about how the investigation takes place, the results of that investigation and the ability for an agency to react to your recommendations. Is that correct?

**Mr. McPhail:** I would agree, senator. I can give you two examples.

**Senator Campbell:** Yes, please.

**Mr. McPhail:** There is the commission's work on conducted energy weapons or taser use. I would be the last person to say this is solely as a result of the commission's work, but I think the commission contributed to this.

**M. McPhail :** C'est de nature publique.

**Le président :**... cela ne veut pas nécessairement dire que les témoins se sentent à l'aise d'en parler.

**M. McPhail :** Monsieur le président, nous pourrions faire des commentaires du point de vue de notre commission, si cela peut vous être utile.

**Le président :** Si vous êtes à l'aise de le faire, allez-y.

**M. McPhail :** Je vais laisser M. Evans aborder la question.

**M. Evans :** Il importe de faire la distinction entre des problèmes liés à la conduite et des plaintes du public.

Lorsqu'il est question de la conduite des membres, le mandat de la commission est d'examiner la conduite des membres dans l'exécution de leurs fonctions. Une telle plainte serait examinée en fonction de la capacité de la GRC, en sa qualité d'employeur, d'aborder les problèmes liés à la conduite.

Dans le projet de loi C-42, le paragraphe 45.53(4) précise quelque peu cet aspect; les membres de la GRC ne peuvent pas déposer de plaintes devant la CCETP, si elles peuvent être entendues par un autre moyen, à savoir le processus de règlement des griefs. Cela précise quelque peu que nous mettons l'accent sur le traitement des plaintes du public.

**Le sénateur Campbell :** Seriez-vous d'accord avec moi pour dire qu'à mesure que le temps passe votre position en tant qu'organisme quasi judiciaire est évolutive?

**M. McPhail :** Oui.

**Le sénateur Campbell :** Vous en convenez. Lorsque vous réalisez des enquêtes, vous vous constituez au fil du temps une base. Si vous avez déjà mené une enquête qui concerne un même enjeu et que vous avez déjà une bonne base, vous aurez des recommandations que vous pouvez faire et vous aurez abordé la question. Êtes-vous d'accord?

**M. McPhail :** Oui, sénateur.

**Le sénateur Campbell :** Pour une certaine raison, nous semblons fascinés par la quantité. En tant que personne qui occupe un poste quasi judiciaire depuis 20 ans, convenez-vous que la quantité soit accessoire? Il importe peu qu'il y en ait 400 ou quatre; l'important est la manière dont l'enquête se déroule, les résultats de l'enquête et la capacité de l'organisme de donner suite à vos recommandations. Est-ce exact?

**M. McPhail :** J'en conviens, sénateur. Je peux vous donner deux exemples.

**Le sénateur Campbell :** Oui, s'il vous plaît.

**M. McPhail :** Il y a les travaux de la commission sur les armes à impulsions ou l'utilisation du pistolet Taser. Je serais la dernière personne à dire que c'est uniquement le résultat des travaux de la commission, mais je crois que la commission y a contribué.

The commission reviewed the RCMP policies and actions in this field. We have conducted annual reviews and reports. This has contributed, I believe, to an increasing consciousness within the RCMP that tasers are not to be used as a first response.

**Senator Campbell:** In a cavalier manner.

**Mr. McPhail:** Exactly. The practical result has been that taser use has dramatically declined.

The other area is use of force. We have done studies and continuing reviews on use of force incidents. If there is an occasion where there has been a use of force, an RCMP member, unlike members in almost any other police force, has to go back and provide a written record and justification for that use of force, which contributes to a sense that this is a serious matter and has to be considered more carefully.

I think that is a good illustration of your point, where in that case just two instances, two reviews, have actually had a measurable impact in the culture of the RCMP.

**Senator Campbell:** Do you make recommendations?

**Mr. McPhail:** Yes.

**Senator Campbell:** Do you follow up on those recommendations?

**Mr. McPhail:** Yes, we do.

**Senator Campbell:** What is your rate of success?

**Mr. McPhail:** The rate of success is in the 85 per cent range.

**Senator Campbell:** The success is that they have followed your recommendation. Is that correct?

**Mr. McPhail:** Correct.

**Senator Campbell:** That is a success. That is actually quite an impressive number.

[Translation]

**Senator Nolin:** I understand it is a matter of figures, but just to gain a bit of perspective — because those following our proceedings may not know — how many RCMP employees are you responsible for, do you have authority over?

I do not need the exact number. Are we talking about 20,000 or 25,000?

**Ms. Ebbs:** Regular members and civilian members.

**Senator Nolin:** How many people is that?

**Ms. Ebbs:** I am not sure of how many exactly.

La commission a examiné les politiques et les actions de la GRC en la matière. Nous avons réalisé des rapports et des examens annuels, ce qui a contribué, selon moi, à une plus grande sensibilisation des membres de la GRC, à savoir que le pistolet Taser ne doit pas être utilisé en premier recours.

**Le sénateur Campbell :** De manière désinvolte.

**M. McPhail :** Exactement. Dans la pratique, l'utilisation du pistolet Taser a considérablement chuté.

L'autre domaine est l'utilisation de la force. Nous avons mené des études et réalisé des examens continus sur les cas de recours à la force. Si un membre de la GRC a recours à la force, à l'instar des membres de la majorité des autres corps de police, il doit fournir un rapport écrit et justifier son geste, ce qui contribue à faire comprendre que ce n'est pas un geste anodin et qu'il faut y penser deux fois.

Je crois que cela illustre bien votre point. Je vous ai donné deux exemples, deux examens qui ont eu des effets mesurables sur la culture de la GRC.

**Le sénateur Campbell :** Faites-vous des recommandations?

**M. McPhail :** Oui.

**Le sénateur Campbell :** Assurez-vous un suivi à ce sujet?

**M. McPhail :** Oui, nous le faisons.

**Le sénateur Campbell :** Quel est votre taux de réussite?

**M. McPhail :** Notre taux de réussite est d'environ 85 p. 100.

**Le sénateur Campbell :** On dit que c'est une réussite lorsque les recommandations sont suivies, n'est-ce pas?

**M. McPhail :** C'est exact.

**Le sénateur Campbell :** C'est une réussite. C'est en fait un taux fort impressionnant.

[Français]

**Le sénateur Nolin :** Je comprends que c'est une question de chiffres, mais juste pour donner une certaine perspective, parce que les gens qui nous écoutent ne savent peut-être pas, combien y a-t-il d'employés à la GRC qui sont sous votre responsabilité, sous votre juridiction?

Je n'ai pas besoin du chiffre précis. Est-ce qu'on parle de 20 000, 25 000?

**Mme Ebbs :** Ce sont les membres réguliers et les membres civils.

**Le sénateur Nolin :** Ça fait combien de personnes?

**Mme Ebbs :** Je ne suis pas certaine du nombre exact.

**Senator Nolin:** I do not need to know the exact number, but could you give me a general sense of how many, for people's benefit?

**Mr. Paradiso:** It is around 27,000 or 28,000 people.

**Senator Nolin:** So the 117 complaints you mentioned earlier, over 25 years, cover a total workforce of between 25,000 and 28,000 people?

**Ms. Ebbs:** Yes, the number has gone up over the years.

**Senator Nolin:** No doubt. I just wanted to get a sense of the number of people overall, so we could appreciate how major or minor the problem was.

[English]

**Senator Day:** The act provides that regulations shall be generated and referred to as a code of conduct. Do you anticipate any significant changes in the existing code? Will that be something that is already done, or will it be a lot of work before we get to see that in regulation?

**Ms. Ebbs:** I would only be speculating, to answer your question.

**Senator Day:** Is there an existing code of conduct?

**Ms. Ebbs:** Yes, there is, and it is in the regulations. Those regulations will be opened up and the code of conduct could be modified.

**Senator Day:** Yes, but you do not have any information to give to us?

**Ms. Ebbs:** No details.

**Senator Day:** What I am trying to contemplate is assuming that this legislation is passed in this or a modified form, how long is it likely to be before it is implemented and brought into force?

**Ms. Ebbs:** I believe that once the bill is passed, there is a year given to prepare for implementation. I believe that, but I am probably not the right person to speak to that.

**Senator Day:** If it turns out to be otherwise, you can let me know, but we will assume it is approximately a year at least.

**Ms. Ebbs:** I believe so.

**The Chair:** For the record, senator, I think that information was given to us last week by previous witnesses, and they indicated they had up to a year to put the regulations and policies in place over the forthcoming review.

**Le sénateur Nolin :** Je n'ai pas besoin du nombre précis mais donnez-moi une idée de grandeur, pour le bénéfice des gens.

**M. Paradiso :** C'est environ 27 000 ou 28 000 personnes.

**Le sénateur Nolin :** Donc, les 117 plaintes dont vous parlez plus tôt, pour une période de 25 ans, c'est sur une force de travail d'environ 25 000 à 28 000 personnes?

**Mme Ebbs :** Oui. Le nombre a augmenté avec les années.

**Le sénateur Nolin :** Sûrement. C'est juste pour avoir une idée de grandeur pour qu'on puisse apprécier l'ampleur ou la petitesse du problème.

[Traduction]

**Le sénateur Day :** La mesure législative dit que les règlements devront être élaborés et être appelés un code de déontologie. Prévoyez-vous que le code actuel changera considérablement? Est-ce quelque chose qui est déjà fait, ou cela nécessitera-t-il beaucoup de travail avant de voir le tout dans la réglementation?

**Mme Ebbs :** Ma réponse ne serait que pure spéculation.

**Le sénateur Day :** Existe-t-il actuellement un code de déontologie?

**Mme Ebbs :** Oui. Il se trouve dans la réglementation. Ces règles seront examinées, et le code de déontologie pourrait être modifié.

**Le sénateur Day :** Oui, d'accord, mais vous n'avez pas de renseignements à nous donner?

**Mme Ebbs :** Aucun détail.

**Le sénateur Day :** Cependant, si ce projet de loi est adopté tel quel ou dans une forme modifiée, combien de temps pourrait-il falloir avant qu'il n'entre en vigueur et ne soit appliqué? C'est ce que j'essaie de comprendre.

**Mme Ebbs :** Je crois qu'une fois le projet de loi adopté, on va avoir un an pour se préparer à le mettre en œuvre. C'est ce qu'il me semble, mais je ne suis probablement pas la meilleure personne pour vous répondre.

**Le sénateur Day :** Si vous vous rendez compte que vous vous trompez, dites-le moi, mais nous allons présumer qu'il va falloir au moins un an environ.

**Mme Ebbs :** Je pense que oui.

**Le président :** Pour le compte rendu, sénateur, je pense que les témoins de la semaine dernière nous ont donné l'information : ils ont mentionné qu'ils avaient jusqu'à un an pour mettre en place le règlement et les politiques nécessaires pour encadrer ce régime d'examen.

**Senator Day:** I am not hearing anything that contradicts those previous witnesses. Thank you.

**The Chair:** I would like to thank our guests for their presentations.

Joining us now via video conference from British Columbia is Mr. Tom Stamatakis, President of the Canadian Police Association. Mr. Stamatakis, welcome; we are delighted you are here and able to join us today. I understand that you have some opening comments, if you would please proceed.

**Tom Stamatakis, President, Canadian Police Association:** Good afternoon, Mr. Chair and honourable members of the committee. Thank you very much for inviting me to appear today before you regarding Bill C-42, the enhancing Royal Canadian Mounted Police accountability act. While I would have liked to appear before you in person, thank you for accommodating me and arranging this video conference.

Today is my first time appearing before the Standing Senate Committee on National Security and Defence, so let me begin by giving a brief background on the Canadian Police Association.

The CPA is the national voice for over 52,000 police personnel across Canada. Membership includes front-line police and civilian personnel serving in 160 police services across Canada, from our country's smallest towns and villages, as well as those working in our largest municipal and provincial police services, and members of the RCMP, railway police and First Nations police personnel.

With respect to the RCMP in particular, the CPA represents two of the national voluntary associations that have been created by RCMP members themselves: the British Columbia Mounted Police Association and the Mounted Police Association of Ontario. Both of those organizations have a seat on our board of directors, giving our organization additional perspective when it comes to the issues facing front-line members of our national police service.

I also should note that as police officers, whether within the RCMP, a provincial police force or a municipal police force, having the confidence of the public we serve is of paramount importance. While there is no doubt that recent events have put our colleagues within the RCMP under the microscope, we cannot emphasize enough that the men and women who make up Canada's national police force are, by and large, a credit to our country and the communities they serve and protect.

**Le sénateur Day :** Je n'ai rien entendu qui ne contredise ce que les témoins précédents ont dit. Je vous remercie.

**Le président :** J'aimerais remercier nos témoins de leurs exposés.

M. Tom Stamatakis, président de l'Association canadienne des policiers, se joint maintenant à nous par vidéoconférence de la Colombie-Britannique. Monsieur Stamatakis, je vous souhaite la bienvenue. Nous sommes ravis que vous puissiez vous joindre à nos discussions. Je crois que vous avez préparé une allocution, donc je vous donne la parole.

**Tom Stamatakis, président, Association canadienne des policiers :** Bonjour, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité. Je vous remercie beaucoup de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui au sujet du projet de loi C-42, Loi visant à accroître la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada. J'aurais bien voulu comparaître devant vous en personne, mais je vous remercie de m'accueillir ainsi et d'avoir organisé cette vidéoconférence.

C'est la première fois aujourd'hui que je compare devant le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, donc je vais commencer par vous présenter brièvement l'Association canadienne des policiers.

L'ACP est le porte-parole national de 52 000 membres du personnel policier à la grandeur du Canada. Nos membres sont répartis dans 160 services policiers d'un bout à l'autre du Canada, assurant la sécurité tant des plus petits villages que des grandes agglomérations urbaines au sein des services policiers municipaux et provinciaux, ainsi que dans la GRC, la Police des chemins de fer et la Police des Premières Nations.

Pour ce qui est de la GRC en particulier, l'ACP représente deux des associations volontaires nationales qui ont été créées par des membres de la GRC eux-mêmes : l'Association de la Gendarmerie royale de la Colombie-Britannique et l'Association de la Gendarmerie royale de l'Ontario. Chacune de ces organisations a un siège à notre conseil d'administration, afin d'enrichir notre perspective lorsque nous nous penchons sur les enjeux auxquels sont confrontés les membres de première ligne de nos services policiers nationaux.

Je dois aussi souligner qu'il est de la plus haute importance pour nous, policiers à la GRC, dans les services policiers provinciaux ou dans les services policiers municipaux, d'avoir la confiance du public que nous servons. Les événements récents ont évidemment mis nos collègues de la GRC sous la loupe, mais nous ne pourrions jamais souligner assez à quel point les hommes et les femmes qui font partie de nos forces policières nationales sont en très grande majorité un atout pour notre pays et les collectivités que nous servons et protégeons.

Bill C-42 contains a number of positive elements. However, there are some areas of this proposed legislation that cause concern, and I would like to take this opportunity to briefly highlight those, particularly from the perspective of a front-line police officer.

The first area I will touch on is that there is no doubt that streamlining the discipline and grievance processes for RCMP members is a desirable goal. Bill C-42 provides the commissioner with extraordinary powers in this regard, powers that go beyond what one might find in other police services across Canada.

For example, in Ontario, a police officer who is subject to a disciplinary process retains the right to appeal the decision to the independent Ontario Civilian Police Commission, a quasi-judicial body that provides an impartial review of the process and ultimately a decision.

Without any additional, and most importantly independent, avenue for appeal, I would suggest there is a possibility that RCMP members could lose faith in the impartiality of a process against them, particularly in situations where the commissioner has delegated his authority to discipline.

Clause 40 of Bill C-42 is another area of serious concern as it deals with investigations when an RCMP member has contravened the code of conduct within the force. First, the legislation specifies that an officer can be compelled to testify against herself or himself. Second, the legislation sets out the conditions under which a warrant can be issued under the RCMP Act to potentially search the residence of an RCMP member under the direction of the Commissioner of the RCMP or another officer who has been delegated that authority. That is particularly troubling when we are dealing largely with an administrative process designed to deal with conduct issues that arise through the RCMP officer's employment.

Unfortunately, both of these provisions, while hopefully well-intentioned, are seemingly violations of the basic Charter of Rights and Freedoms that all Canadian citizens enjoy and that should not be ignored simply because someone is a member of the RCMP. In fact, I can only imagine the public outcry that would follow should our front-line officers conduct their own criminal investigations under provisions similar to those included within Bill C-42.

A final area I would like to highlight comes out in the testimony that was given at the House of Commons committee studying this legislation regarding avenues of redress that RCMP members might be able to take following a ruling that calls for the dismissal of an officer.

Officials from the Department of Public Safety pointed out that judicial review is always available for an officer who wishes to appeal a commissioner's ruling under the new provisions of this legislation.

Le projet de loi C-42 contient des éléments positifs. Cependant, il y en a d'autres qui posent problème, et j'aimerais saisir cette occasion pour les souligner brièvement, du point de vue d'un policier de première ligne.

J'aimerais mentionner pour commencer qu'il ne fait aucun doute qu'il est souhaitable de simplifier le régime disciplinaire et le processus de règlement des griefs applicables aux membres de la GRC. Le projet de loi C-42 confère au commissaire des pouvoirs extraordinaires à cet égard, des pouvoirs qui vont bien au-delà de ceux qu'on trouve ailleurs dans les autres services policiers du Canada.

Par exemple, en Ontario, un policier qui fait l'objet d'une procédure disciplinaire conserve le droit d'interjeter appel à la Commission civile de l'Ontario sur la police, un organisme quasi judiciaire indépendant qui examine le processus d'un point de vue impartial et rend une décision.

S'il n'y a pas d'autre mécanisme d'appel indépendant, et c'est là le point le plus important, les membres de la GRC pourraient cesser de croire à l'impartialité des mesures prises contre eux, surtout lorsque le commissaire délègue son pouvoir disciplinaire.

L'article 40 du projet de loi C-42 nous inquiète lui aussi beaucoup. Il porte sur les enquêtes menées lorsqu'un membre de la GRC a contrevenu au code de déontologie dans le cadre de ses fonctions. Premièrement, le projet de loi prescrit qu'un policier peut être obligé de témoigner contre lui-même. Deuxièmement, il décrit les conditions dans lesquelles on peut décerner un mandat en vertu de la loi sur la GRC pour fouiller la résidence d'un membre de la GRC sur demande du commissaire de la GRC ou d'un officier à qui il en délègue le pouvoir. C'est particulièrement troublant puisqu'il s'agit d'une mesure essentiellement administrative pour gérer des problèmes de déontologie qui découlent de l'emploi d'un officier de la GRC.

Malheureusement, ces deux dispositions, que j'espère bien intentionnées, semblent contrevenir aux droits et libertés fondamentales que la Charte confère à tous les citoyens canadiens et qu'il ne faudrait pas négliger simplement parce qu'une personne fait partie de la GRC. En fait, je n'ose même pas imaginer le tollé public qui suivrait si nos officiers de première ligne devaient mener leurs propres enquêtes criminelles selon des dispositions semblables à celles qu'on trouve dans le projet de loi C-42.

Le dernier élément que j'aimerais souligner a été mentionné en témoignage devant le comité de la Chambre des communes sur ce projet de loi : il s'agit des recours dont dispose un agent de la GRC lorsque la commission recommande son congédiement.

Des fonctionnaires du ministère de la Sécurité publique ont soutenu que l'officier qui souhaite en appeler de la décision du commissaire en vertu des nouvelles dispositions de ce projet de loi peut toujours demander un examen judiciaire.

Unfortunately, this runs up against a long-standing issue that the Canadian Police Association has been trying to address, which is that the RCMP remains the only police service in Canada that continues to be denied the right to associate. There is no doubt that judicial review is an important aspect. However, as this committee knows, taking a case through the court process is not without cost. Without an association to represent the member or to help defray the cost, this avenue may be beyond the means of an officer who has just recently lost employment based on a discipline judgment in what most often will be largely an administrative process.

Obviously this is only a brief overview of the concerns that the Canadian Police Association has on this legislation.

I would be happy to expand or clarify any of these areas for the benefit of committee members during our question and answer period or any other areas I might be able to assist members with before you begin your substantive deliberations on this legislation.

To conclude, there is no doubt that our colleagues within the RCMP face unprecedented challenges, but there needs to be a sense of balance. We cannot take steps to restore or enhance the public's confidence with the RCMP at the expense of weakening RCMP members' own confidence with their employer. There is room for management and front-line officers to come together. This is evidenced by the collective agreements arrived at with provincial and municipal police forces across Canada. I hope this committee is able to amend Bill C-42 at this stage in order to best find that balance that allows the RCMP to continue its role as Canada's national police service engaged in federal, provincial and municipal contract policing activities.

**The Chair:** Thank you.

**Senator Dallaire:** Good afternoon. I come from a military background instead of a paramilitary background, which I consider the RCMP, versus a police background, which I consider to be a civilian structured organization with very specific roles, responsibilities and a uniform. I do not have a problem with the commissioner delegating authority for disciplinary matters down to subordinate commanding officers. I do not even have a problem with the commissioner having authority of discipline. What I find difficult to comprehend from your angle is why the institution is fearful, particularly the junior members, that the seniors may abuse the authority they have received versus appreciating that the authority being closer down would probably get a fairer summary trial on things that they have done.

**Mr. Stamatakis:** I guess I would answer your question in two parts. One is that I think the obvious answer is they are fearful because of experiences that they have historically had in this existing model. The second part of the answer is that unless you can at least provide an option that a complaint, particularly

Malheureusement, nous nous heurtons là à un problème que l'Association canadienne des policiers essaie de régler depuis longtemps, c'est-à-dire que la GRC demeure le seul service de police au Canada auquel on refuse toujours le droit d'association. Il ne fait aucun doute que l'examen judiciaire est un aspect important. Cependant, comme les membres du comité le savent, il en coûte très cher de s'adresser aux tribunaux. Un membre qui n'a pas d'association pour le représenter ou pour l'aider à en absorber les coûts n'aura peut-être pas les moyens de le faire, surtout s'il vient de perdre son emploi pour des raisons disciplinaires à l'issue d'un processus hautement administratif, plus souvent qu'autrement.

Bien sûr, ce n'est là qu'un bref aperçu des préoccupations de l'Association canadienne des policiers sur ce projet de loi.

Je pourrai vous parler davantage de toutes ces dispositions si vous souhaitez m'interroger à ce sujet pendant la période de questions; je suis également prêt à répondre à n'importe quelle autre question si je peux vous aider avant que vous ne commenciez vos délibérations en profondeur sur ce projet de loi.

Pour conclure, il ne fait aucun doute que nos collègues de la GRC ont des défis sans précédent à relever, mais il faut trouver le juste équilibre. On ne peut pas prendre des mesures pour rétablir la confiance du public en la GRC aux dépens de la confiance que les membres de la GRC eux-mêmes entretiennent à l'égard de leur employeur. Les policiers et leurs supérieurs peuvent s'entendre. Les conventions collectives signées par les corps policiers provinciaux et municipaux du Canada le montrent bien. J'espère que ce comité pourra modifier le projet de loi C-42 à ce stade-ci afin de trouver l'équilibre qui permettra à la GRC de continuer de jouer son rôle de service policier national du Canada dans les diverses activités de maintien de l'ordre menées aux termes de contrats avec les administrations fédérales, provinciales et municipales.

**Le président :** Merci.

**Le sénateur Dallaire :** Bonjour. Je viens du domaine militaire plutôt que paramilitaire, auquel appartiendrait la GRC selon moi, ou du domaine policier, qui serait le propre d'organisations civiles structurées chargées de rôles et de responsabilités précises et dont les membres portent un uniforme. Je ne vois aucun problème à ce que le commissaire délègue ses pouvoirs à des subalternes en matière disciplinaire. Je ne vois même aucun problème à ce que le commissaire ait des pouvoirs disciplinaires. Je ne comprends toutefois pas pourquoi vous auriez peur que les membres de la GRC, particulièrement les jeunes, craignent que leurs supérieurs n'abusent du pouvoir qui leur est octroyé plutôt que d'apprécier le fait que ce pouvoir soit près d'eux, ce qui devrait probablement leur assurer un procès sommaire plus juste pour ce qu'ils ont fait.

**M. Stamatakis :** Il y a deux choses que j'aimerais dire en réponse à votre question. Il y a d'abord la réponse évidente qu'ils ont peur en raison des expériences qu'ils ont vécues avec le modèle en place. L'autre partie de la réponse, c'est que s'il n'y a pas au moins une façon d'obtenir un examen indépendant des plaintes,

around a conduct issue, can be independently reviewed — where the typical dynamics that exist in the workplace or between individuals can be separated from the conduct issue — there will always be that element of doubt around whether an outcome is the right one based on an objective analysis of the circumstances or whether it is being influenced by subjective or anecdotal opinions around an individual or other similar dynamics that often exist in the workplace.

With the greatest of respect, senator, the fact is that the RCMP is engaged in municipal and other policing activities in their role as a provincial police force, which are very similar to those of other municipal and provincial police agencies and are focused on community policing and relationships with individuals in a community. For that to happen successfully I think there must be good, strong relationships within the RCMP.

**Senator Dallaire:** My second question derives from the first one. I am not even going to enter the debate on why we have RCMP at provincial or municipal levels to start with. That is part of their employ, but it does not negate the fact that their commanding officers are still within a structured organization that comes nationally and has certain ramifications when they have these provincial contracts. Within the organization I come from, people would prefer being held accountable and that discipline be handed out by people at the lowest level of authority — a unit or a subunit — versus having it moved to a court martial or things of that nature, which means moving it higher.

Why is it that you think a reverse thought exists in the RCMP, and if there is a concern about the leadership being able to handle that in an objective and responsible way, what do you think they have to do to retrain their people to be able to handle something like this?

**Mr. Stamatakis:** To be clear, we do not have any quarrel with the notion that if there is a conduct issue, it should be dealt with at the lowest level possible. The issue is where that does not happen or if that process goes off the rails or goes sideways, there needs to be some mechanism for the member to go to some other alternative mechanism or adjudicative body to have the issue looked at independently. That is the issue. I have no quarrel with the notion that the commissioner should be able to delegate his or her authority. That makes sense, frankly, and it is consistent with what occurs in provincial and municipal police departments across the country.

**Senator Plett:** It is nice seeing you again, Mr. Stamatakis. It was great having you and your colleagues in Ottawa last week.

**Mr. Stamatakis:** Thank you, senator.

surtout en matière d'inconduite, il y aura toujours un certain doute sur l'objectivité de l'analyse des circonstances et la justesse de la décision qui en découle. Les gens pourront toujours se demander si une opinion subjective ou anecdotique sur la personne ou des dynamiques semblables qui existent souvent en milieu de travail a influencé l'analyse. Le processus doit être indépendant pour que l'examen soit dissocié de la dynamique en présence dans le milieu de travail ou entre les personnes.

Malgré tout le respect que je vous dois, sénateur, je dois vous rappeler que la GRC assure le maintien de l'ordre dans des municipalités ou ailleurs dans le cadre de son rôle de force policière provinciale, auquel cas les membres de la GRC assument des fonctions très similaires à celles des policiers municipaux et provinciaux et doivent mettre l'accent sur la collectivité et les relations qu'ils entretiennent avec ceux et celles qui en font partie. Pour cela, je crois que les membres de la GRC doivent avoir des relations positives et fortes à l'interne.

**Le sénateur Dallaire :** Ma deuxième question découle de la première. Je ne veux pas discuter des raisons pour lesquelles la GRC intervient aux échelons provinciaux et municipaux. Cela fait partie de ses fonctions, mais il n'en demeure pas moins que les commandants divisionnaires de la GRC évoluent au sein d'une organisation structurée d'envergure nationale qui a certaines ramifications lorsque des contrats sont signés avec les provinces. Dans l'organisation d'où je viens, les gens préféreraient devoir rendre des comptes à l'échelon hiérarchique le plus bas sur les questions disciplinaires (à une unité ou à une sous-unité) plutôt que devoir s'adresser à une cour martiale ou à un tribunal de ce genre, donc porter l'affaire à un niveau supérieur.

Pourquoi croyez-vous que c'est l'inverse à la GRC? S'il y a des doutes quant à l'aptitude des supérieurs à gérer ces questions de façon objective et responsable, quelles compétences faudrait-il leur permettre d'acquérir pour qu'ils soient en mesure de le faire?

**M. Stamatakis :** Soyons clairs : nous ne sommes absolument pas contre l'idée que tout problème de déontologie devrait être réglé au niveau le plus bas possible. Le problème, c'est que si les choses ne sont pas faites comme il faut, si le processus déraile, il doit y avoir un mécanisme quelconque, un arbitre, à qui le membre peut s'adresser pour obtenir une évaluation indépendante. Là est le problème. Je ne mets pas en question l'idée que le commissaire ait le droit de déléguer ses pouvoirs. C'est tout à fait logique, bien honnêtement, et c'est ce qu'on observe ailleurs dans les services policiers provinciaux et municipaux du Canada.

**Le sénateur Plett :** Je suis content de vous revoir, monsieur Stamatakis. J'étais content de vous recevoir, vous et vos collègues, à Ottawa la semaine dernière.

**M. Stamatakis :** Merci, sénateur.

**Senator Plett:** We appreciate all the work you do. I have two questions. The first is a continuation in part with what Senator Dallaire already talked about. We had a panel here a few minutes before you and I asked a question about one of your concerns. They told us that, in fact, there is quite a process if someone brings a complaint forward. If I complain about a fellow officer, I go first to my superior who decides whether it warrants an investigation, and then it goes to a panel that does the investigation, and that panel makes a recommendation to the commissioner. The commissioner then decides whether or not this individual should be dismissed, should not be dismissed, certain disciplinary action taken. If that individual does not like it, he or she can still appeal to a judicial review body or to the courts.

I see that as quite a process, yet you have a concern with that. Now, explain to me what you do. I think in your case, the chief can dismiss or fire someone and an arbitrator can overrule that. Tell me why you have a problem with quite a cumbersome body as opposed to your suggestion that it was not enough people involved.

**Mr. Stamatakis:** We do not have an issue with respect to the process and that if there is an issue, you go to your supervisor, the supervisor tries to resolve it and if not it goes to some other step. The issue from our perspective is that when it gets to the point where the commissioner, for example, decides to uphold a decision of the panel to dismiss or impose some significant amount of discipline, there is no mechanism similar to what would exist in every other municipal and provincial police force in this country. We could go to an arbitrator, or if it is a conduct issue within the context of provincial legislation, the police act legislation where they go to an independent police complaints commissioner to raise the issue.

The problem with relying on the judicial review process is that it is very onerous and typically beyond the means of an individual officer, so it raises a number of challenges. It is almost a false promise that it is reasonable for an individual to undertake that process given how complicated and legalistic some of these complaints processes can be.

**Senator Plett:** I do not want to belabour or debate it with you, but it sounds to me like you are advocating that one of the problems here is a lack of an association, which of course Bill C-42 does not deal with.

**Mr. Stamatakis:** That is correct. That is one of our main issues, and you are right, Bill C-42 does not deal with that.

To be clear, there are changes that are contained within Bill C-42 that we think are good changes. In terms of the process of initially dealing with a complaint, the process you described is quite similar to what occurs in most police organizations; it is just the ending that is different.

**Le sénateur Plett :** Nous apprécions tout le travail que vous faites. J'ai deux questions à vous poser. La première s'inscrit dans la continuité de celles du sénateur Dallaire. Nous avons reçu un autre groupe de témoins juste avant vous, et je leur ai posé une question sur l'une des choses qui vous inquiètent. Ils nous ont dit qu'en fait, il y a tout un processus qui s'enclenche quand quelqu'un porte plainte. Si je dépose une plainte contre l'un de mes collègues, je dois d'abord m'adresser à mon supérieur, qui décide s'il y a lieu de mener enquête, après quoi la plainte est renvoyée à l'unité d'enquête, et cette unité présente une recommandation au commissaire. Le commissaire doit ensuite décider s'il y a lieu de congédier la personne ou de prendre d'autres mesures disciplinaires. Si la personne n'est pas contente, elle peut en appeler à une commission judiciaire ou aux tribunaux.

Il me semble donc y avoir tout un mécanisme en place, mais il ne vous suffit pas. Expliquez-moi donc ce que vous faites. Je pense que dans votre organisation, le chef peut congédier quelqu'un, mais qu'un arbitre peut renverser sa décision. Expliquez-moi pourquoi vous n'êtes pas à l'aise avec ce mécanisme assez lourd, puisque vous semblez dire qu'il n'y a pas assez de gens appelés à se prononcer.

**M. Stamatakis :** Nous ne voyons aucun problème à ce qu'en cas de plainte, une personne doive s'adresser à son superviseur, que le superviseur essaie de la résoudre, puis qu'en cas d'impasse, il y ait un dernier recours. Ce qui nous dérange, c'est que si le commissaire, par exemple, décide de maintenir la décision de la commission de congédier une personne ou de lui imposer des mesures disciplinaires sévères, il n'existe aucun recours semblable à ce qu'on trouve dans les corps de police municipaux et provinciaux du pays. Il pourrait y avoir un arbitre ou un commissaire indépendant à qui on pourrait renvoyer les plaintes sur les policiers, comme le prévoit la loi provinciale sur les services de police.

La difficulté, c'est que les recours judiciaires coûtent habituellement très cher et que les policiers n'ont habituellement pas les moyens de se payer ces services. C'est un peu comme une fausse promesse qu'on fait aux gens; beaucoup vont hésiter à se lancer dans la démarche, compte tenu de sa complexité et de sa lourdeur.

**Le sénateur Plett :** Je ne veux pas entrer dans le débat avec vous à ce sujet, mais vous semblez déplorer l'absence de dispositions sur la liberté d'association, même si ce n'est pas l'objet du projet de loi C-42, bien sûr.

**M. Stamatakis :** C'est vrai. C'est l'un des quatre problèmes que j'ai mentionnés, et vous avez raison, il n'en est pas question dans le projet de loi C-42.

Je tiens à être clair : le projet de loi C-42 apporte des modifications qui nous semblent positives. Le processus initial de règlement des plaintes, que vous avez décrit, ressemble beaucoup à ce qu'on trouve dans la plupart des services de police, ce n'est que la fin qui diffère.

**Senator Plett:** My second question is with respect to something you raise as one of your concerns. It is in regard to search warrants for a member's home for non-criminal administrative measures. If you permit me, chair, I want to read a few notes here: "That the authority to obtain a search warrant or production order during an administrative investigation would not be unique to the RCMP. These authorities have existed in police statutes" — and I find this interesting — "in British Columbia and Ontario for several years. A search warrant is also available to Ontario police investigators during an investigation into performance issues in addition to ones regarding conduct."

Bill C-42 goes further than these other regimes by requiring that internal authorization be sought from a designated officer before an application can be brought before a justice, and finally, the use of a search warrant will be guided by the Charter in a manner similar to what exists under criminal law.

What problems do you have with that particular order, especially considering you are from British Columbia and you have had this for a while?

**Mr. Stamatakis:** The problem I have with it, remembering what I said in my opening comments, is that we are dealing with legislation that is essentially administrative in nature. It deals with issues related to conduct related to your employment as an RCMP officer, if you look at the courts generally, and the view they take around a person's home and the sanctity of the home. To us, it seems to go too far to include search provisions in this kind of legislation when you are talking about issues related to conduct related to your employment.

You will find that I made the same submissions in British Columbia around the provincial statute that was enacted in B.C. dealing with police conduct issues. We would make the same submissions in Ontario with respect to including provisions like this.

I think when you are dealing with an issue involving a police officer where there would be a need to conduct a search of a person's home, typically you would be dealing with criminal allegations of misconduct, and there are many provisions in the code that deal with that. That is totally appropriate. I think if those were the kinds of allegations we were dealing with, then we would have no quarrel with it. However, for the purposes of a piece of administrative legislation dealing with issues related to employment, we say it goes too far.

**Senator Plett:** Thank you, Mr. Stamatakis.

**The Chair:** I would like to just follow up on the conduct board with the witness. It has not been discussed in committee. That is the question of the designation of the conduct board and the ability for the member who is being considered for discipline to have the right to ask that an individual who has been appointed to the board be removed if he or she thinks there could be a conflict.

**Le sénateur Plett :** Ma deuxième question porte sur un autre objet de vos doléances : les mandats de perquisition permettant de fouiller le domicile d'un membre dans le cadre de mesures administratives non criminelles. Permettez-moi de lire mes notes, monsieur le président : « En fait, la GRC ne serait pas la seule à avoir le pouvoir d'obtenir un mandat de perquisition ou une ordonnance de communication aux fins d'une enquête administrative interne sur l'inconduite d'un de ses membres. En effet, ce type de pouvoir est prévu par les lois régissant les services de police en Colombie-Britannique et en Ontario depuis des années. » C'est intéressant. « Les enquêteurs de police de l'Ontario peuvent également obtenir un mandat de perquisition dans le cadre d'enquêtes liées à des problèmes de rendement. »

Le projet de loi C-42 va encore plus loin en exigeant que l'officier désigné obtienne une autorisation interne avant de pouvoir soumettre la demande au juge de la paix. Aussi, l'utilisation du mandat de perquisition sera conforme à la Charte, un peu comme en droit criminel.

Que reprochez-vous à cela, vous qui venez de la Colombie-Britannique, où des dispositions semblables sont en vigueur depuis un moment déjà?

**M. Stamatakis :** Comme je l'ai dit en exposé, le problème est essentiellement la nature administrative du projet de loi, qui porte sur les problèmes de conduite des agents de la GRC en cours d'emploi, du point de vue des tribunaux en général et de leur perception du domicile et de son caractère sacré. À nos yeux, il semble exagéré d'inclure des dispositions sur les perquisitions à ce genre de projet de loi, puisqu'il traite de problème de conduite en cours d'emploi.

Vous pourrez constater que j'ai dit la même chose en Colombie-Britannique à propos de la loi que la province a adoptée sur les problèmes de conduite chez les policiers. Et nous serons du même avis si l'Ontario veut adopter des dispositions semblables.

Je pense que si un problème concernant un agent de police nécessite une perquisition à son domicile, celui-ci est probablement visé par des allégations criminelles d'inconduite auxquelles bien des dispositions du Code criminel s'appliquent. Cette voie est donc tout à fait indiquée. Si c'est le genre d'allégations dont il est question, nous ne nous y opposerons pas, selon moi. Nous croyons toutefois qu'un projet de loi administratif sur des questions liées à l'emploi va trop loin s'il comporte des dispositions semblables.

**Le sénateur Plett :** Merci, monsieur Stamatakis.

**Le président :** J'aimerais simplement revenir sur le comité de déontologie. Nous n'avons pas parlé de sa désignation et du fait qu'un membre qui pourrait faire l'objet de mesures disciplinaires a le droit de demander qu'une personne soit retirée du comité s'il estime qu'un conflit est possible.

I am asking the witness this: It would seem to me this is another safeguard in the system to ensure that the individual's rights are being considered at the initial stages of the review. Do you think that would give an individual some comfort in respect to ensuring that the process was fair and impartial?

**Mr. Stamatakis:** Yes.

**Senator Mitchell:** Thanks very much for being here. You made a very specific and articulate presentation.

Roughly what percentage of major police forces today in Canada would you say have a union?

**Mr. Stamatakis:** All of the large municipal police forces and provincial police forces in Canada have a union. I would say the vast majority of the smaller ones also have a union. Some of our Aboriginal police forces do not, or they are represented by — for example, I was dealing with a member at an Aboriginal police force in Ontario, and they were represented by PSAC, so they are not part of a police union or the Canadian Police Association.

**Senator Mitchell:** One concern we hear over and over again in the RCMP is that many people are afraid to grieve because they get singled out, targeted and ostracized. Is there anything you could imagine could be construed in this new grievance process internal to the RCMP that would ever alleviate that, short of having a union that would give you objective representation in a grievance process?

**Mr. Stamatakis:** I think you hit the nail on the head. The reality in this process, despite some positive changes, is that the onus is still on the individual member, and it is often difficult for individual police officers in the context of our environment to step forward and raise an issue because they do feel that somehow they are letting someone down or it could often expose them to some risk of consequence somewhere later on.

**Senator Patterson:** I would like to ask the witness about your concern regarding the questioning of members during conduct investigations. You were concerned that the compulsion of an officer to testify against themselves would be contrary to the Charter.

First, would you agree that this authority to compel members to respond to questions during conduct investigations is in place under the present legislation and has been so since roughly 1988?

**Mr. Stamatakis:** I have to apologize because to be honest, I have been focused on this new legislation and I have not reviewed the provisions closely enough to say. If you are suggesting it has been, I will not quarrel with that.

**Senator Patterson:** Yes, I am suggesting that it is already in the present legislation.

Voici ma question au témoin : cette mesure semble garantir encore plus le respect des droits de la personne dès le début de l'examen. Croyez-vous que l'individu sera ainsi assuré d'avoir droit à une procédure équitable et impartiale, dans une certaine mesure?

**M. Stamatakis :** Oui.

**Le sénateur Mitchell :** Merci beaucoup d'être ici. Votre exposé était très précis et cohérent.

D'après vous, quel pourcentage approximatif des principaux corps policiers canadiens sont aujourd'hui syndiqués?

**M. Stamatakis :** Au Canada, toutes les grandes forces policières municipales et provinciales sont syndiquées, et la grande majorité des petites aussi. Ce n'est pas le cas de certains services de police autochtones, qui sont représentés par... À titre d'exemple, j'ai eu affaire à un membre de la police autochtone de l'Ontario qui, quant à elle, est représentée par l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Elle ne fait donc pas partie d'un syndicat de police ou de l'Association canadienne des policiers.

**Le sénateur Mitchell :** On nous dit souvent que bien des agents de la GRC craignent de présenter un grief de peur d'être singularisés, ciblés et ostracisés. À votre avis, pourrait-on intégrer quoi que ce soit à la nouvelle procédure interne applicable aux griefs de la GRC pour apaiser cette crainte, à défaut d'avoir un syndicat qui représente objectivement le plaignant?

**M. Stamatakis :** Je pense que vous avez visé juste. Même si certaines des modifications sont souhaitables, le fait est que la responsabilité incombe toujours au membre dans le cadre du processus. Dans notre environnement, il est souvent difficile pour un agent de police de prendre les choses en main et de signaler un problème, car celui-ci peut avoir l'impression de trahir quelqu'un, en quelque sorte, ou bien il risque de s'exposer à des conséquences ultérieures.

**Le sénateur Patterson :** J'aimerais vous poser une question sur votre inquiétude concernant l'interrogatoire d'un membre dans le cadre d'une enquête sur la conduite. Vous craignez que le fait d'obliger un agent à témoigner contre lui-même soit contraire à la Charte.

Tout d'abord, convenez-vous que depuis 1988 environ, la loi permet de contraindre les membres à répondre à des questions lors d'enquêtes sur la conduite?

**M. Stamatakis :** Vous allez bien franchement devoir m'excuser, car je me suis tellement concentré sur le projet de loi à l'étude que je n'ai pas suffisamment révisé les dispositions actuelles pour pouvoir vous répondre. Si vous dites que c'est le cas, je ne contesterai pas.

**Le sénateur Patterson :** Oui, c'est bel et bien dans la loi.

Further, where a member is compelled to provide a response to a question, that response cannot be used against the member in any civil, administrative or criminal proceeding, unless there is an allegation that the member knowingly made a false statement.

My understanding is that this is a protection that is consistent with the requirements of the present Charter. I was wondering if you would comment on that, please.

**Mr. Stamatakis:** Thank you. I would say two things. One is the requirement to compel someone to make a statement without any opportunity to get advice, particularly when the consequences could be quite significant — for example, if you are dealing with an allegation of misconduct where a recommendation could include dismissal, those are pretty significant consequences, and in our view, someone should have the opportunity to get some advice prior to giving any statement that could later be used, even in this kind of administrative process.

The reality is that if you are dismissed from your employment as a police officer, there is not just the consequence of losing your employment; you are essentially out of the profession and you will never work as a police officer again anywhere in the country. The other issue is that it has a continued impact looking for future employment in other sectors in that it takes a bit to overcome the fact that you have been dismissed from your employment as a police officer. That is one issue.

The second issue is that these proceedings are all public proceedings for the most part. The reality is that once you make a statement, that statement will stick with the process right to conclusion. In this day and age of disclosure, and what we have seen on the municipal and provincial side, where there are similar provisions in that there is a duty to cooperate, in all of the provinces that have statutes around police conduct, there is an opportunity to get advice from your union representative. Currently for the RCMP, it would be the staff relations representative. At least there is that opportunity, even though you still have a duty to cooperate, which is fine. We have no quarrel with that. However, where those statements are causing issues for our members is that they are often being disclosed as part of a further complaints process, and then individuals are using those statements in civil proceedings or other processes. It is quite nuanced. They might not enter the specific statement as an exhibit, but they definitely use the information contained in the statement to further argue whatever their perspective is.

**Senator Day:** Thank you very much for outlining the areas of concern. I have been focusing on the one of self-incrimination, proposed section 40, to which you referred. I am looking at 40.8, at page 25 of the act. It says:

No one is excused from complying with an order made under section 40.3(1) on the grounds that the document that they are required to produce may tend to incriminate them or subject them to criminal, civil or administrative action or proceeding.

De plus, si un membre est contraint à répondre à une question, ses propos ne pourront pas être retenus contre lui dans toute procédure civile, administrative ou pénale, à moins qu'il soit visé par une allégation de fausse déclaration intentionnelle.

Sauf erreur, cette protection est conforme aux exigences de la Charte. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, s'il vous plaît.

**M. Stamatakis :** Merci. Permettez-moi de dire deux choses. La première porte sur l'obligation de contraindre une personne à faire une déclaration sans lui donner l'occasion de demander conseil, surtout lorsque les conséquences peuvent être assez lourdes — comme c'est le cas d'une allégation d'inconduite accompagnée d'une recommandation de congédiement, une conséquence plutôt grave. À notre avis, toute personne devrait avoir la chance de demander conseil avant de faire une déclaration qui pourrait être utilisée ultérieurement, même dans ce genre de procédure administrative.

Le fait est qu'un agent de police qui se fait congédier ne perd pas que son emploi; il n'a plus de profession puisqu'il ne sera jamais plus agent de police au Canada. Le congédiement assombriera aussi ses perspectives d'emploi dans d'autres secteurs, car l'agent aura ensuite besoin d'un certain temps pour digérer la situation. Voilà un des problèmes.

D'autre part, il s'agit principalement d'audiences publiques. La vérité, c'est que toute déclaration demeure associée à la procédure jusqu'à la fin. De nos jours, les agents peuvent demander conseil à un représentant syndical; c'est ce que nous avons constaté dans les municipalités et les provinces où des dispositions semblables sur l'obligation de coopérer s'appliquent, c'est-à-dire dans toutes les provinces ayant des lois sur la conduite policière. À la GRC, il s'agit plutôt d'un représentant des relations de travail. Au moins, il est possible de consulter quelqu'un malgré l'obligation de coopérer, qui ne dérange pas; nous n'avons aucune objection là-dessus. Le problème pour nos membres, c'est que leur déclaration finit souvent par être divulguée dans le cadre d'une plainte ultérieure, et que d'autres s'en servent dans des procédures civiles, entre autres. C'est assez subtil. Même si la déclaration ne sert pas de preuve, les renseignements qu'elle contient sont bel et bien invoqués pour soutenir le point de vue défendu.

**Le sénateur Day :** Merci beaucoup de mettre en évidence certains sujets de préoccupation. Je m'intéresse particulièrement aux documents incriminants dont il est question à l'article proposé 40, dont vous avez parlé. Voici ce que dit l'article 40.8, qui se trouve à la page 25 du projet de loi :

Nul n'est dispensé de se conformer à une ordonnance rendue en vertu du paragraphe 40.3(1) du fait que des documents à communiquer peuvent tendre à l'incriminer ou à l'exposer à quelque procédure ou action pénale, civile ou administrative.

This is part of your concern, I understand.

**Mr. Stamatakis:** Absolutely.

**Senator Day:** It goes on to say:

However, a document that an individual is required to prepare shall not be used or received in evidence against them in a criminal proceeding . . .

Your colleagues can be required to produce the document. The document itself cannot be used in the criminal investigation, but certainly it can be used in any civil proceedings by anyone thereafter. I understand your concerns there. That is an *ex parte* application under section 40 to a justice, and you understand “*ex parte*” means the individual who is being investigated will not know about this, will not have an opportunity to explain his or her case to the justice before the order is issued. That is your understanding?

**Mr. Stamatakis:** That is right, and that is exactly the concern. I do not think it is clear in the legislation that in fact you would have those protections. I think ultimately once a document is produced, given what you have just outlined, the member will not know or have an opportunity to argue why something should not be disclosed. It is the same issue around the warrant issue. It is only after the fact that the member finds out why a warrant might have been executed on their residence. There is no opportunity in advance to argue why that goes too far. We think it is an unnecessary step.

**Senator Day:** The second point I would like to make is also under the new section 40.4, at page 23, which states that an order made under this section — and that is the *ex parte*, no representation by the person who is to be searched:

. . . may contain any conditions that the justice considers appropriate including conditions to protect a privileged communication . . .

That is fundamental to natural justice. Privileged communication between the individual and his or her lawyer is privileged communication. But it says “it may”; it does not say “it shall.” This is an *ex parte* application, and there is nothing in here that requires the police officer or the agent of the RCMP who is seeking the order to explain to a judge that there is privileged communication, and therefore the justice may or may not put it in there. If it is not in there, then privileged communication is open to be used, the way I interpret this. Is that your understanding?

**Mr. Stamatakis:** Yes; that is my understanding as well.

**Senator Dallaire:** I would like to go back to the people who will be holding these responsibilities, the chain of command, if I may use the term, in the RCMP, and who will be delegated these different authorities. From the police services of this nation at large which you represent — I had the Quebec gang in my office last week also — when you have matters of good conduct and prejudice to discipline, usually not extensively complex problems, for example, people either not dressing properly or having

Si j’ai bien compris, cela fait partie de vos inquiétudes.

**M. Stamatakis :** Tout à fait.

**Le sénateur Day :** L’article se poursuit ainsi :

Toutefois, les documents qu’un particulier est tenu d’établir ne peuvent être utilisés ou admis en preuve contre lui dans le cadre de poursuites criminelles [...]

Vos collègues peuvent être tenus de produire un document. Même si celui-ci ne peut pas servir dans le cadre d’une enquête criminelle, n’importe qui pourrait l’utiliser ultérieurement dans une procédure civile. Je comprends votre inquiétude à cet égard. Il s’agit de la demande *ex parte* adressée à un juge de la paix qui est prévue à l’article 40; l’expression « *ex parte* » signifie que le membre faisant l’objet d’une enquête n’en saura rien et ne pourra pas fournir d’explications au juge avant que l’ordonnance ne soit rendue. Est-ce bien ce que vous comprenez?

**M. Stamatakis :** Oui, et c’est justement ce qui est préoccupant. Je ne trouve pas que les protections sont clairement énoncées dans la loi. Comme vous venez de le dire, je pense qu’un membre qui produit un document n’en saura rien et ne pourra pas dire pourquoi un élément ne devrait pas être divulgué. Il en va de même pour le mandat : ce n’est qu’après le fait qu’un membre apprend pourquoi sa résidence a fait l’objet d’une perquisition. Il ne peut pas expliquer au préalable pourquoi c’est exagéré. Nous trouvons cette étape inutile.

**Le sénateur Day :** Mon deuxième argument porte lui aussi sur le nouvel article 40.4, à la page 23 du projet de loi, selon lequel l’ordonnance rendue en vertu de l’article — c’est-à-dire de façon *ex parte*, sans tenir compte de la personne faisant l’objet d’une enquête :

[...] peut être assortie des conditions que le juge de la paix estime indiquées, notamment pour protéger les communications privilégiées [...]

C’est un principe général de droit fondamental. Toute communication entre un individu et son avocat est protégée. Or, l’article utilise le verbe « pouvoir » plutôt que « devoir ». Il s’agit d’une demande *ex parte*, et rien n’oblige l’agent de police ou de la GRC qui demande l’ordonnance d’expliquer au juge de la paix que la communication est privilégiée, ce qui signifie que le juge a l’option de le préciser ou non. S’il ne le fait pas, j’en déduis que la communication privilégiée pourra être utilisée. Est-ce bien ce que vous comprenez?

**M. Stamatakis :** Oui, c’est bel et bien ce que j’en comprends.

**Le sénateur Dallaire :** J’aimerais revenir sur les personnes qui assumeront cette responsabilité, à savoir la chaîne de commande de la GRC, si je peux employer cette expression, et qui seront investies de ces différents pouvoirs. Je m’intéresse aux services de police que vous représentez d’un bout à l’autre du pays — les représentants du Québec sont venus à mon bureau la semaine dernière. Lorsque vous avez des problèmes de bonne conduite qui nécessitent de la discipline, la situation n’est généralement jamais

pornographic calendars on their wall, or things of that nature, what is the ethical framework that you have in police forces across this country to educate the officer corps and also the troops on what is good conduct that could be prejudicial to discipline?

**Mr. Stamatakis:** It forms a significant part of our initial training of all police officers. I think that is pretty consistent across the country. My experience is in British Columbia, so I can speak in more depth around what happens in British Columbia. It forms part of their initial training. For example, in the province of British Columbia, we have a code of ethics that is well published and circulated among the police forces and the members. It is jointly endorsed by both the police organizations and the police unions or associations. We have internal policies around things like harassment and what kinds of behaviour or activities constitute harassment, and the expectations around that. Again, we jointly endorse those policies.

There are ongoing reminders of the expectations with respect to behaviour, conduct, and the kinds of activities that could lead to someone perceiving something unwanted or an activity that could offend someone. They are quite robust attempts to make sure our members are familiar with the expectations with respect to conduct and also to make them aware of the kinds of conducts or behaviours that could lead to a perception that someone is harassing or bullying or engaging in inappropriate behaviour, which sometimes can be innocuous behaviours, but it is how they are perceived that ultimately creates the problem.

**Senator Dallaire:** Let me pursue with the following: I am trying to grasp the system of discipline within the police forces, let alone the RCMP, to see the comparison. I am doing this because we are changing the nature of the discipline structure within the RCMP in this legislation. When you have some Neanderthal sort of action still within the force of comments like “boys will be boys” and similar sort of gender-based, inappropriate actions, which the general population considers inappropriate, but we are finding it may not be inappropriate in a conservative sort of closed and intimate group, like a police force. How is the policing of that done, and what sorts of punishment or disciplinary actions are taken at that level? Will the RCMP now be able to do what you do in your outfits with this change of legislation?

**Mr. Stamatakis:** To answer the last part of your question first, yes, the idea is that when you identify this kind of conduct or misconduct is occurring, what is most important is that you react to it quickly and that there is an immediate response. Lowering the level of response to the lowest level of supervision, if you want to call it that, which can respond is a good thing. I find in my experience, which is pretty significant, the quicker you can respond to a concern around harassing behaviour or conduct, the easier it is to resolve and the more likely it is that people will be satisfied with the outcome. That is very typical with how it is dealt with in municipal and provincial police forces in the country. We have structured committees, for example, where issues can be brought and discussed and resolved. I think that part of it is good.

bien complexe; il pourrait notamment s'agir d'agents qui ne s'habillent pas convenablement ou qui ont affiché un calendrier pornographique. De quel cadre éthique disposent les forces policières d'un bout à l'autre du pays pour sensibiliser les agents et les troupes sur les problèmes de bonne conduite qui pourraient nécessiter une mesure disciplinaire?

**M. Stamatakis :** Il s'agit là d'une part importante de la formation initiale de tous les agents de police. Je pense que c'est pas mal uniforme d'un bout à l'autre du pays, mais je peux davantage vous parler de ce qui se passe en Colombie-Britannique puisque c'est la province que je connais. Cet aspect fait bel et bien partie de la formation initiale. En Colombie-Britannique, par exemple, le code d'éthique est largement diffusé au sein des forces policières et de leurs membres. Les services de police et les syndicats ou associations de police l'appuient conjointement. Nous avons des politiques internes sur des enjeux comme le harcèlement, à savoir le genre de comportement ou d'activité qui est considéré comme tel et les attentes en la matière. Encore ici, les politiques sont appuyées conjointement.

On fait constamment des rappels sur les attentes concernant les comportements, conduites et activités qui pourraient amener une personne à percevoir un geste comme étant non désiré ou offensant. On ne ménage aucun effort pour que les membres connaissent bien les attentes en matière de conduite, et qu'ils sachent quel genre de conduite ou comportement pourrait être perçu comme du harcèlement, de l'intimidation ou une conduite déplacée. Même si le geste est anodin, c'est la façon dont il est perçu qui peut poser problème.

**Le sénateur Dallaire :** Permettez-moi d'aborder le sujet suivant : à titre comparatif, j'essaie de comprendre le régime disciplinaire des forces policières, et à plus forte raison celui de la GRC. Je me livre à cet exercice parce que le projet de loi change la nature de la structure disciplinaire de la GRC. Au sein des forces, il y a encore des commentaires rétrogrades comme « Les hommes ne changeront pas » et des gestes déplacés fondés sur le sexe, qui sont inacceptables au sein de la population en général, mais qui ne le sont peut-être pas dans un groupe conservateur lié assez étroitement tel qu'une force de police. Quel genre de contrôle est exercé à cet égard? Quelles sont les punitions ou les mesures disciplinaires applicables à ce genre de situation? La modification législative permettra-t-elle désormais à la GRC de suivre la voie de vos services de police?

**M. Stamatakis :** La réponse à la dernière partie de votre question est oui; lorsque ce genre de conduite ou d'inconduite est décelée, le plus important est bel et bien de réagir rapidement et d'intervenir immédiatement. Il est bon de permettre aux instances de supervision inférieures d'intervenir. D'après ma longue expérience, plus vite on intervient en présence d'un problème de harcèlement ou d'inconduite, plus il est facile de le résoudre, et plus les parties concernées seront satisfaites du résultat. C'est très souvent ainsi au sein des forces policières municipales et provinciales du pays. Nous avons par exemple des comités structurés qui se penchent sur les problèmes, en discutent et trouvent des solutions. Ce n'est pas un problème.

In terms of what the discipline or the outcome is, it just depends on the conduct. In many cases, it is just a matter of making someone aware that their conduct is inappropriate and is offending someone. Most people generally are very responsive to that and they stop engaging in the conduct.

If, on the other hand, it goes on further or continues, then the penalties escalate. It is generally progressive in nature. I do not think there is any intent within this legislation to go away from that kind of model. The model is okay. The issue is what you do at the end when there is a dispute around the ultimate outcome. Can you go to an outside, independent adjudicator to turn an objective eye to it?

**Senator Plett:** I asked you the question whether part of your issue possibly was the lack of an association or a union and that a member would not be able to have help. In your role as President of the Canadian Police Association, do you in any way represent RCMP? Are they somehow related to your association?

**Mr. Stamatakis:** Yes. We represent those RCMP members who are trying to obtain the right to form an independent association. The British Columbia Mounted Police Association and the Mounted Police Association of Ontario are trying to obtain those rights.

**Senator Plett:** Public Safety Minister Toews indicated to this committee that he decided against incorporating language in this particular legislation pertaining to unionization because the courts were taking too long to render a decision on this issue. Do you have any comments in that regard?

**Mr. Stamatakis:** There is a case before the Supreme Court right now I think due to be heard in November. I suppose when the Supreme Court makes a decision perhaps it will give everyone some better guidance around the issue. I am not sure what more I can say about that.

Part of the issue, which you touched on, is that a number of RCMP officers who are working within the RCMP do want to have the right to form an independent association like other municipal police forces and like other provincial police forces in Canada.

**Senator Plett:** You basically stated three main concerns, and other than that, you are fairly supportive of this legislation, and we appreciate that. Would most of your concerns be alleviated if there was an association or if the RCMP were part of your association?

**Mr. Stamatakis:** Many of the concerns would be alleviated if there was an independent association, along with, at the end of the process where the commissioner made a final ruling, the ability to use an independent adjudicative process to get a final and binding decision, like exists with other municipal and provincial police departments.

**Senator Mitchell:** Back to the grievance process, or continuing with it, one of the concerns many members of the RCMP share is that if they do grieve they are represented by a staff representative

En ce qui concerne les mesures disciplinaires et les résultats, tout dépend de la conduite. Il suffit bien souvent d'aviser l'individu que sa conduite est déplacée et offensante aux yeux d'une personne pour qu'il modifie son comportement. La plupart des gens sont habituellement très réceptifs.

Par contre, si le comportement se poursuit ou empire, les sanctions seront de plus en plus sévères. C'est généralement progressif. Je ne crois pas que l'objectif de la loi soit d'abandonner un tel modèle, puisqu'il est correct. Le problème, c'est ce qu'il faut faire si le résultat final est contesté. Peut-on avoir recours à un arbitre externe et indépendant qui portera un regard objectif sur la question?

**Le sénateur Plett :** Je vous ai demandé si votre problème était en partie attribuable à l'absence d'association ou de syndicat, et à l'impossibilité pour un membre d'obtenir de l'aide. À titre de président de l'Association canadienne des policiers, représentez-vous la GRC de quelque façon que ce soit? Ont-ils un lien avec votre association?

**M. Stamatakis :** Oui. Nous représentons les membres de la GRC qui essaient d'obtenir le droit de former une association indépendante. La British Columbia Mounted Police Association et l'Association de la police montée de l'Ontario essaient d'obtenir ces droits.

**Le sénateur Plett :** Le ministre de la Santé publique, M. Toews, a indiqué à notre comité qu'il avait décidé de ne pas inclure dans ce projet de loi des dispositions concernant la syndicalisation, car il faut trop de temps aux tribunaux pour rendre des décisions à ce sujet. Avez-vous des commentaires là-dessus?

**M. Stamatakis :** En ce moment même, la Cour suprême est saisie d'une affaire qu'elle devrait entendre, je pense, en novembre. Je suppose qu'une fois que la Cour suprême aura rendu son arrêt, tout le monde saura alors mieux quoi faire à ce sujet. Je ne sais pas quoi dire de plus à ce sujet.

Comme vous l'avez dit, le problème est en partie attribuable au nombre d'agents de la GRC qui veulent avoir le droit de créer une association indépendante, tout comme les services de police municipaux et provinciaux au Canada.

**Le sénateur Plett :** Vous avez essentiellement énoncé trois grandes préoccupations. À part cela, vous êtes plutôt favorable à ce projet de loi et nous vous en savons gré. Est-ce que cela apaiserait vos préoccupations s'il y avait une association ou si la GRC faisait partie de votre association?

**M. Stamatakis :** Une bonne partie des préoccupations seraient réglées s'il y avait une association indépendante et si, une fois que le commissaire a tranché à la fin du processus, il était possible de se prévaloir d'un processus d'arbitrage indépendant qui mènerait à une décision sans appel et obligatoire, comme c'est le cas dans d'autres services de police municipaux et provinciaux.

**Le sénateur Mitchell :** En ce qui concerne le processus de règlement des griefs, l'un des aspects qui préoccupent de nombreux membres de la GRC, c'est que s'ils formulent un

who is internal to the chain of command and who might not be as objective as one would like, perhaps due to pressures. You mentioned that the process under an association or a union has union reps. How would they function differently? They would be employed directly by the union and not any longer by the police force?

**Mr. Stamatakis:** It varies from organization to organization. Predominantly, though, in the police sector, elected union officials are in fact police officers, and the unions or associations will hire additional support staff that will assist members. Even within the existing RCMP structure where you have the staff relations representative program, the key difference is, if a front-line RCMP officer is being represented by a staff relations representative, it is an internal process.

If at the end of the day there is not an agreement on what the outcome should be — so the commissioner lands on one place and the staff relations representative could be with the member disagreeing with the commissioner's decision — there is nowhere else to go. That is what leads to some of the frustration; that leads to the kinds of issues we are seeing within the RCMP. If a person is not happy or satisfied and they do not feel they have had a fair and objective look at their issue, then the issue ultimately, regardless of the finding, remains unresolved, and ultimately that has a disruptive long-term impact because issues fester and become bigger problems and lead to this disgruntled employee situation.

**Senator Mitchell:** Most police forces, as well as having a union, also have real civilian, public, non-political oversight through police commissions. Could you give us some idea of your experience, both in the union and generally as a police officer and observing the process of policing in Canada, how that works in a way that, for example, this new CRCC just will not have any kind of day-to-day supervisory capacity over the police force?

**Mr. Stamatakis:** Yes. I use B.C. again as an example. All of our public complaints involving police misconduct are overseen by the independent Office of the Police Complaint Commissioner. They have the ability, through their statutory authorities, to direct the police investigation. I am just talking about the police conduct issues related to employment. They are ultimately the body that can confirm an outcome to that police investigation if they are not satisfied with the outcome that is contained within any final investigation report. They can order a re-investigation or a number of other things.

In British Columbia in particular, where it has been around now for 10 or 15 years, it has really helped in terms of the public's confidence around conduct issues and complaints because it is independent of the police forces, even though the police forces still conduct the investigation. Now, in addition to that, we have the Independent Investigations Office, which does all of the investigations involving serious injury or use of force. In British

grief, ils sont représentés par un membre du personnel qui fait partie de la chaîne de commandement et qui pourrait ne pas avoir l'objectivité qu'on voudrait en raison des pressions qu'il subit. Vous avez mentionné qu'en présence d'une association ou d'un syndicat, ce rôle est confié aux représentants syndicaux. Quelle est la différence de fonctionnement? Ces personnes ne sont plus des employés de la force de police, mais plutôt du syndicat?

**M. Stamatakis :** Ce n'est pas toujours pareil, selon les organisations. Cependant, le plus souvent, les représentants syndicaux élus, dans les forces policières, sont en réalité des agents de police, et les syndicats ou associations retiennent les services d'employés de soutien supplémentaires qui leur viennent en aide. Même au sein de la structure actuelle de la GRC, qui comporte le Programme des représentants des relations fonctionnelles, ce qui diffère principalement, c'est que si un agent de première ligne de la GRC est représenté par un représentant des relations fonctionnelles, le processus est interne.

Si, en fin de compte, personne ne s'entend sur le résultat — le commissaire adopte une position, et le représentant des relations fonctionnelles appuie le membre et non la décision du commissaire — il n'y a pas d'issue. C'est une des sources de frustration; cela mène aux problèmes que nous constatons au sein de la GRC. Si une personne n'est pas contente ou satisfaite, et si elle ne pense pas qu'on s'est penché équitablement et objectivement sur son problème, en fin de compte, peu importe la conclusion, le problème reste sans solution. Cela finit par avoir des effets perturbateurs à long terme, car le ressentiment couve, les problèmes s'aggravent et les employés sont mécontents.

**Le sénateur Mitchell :** En plus d'avoir un syndicat, la plupart des forces de police bénéficient d'une véritable surveillance civile, publique et apolitique grâce aux commissions de police. Pouvez-vous nous faire part de votre expérience, tant syndicale que générale, comme agent de police et comme observateur du processus de maintien de l'ordre au Canada, en ce qui concerne la façon dont, par exemple, la nouvelle CCETR fonctionnerait sans avoir quelque capacité de supervision quotidienne que ce soit de la force policière?

**M. Stamatakis :** Oui. Je vais encore une fois prendre l'exemple de la Colombie-Britannique. Toutes les plaintes publiques relatives à l'inconduite d'agents de police sont soumises au Office of the Police Complaint Commissioner, un bureau indépendant. Le bureau du commissaire, grâce à son pouvoir statutaire, peut diriger l'enquête de police. Je ne parle que des questions touchant la conduite d'agents de police sur le plan de l'emploi. Il s'agit de l'organisme qui peut confirmer de façon définitive le résultat de cette enquête policière s'il n'est pas satisfait du résultat de quelque rapport d'enquête final que ce soit. Il peut ordonner une nouvelle enquête ou diverses autres mesures.

En Colombie-Britannique en particulier, ce bureau existe depuis 10 ou 15 ans et est réellement d'une grande aide, sur le plan de la confiance du public concernant les problèmes et les plaintes de conduite parce qu'il est indépendant des forces policières, même si ce sont quand même les forces policières qui mènent les enquêtes. Et en plus de cela, nous avons le Independent Investigations Office — un bureau d'enquête

Columbia, the RCMP is part of that, participates in that, and I think it will go a long way to enhancing the public's confidence in policing generally.

**The Chair:** Thank you, Mr. Stamatakis, for being here this evening. It was very enlightening.

Senator Campbell, do you have something?

**Senator Campbell:** It was not lack of interest, Mr. Stamatakis. I just wanted to listen to your answers, and they were, as usual, always good. Good to see you.

**The Chair:** With those comments, I will excuse the witness. Thank you very much for being with us.

Honourable senators, next week we have a number of witnesses, and then we will go to clause by clause with the bill next Monday.

**Senator Day:** Mr. Chair, there has been some tradition that has been more in breach probably than followed. Out of respect for witnesses and to give honourable senators an opportunity to consider the evidence they just heard, we traditionally do not proceed immediately with clause by clause following witnesses.

**The Chair:** Could I intervene, senator? That was discussed looking at the time frame we have in respect to the business we have. We agreed that would be the schedule. There will be at least a 15-minute break in between the final witness and the clause by clause, so if an issue is raised, members have a chance to ascertain the importance of that particular issue. We recognize that and did have an agreement with respect to the schedule I am presenting to you right now. I understand your comment.

**Senator Day:** With respect, I do not think 15 minutes would give me enough time to prepare an amendment. However, I appreciate your trying to bring forward an agenda that this has to be done at a certain time.

**Senator Mitchell:** Just an administrative matter, Mr. Chair. You will know from your experience with the Energy Committee that the Energy Committee is on the new system where we can get all our documents provided electronically on the remote system. I find it very useful and helpful. You can put it on a system where you can write on it and so we reduce paper and so on. Three committees are now doing that. I would like to propose that you consider the possibility of our doing the same.

**The Chair:** We will bring that to steering. It is definitely a suggestion we will take seriously.

**Senator Mitchell:** It does not cost anything.

indépendant —, qui mène toutes les enquêtes sur des cas où il y a eu des blessures graves ou l'emploi de force excessive. En Colombie-Britannique, la GRC en fait partie, elle y participe, et je pense que cela aidera beaucoup à rehausser la confiance que le maintien de l'ordre inspire au public en général.

**Le président :** Merci, monsieur Stamatakis, de votre présence aujourd'hui. C'était très édifiant.

Sénéateur Campbell, avez-vous quelque chose à dire?

**Le sénateur Campbell :** Ce n'est pas par manque d'intérêt, monsieur Stamatakis. Je voulais simplement écouter vos réponses, et elles ont été, comme toujours, excellentes. Il est bon de vous revoir.

**Le président :** Sur ce, je vais laisser le témoin partir. Merci beaucoup d'être venu.

Honorables sénateurs, la semaine prochaine, nous allons entendre des témoins, puis nous allons passer à l'étude article par article du projet de loi lundi prochain.

**Le sénateur Day :** Monsieur le président, il y a une tradition qu'on oublie probablement la plupart du temps. Par respect pour nos témoins, et pour donner aux honorables sénateurs l'occasion d'étudier l'information qu'ils viennent d'obtenir, nous ne faisons pas l'étude article par article du projet de loi dès la fin des témoignages.

**Le président :** Puis-je intervenir, sénateur? Nous en avons discuté et avons tenu compte de notre échéancier et du travail qu'il nous reste à faire. Nous avons convenu de ce calendrier. Il y aura une pause d'au moins 15 minutes entre le dernier témoin et l'étude article par article. S'il y a un problème, les membres auront l'occasion de se pencher sur l'importance de ce problème. Nous reconnaissons cela et nous nous sommes entendus sur le calendrier que je vous présente en ce moment. Je comprends votre commentaire.

**Le sénateur Day :** Sauf le respect que je vous dois, je ne pense pas avoir assez de 15 minutes pour préparer un amendement. Cependant, je comprends que vous souligniez la nécessité de faire le travail en fonction d'une échéance donnée.

**Le sénateur Mitchell :** J'ai un commentaire d'ordre administratif à faire, monsieur le président. Vous savez, par votre expérience au sein du comité de l'énergie, qu'on y utilise le nouveau système qui permet aux membres d'obtenir tous les documents par voie électronique à distance. Je trouve que c'est très utile. Vous pouvez mettre les documents dans un système, écrire dessus et ainsi, réduire le papier utilisé, et cetera. Trois comités le font. Je vous propose d'envisager que nous fassions de même.

**Le président :** Nous allons soumettre cela au comité directeur. C'est assurément une suggestion que nous étudierons sérieusement.

**Le sénateur Mitchell :** Cela ne coûte rien.

**The Chair:** Next Monday we will be doing the clause by clause at the end of the evening. If members have any observations or comments they want to bring forward at that time, we should take those into consideration as well.

**Senator Day:** How will we prepare observations in 15 minutes after these witnesses? It just does not make sense to be able to deal with the witnesses. I would rather not have any witnesses and deal with the clause by clause.

**Senator Campbell:** Could we just go with the witnesses, and if in fact there are observations that flow from the witnesses, we can make a decision at that point? We may listen to the witnesses and nothing changes for us; we have no concerns. If there are concerns, then we should address them by the senator's saying, "I want to do some work on this," and then we can have a discussion.

**The Chair:** Is that fine with colleagues?

**Senator Plett:** Senator, would you mind explaining that a little more when you said if you want to discuss this we do not go to clause by clause?

**Senator Campbell:** No. All I am saying is if something new comes out of the witness testimony — and my sense is there will not be anything; we have been able to read all of this — we make a decision at that point. If someone feels that strongly about it, we should talk about it. We are assuming there would be observations that will flow out of the new witnesses, and I am just saying that may not be and we may be talking about a moot point.

**The Chair:** Could I put this to members? If anyone has any thoughts or observations, please bring them forward to the members of the steering committee. If there are some suggestions or recommendations, perhaps we can meet towards the end of the week and then bring a draft to the members. That is one way of handling this.

**Senator Dallaire:** Mr. Chair, I do think Senator Campbell has provided us the flexibility we need, and if we have to work later to get the observations and so on put together, because we are constrained on the other study, then we just work later and bring in a vote.

**The Chair:** Thank you, Senator Dallaire. We are adjourned.  
(The committee adjourned.)

**Le président :** Lundi prochain, nous allons faire l'étude article par article à la fin de la matinée. Si les membres du comité ont des commentaires à faire à ce moment-là, nous en tiendrons compte aussi.

**Le sénateur Day :** Comment pouvons-nous préparer des commentaires en 15 minutes, après avoir entendu les témoins? Cela n'a tout simplement aucun sens. J'aimerais mieux que nous n'entendions pas de témoins et que nous nous occupions de l'étude article par article.

**Le sénateur Campbell :** Pouvons-nous tout simplement entendre les témoins et, s'il y a des commentaires qui découlent de leurs témoignages, prendre la décision à ce moment-là? Il se peut que les témoignages ne changent rien pour nous, qu'ils ne soulèvent aucune préoccupation. S'il y a des préoccupations, nous nous en occuperons. Le sénateur pourra simplement dire qu'il veut travailler à cela, et nous en discuterons.

**Le président :** Est-ce que tout le monde est d'accord?

**Le sénateur Plett :** Sénateur, pourriez-vous nous expliquer un peu plus ce que vous avez à l'esprit quand vous dites que si quelqu'un veut discuter de quelque chose, nous ne ferons pas l'étude article par article?

**Le sénateur Campbell :** Non. Tout ce que je dis, c'est que si les témoignages font ressortir quelque chose de nouveau — et j'ai l'impression que ce ne sera pas le cas, car nous avons pu tout lire —, nous prendrons une décision à ce moment-là. Si quelqu'un y tient à ce point, nous allons en parler. Nous présumons que les témoignages que nous entendrons donneront lieu à des observations, et je dis tout simplement que ce pourrait ne pas être le cas et qu'il est inutile d'en discuter.

**Le président :** Puis-je soumettre cela aux membres du comité? S'il y en a parmi vous qui ont des idées ou des commentaires, veuillez les soumettre aux membres du comité directeur. S'il y a des suggestions ou des recommandations, nous pourrions nous rencontrer vers la fin de la semaine, puis proposer une ébauche aux membres du comité. Ce serait une façon de régler la question.

**Le sénateur Dallaire :** Monsieur le président, je pense que ce que le sénateur Campbell propose nous donne la latitude qu'il nous faut. Si nous devons travailler plus tard pour préparer des commentaires parce que l'autre étude nous limite dans le temps, nous n'avons qu'à travailler plus tard et à tenir un vote.

**Le président :** Merci, sénateur Dallaire. La séance est levée.  
(La séance est levée.)



**Monday, April 22, 2013**

APPEARING

The Honourable Vic Toews, P.C., M.P., Minister of Public Safety.

WITNESSES

**Monday, April 15, 2013**

*RAND Corporation:*

Stuart E. Johnson, Senior Policy Analyst (by video conference);

John Gordon IV, Senior Policy Analyst (by video conference).

**Monday, April 22, 2013**

*Public Safety Canada:*

François Guimont, Deputy Minister;

Mark Potter, Director General, Policing Policy Directorate.

*Royal Canadian Mounted Police:*

Bob Paulson, Commissioner;

Superintendent, Michael O'Rielly, Director, Legislative Reform Initiative.

**Monday, April 29, 2013**

*Commission for Public Complaints Against the RCMP:*

Ian McPhail, Interim Chair,

Richard Evans, Senior Director, Operations;

Lesley McCoy, Legal Counsel.

*RCMP External Review Committee:*

Catherine Ebbs, Chair;

David Paradiso, Executive Director and Senior Counsel.

*Canadian Police Association:*

Tom Stamatakis, President (by video conference).

**Le lundi 22 avril 2013**

COMPARAÎT

L'honorable Vic Toews, C.P., député, ministre de la Sécurité publique.

TÉMOINS

**Le lundi 15 avril 2013**

*RAND Corporation :*

Stuart E. Johnson, analyste principal des politiques (par vidéoconférence);

John Gordon IV, analyste principal des politiques (par vidéoconférence).

**Le lundi 22 avril 2013**

*Sécurité publique Canada :*

François Guimont, sous-ministre;

Mark Potter, directeur général, Direction générale des politiques en matière de police.

*Gendarmerie royale du Canada :*

Bob Paulson, commissaire,

Surintendant Michael O'Rielly, directeur, Initiative de réforme législative.

**Le lundi 29 avril 2013**

*Commission des plaintes du public contre la GRC :*

Ian McPhail, président intérimaire;

Richard Evans, directeur, Opérations;

Lesley McCoy, conseillère juridique.

*Comité externe d'examen de la GRC :*

Catherine Ebbs, présidente;

David Paradiso, directeur exécutif et avocat principal.

*Association canadienne des policiers :*

Tom Stamatakis, président (par vidéoconférence).